



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

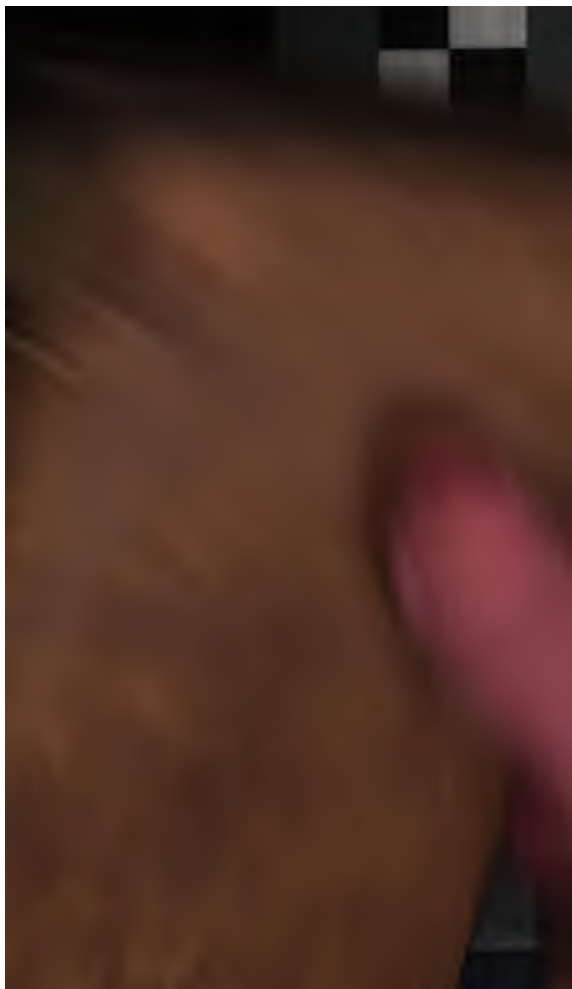
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





AT

20

J86

卷之二十一



[The remainder of the page contains extremely faint and illegible text, likely due to low contrast or heavy redaction.]

JOURNAL
DES
SCAVANS

POUR
L'Année M. DCCIII.
TOME TRENTE-UNIÈME.



A AMSTERDAM,
Chez WAESBERGE, BOOM, &
GOETHALS.

M. DCCIV.

1870

1871

1872

1873

1874

1875

JOURNAL
DES SCAVANS,

Du Lundi 1. Janvier M. DCCIII.

Historia Pelagiana & Differtatio de Synodo
V. œcumenica, in qua Origenis ac Theo-
dori Mopsuesteni Pelagiani erroris au-
ctorum iusta damnatio exponitur, & A-
quileiense Schisma describitur: additis Vin-
diciis Augustinianis pro libris à S. Doctore
contra Pelagianos, ac Semi-Pelagia-
nos Scriptis. Auctore P. M. Henrico de
Noris, Veronensi, Augustiniano Sacræ
Theologiæ Professore, & S. R. Ecclesiæ
Cardinali. Editio nova, ab ipso Auctore
nunc primùm locupletata quinque eru-
ditissimis Dissertationibus historicis, &c.
Lovanii. 1702. C'est à dire, *Histoire*
Pelagienne, & une Dissertation touchant le
cinquième Concile Oecumenique, où l'on ex-
pose la juste condamnation d'Origene & de
Theodore de Mopsueste, Auteurs de l'erreur
Pelagienne; Et l'Histoire du Schisme d'A-
quilee, avec une Défense des Livres de S. Au-
gustin composez contre les Pelagiens & Semipe-
la-

lagiens. Par Henri de Noris de Verone, Augustin, Professeur en Theologie, & Cardinal de l'Eglise Romaine. Nouvelle Edition revue par l'Auteur, & augmentée de cinq Dissertations Historiques, &c. A Louvain. 1702. fol. Hist. Pelag. pag. 217. Dissertati sur le V. Concile pag. 119. Defense de Saint Augustin pag. 175. Dissertati pag. 132. Dissertations contre François Macedo. pag. 34. Et se trouve à Paris chez Jean Musier, rue saint Jacques.



Ce Volume est un Recueil de principaux Traitez de Theologie du Cardinal de Noris. Le premier est son Histoire Pelagienne imprimée pour la premiere fois à Padoue en 1673. avec la Defense de S. Augustin. On en a fait depuis encore de nouvelles Editions. Cet ouvrage ayant esté bien reçu des Sçavans, fut décrié, & ensuite défendu au Tribunal de l'Inquisition de Rome, par des personnes, dit l'Auteur, qu'il seroit inutile pour l'exemple de faire connoître, & que cependant l'honnesteté demande qu'on ne nomme point. *Quorum nomina appellare exemplo nihil sibi humanitatis plurimum refert.* Il fut examiné par plusieurs Censeurs en 1676. qui ne trouverent rien qui meritât d'estre censuré. L'Auteur continua paisiblement d'enseigner l'Histoire Ecclesiastique dans l'Université de Pise, jusqu'à ce qu'estant nommé en 1685, Gardien de la Bibliothèque du Vatican, &

Innocent XII. ses ennemis renouvelèrent leurs accusations contre son Livre, & publierent des libelles dans lesquels ils luy reprochoient d'avoir soutenu la doctrine condamnée de Jansenius. Le Pape donna encore son Ouvrage à examiner à des Theologiens, qui jugerent qu'il n'y avoit rien qui pût estre censuré. Peu de temps après l'Auteur fut mis au nombre des Consultants de l'Inquisition, & enfin fait Cardinal.

Quoi que cette Histoire soit un ancien Ouvrage, il est si beau & si utile, que nous croyons faire plaisir au public d'en rafraichir la memoire par un Extrait. Le Pere de Noris fait Origenes le premier Auteur de l'heresie Palagienne. Il croit qu'il a soutenu les trois principales erreurs de cette Secte, sçavoir 1. Que la Grace est donnée selon nos merites. Que l'homme peut vivre sans peché. 3. Qu'il n'y a point de peché originel. Rufin d'Aquilée fut le premier qui enseigna ces erreurs en Occident. Il estoit né non à Aquilée, mais dans une Bourgade du Territoire de Venise. Il fut élevé dans l'Eglise d'Aquilée & y receut l'habit de Moine. Il alla en Orient en 371. avec Melanie : il y fut disciple de Didyme l'un des Principaux Origenistes & de Theodore de Mopsueste. Il revint en Occident avec Melanie en 390. demeura près dedeux ans à Rome, & y traduisit les Livres des Principes d'Origenes, qui contiennent es *principaux points de l'heresie Pelagienne.*

Rufin ajouta aux erreurs d'Origenes, celle cy; Qu'Adam avoit esté créé mortel; Qu'
 les enfans ne contractent point de pech
 originel. Pelage & Celestius qui estoient
 alors à Rome, & qui écoutoient assidu
 ment Rufin, furent imbus de ses erreurs.
 Rufin ayant demeuré deux ans à Rome, e
 sortit avec des Lettres de communion d
 Pape Sirice, & se retira à Aquilée. Noi
 ne nous arresterons point à décrire les di
 putes qu'il eut avec S. Jérôme, pour noi
 attacher uniquement à ce qui regarde l'H
 stoire Pelagienne.

Pelage étoit Moine Anglois, Abbé d
 Bancor proche de Chichester. Il passa e
 terre ferme, & fit un long séjour à Rom
 où il publia des Commentaires sur les Ep
 tres de S. Paul, dans lesquels il enseigno
 ses erreurs. Il y eut pour principal Disc
 ple Celestius qui étoit d'Ecosse. Ces deu
 Heresiarques quitterent Rome l'an 410.
 près la prise de cette Ville par Alaric. Ay
 ant demeuré quelque temps à Syracuse
 ils passerent en Afrique en l'année 411. Pe
 lage partit bien-tost après pour la Palest
 ne, laissant Celestius à Carthage. Celuy-c
 y ayant découvert ses erreurs, fut condan
 né par Aurele dans un Synode tenu
 Carthage en 412. Il se retira aussi-tost
 Ephese où il fut ordonné Prestre. S. Jero
 me & S. Augustin combattirent ensuite pa
 leurs écrits les erreurs de Pelage & de C

lestius.

Pelage accusé en Palestine par Orose, défendit dans une Conference tenuë en présence de Jean de Jerusalem, qui fut plus favorable à Pelage qu'à Orose. Mais peu de temps après l'Herésie de Pelage fut condannée (à l'instigation de Heros & de Lazare Evêques Gaulois retirés en Palestine) dans un Concile tenu à Diospole sur la fin de l'an 415. Pelage évita la condamnation de sa personne en faisant semblant d'acquiescer au jugement du Synode. Orose étant de retour en Afrique, y rapporta ce qui s'estoit passé dans la Palestine contre l'herésie de Pelage. L'Affaire y estant deferée au Synode de Carthage de l'an 416. les Dogmes de Pelage & de Celestius, y furent condannez par 68. Evêques de la Province Proconsulaire; & peu de temps après par les Evêques de Numidie dans un Synode tenu à Mileve, composé de 61. Evêques. Ces deux Conciles écrivirent des Lettres Synodiques au Pape Innocent I. qui se joignit aux Evêques d'Afrique, en condamnant la doctrine de Pelage & de Celestius. Ce Pape estant mort l'onzième de Mars 417. les Pelagiens qui estoient en grand nombre dans la Campanie, commencent à se répandre. Pelage & Celestius successeur d'Innocent. Pe- fit par écrit: Celestius se rendit à Rome & presenta une Confession de Foy à Celestius. Ce Pape s'estant laissé surprendre

par les artifices de ces Heretiques, écrivit en leur faveur aux Afriquains, témoigna qu'il desapprouvoit ce qui s'estoit fait contre eux. Les Prelats d'Afrique assembles à Carthage au commencement de l'an 418. soutinrent & confirmèrent ce qui avoit été fait contre Pelage & Celestius, & en écrivirent au Pape; qui ayant découvert la tromperie de Celestius, le fit citer. Celui cy n'ayant osé comparoître & s'estant enfui de Rome, le Pape declara Pelage & Celestius heretiques, & condamna leur doctrine. Les Evêques d'Afrique s'estant encore assemblez à Carthage, dresserent huit Canons contre les erreurs de Pelage. L'Empereur Honorius condamna les Pelagiens par un Rescrit du 9. de Juin de l'an 419 Julien Evêque d'Eclane dans la Pouille, mit sur les rangs pour la défense de la cause de Pelage. Le Cardinal de Noris rapporte les particularitez de la vie de cet Evêque. Il fait aussi connoître qui estoit cet Anicius qui fut le défenseur de la même cause & que Baronius, Vossius & Jansenius ont peu connu. Il parle d'un Fastidius Evêque d'Angleterre, qui avoit encore suivi les sentimens de Pelage. Il traite amplement de la contestation des Moines d'Adrumet, & finit le premier Livre de l'Histoire Pelagienne, en parlant des derniers Ouvrages de Augustin.

Le second commence par l'origine des *Semi-Pelagiens*. Le Cardinal de Noris con-

sidere Cassien Abbé de Marseille, comme leur chef. Il le croit de Provence, & reuse plusieurs choses que Guisnay a dites de cet Auteur. Les Moines de Lerins ayant lues ses Conférences, où il combat le sentiment de S. Augustin, suivirent ses opinions. Le Cardinal de Noris fait voir que S. Hilaire d'Arles les embrassa.

A l'occasion du Monastere de Lerins, le Cardinal de Noris traite des Monasteres des Gaules. Il fait voir qu'ils avoient différentes Regles, & que ce n'estoit ni celle de S. Augustin, ni celle de S. Benoist suivant lesquelles ils se gouvernoient. Revenant ensuite à l'Histoire des Pelagiens, il rapporte la mort de Theodore de Mopsueste arrivée l'an 427. la condannation de Pelage par Theodore d'Antioche, & la maniere dont fut chassé de Jerusalem par Prayle Evêque de cette Ville. Si les Pelagiens perdirent un puy en perdant Theodore de Mopsueste, en trouverent de plus considerables en personne de Nestorius & de ses Sectateurs.

Le nombre des Adversaires de la doctrine de S. Augustin croissant dans les Gaules, Augustin averti par Hilaire écrivit pour defendre contre eux le Livre du don de Perseverance, & Prosper entreprit la defense de ce Docteur de l'Eglise. & l'autre écrivirent avec beaucoup de netteté, & les Gaulois qui n'estoient pas satisfaits les traiterent de freres. En effet,

ils n'estoient pas moins ennemis de Pelage que S. Augustin, puis qu'Hilaire d'Arles & les autres Prelats des Gaules qui n'estoient pas de l'avis de ce Pere, assemblez en un Concile, envoyerent S. Germain Evêque d'Auxerre & Loup de Troyes en Angleterre pour y combattre les Pelagiens qui s'y estoient multipliez. Julien & les autres Evêques Pelagiens d'Occident retirez en Orient, presenterent une Requête à l'Empereur Theodose, & implorerent la protection du Clergé de Constantinople. Ce fut alors que Marius Mercator qui se trouva à Constantinople, donna un Memoire contr'eux. Nestorius au contraire les soutint, & écrivit pour eux au Pape Celestin. Mais malgré son credit, ils furent chassés de Constantinople. Le Concile General d'Epheuse acheva de proscrire la Secte des Pelagiens.

Quoi que l'herésie Pelagienne fût condamnée dans toute l'Eglise, il y avoit toujours des gens dans les Gaules, qui ne goustoient pas la doctrine de Saint Augustin. De ce nombre fut Fauste Abbé de Lerins, depuis Evêque de Riez, Vincent Moine de Lerins, & Gennade Prêtre de Marseille. Fauste le principal des adversaires de Saint Augustin, ne fut pas seulement attaqué par Saint Fulgence disciple de ce Pere, & par les autres Evêques d'Afrique; il le fut encore à Constantinople par les Moines de *Scythie* qui furent accusez d'Eutychianisme.

me, parce qu'ils disoient qu'une Personne de la Trinité avoit souffert. Le Cardinal de Noris prouve qu'ils n'étoient pas Eutichiens, quoi qu'il ne les excuse pas d'obstination. La doctrine des Semipelagiens combattue dans les Gaules par Césaire d'Arles, fut enfin condamnée dans le Concile d'Orange tenu l'an 529.

Le Cardinal de Noris ayant représenté dans son Histoire Pelagienne Origenes & Theodore de Mopsueste comme deux des principaux chefs de cette heresie, a crû devoir justifier dans une dissertation particulière la condamnation de ces deux hommes. C'est le second ouvrage contenu dans ce Recueil. Les Moines défenseurs d'Origenes exciterent des troubles parmi les Moines d'Orient vers l'an 540. Ceux qu'ils persécutoient s'étant adressez à l'Empereur Justinien, au Pape Vigile & à Menas Patriarche de Constantinople, firent condamner Origenes. Cette condamnation fut convenue par les autres Patriarches, & Justiniene la publia dans tout l'Empire Romain par une lettre circulaire. Les Origenistes se vanger de la condamnation d'Origenes, proposerent les trois Chapitres, & le condamner par un Edit de Justinien, l'an 443. Theodore de Mopsueste & les écrits de Theodoret faits contre Saint Ibas, & la lettre d'Ibas Diacre d'Edesse, & le bruit que causa cette condamnation, comme le Pape Vigile y résista, &

que ce fut principalement pour ce sujet que Justinien assembla le cinquième Concile Oecumenique. Le Cardinal de Noris soutient qu'Origenes fut encore condanné dans ce Concile aussi-bien qu'Evagre & Didyme ses disciples. Le cinquième Concile fut enfin approuvé par Vigile & par ses successeurs. Mais les Evêques d'Italie qui étoient sous la domination des Lombards, défendirent les trois Chapitres, & se separerent de la Communion de ceux qui approuvoient la condannation qui en avoit esté faite dans le cinquième Concile. Ils tinrent même un Synode à Grado le 3. Novembre 579. où ils jurerent qu'ils ne recevroient point le cinquième Concile. Ce Schisme dura jusqu'au temps de S. Gregoire le Grand, que les Evêques des Provinces d'Istrie & de Venise se réünirent à l'Eglise Romaine. Le Cardinal de Noris traite à l'occasion de ce Schisme, du Patriarchat d'Aquilée, & des Primaties de Milan & de Ravenne, & en dit des choses fort curieuses. Il attaque dans presque tous les Chapitres de cette Dissertation, le Pere Alloix défenseur d'Origenes, d'Eusebe de Cesarée, de Rufin & des trois Chapitres. Il refute dans un Appendix ceux qui ont tâché de Justifier Julien, Cassien & Fauste.

Après avoir ainsi condanné les adversaires de S. Augustin, il a crû devoir vanger la memoire de ce grand Saint contre les censures de quelques Auteurs modernes. C'est ce
qu'il

qu'il exécute dans l'Ouvrage intitulé, *Défenses Augustiniennes*. Il y attaque principalement trois Auteurs Jesuites, le P. Adam, le P. Jean Martinon, déguisé sous le nom d'Antoine Moraines, & le P. Annat. Ces trois Auteurs ayant attaqué S. Augustin & tâché d'affoiblir son autorité par divers endroits, le Cardinal de Noris leur declare la guerre, & prend en main la défense de S. Augustin. Il soutient que sa doctrine de la Predestination n'a d'obscurité & de difficulté que celle qui est nécessairement attachée à la hauteur de ce mystere; mais qu'il explique ses sentimens d'une maniere nette & précise; en sorte que quoy qu'il soit difficile d'entendre la chose, il est tres aisé de comprendre quel est son sentiment. Il prouve que S. Aug. ne s'est point contredit sur les matieres de la Grace depuis qu'il fut revenu de l'erreur où il étoit, que le commencement de la foy venoit de l'homme; & il remarque que ce Saint n'a rien retracté dans les livres de ses Retractations, de ce qu'il avoit écrit touchant la Grace & la Predestination contre les Pelagiens. Il refute ceux qui ont dit que ce Pere estoit tombé dans des excès contraires aux erreurs des Pelagiens en combattant ces Heretiques. Cela donne occasion de traiter plusieurs points de la doctrine de S. Augustin touchant la concupiscence, le peché originel, les actions des Infideles, la damnation des *ans morts sans Baptême*, la Loy ancienne,

ne,

ne, la Predestination à la Gloire, & l'usage du legitime mariage. Il prend le parti d'expliquer sur ces points les sentimens de S. Augustin par les Passages mêmes de ce Pere, & de prouver qu'ils sont conformes à la doctrine des Peres & des Conciles. Il s'estend particulièrement sur l'état des enfans qui meurent sans Baptême, & employe plusieurs articles à prouver le sentiment de S. Augustin, qu'ils ne seront pas seulement privez du bonheur éternel, mais qu'ils souffriront aussi la peine du feu d'Enfer. Il examine plusieurs autres erreurs qu'on reproche à S. Augustin, & fait voir que ses sentimens sont des sentimens qui estoient soutenables de son temps, & dont il a parlé douteusement: comme quand il a dit que les Anges pouvoient avoir des corps: quand il a douté de l'origine de l'ame; ou que ce sont des sentimens qu'on luy attribué mal à propos, comme d'avoir crû que la perception actuelle de l'Eucharistie est necessaire aux enfans pour estre sauvez; ou que ce sont des sentimens veritables & approuvez, que l'on veut faire passer pour des erreurs; ou que ce sont des opinions qu'il a retractées. Il examine les témoignages de 35. Auteurs que l'on allegue contre l'autorité de S. Augustin, & il prétend qu'ils sont mal alleguez, ou qu'on ne doit pas ajouter foy à ce que ces Auteurs disent. Il replique aux réponses que ceux qu'il combat, font aux témoignages
que

gustin, & leur oppose autant de Passa-
ce Pere & de ses défenseurs qui fer-
le réponse à leur Censure.

gros Ouvrages sont suivis de cinq
ations. La premiere contient une Hi-
exacte de la contestation sur cette
ion; sçavoir si l'on doit dire, *Qu'un*
trinité a souffert. Comme le Cardinal
ris, dans son Traité du V. Synode
aenique, avoit excusé d'heresie les
es de Scythie qui avoient soutenu o-
remment cette expression, & que plu-
personnes avoient trouvé à redire à
opinion, il s'est crû obligé de traiter cet-
iere dans une Dissertation particuliere.
arque que le premier qui s'est servi
te expression est Procle Patriarche de
ntinople. Il fait voir que l'on n'a
de preuve que le Concile de Calce-

même. On inféra dans l'Henoticon de l'Empereur Zenon, que Jesus C. étoit un de la Trinité, qui s'estoit incarné. L'Henoticon ayant esté rejetté en Occident, cette expression y devint suspecte: elle le fut encore davantage quand l'Empereur Anastase Eutychien l'approuva dans un Synode, & voulut que l'on ajoutât au Trifagion ces mots: *Qui estes crucifié pour nous.* Cependant elle fut encore approuvée par les Catholiques d'Orient dans la Confession de foy qu'ils presenterent à l'Empereur Justin. Ce fut sous cet Empereur que commença la contestation par quelques Moines de Scythie, qui soutinrent à Constantinople en presence des Legats du Pape Hormisdas, qu'il la falloit ajouter dans l'exposition de foy. Les Legats ayant témoigné qu'ils n'approuvoient pas cette addition, Maxence qui estoit à la teste de ces Moines, fit des écrits pour la défendre. La querelle s'échauffa, & les Moines n'ayant pü faire changer de sentiment aux Legats, prirent la resolution de s'adresser au Pape même & allerent à Rome.

La Proposition a deux parties: l'une, que *Jesus-Christ est un de la Trinité*; l'autre que cet *Un de la Trinité a souffert dans sa Chair.* La principale difficulté estoit touchant la premiere partie, comme le Cardinal de Noris le fait voir par les témoignages des Auteurs qui ont agité cette controverse. Les Moines de Scythie tenoient en-

core que *Jesus-Christ* après son Incarnation estoit un composé ; expression dont le Cardinal de Noris se sert pour les justifier de l'Eutychnisme. Les Legats du Pape ne condamnoient pas la doctrine des Moines de Scythie, comme heretique ; mais ils ne vouloient point approuver leurs expressions à cause de leur nouveauté. Ces Moines chagrins, se separant de leur Communion, & traitent leurs adversaires d'Heretiques. Justinien n'estant pas encore Empereur, écrivit d'abord à Rome contre les Moines, & ensuite leur estant devenu plus favorable, manda au Pape, qu'il ne prenoit point le parti, & qu'il le prioit de décider cette question. Cependant ces moines arrivez à Rome avoient présenté une Requeste au Pape Hormisdas, dans laquelle ils se plaignoient fort de son Legat Dioscore. Le Pape voyant que la question estoit difficile, ne se pressa pas de la décider : il voulut attendre le retour de Discore & retint les Moines de Scythie à Rome : d'un costé Denys le Petit fit une Traduction de l'Épître de Procle aux Armeniens, pour appuyer l'opinion de ces Moines ; d'autre costé, un Prestre nommé Trifolius les combattit. Justinien estoit persuadé que toute cette contestation n'estoit qu'une dispute de mots. Les Catholiques d'Orient ne faisoient point de difficulté d'appeller *Jesus-Christ*, *Un de la Trinité*, & les Evêques d'Afrique consultez par les Moines de Scythie,

thie, leur répondirent que l'on pouvoit dire, *qu'une Personne de la Trinité a souffert.* Les Moines de Scythie impatiens d'estre retenus à Rome, se sauverent après avoir affiché une Protestation. Le Pape fâché de cette fuite, écrivit une Lettre contre eux, où il les accuse d'obstination & d'emportement. Maxence y fit une Réplique pleine d'aigreur. Justinien écrivit plusieurs Lettres pour demander au Pape la décision de ce point. L'Empereur Justin envoya un Ambassadeur exprès à Rome pour ce sujet. Cependant Hormisdas ayant entendu Dioscore, persista dans la résolution de ne rien ajouter à ce qui avoit esté décidé dans les Conciles precedens. Mais Jean II. sollicité par l'Empereur Justinien, qui avoit donné un Edit en faveur de la Proposition des Moines de Scythie, approuva cette Proposition. Les Papes Agapet & Vigile confirmèrent ce jugement, & le cinquième Concile Oecumenique transcrivit ce sentiment dans ses Canons.

La maniere favorable dont le P. Noris parle dans ses écrits des Moines de Scythie, & la contradiction apparente qu'il semble admettre entre le jugement du Pape Hormisdas, & le Decret de Jean II. a donné lieu à un Anonyme de l'accuser d'avoir fourni un argument contre l'Infaillibilité du Pape. Cette accusation est sensible à un Theologien de la Cour de Rome Bibliothecaire du Pape, qui a depuis esté revêtu

II. parce que l'un a rejeté la Propo-
dans un sens, & l'autre l'a approu-
ans un autre. Il rapporte *les scrupu-*
l'Anonyme (car c'est ainsi qu'estoit
é l'Ecrit qu'il refute) & y satis-

is comme cet Anonyme luy repro-
dans la seconde partie, d'avoir accu-
ort Vincent de Lerins & les Evêques
ules, d'avoir esté favorables au Se-
lagianisme, il se défend dans une troi-
Dissertation contre ce reproche. Il
e qu'il n'est pas le seul Auteur mo-
qui soit de cet avis; que ce senti-
est bien fondé, & que l'erreur de
at, de Lerins & de ces Evêques ne
aucun préjudice à leur autorité &
sainteté, parce que la question n'e-
pas encore décidée. C'est ce qu'il
e dans la quatrième Dissertation

Ce n'est pas sans raison qu'il croit que ces écrits partent d'une même main, & que quoi que celui qui a fait les deux premiers, se dise Docteur de Sorbonne, il est d'une Société qui n'a point d'entrée dans ce Corps. Le reproche que cet Auteur luy fait, est l'accusation de Jansenisme: Il a crû le trouver dans deux Propositions des écrits de Noris. Ce Cardinal sensiblement touché de ce reproche, s'en justifie en faisant voir qu'il n'est pas d'accord avec Jansenius, & qu'il n'a rien enseigné touchant la Grace, qui ne soit conforme à la doctrine des Theologiens approuvez.

Le dernier Ouvrage du Recueil des Oeuvres du Cardinal de Noris, est intitulé: *Songes de François Macedo dans son Itineraire de S. Augustin, dissipés avec facilité, par Fulgence Fosseus, Augustin Professeur en Theologie, adressez au R. P. Mabilion.* Voici le sujet de cet écrit. François Macedo Portugais de l'Ordre des FF. Mineurs, Auteur tres fécond, âgé de plus de quatre-vingt ans, a donné un Tome de l'Incarnation qu'il appelle singulier; nom, dit Noris, (car c'est lui qui est caché sous le nom de Fosseus) qu'il ne merite pas pour sa doctrine singuliere, mais parce qu'il est seul. Cet Auteur s'est avisé de mettre à la fin de cet Ouvrage une Dissertation contre le Monachisme de Saint Augustin, & un Itineraire de Saint Augustin. Comme il dit qu'il aime à se souvenir, & à parler de Saint

Au-

Augustin, & que son plaisir est même à songer de luy, cela a donné lieu au Cardinal de Noris de recueillir & de refuter, sous le nom de *Songes*, les faussetez qu'il a remarquées dans cet Itineraire. Il en cote jusqu'à 51. qui lui donnent matiere de se bien divertir aux dépens du pauvre Pere Macedo. On jugera des autres par celle-cy. Macedo declare qu'à l'avenir l'année indubitable de la Naissance, du Baptesme, & de la mort de S. Augustin, sera pour la Naissance 355. pour le Baptesme 388. & pour la mort 431. Vous estes bien imperieux, luy dit Noris, de faire ainsi des loix en songeant; mais vous ne serez obeï que par des rêveurs. Votre année de la naissance de S. Augustin est un songe, car il est né le 13. Novembre 354. celle du Baptesme ne l'est pas moins, car il a esté baptisé le 24. Avril 387. & enfin celle de la mort est encore une réverie, puis qu'il est mort le 28. de Septembre de l'année 430. Plusieurs autres bevûes de cette nature donnent lieu au Cardinal de Noris de conclure ce Livre, en disant, que comme le Pape Gelase a mis au rang des Livres apocryphes l'Itineraire de S. Pierre, *Itinerarium Petri Apostoli apocripbum*, il espere que ceux qui sçauront les réveries de l'Itineraire du P. Macedo, luy appliqueront la même censure: *Itinerarium Augustini post Baptismum Mediolano Romam apocripbum.*

Il faudroit faire icy l'éloge de l'érudition,
de

de l'exacritude & de l'élégance de ces Ouvrages du Cardinal de Noris, si son mérite singulier n'estoit pas connu de toute l'Europe. On auroit pû mettre encore dans ce Recueil la censure des Notes du P. Garnier, sur les Inscriptions Synodales des Lettres 90. & 92. de S. Augustin, imprimées à Florence. Quelques autres petits écrits du même Auteur, & une nouvelle Edition de son sçavant Ouvrage des Epoques, des Syromacedoniens, tirées des anciennes Medailles de Syrie, qui est devenu cher & rare, seront tres-bien recçus du public.

Histoire Universelle depuis l'an 800. de Notre Seigneur, jusqu'à l'an 1700. inclusivement. A Paris chez Estienne Loyson, au Palais, dans la grande Salle, au Nom de Jesus. 1703. p. 339.

M. de la Barre Avocat au Parlement est l'Auteur de cet ouvrage. Il y a deux freres, tous deux Avocats, qui portent ce nom, & qui le rendent celebre au Palais. Nous devons cet ouvrage au plus jeune. C'est une continuation de l'Histoire universelle de M. l'Evêque de Meaux. M. de la Barre commence où M. de Meaux finit, & il conduit son Histoire jusqu'à l'avenement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne. Il marque dans sa Preface, qu'il ne s'est engagé dans ce dessein que par une espece de desespoir de ce que nous ne pouvions pas avoir la suite que cet illustre Prelat nous
avoit

promise. En cela on ne peut que louer son
 & le Public doit lui en sçavoir gré.
 Histoire se fait lire avec plaisir ; elle
 vie, & on la trouvera semée de temps
 mps de traits agreables. Il s'est be-
 p plus étendu sur les affaires de l'Eu-
 que sur celles de l'Asie ; mais on
 lire aussi que tel est le partage de l'Hi-
 universelle. La premiere partie rou-
 ncipalement sur les affaires de l'Asie &
 Grece, & il n'y a presque rien à dire
 ste de l'Europe. La seconde regarde
 palement l'Europe, & il y a peu de
 à dire de l'Asie. Des neuf siecles
 Auteur a parcourus, les deux derniers
 plus arresté que les deux autres ; à
 e que les temps s'approchent de
 , ils fournissent plus de faits, & ils
 llent davantage les Lecteurs. M. de
 tre a marqué avec soin les années à
 rge ; mais il n'a pas jugé à propos
 ter les Auteurs qu'il a lus. On ne
 point qu'il n'ait puisé dans les
 es, & qu'il n'ait de bons garans de tout
 il avance. On auroit toutefois sou-
 que sans trop charger les marges de
 ons, il eût seulement indiqué les prin-
 x Auteurs sur les faits considerables.
 t avec plus de confiance & plus de
 un Historien, quand on peut s'assu-
 l est fidelle & s'il est exact, mais d'ail-
 on tombe quelquefois sur des faits qui
 ent, & dont on seroit bien-aise d'a-
 voir

voir une connoissance plus étendue que celle qu'en donne l'Historien qu'on lit, & alors il est agreable de trouver à la marge dans quels Auteurs on peut s'en instruire à fond. Cela n'empesche pas que cet Ouvrage ne soit une recapitulation exacte de l'Histoire, autant que nous en pouvons juger, & qu'il ne puisse estre utile aussi-bien à ceux qui la sçavent, qu'à ceux qui veulent l'apprendre, & en avoir une idée generale.

Instructions Chretiennes sur l'Eucharistie. A Paris, chez Charles Osmont. 1702. 2. Tomes in 12. pag. 477.

C E Livre a deux Parties. On établit dans la premiere la presence réelle du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie par les passages du Nouveau Testament; & on rapporte dans la seconde, les figures de l'Eucharistie que l'on croit pouvoir trouver dans l'Ancien Testament. Le Reverend Pere de Mouchy, Chanoine Regulier, Prieur de S. Cheron les Chartres Auteur de cet Ouvrage, avouë qu'il n'a pas tant pretendu faire un Livre de controverse, qu'un Ouvrage capable de nourrir la pieté des Fideles. Il y a cependant beaucoup de controverse dans la premiere Partie. La seconde est plus mystique & plus morale.

JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 8. Janvier, M.DCCIII.

Theologia Dogmatica & Moralis secundum ordinem Catechismi Concilii Tridentini, in quinque Libros tributa. Hac postrema Editione omnium accuratissima, plurimis accessionibus, & Notis, variis Epistolis, & Monumentis, Appendice duplici comprehensis, aucta, illustrata, confirmata, locupletata, &c. Auctore R. P. F. Natali Alexandro, Ordinis FF. Prædicatorum, in Sacra Facultate Parisiensi Doctore, & emerito Theologiæ Professore. Tomi duo. Parisiis. sumptibus Antonii Dezallier. 1703. C'est à dire, *Theologie Dogmatique & Morale selon l'Ordre du Catechisme du Concile de Trente, divisée en cinq Livres; augmentée dans cette dernière Edition, d'Additions, de Notes, de Lettres & d'autres Monumens &c. par le R. P. F. Noel Alexandre de l'Ordre des Freres Prescheurs. Docteur de la Faculté de Theologie de Paris & Professeur Emerite*
1703. B en

en Theologie. Deux Tomes. A Paris
Antoine Dezallier, rue S. Jacques.
in fol. Tom. I. pag. 896. Tom. II
944. Append. pag. 86.

Institutiones Theologicae ad usum
nariorum Authore Gaspare Ivenin
torii Gallicani Presbytero, & in
nario Eminentiss. Cardinalis de No
Archiep. Parisiensis, Sacrae Theo
Professore. Editio secunda priore
auctior & accuratior. Tomi septem
risiis, &c. 1701. C'est à dire, *In*
stitutions Theologiques à l'usage des Semis
Par Gaspar Ivenin Prestre de l'Oratoire,
Professeur en Theologie dans le Seminaire de
seigneur le Cardinal de Noailles Arche
de Paris. Sept Tomes. A Paris,
Jean Anisson, Directeur de l'Imprim
Royale. 1701. in 12. 7. vol. de
& 700. pages ou environ chacun.

LE but de ces deux Theologies
d'instruire les Ecclesiastiques des
tieres de Theologie, dont la
noissance leur est necessaire pour s'acqu
des fonctions de leur ministere. Ain
ne se sont point arrêtez aux question
pure Scholastique, & ils n'ont point t
avec étenduë les questions de Positive,
ils se sont appliquez à bien expliquer &
blir d'une maniere qui soit à la portee
tout le monde, ce qu'il faut croire.

qu'il faut enseigner, & ce qu'il faut pratiquer. On a déjà fait plusieurs Editions de ces Ouvrages qui sont d'un grand usage & d'un grand debit. Celles-cy sont augmentées & revües avec exactitude par les Auteurs.

Le Pere Alexandre a joint à sa Theologie cent six Lettres sur differens Points de Doctrine & de Morale, qui avoient déjà esté imprimées separement. Il y en a qui contiennent des questions & des decisions assez curieuses. Il rapporte dans la 3. quantité de Statuts des Conciles modernes contre les Ecclesiastiques qui jouent aux dez & aux autres jeux de hazard. Il blâme dans la 5. un Prêtre qui disoit tous les jours la Messe du Rosaire. Dans la 7. il examine par quel Evêque doivent estre approuvez les Aumoniers des Vaisseaux; & il decide que c'est par luy du Port d'où l'on part. Dans la 8. il conseille à un Superieur de ne pas souffrir que son Religieux se mêle d'executer le Testament par lequel sa Penitente luy a laissé dix mille livres pour les employer aux usages qu'elle lui avoit marquez. Dans la 9. il decide qu'un Evêque ne peut promouvoir aux Ordres un jeune homme qui n'a point de titre certain, sous pretexte que le Pere de ce jeune homme est riche & qu'il sera son heritier. Dans la 10. il croit que depuis l'abrogation de l'Edit de Nantes, les enfans des Heretiques sont infâmes qui les rend incapables d'e-

d'estre promus aux Ordres, s'ils n'en sont
 revelez par une dispense du Pape. Dans la
 18. Il refoud plusieurs cas sur les Irre-
 gularitez. Dans la 26. Il prétend que les
 Offrandes faites à une Image de la Vierge
 qui étoit à la muraille d'un Chasteau, n'ap-
 partiennent pas au Seigneur; mais au Curé
 du lieu. Il rapporte dans la 27. les Canon
 qui défendent de tenir les mariages se-
 crets. Il traite aussi dans ces Lettres de
 questions de doctrine, comme dans la 41.
 cette question: Si les pechez sont imputez
 aux endurcis & aux aveuglez: & il combat
 dans la 42. cette maxime: *Que Dieu ne re-
 fuse jamais la grace à celui qui fait ce qui est
 en lui par les forces de la nature.* Dans la 46. &
 dernière de la première Partie, il soutient
 que l'on ne doit point prendre de tabac
 avant de célébrer la Messe; décision qui
 fonde sur la raison du Jeûne qu'il pré-
 tend estre rompu par le tabac, & sur l'im-
 decency de l'action. On laisse à juger
 si ces deux raisons sont bien solides. Dans
 la seconde Partie de ces Lettres, il y en a sur
 la Probabilité, sur les Cultes Idolatriques
 sur la nature du peché que commettent
 ceux qui assistent au S. Sacrifice de la Messe
 avec l'affection au peché mortel, sur les
 obligations des Moines qui sont dans des
 Communautés relâchées, sur les Pension-
 des Religieux & Religieuses, sur plusieurs
*cas qui concernent la Simonie, sur les Equi-
 voques, sur l'Usure, sur le Mensonge,*

sur quelques autres points de morale & de discipline.

Johan. Alphonfi Turrettini, sacrarum antiquitatum Professoris, de Ludis sæcularibus, Academicæ quæstiones. In sollemnibus Academicæ Genevensis ludis A. D. VI. Non. Mai. M. DCCI. propositæ ac discussæ, nunc variis accessionibus locupletatæ. Genevæ apud Societatem. M. DCCI. C'est à dire, *Questions Academiques sur les Jeux seculaires, par Jean Alphonse Turrettin, Professeur en Histoire Ecclesiastique. A Geneve. 1701. in 4. pp. 78.*

Es Jeux seculaires estoient une des solemnitez des plus celebres qui furent chez les Romains; cependant elle est des moins connus. Les anciens en parlent fort diversement: & les modernes sont pas d'accord entr'eux sur l'origine, les circonstances, & le temps de la celebration de cette feste. L'Auteur de ce ouvrage dont nous parlons icy entreprend d'expliquer cette matiere. Pour commencer par l'origine des Jeux seculaires, il porte ce que les anciens en ont écrit. On dit que comme on voyoit à Rome plusieurs murailles, & que la muraille & la tour qui estoient en deça de la porte Colline & Esquilæ eurent esté frappées du tonnerre, les Romains ayant consulté les livres de

la Sybille , dirent qu'il falloit celebrer des Jeux dans le champ de Mars à l'honneur de Pluton & de Proserpine , immoler des victimes de couleur noire , & avoir soin que cette Feste fust celebrée de la mesme maniere tous les cent ans.

Valere Maxime , Zozime & quelques autres Auteurs , donnent une autre origine aux jeux seculaires. Il rapportent que pendant la guerre qui estoit entre les Romains & ceux d'Albe , les Armées estant prestes d'en venir aux mains , il parut un homme d'une figure monstrueuse , couvert d'une peau de beste noire ; qu'il se mit à crier , qu'il falloit offrir à Pluton & à Proserpine un sacrifice avant que d'aller au combat. Les Romains creuserent aussi-tost une grande fosse , y dresserent un Autel qui ne pût estre apperçu par les ennemis , & firent le sacrifice comme il leur avoit esté ordonné. Une autre fois la ville de Rome estant affligée de la peste , on dit qu'un certain *Valesus Valesius* , qui avoit deux fils & une fille malades à la mort , ayant demandé leur guerison à ses Dieux , il entendit une voix du Ciel qui luy dit que ses enfans gueriroient , s'il les faisoit porter à Terente , (c'étoit le nom du lieu où cet Autel avoit esté dressé) & s'il leur faisoit boire de l'eau chaude puisée auprès de l'Autel de Pluton & de Proserpine. La chose ayant esté executée les enfans guerirent , on fit des sacrifices , & on celebra des jeux qui durerent

trois jours & trois nuits. Enfin, Valerius Poplicola après que les Tarquins eurent esté chassés de Rome, voulut que cette Feste fût celebrée publiquement pour faire cesser la peste qui desoloit le peuple Romain. Depuis ce temps-là ils furent encore celebrez quelquefois; mais ayant esté long-temps negligez, Auguste après avoir fait consulter les livres de la Sybille les fit rétablir. Voila quelle fut l'origine de ces Jeux. Il faut voir presentement quand on devoit les celebrer, & combien il falloit qu'il se passast de temps depuis une celebration jusqu'à l'autre.

Il semble que le temps de la celebration des Jeux seculaires auroit dû estre marqué précisément par les Historiens Romains; cependant il n'y a rien de moins certain dans l'antiquité. Varron, Festus, Saint Augustin, & plusieurs autres pretendent qu'on les celebroit de cent ans en cent ans, & que c'est pour cela qu'on les appelloit seculaires. D'un autre costé les vers de la Sibille, les registres des *Quindecimvirs*, l'Edit d'Auguste, & le Poëme seculaire d'Horace, marquent que c'étoit de cent dix ans en cent dix ans. Scaliger & quelques autres modernes ont suivi cette dernière opinion, & ont cru que le siecle Romain étoit composé de cinq cycles & de vingt-six lustres, lesquels estant achevez, ces cycles & ces lustres revenoient au mesme point après cent dix ans, & formoient

ainsi le siecle Romain ; mais le Pere Petau a pretendu au contraire que cette hypothese de periodes dont parle Scaliger , & qu' il pretend avoir esté en usage chez les Romains, est entierement de son invention.

Si on examine les Annales des Romains , & qu' on marque les années de la celebration des Jeux seculaires , on n'y trouve rien de fixe ni de réglé. Selon Censorin qui cite les anciens Historiens , il s'est passé soixante-un an depuis la premiere celebration jusques à la seconde ; depuis la seconde jusqu'à la troisiéme , 201. an ; depuis la troisiéme jusqu'à la quatriéme , 100. ou 103. ans ; & enfin depuis la quatriéme jusqu'à la cinquiéme , qui fut celle d'Auguste , 130. ou 133. ans. Il est vray que les tables des *Quindecimvirs* ne sont pas d'accord avec les Historiens , & qu'elles marquent la celebration des Jeux seculaires de cent dix ans en cent dix ans : mais il semble qu'on doit plutôt suivre les Historiens que ces tables , puisque selon le Pere Petau elles n'ont pas esté dressées sur les fastes des Romains , mais sur la supposition que les Jeux seculaires avoient esté celebrez par les anciens de la mesme maniere que l'Edit d'Auguste ordonnoit qu'on les celebrast.

Depuis Auguste , le temps de la celebration des Jeux seculaires ne fut pas plus réglé qu'il l'avoit esté avant luy , & on eut dans la suite fort peu d'égard à son Edit qui ordonnoit qu'on les celebreroit de cent

dix ans en cent dix ans. C'est ce qu'on peut voir en examinant le temps de ces célébrations, qui se trouve marqué dans les Historiens, sur les Medailles, & par des Inscriptions. Pour commencer donc par Auguste, il est certain qu'il les fit célébrer l'an 737. de la fondation de Rome, sous le Consulat de C. Furnius, & de C. Junius Silanus. Et ce fut pour cette solemnité qu'Horace composa le Poëme seculaire qui se lit dans ses œuvres. Soixante trois ans après les Jeux seculaires d'Auguste, Claude les fit célébrer sans avoir aucun égard à l'Edit de cet Empereur; mais se réglant sur les années de la fondation de Rome, dont on contoit alors la 800. le mesme Empereur Claude estant Consul pour la quatrième fois, & L. Vitellius pour la troisième. C'est de cette celebration dont parle Suetone, quand il dit qu'Auguste ayant prévenu le temps de cette Feste, Claude l'avoit fait célébrer dans le temps qu'elle devoit l'estre selon les Loix. Il ajoute qu'on se moqua du Hérault, quand on luy entendit dire, *qu'on eût à venir assister à une Feste que personne n'avoit jamais veüe, & que personne ne verroit jamais.* Parce qu'en effet il y avoit beaucoup de monde qui se souvenoit de l'avoir déjà veüe, & que mesme il y avoit des Comédiens qui avoient joué à celle d'Auguste, & qui jouerent encore à celle-cy.

L'Empereur Domitien fit aussi représenter les Jeux seculaires, l'an de Rome 841.

104. ans après ceux d'Auguste, & 41. ans après ceux de Claude. Ce fut à ceux-cy que Corneille Tacite assista en qualité de Preteur & de *Quindecimvir*, comme il le dit luy-mesme dans l'onzième Livre de ses Annales. Quelques Auteurs croyent qu'Antonin Pie fit celebrer les Jeux seculaires l'an 900. de la fondation de Rome; mais le passage d'Aurelius Victor, qu'ils citent pour le prouver, ne le dit pas, & on n'en a aucune preuve d'ailleurs.

L'an 958. de la fondation de Rome, 220. ans après les Jeux d'Auguste, & 116. ans après ceux de Domitien, l'Empereur Septime Severe les fit représenter, comme le rapporte Herodien qui y assista. Ils furent encore representez avec beaucoup de magnificence l'an 1000. de la fondation de Rome, qui estoit la 248. de Jesus-Christ, par l'Empereur Philippe, comme le rapporte Capitolin, Eusebe, Cassiodore, & plusieurs autres.

Ce fut là la dernière fois qu'on vit cette solemnité à Rome. Quelques-uns veulent cependant que Gallienus, & après luy Honorius la firent encore celebrer; mais les témoignages qu'ils en rapportent prouvent seulement que ces Empereurs firent à la vérité représenter quelques Jeux, mais ils ne disent pas nettement que ces Jeux fussent les Jeux seculaires.

Après avoir parlé de l'origine & du temps auquel se devoient celebrer les Jeux seculai-

toute l'Italie des Herauts pour aver-
peuple de venir voir des Jeux que ja-
personne n'avoit vus, & que personne
verroit plus. Ensuite les *Quindecimvirs*
ent distribuer au peuple des flambeaux,
ufre, & du bitume, afin de faire les
tions pour se preparer à la feste. Les
c à qui on offroit des Sacrifices esto-
Jupiter, Junon, Latone, Apollon,
e, Pluton, Proserpine, & les Par-
Les victimes qu'on offroit aux Dieux
es estoient blanches, & celles qu'on of-
aux Dieux des enfers estoient noires.
principales de ces victimes estoient des
s, des agneaux & des porcs. Cette feste
it trois jours & trois nuits. La premiere
le Prince avec le *Quindecimvirs* s'en al-
u bord du Tibre, & offroit trois agne-
ur trois Autels. On avoit eu soin de dres-

cations, & chanter des Hymnes. Enfin le troisieme jour on alloit au Temple d'Apollon Palatin, & là, 27. jeunes garçons & autant de filles, dont les peres & les meres étoient encore en vie, chantoient le Poëme seculaire à l'honneur d'Apollon & de Diane. Pendant ces trois jours on faisoit des Sacrifices dans tous les Temples, & on representoit des Jeux de toutes sortes sur tous les Theatres. Voilà quelles estoient les ceremonies de cette feste. Ceux qui voudront en sçavoir l'explication peuvent lire le livre dont nous parlons icy.

A l'occasion de cette feste des Romains, l'Auteur parle du Jubilé des Catholiques. Comme ces deux solemnitez semblent avoir quelque rapport, il y a eu des Historiens qui ont pretendu que ce fut à l'imitation des Jeux seculaires des Romains, que le Pape Boniface VIII. institua le Jubilé, l'an 1300. de J. C. M. Turretin trouve dans le Jubilé quelques ceremonies assez semblables à celles des Jeux seculaires. Cependant il ne veut pas assurer que le Pape qui l'institua, eut en veüe cette solemnité Payenne.

Solution de la Principale difficulté proposée par M. Hugens contre le Systeme de M. Descartes, sur la cause de la Pesanteur.

C'Est dans un petit Traité qui a pour titre, *Discours de la Cause de la Pesanteur*, que M. Hugens propose cette difficulté.

ner du centre de la terre ; & que c'est cet effort que les corps qu'on nomme ns, sont poussez vers le même centre. s il n'est pas d'accord avec luy sur la iere particuliere d'expliquer le mouve- t de la matiere qui circule.

1. Descartes fait mouvoir toute la matie- n même sens d'Occident en Orient ; à dire , qu'il luy fait décrire autour 'axe de la terre, des cercles dont les s sont paralleles entr'eux , & à celuy l'Equateur ; & c'est précisément ce ivement en tourbillon que M. Hugins que. Il prétend que la matiere se it en tout sens autour, non pas de l'a- mais du centre de la terre, qui devient là le commun centre de tous les cer- décrits. On examinera peut-estre

tout en tombant une mesme direction qui tend au centre. *Mais outre cela*, dit cet Auteur, à la suite d'une autre objection, (p. 134.) *ce mouvement circulaire autour de l'axe de la terre, ne pourroit en tout cas chasser les corps qui ne suivent pas le mesme mouvement que vers ce mesme axe; de sorte que nous ne verrions par les corps pesants tomber perpendiculairement à l'horizon, mais par des lignes perpendiculaires à l'axe du monde; ce qui est encore contre l'expérience.*

C'est la plus repetée de toutes les objections qu'on nous fait. Les grands & les petits Inventeurs de nouveaux systêmes la proposent tous avec une égale confiance. Cependant, si on le peut dire sans temerité, on croit n'avoir pas moins contre-elle qu'une veritable demonstration; & l'on est persuadé que ce n'eust pas esté pour M. Hugen un problème fort embarrassant que cette difficulté à resoudre, s'il eût trouvé autant de plaisir à la resolution qu'il paroît en avoir pris à reformer le systême.

Soit PAQE le plan d'un méridien; EA la commune section de ce plan, & de celui de l'Equateur; DN le diametre d'un cercle parallele; PQ l'axe du monde.

On convient avec nous qu'un corps mù circulairement faisant effort, pour s'éloigner du centre du cercle qu'il décrit, la matiere qui circule dans le plan de l'Equateur doit faire effort pour s'éloigner du point C, commun centre de tous les cercles décrits.



crits dans ce plan ; & qu'ainsi c'est une necessité qu'un corps qui se trouve dans le même plan , & qui ne fait pas le même effort que la matiere muë circulairement , soit poussé vers le centre par cette matiere à qui son effort fait prendre le dessus. Mais on dit que par la même raison , la matiere qui circule dans le plan du cercle parallele dont DN est le diametre tendant par son effort à s'éloigner du point O , commun centre de tous les cercles décrits dans ce plan , doit aussi pousser vers le point O tous les corps qui se trouvent dans le même plan , & qui ne font pas le même effort.

Quelque évident que ce raisonnement

pa-

paroisse, je prétends qu'il n'a qu'une fausse vraisemblance, & que l'on fait ici une mauvaise application d'un bon principe. Il est vray que tout corps mù circulairement tend à s'éloigner du centre du cercle parcouru; c'est un principe démontré. Il est vray en particulier que la matiere fluide qui circule dans le plan du cercle parallele dont DN est le diametre, tend à s'éloigner du point O, qui est le commun centre de tous les cercles qu'elle décrit. Il est vray encore, que si l'on consideroit ce plan seul; ou qu'il fût consideré dans un tourbillon cilindrique, les corps qui ne feroient pas le mesme effort que la matiere fluide, y seroient chassés vers le point O; mais les cercles concentriques qui sont dans ce plan estant contenus sous des surfaces spheriques, ce n'est plus la mesme chose.

Pour entendre cela, on doit remarquer que le tourbillon que l'on suppose spherique, est tel par la reaction de la matiere environnante (quelle que soit d'ailleurs cette matiere;) il faut donc le concevoir comme exterieurement pressé, & pressé également de toutes parts suivant des lignes droites qui vont au centre. Cette pression exterieure, ou de dehors en dedans, contrebalance celle qui se fait de dedans en dehors, & soutient l'effort de toute la matiere fluide qui se meut en tourbillon.

Cet équilibre de pression estant bien compris, il est clair que la matiere fluide, qui
dans

dans le plan du cercle parallele dont le diametre est DN , fait effort pour s'éloigner du point O , suivant OD , & qui par son effort pousse aut point D la surface spherique dont le cercle $PAQE$ est une section par l'axe; il est clair, dis-je, que cette matiere n'est pas autrement repoussée par la surface qu'elle pousse, qu'elle le seroit par un plan qui toucheroit cette surface au point D . Ainsi selon les loix de la Mechanique, son effort en ce point est reflechi contre le fluide qui est à côté, suivant la corde DM égale à DN . Or cet effort estant soutenu par la reaction du fluide suivant la mesme corde MD , il s'ensuit que la surface spherique est pressée au point D par deux forces égales, dont l'une agit suivant OD , & l'autre suivant MD ; d'où resulte dans ce point de la surface une impression suivant la direction CD , qui est celle de la diagonale du parallelograme fait par les deux cordes MD , ND .

Si l'on met donc maintenant au point D un corps grossier qui ne fasse aucun effort par luy-mesme, la matiere fluide qui agit suivant OD , & celle qui exerce sa reaction suivant MD prendront le dessus avec un égal effort, & le pousseront suivant DC vers le point C , qui est le centre du tourbillon, & non pas vers le point O , qui est le centre du cercle parallele. Et comme le mesme raisonnement a lieu, quelque plan de cercle que l'on considere, & dans quelque point du plan que l'on suppose

pose le corps grossier, il me paroist démontré que dans l'hypothese de M. Descartes les corps pesants doivent suivre par tout en tombant la mesme direction qui tend au centre de la terre conformément à l'expérience, & contre l'objection proposée.

On aura sans doute de la peine à croire qu'une démonstration si facile & si naturelle eût échappé aux lumieres de M. Hugen, si elle estoit bonne. Comme bien des gens pourroient estre portez à s'en défier par cette raison, & sans autre fondement que celui du profond sçavoir en Geometrie de cet illustre Auteur; on ne doit pas trouver mauvais que je releve icy une méprise dans laquelle il est tombé, & que je fasse voir par cet exemple que les plus grands Geometres sont capables d'inattention. D'ailleurs la méprise que je vais remarquer a rapport au fond de la démonstration précédente, dont elle renverseroit le principe, si elle avoit lieu. Voicy ce que c'est.

On a observé dans l'Isle de Cayenne éloignée de l'Equateur vers le septentrion d'environ 5. degrez, qu'un pendule qui bat les secondes y étoit plus court qu'à Paris d'une ligne & un quart. Cette experience a fait conclure à M. Hugen *que les corps pesants descendoient plus lentement en ce pays là qu'en France, & par consequent que la Pesanteur n'estoit pas égale dans tous les lieux de la terre: il attribué la cause de cette inégalité au mou-*

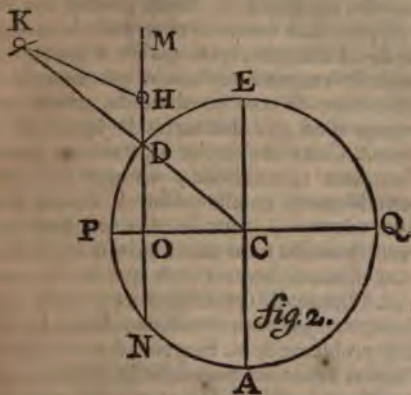
nteur, & il détermine quelle est cette
inution dans chaque parallele. Jusques-
out va bien, si ce n'est que les demon-
ions sont un peu longues, & embar-
es; mais ce n'est pas de quoy il s'agit. La
rise consiste dans une remarque que fait
teur à l'occasion de cette recherche. Il
que la terre estant spherique, il faut que
les paralleles, le fil qui soutient un
ob, fasse un angle dans le plan du me-
n avec la perpendiculaire à la surface
terre: il trouve que cet angle doit
à Paris de 5. minutes, 54. secondes, &
ou plus grand encore au 45. degré de latitu-
Une declinaison de la dixième partie
degré est trop sensible pour n'avoir
esté remarquée dans les observations
nomiques, & dans celles du niveau
devroit baisser d'autant sous l'horizon;
adant elle ne l'a pas esté. La raison

la courbe qui par sa revolution autour d'un axe, formeroit la figure de la terre.

Voilà la remarque & tous les raisonnemens qui la suivent : mais voilà aussi, ce me semble, pousser jusqu'au bout l'illusion que l'on s'est faite. Car enfin cet angle prétendu qu'un plomb à l'extrémité d'un fil devoit faire avec la perpendiculaire à la surface de la terre est une pure imagination, dans laquelle M. Hugens ne peut avoir donné que par une espece d'éblouissement : ce que je montre en deux mots dans sa figure.

Le cercle PAQE represente la terre coupée par un plan qui passe par ses deux poles PQ. Le centre est C. le cercle de l'Equateur ECA; le parallele de Paris, ou d'un autre lieu DON; H, un plomb suspendu au bout du fil KH; KD la perpendiculaire au point D. M. Hugens prétend que la situation de la ligne KH dans cette figure est celle que doit prendre le fil qui soutient un plomb; parce que selon luy le mouvement journalier de la terre autour de son axe PQ, rejette les corps *suivant la perpendiculaire à cet axe.* Après l'avoir dit plus haut, KH, dit-il encore, en expliquant sa figure, *represente une corde qui soutient un plomb, H, qui s'écarte de la perpendiculaire KDC, parce qu'il est rejeté suivant la ligne ODM, que je suppose passer par le poids H.*

Qui ne voit que cette proposition est fautive. Si la terre étoit en repos, le fil KH ne se-



feroit-il pas tendu par le plomb suivant la perpendiculaire KDC ?

Maintenant la terre que l'on suppose spherique venant à tourner autour de son axe PQ , le plomb, H , qui dans cette situation est au point D , ne doit-il pas estre rejetté par la surface spherique, comme il le feroit par le plan tangent en ce point? Mais selon les premiers principes de la Mechanique, ne feroit-il pas rejetté par ce plan suivant la perpendiculaire CDK ? Il est donc évident que la terre pouroit être d'une rondeur exacte, sans qu'il y eût d'angle HKD , & sans que le niveau baissât sous l'horizon.

On

On n'examine point au reste, si elle est en effet parfaitement ronde, ou si elle ne l'est pas; mais on trouve heureuse la méprise de M. Hugens, puis qu'elle a produit la belle & curieuse recherche par laquelle il détermine la courbe dont la revolution autour d'un axe donneroit la figure de la terre. Cette recherche a paru à ce grand Geometre tres-difficile, comme elle l'est véritablement en elle-mesme; ce qui doit faire admirer, pour le dire en passant, l'excellence du nouveau calcul que le celebre M. Leibnitz a inventé, & que les sçavans Mrs. Bernoulli perfectionnent tous les jours; car par ce merveilleux calcul, le difficile problème de M. Hugens, & une infinité d'autres beaucoup plus difficiles encore, qui regardent la methode inverse des tangentes, se resolvent avec une extrême facilité.

Je reviens à mon sujet. On a fait bien des réponses à l'objection que je crois avoir détruite: mais il ne s'en est peut-estre jamais fait de si extraordinaire que celle qu'on lit dans un Auteur moderne, où l'on trouve d'ailleurs beaucoup de bonnes choses. La difficulté ne l'embarasse point. Après avoir refuté quelques-uns de ceux à qui elle a fait de la peine, & qui ont tâché de s'en délivrer par quelque solution bonne ou mauvaise, il ne s'en défait luy qu'en admettant l'inconvenient objecté. Il reconnoît donc avec les Auteurs de l'objection, que
les corps pesants doivent tomber selon des
 per-

perpendiculaires à l'axe de la terre; mais en même temps il prend le party de croire qu'en effet ils tombent ainsi; & il ose l'affirmer malgré l'expérience contraire qu'il rejette comme fautive, ou comme incertaine; sans craindre de se broüiller avec les Astronomes & les Nivelleurs, & sans s'étonner des absurditez qui naissent en foule d'un si étrange sentiment.

Comme il ne s'est engagé jusques-là que pour sauver le mouvement d'Occident en Orient de la *Masse elementaire*; il sera sans doute bien-aisé de trouver icy une voye ouverte pour se tirer de ce mauvais pas, en retenant le mouvement qu'il veut conserver.

Joannis Franci Veronica Théexans, id est collatio Veronicæ Europææ cum Thée Chinitico, &c. Editio secunda auctior & correctior. Lipsiæ & Coburgi, apud Pfortenhaverum Bibliop. 1701. C'est à dire, Parallele de la Veronique avec le Thée de la Chine. Par Jean Francus, à Leipzig & à Coburg. 1701. vol. in 12. p. 138.

LE dessein de l'Auteur dans cet ouvrage, est de faire voir que la Veronique d'Europe est en tout semblable au Thée des Chinois, tant pour l'apparence extérieure que pour les principes qui la composent, & les propriétés qu'elle possède. La Veronique est d'un verd foncé, ses feuilles sont longues, pointues & dentelées en leurs bords, la plan-

plante desséchée a une odeur qui approche de celle du foin sec: quand on la mache elle laisse sur la langue un goust amer & un peu acré: toutes qualitez qui luy sont communes avec le Thé. Pour ce qui est des principes de la Veronique, quelques Auteurs croyent qu'elle contient des sels alkalis neutres, meslez d'un souphre subtil. M. M. Franc assure que la calcination de ce sel simple n'a jamais pû donner un seul grain de sel fixe. Il prétend mesme que ce n'est point par la vigueur du feu qu'on peut connoître les véritables de cette plante. Il veut qu'on se contente d'en exprimer le suc, & de le distiller doucement. Alors dit-il, on decouvrira les principes qui le rendent capable d'émousser les acides, de purifier le sang, d'exciter l'urine, de faire suer, de lever les obstructions, de résister au venin, & de faire tout ce que le Thé a coutume de produire. On fait avec le suc de la Veronique bien clarifié & ensuite épaissi une essence qui ne cede en rien à toutes les teintures de Thé.

La Veronique convient à toutes les maladies auxquelles le Thé convient, à la migraine, aux catharres, à la foiblesse des yeux, à la surdité, à la paralysie soit de la langue, soit de tout le corps; à la pleuresie, à l'asthme, à la toux, à la phthisie, à la jaunisse, à la colique, à la diarrhée. Sur tout elle appaise le mal de teste avec une promptitude qui surprend. Il n'y a qu'à faire infuser le

de la plante dans un peu de vin blanc,
 ns de l'eau de pluye, & boire cette
 n.

ue épaissi de la Veronique est si bon
 : la toux, que nôtre Auteur dit avoir
 par ce remede une fille qui faisoit de
 nds efforts en touffant, que les yeux
 étoient de la teste.

dit que le Thée fortifie la memoire
 ugement. Notre Auteur attribüé à la
 ique la même vertu.

elques Auteurs écrivent que si les Chi-
 e sont point sujets à la pierre, ils doi-
 cet avantage au Thée. M. Franc
 id que nous n'avons point contre ce
 e remede qui égale la Veronique pri-
 ptifanne. Il rapporte là-dessus des
 oles considerables dont il a été témoin.

ute que rien n'appaise plus efficace-
 les douleurs des reins que de se bai-
 dans de l'eau où l'on a fait bouillir une
 e quantité de Veronique. Ce bain

uelquefois rendre les graviers & les
 s sans presque aucune douleur. La
 re de Veronique, mêlée avec un peu
 cre, & prise dans une infusion de la
 e plante, chasse la pierre par les uri-

Un seul catapläme de cette herbe sur
 ois, guerit les plus opiniâtres retentions
 ne d'une maniere surprenante. L'Au-
 conseille aux graveleux les lavemens
 avec la decoction de la mesme plante.

Thée est bon contre la diarrhée. La

Veronique ne l'est pas moins. On la cuire dans du lait, & on boit ce lait te chaud. Quelques Medecins pretendent que cette herbe a tant de vertu pour arrester le sang, que si un malade attaque d'émorragie la presse dans la main, & la tient jusqu'à qu'elle s'échauffe, il est soulagé aussi-tôt. C'est peut-estre de là qu'est venue l'imagination du Docteur Meldertus, un des plus celebres Medecins qui ait paru de son temps dans la Ville d'Ulm, sçavoir que l'herbe qui au rapport de Sozomene croissoit au pied d'une statue de notre Seigneur, que une femme Hemoroïsse avoit fait élever, étoit de la Veronique. Notre Auteur remarque que la Veronique empêche de dormir comme le thé, qu'elle est bonne comme le thé contre la plupart des maladies de l'Utérus, & contre les indigestions. Il ajoute une chose qui merite bien d'estre remarquée. Que la Veronique est le plus prompt secours qu'on puisse avoir contre la lassitude du corps. On n'a qu'à essayer ce remede après avoir bien marché, & l'on se sentira sur le champ tout fortifié. Notre Auteur remarque plusieurs proprietés de la Veronique qu'il n'est pas possible de détailler icy. Celle que nous avons rapportées regardent principalement l'usage interieur de la plante. Mais Franc en observe d'autres qui sont pour l'usage exterieur comme par exemple que l'eau ou l'on a fait bouillir de la Veronique, guérit les dartres, la gratelle, les rougeurs, qu'

gaire appelle chaleurs de foye, & toutes maladies de la peau. Il ajoute que cerbe est si vulnérable, que si on en broye & crement les feuilles, & qu'on les applique sur quelque contusion ou sur quelque tumeur, le mal disparoit presque aussitôt.

On voit icy des asthmatiques, des hydropiques, des pulmoniques, des scorbutiques, &c. parfaitement guéris par l'usage de la Veronique. M. Franc examine le sentiment de ceux qui croient que la signature sur la plante marque leur vertu. Il refute ce sentiment par de bonnes raisons, & fait voir que l'expérience est le meilleur guide qu'on ait à suivre pour parvenir à connoître la vertu des remedes. Au reste, nostre Auteur ne dit rien icy à la Veronique, que l'expérience n'ait confirmé plusieurs fois. On ne peut trop recommander l'usage d'une plante si salutaire, & il seroit à souhaiter que ce mode s'introduisist d'en prendre comme on prend du Thé. Notre Auteur après avoir donné avec raison de grands éloges à cette plante, se laisse aller à un transport d'ultrage de devotion pour elle: Je vous salue, dit-il, plante de benediction; je vous salue, Reine des herbes! Present incomparable de la nature, souverain vulnérable à qui ont confiées tant de vies, à vous soit rendue gloire & gloire, au dessus de toutes les autres herbes de la terre.

JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundi 15. Janvier, M.DCCIII.

La Clef de l'Apocalypse, ou Histoire de l'Eglise de l'Eglise Chretienne sous la IV. Monarchie Dediee à notre S. Pere le Pape, par le Sr. Neuberger de Verse. A Paris, chez la veuve Daniel Horthemels. 1703. in 12. Tom. I. pagg. 288. Tom. II. pagg. 485.

IL n'y a point de Commentateur de l'Apocalypse qui ne se vante d'avoir trouvé la clef de ce Livre obscur, que personne n'avoit encore découverte. M. de Verse est si persuadé d'avoir heureusement rencontré le vray sens & le dénouement de ces Enigmes de l'Apocalypse, qu'il ose assurer avec confiance, pag. 97. que rien ne lui a fait plus de peine dans tous les mysteres de ce Livre; qu'il n'y en a plus pour luy; que l'Enigme est devinée; qu'il a esté assez heureux de trouver presque sans y penser, une clef que tant d'autres plus sçavans, plus ingenieux & plus subtils que

le estoit égarée, que l'on desespéroit
avoir trouver. Icy tout transpor-
tée, & comme entousiasmé, il s'écrit
Archimede, je l'ay trouvée, je l'ay trou-
vée en soit renduë à Dieu, qui cache ses
secrets & aux sages & aux entendus, &
non seulement aux foibles & aux petits, aux person-
nes ignorantes. Il dit en un autre endroit pag.
100. qu'il est convaincu que le denouement
de son systême public est le seul véritable, & qu'il
n'y a rien qui puisse le détruire, ou en
montrer la fausseté. Il ne pretend pas
avoir besoin qu'on soit pour cela obligé de
le croire, & il permet aux autres de le
croire pour une simple & heureuse conje-
cture. C'est ce qu'il semble qu'on ne peut lui
refuser, puisque son systême a du moins au-
tant de vraisemblance que ceux qui ont paru
jusqu'à present.

ment designée sous le nom de la Grande Babilone, & où il est parlé de sept Rois. Ces sept Rois sont les sept premiers Empereurs : De ces sept, il est dit que cinq sont tombez ; sçavoir Jules Cesar, Auguste, Tibere, Cajus & Claudius. Le sixième qui regnoit est Neron, sous lequel M. de Versé croit que l'Apocalypse a esté écrite. Le septième qui n'est pas encore venu, & qui doit regner peu de temps, est Galba, dont le regne ne fut que de sept mois. Le huitième qui devoit perir miserablement, est Othon qui perit ainsi. Les dix Rois qui doivent reduire la prostituée dans la dernière desolation, representent les Rois Barbares qui s'emparerent des Provinces de l'Empire Romain, & qui reduisirent Rome en cendres ; comme il est predit dans cette Prophetie. L'Histoire de cette ruine est décrite dans le chapitre dix-huit.

Ce qu'il y a de plus singulier dans ce système, est qu'il suppose que l'Apocalypse a esté écrite sous le regne de Neron, au lieu que l'on croit communement qu'elle n'a esté écrite que sous l'Empire de Domitien, suivant le témoignage de Saint Irenée. M. de Versé oppose à l'autorité de ce Pere celle de Saint Epiphane, qui dit en deux endroits que l'Apocalypse a esté écrite sous Claudius en confondant Claudius avec Neron. M. de Versé ajoute qu'il y a plusieurs choses dans ce Livre qui nous font connoistre qu'il a esté écrit avant la ruine de Jerusalem.

sous sa puissance & sous celle de Je-
sus, la destruction du Temple est
dans le chapitre onzieme. Apres ce-
Christ promet d'envoyer par toute
deux témoins, ou deux martyrs
rècher l'Evangile; & ces témoins ay-
nverti les Gentils, monteront sur
e des Cefars, & feront regner Je-
sus après avoir détruit ses ennemis &
secuteurs. C'est ce qui a esté ac-
sous l'Empire de Constantin, qui est
is que la septième trompette suscita
ir de l'Eglise. Le douzième chapitre
ocalypse décrit d'une maniere emble-
e la naissance de l'Eglise Chretienne
eu de la Synagogue & ses premieres
tions. Rome idolatre & ses Empe-
ont representez dans le chapitre troi-
La bête à deux cornes semblables

celui de *Julius Caesar Deus*, & plus formellement dans le seul mot de *Latinos*. Le faux Prophete de l'Apocalypse, & l'Ante-Christ, ou l'homme de peché, & le fils de perdition dont il est parlé dans la seconde Epitre de Saint Paul aux Thessaloniens chap. 2. est, à ce que croit M. de Verfe, Simon le Magicien. Il croit encore que l'Ante-Christ à venir, figuré par le faux Prophete aux deux cornes de l'agneau, & dont l'apostasie entrainera la plus grande partie de l'Eglise, & qui s'emparera de Rome même, sera un Antipape.

Il remarque qu'il y a deux sens dans l'Apocalypse, & que le Prophete n'a pas eu seulement en vûe l'histoire de l'ancienne Rome payenne, mais encore d'une seconde & dernière Rome, un second paganisme & une destruction de toutes choses sous l'emblème & le type de Rome payenne & de sa ruine. C'est à cette destruction qu'il rapporte les dix premiers versets du chapitre 19. Le Chapitre 14. concerne la predication de l'Evangile, les Martyrs, le charment de Religion, le sang répandu par les Martyrs, les sept coupes répandues par les Anges ont rapport au sons des sept trompettes & representent l'état de l'Empire Romain jusqu'à Constantin. C'est la victoire de Jesus-Christ sous cet Empereur qui est peinte dans la seconde partie du chapitre 20. onzième, sous la figure d'un homme assis sur un cheval blanc, vêtu d'une robe

sang, qui s'appelle le Verbe de Dieu. septième coupe peut avoir rapport dans autre sens à la dernière ruine de Rome.

Sept sceaux & les sept trompettes peut aussi estre entendues de toute l'histoire de l'Eglise depuis sa naissance jusqu'au ne glorieux de Jesus-Christ. M. de Verſe fait une application à divers événements arrivez dans l'Eglise. Il donne aussi autres chapitres de l'Apocalypse un par rapport au temps de l'Ante-Christ. Gog & Magog dont il est parlé dans le pitre 20. v. 7. sont, selon luy, l'Empire Ottoman, dont il predit la destruction certaine. Elle entrainera, à ce qu'il croit, avec elle la destruction de l'Empire de Saſſe. Ensuite le diable sera precipité dans les lacs. Le Jugement est enfin décrit, & le ne glorieux de Jesus-Christ sur la terre. Il faut distinguer du regne de mille ans qui commence à Constantin.

Voilà les principaux points de l'explication de l'Apocalypse contenuë dans le premier Tome de l'ouvrage de M. de Verſe.

Le second a esté composé long-temps apres le premier. Il y donne des preuves de justifications, & refute celles de Jurieu & autres Protestans. Il entre dans un style qui fait plaisir, & tourne en ridicule les imaginations de Jurieu d'une maniere agreable. Cet ouvrage porte en teste une Epitre dedicatoire au Pape, au commencement de laquelle M. de Verſe sou-

haille à Clement XI. la grace & la paix de la part de Dieu & de Jesus-Christ notre Seigneur, souverain Evesque de nos ames. Il le fait juge de son sentiment touchant le regne de Jesus-Christ sur la terre dans la nouvelle Jerusalem, qui doit preceder le regne des bienheureux dans le Ciel.

Coutumes du Baillage de Senlis et son ancien Ressort, comprenant Senlis, Beauvais, Compiègne, Pontoise, Chaumont, Magny, Beaumont, Chambly, & Creil; & toutes les Jurisdiccions Royales & Subalternes qui en dependent. Avec les remarques tirées de la conference des Coutumes de Paris, Vallois, Clermont, & autres avec celles-cy, des Commentaires de MM. Jean Marie Ricard & Laurent Bouchel, des decisions des meilleurs Auteurs, des Arrests, des Ordonnances & Reglemens, & de la maniere d'en user audit Baillage. Contenant le tout un precis du Droit François. Par M. de Saint Leu, Avocat du Roy au Baillage & Siege Presidial de Senlis. A Paris, chez Maurice Villery. 1702. in 4. pagg. 456.

Nous n'avons guere de Coutume plus singuliere dans ses dispositions, plus obscure dans ses decisions, ni plus difficile dans la pratique que celle de Senlis. Bouchel, qui est le premier & le plus ancien de ses Interpretes, n'a pas beaucoup approfondi les matieres & les questions

es écrits, a voulu rendre ce service a
lle de Beauvais sa patrie. Il nous a
té ses remarques, & ses resolutions sur
xte de cette Coutume. Mais notre Au-
qui en a fait une étude particuliere, de-
quarante huit années d'exercice au
de Senlis, trouve que Ricard n'y a
travaillé plus utilement que le premier,
a omis plusieurs choses tres necessaires, qu'il
attaché en bien des endroits aux manieres du
Romain, plutost qu'à suivre les regles de
Jurisprudence Françoise, & Coutumiere,
a affecté des opinions singulieres, & qu'il
as esté assez versé dans l'usage & la prati-
les articles de la coutume & dans les matie-
dont elle n'a pas disposé expressement, de
, qu'on ne peut faire fond en tout sur sa
ine.

n ne peut pas disconvenir qu'il n'y ait
les Remarques & les decisions de feu

Ce qui est de vrai est, que les sentimens de M. de S. Leu ne sont le plus souvent opposez à ceux de M. Ricard qu'à cause des usages differens, qui s'observent à Beauvais & à Senlis. Une ancienne émulation entre ces deux villes a divisé les esprits. Senlis comme Chastellenie Royale & le Siege capital de tout le Baillage, faisant gloire d'avoir donné le nom à la Coutume & la loy au Comté de Beauvais, qui dépend d'un Seigneur Ecelesiastique & subalterne: Ceux de Beauvais pretendent au contraire que leur Ville a eu originairement un Baillage & une Coutume, appelez le Baillage & la Coutume de Beauvoisis; témoin Philippe de Beaumanoir, qui estoit Bailly de Beauvoisis, & qui vers l'an 1283. en a recueilli les Coutumes; que c'est le Comté de Beauvais, qui a donné les loix à toute la Province, & que la ville de Beauvais n'a esté depuis assujettie au Baillage de Senlis, que parce que ses Evêques, qui par l'échange du Comté de Sancerre fait l'an 1015. entre Roger Evêque de Beauvais & son Frere Eudes II. Comte de Champagne, estoient devenus Comtes de Beauvais, ayant eu assez d'autorité pour empescher en leur ville de Beauvais la residence des Baillifs & Officiers Royaux, ceux de Beauvais furent obligez pour les cas Royaux, dont les Officiers du Comté de beauvais n'étoient pas Juges competans, d'avoir recours au Bailly de Senlis: que dans une ancienne

compilation des Coutumes faite en 1493. par les Officiers du Baillage de Senlis, donnerent à la Coutume de Beauvais le nom de Coutume de Senlis, & que ce nom luy est demeuré lors de la réduction & reformation qui en a esté faite en l'an mil cinq cens trente neuf, dont la commission fut pareillement adressée au Bailly de Senlis.

Après l'établissement d'un Baillage & Siege Presidial en la ville de Beauvais, créé par Edit du mois de Decemb. 1582. une Jurisprudence & des maximes différentes sur un mesme point de coutume se sont autorisées par les preventions de ces deux villes, lors qu'il y a eu raison de part & d'autre. En voicy quelques exemples.

Notre Auteur sur l'art. 96. donne la prevention aux Juges Royaux, en matiere de Police; ce qui ne leur est pas accordé à Beauvais. Il soutient aussi que l'incendie est un cas Prevostal. L'Auteur des notes sur Ricard dit simplement que c'est un cas Royal; mais la verité est qu'il est mixte suivant l'usage le plus commun, & qu'il n'y a pas de renvoy du Juge Royal au haut Justicier, ni du haut Justicier au Juge Royal, quand l'un ou l'autre a prevenu.

Dans cette coutume, où les meubles portent les dettes mobilières, M. de Saint Leu en l'art. 141. charge les acquests aussi bien que les meubles des reprises de la femme & du remploy de ses propres aliénés.

contre le sentiment de Ricard & l'usage servé à Beauvais. L'Auteur des notes Ricard a cité un Arrest du 28. Mars 1668. rendu en la Coutume de Vitry, qui voit jugé pour le remploi. Pallu la Coutume de Tours distingue le remploi avec la reprise, laquelle se prend sur les immeubles, au lieu que le remploi semble sur quelque chose de plus réel & se devoir faire à proportion sur les meubles & acquets. La décision de notre Auteur est néanmoins plus équitable & conforme à celle de Ricard sur l'art. trente-un de la Coutume de Paris.

Notre Auteur sur l'art. 173. dit qu'il faut pour tester se regler à Senlis par la Coutume de Paris à 20. ans accomplis pour les meubles & acquets, & 25. ans pour les biens propres, ou 20. ans quand il n'y a point de meubles ni acquets, & que cet usage a prevalu contre la disposition du Droit Romain. Il en cite plusieurs Sentences Presidiales de Senlis confirmées par des Arrests de la Cour, & prétend qu'il ne faut point s'arrester aux opinions contraires de Bouchel & Ricard : cependant il cite un Arrest postérieur rendu en la 4. Chambre des Enquêtes le 12. Janvier 1690. qui a ordonné que les parties se retireroient de six Sieges plus prochains, pour sçavoir l'usage de ces Coutumes touchant l'âge des témoins & l'idoneité des témoins ; en conséquence de quoy il a esté attesté au Si-

Beauvais qu'on avoit toujours eu égard à la pleine puberté qui est l'âge de 18. ans pour la disposition des meubles & acquets, & mesme qu'on s'étoit servi de témoins au dessous de cet âge, sans qu'aucun testament ait esté argué pour ce sujet.

Sur l'art. 188. qui regarde la prescription, notre Auteur tient que tous ceux qui sont demeurans dans le Baillage Provincial de Senlis, sont reputez presens, sans en excepter les Chastellenies qui portent le titre particulier du Baillage. Mais à Beauvais, ceux qui demeurent dans la Chastellenie de Chaumont & Magny sont reputez absens, ayant esté distraites du Baillage de Senlis, & ressortissant nuement au Parlement, hors les cas de l'Edit des Presidiaux, dont le ressort a esté attribué au Baillage de Beauvais.

Sur l'article 270. on voit dans notre Auteur qu'à Senlis un contract ou acte passé par la femme avec son mary, n'est pas nul par le défaut du mot *autorisee*, parce que la Coutume ne requiert pas l'autorisation expresse du mary, de même que fait la Coutume de Paris; mais à Beauvais on a toujours tenu que l'autorité du mary estoit nécessaire, & que la signature de la femme en présence du mary n'estoit pas suffisante.

Sur les art. 273. 274. 275. touchant les rentes enfaïnées & infeodées, ou non infeodées ni enfaïnées, notre Auteur y traite plusieurs questions, & prouve que dans

cette Coutume les Sentences sur Contrats de rentes constituées ne peuvent avoir le mesme privilege que les saisines. On convient que l'usage de Senlis a plus de rapport à l'esprit de la Coutume ; mais la raison pour laquelle à Beauvais les Sentences vont de pas égal avec les saisines, est qu'une double hypothèque ne doit pas estre de moindre consideration qu'une simple saisine le plus souvent antidatée. Il y a des Arrests de part & d'autre qui ont confirmé ces differens usages.

Au reste cet Ouvrage est un des meilleurs Commentaires que nous ayons, il peut passer pour un corps de Jurisprudence coutumiere, où l'Auteur a joint à une experience consommée, un discernement exact & solide, pour distinguer les choses qui sont les plus suivies : à quoi l'on voit qu'il s'est plus attaché qu'aux recherches curieuses & à la discussion des points de Droit, qui sont la matiere des Dissertations de quelques Commentateurs.

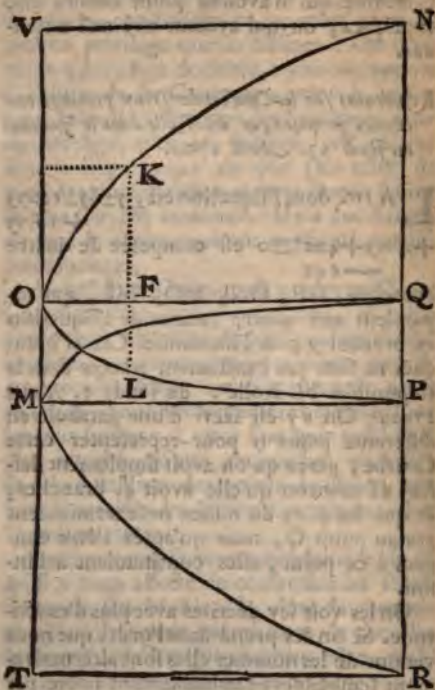
Quelques-uns se pourront plaindre de ce qu'il a trop affecté de contredire les sentimens de feu M. Ricard, dont la memoire est en honneur parmi nous & chez les Etrangers ; & l'on trouvera peut-estre, qu'il n'y a pas moins eu d'affectation dans son silence à l'égard des Notes & nouvelles Observations sur lesquelles il n'a point porté son jugement, quoi qu'elles contiennent l'interpretation de divers Articles de la
Cout-

Coutume qui n'avoient point encore esté expliquées, ou qui avoient esté mal entendus.

Remarques sur les Courbes des Deux premiers exemples proposés par M. Rolle dans le Journal du jeudi 13. Avril 1702.

LA Ire. dont l'Equation est, $y^4 - 8y^3 + 12xy^2 + 16yy + 48xy + 4xx = 0$ est composée de quatre branches, $OP, ON, MQ, MR,$ qui répondent aux quatre racines de l'Equation en prenant y pour l'inconnuë. Ces 4. branches ne sont pas exactement tracées dans la Réponse à M. Rolle, du Jeudy 3. Aoust 1702. On s'y est servi d'une parabole en différente position pour représenter cette Courbe, parce qu'on avoit simplement dessein de montrer qu'elle avoit 4. branches, & que les deux du milieu ne se terminoient pas au point $G,$ mais qu'après s'être coupées à ce point, elles continuoient à l'infini.

On les voit icy décrites avec plus d'exactitude. Si on les prend dans l'ordre que nous venons de les nommer elles sont alternativement semblables; semblablement posées par rapport à l'axe $OM;$ & égales: de sorte qu'elles forment comme deux courbes semblables & égales, qui après avoir touché cet axe en $O,$ & en $M,$ s'en écartent à l'infini en s'ouvrant



toujours, comme feroient deux paraboles,
ou deux hyperboles qui le toucheroient en
leurs sommets O & M; ou plutôt, comme

fe

seroit une même parabole, ou une même hyperbole en ces deux positions différentes; à cela près que les branches extremes ON, MR, ne sont ni égales ni semblables à celles du milieu OP, MQ; la branche ON s'éloignant beaucoup plus de OQ perpendiculaire au point O, que la branche OP; & de même la branche MR s'écartant beaucoup plus de MP perpendiculaire au point M, que la branche MQ. Tout cela se tire des remarques suivantes.

Lors que dans l'Equation $y^4 \pm 8y^2$ &c. on ait $x=0$, on a deux différentes valeurs de y ; sçavoir $y=0$, & $y=4$; ce qui fait voir que cette double courbe touche l'axe OM en deux points O, & M, & que $M=4$.

OM — y , ou $4 - y$ substitué dans l'Equation au lieu de y rend précisément la même Equation $y^4 \pm 8y^2$ &c. & par conséquent donne pour x les mêmes valeurs; & ce qui fait connoître que la courbe & les 4. branches sont exprimées par la même Equation, est comme une même courbe en différente position: c'est-à-dire que l'une ne diffère de QMR qu'en ce que le sommet de l'une est à l'origine des y ; & celui de l'autre en est distant de la valeur OM = 4, de sorte que l'Equation $y^4 \pm 8y^2$ &c. doit estre un produit de deux Equations du second degré affectées des radicaux qui s'évanouissent par la substitution; & il faut qu'il n'y ait entre ces deux

deux Equations d'autre difference que celle qui vient de la distance OM; une de ces Equations exprimant PON, & l'autre exprimant encore la même courbe dans la position de QMR.

Si l'on fait $y=0$, on aura deux valeurs de x ; sçavoir $x=0$, & $x=16$; ce qui montre que OQ ordonnée à la branche MQ est égale à $4 OM=16$; & comme y , & $4-y$ donnent pour x les mêmes valeurs; en faisant $y=OM=4$, on trouvera encore $x=0$, & $x=16$; & par consequent on a aussi MP ordonnée à la branche OP $=4OM=16$; ce qui confirme l'égalité de ces deux branches.

Si l'on prend $y=4OM=16$, on trouve de nouveau 16 pour une des valeurs de x ; sçavoir pour celle de TR ordonnée à la branche MR; & de même $y=3OM=12$, donne 16. pour la valeur de VN ordonnée à la branche ON; ce qui prouve que ces deux branches sont semblables & égales entre elles, mais qu'elles ne le sont pas aux deux du milieu; PQ estant, & à QN, & à PR comme 3 à 1.

ON a par tout l'espace PONP, ou QMRQ $=\frac{4}{3}OQ \times \sqrt{OM \times OQ}$; de sorte que si l'on prend OF $=\frac{3}{4}OM$, on aura l'espace LOKL égal au rectangle OK.

Si l'on met deux paraboles, ou deux hyperboles, ou une parabole avec une hyperbole ou d'autres courbes, &c. en même position

me les Exemples de M. Rolle, pour
leur de $\frac{dy}{dx}$ au point de concours une

on dont le numerateur, & le déno-
teur seront l'un & l'autre $\underline{=0}$: & en
tenant de nouveau separement les
termes de la fraction, & divisant la
ence de l'un par celle de l'autre, on
une nouvelle fraction qui après les
stitutions ordinaires fournira la véritable
r des sôutangentes au point propo-

enons un exemple aisé. Soient PON;
MR deux paraboles égales, touchant
eurs sommets l'axe OM aux points O,
I. Soit leur parametre, $a \underline{=} 2$; O,
gine des y ; & $OM \underline{=} 2a \underline{=} 4$. L'Equa-
de PON sera $yy \underline{-} ax \underline{=} 0$, celle de
R, $yy \underline{-} 4ay \underline{+} 4aa \underline{-} ax \underline{=} 0$; & l'E-

$\frac{dy}{dx} = \frac{16 - 32 - 16 + 32}{32 - 96 + 64 - 32 + 32}$

aussi = 2, on aura $\frac{dy}{dx} = 2$

mais en differentiant de nouveau le nume-
 rateur, & le dénominateur de la fraction,
 & remettant ensuite les valeurs des let-
 tres, on trouvera $\frac{dy^2}{dx^2} = \frac{1}{4}$. Ainsi multi-

pliant par xx ; on aura $\frac{xxdy^2}{dx^2} = \frac{xx}{4} = 1$;

en substituant pour xx sa valeur; & enfin

$\frac{xy}{dx} = 1$

$\frac{xy}{xd} = 1$; ce qui est la verita-

ble valeur des sôutangentes au point de con-
 cours G.

Si l'on avoit pris 2. paraboles inegales,
 on auroit trouvé de la même maniere la va-
 leur des sôutangentes au point de concours;
 excepté qu'après la 2. differentiation; les
 termes où les differences dy , dx se trouvent
 multipliées l'une par l'autre, n'auroient
 pas été entierement détruits par la substitu-
 tion des valeurs des lettres, comme ils le
 sont quand les deux courbes sont sembla-
 bles, & égales, c'est-à-dire, quand c'est une
 même courbe en differente position; & l'on
 auroit eu une égalité du second degré compo-
 sée de ces differences, dont la resolution au-

Il est clair que le premier exemple de M. Rolle n'est différent de celui-cy, qu'en ce que les deux Equations du second degré, dont le produit est celle du 4. qui exprime la courbe, sont affectées de signes radicaux; ce qui fait considérer la double courbe comme une seule courbe à 4. branches.

Au reste on pourroit prendre tant de courbes qu'on voudroit, dont les rameaux se couperoient à un mesme point; & l'on trouveroit la valeur des soutangentes par rapport à ce point, en repetant les différentiations.

Il faut dire maintenant ce qui fait que les exemples proposés par M. Rolle, & généralement tous les cas semblables où il y a point de concours, donnent pour la valeur de $\frac{dy}{dx}$ une fraction dont l'un & l'autre ter-

me est ∞ . La raison n'en est pas difficile à découvrir. La voicy; c'est que dans les cas dont il s'agit, y & x , ont chacune deux ou plusieurs valeurs égales dans l'Equation. Or si en prenant y , pour l'inconnue, on multiplie l'Equation par une progression arithmétique qui mette 0, sous les termes, où y ne se trouve pas; on sçait que le produit est ∞ , supposé égalité de racines; & ce produit est encore ∞ , après en avoir divisé tous les termes par y . De mesme si l'on prend x pour l'inconnue, & que l'Equation soit multipliée par une progression arithmétique qui mette 0, sous les

termes, où x , ne se rencontre point; le produit sera $=0$, & sera encore $=0$, après que tous les termes auront esté divisez par x ; mais on fait précisément ces deux choses en differentiant l'Equation: car en prenant la difference de y , on divise par y , tous les termes où cette inconnue, se rencontre, après les avoir multipliez par l'exposant de la puissance qu'elle avoit dans chaque terme; ce qui est multiplier l'Equation par une progression arithmetique qui met 0 sous les termes où y ne se trouve pas: ainsi après la differentiation, les termes affectez par dy pris tous ensemble doivent estre $=0$. On fait la mesme chose en differentiant x ; tous les termes affectez par dx doivent donc aussi estre $=0$: & comme la fraction qui exprime la valeur de $\frac{dy}{dx}$ a toujours pour

numérateur les termes affectez par dx , & pour dénominateur ceux qui étoient affectez par dy ; il est évident que dans les cas proposez, & dans tous les cas semblables le numérateur, & le dénominateur de la fraction sont necessairement l'un, & l'autre $=0$. On voit tres clairement par là, que si l'on differentioit separement les deux Equations du second degré que M. Rolle a prises & multipliées l'une par l'autre pour former sa courbe, la supposition de $y=2$, & de $x=2$, ne rendroit point $=0$, les deux termes de la fraction qui exprime la valeur de $\frac{dy}{dx}$; & qu'ainsi on auroit la valeur de

tangente dans PON, & dans QMR par
 les seules regles de la Section 2. de l'Anal.
 Inf. Pet.

On donnera dans le Journal suivant les remarques
 sur la courbe du second exemple.

Actorum Laboratorii Chemici, autoritate
 atque auspiciis Serenissimorum Potentissi-
 morumque Ducum Brunsv. & Lune-
 burg. in Academiâ Juliâ editorum spe-
 cimen primum, medico-chemica nec non
 Physico-mechanica observata quædam ra-
 riora exhibens, autore Johanne Andrea
 Stiffer, Medicinæ Doctore & Proffessore.
 Helmstadii, typis & sumptibus Georgii
 Wolfgangi Hammii, Academ. Typograph.
 ann. 1701. C'est-à-dire: *premier exposé des*
actes chymiques de l'Academie d'Helmstad
rendus publics sous l'autorité & les auspices d's
serenissimes & tres puissans Ducs de Brunsvic,
contenant plusieurs rares observations sur la Me-
decine chymique, & sur la Physique mecani-
que: par Jean André Stiffer Docteur &
Professeur en Medecine. A Helmstad de l'Im-
primerie & aux dépens de Georges Wolf-
gang. 1701. vol. in 4. pp. 54.

Et l'Essay a esté suivi de deux autres dont
 nous donnerons les extraits en leur rang
 dans les deux Journaux prochains. Voicy ce
 que le premier renferme. Il contient sept
 articles: le premier est sur la transmutation
 des métaux. L'Auteur y examine au long

la fameuse question du grand œuvre. Il ne croit point ce secret une fiction. On fait des pierres avec de la terre, des cendres avec du bois, du verre avec de la cendre; on change par la greffe, la nature d'un arbre en un autre, en sorte que le rejetton qu'on a enté sur l'arbre, venant à recevoir la nourriture de la terre, fait dans ce suc un si grand changement, que la même substance, qui sur une branche de cet arbre produit un fruit d'une certaine nature, sur un autre branche en produit un d'une espèce différente. Avec le souphre & le mercure on fait du cinabre, tout semblable au cinabre naturel. Avec le fer & le cuivre on fait du vitriol, qui ne diffère en rien de celui qui se tire des marcassites, puisque par la calcination, il tombe en poudre rouge: que par la force du feu, il rend un flegme acide: qu'il purge comme l'autre par le vomissement, & qu'il teint en noir l'infusion de la noix de galle. Ces transmutations & plusieurs autres font croire à notre Auteur que le grand œuvre n'est point absolument impossible. Il cite plusieurs grands hommes à qui il prétend que cet art a été connu, & il remarque en même temps les adresses dont se sont servi certains imposteurs, pour faire croire qu'ils convertissoient les métaux en or, & pour attraper par là les simples.

Dans le second chapitre il traite de l'or potable; il pense de ce remède ce que tous

le sujet dont il a parlé dans le premier,
tache principalement à examiner s'il
vaut à l'argent pour estre or que la
marque & le poids. Les chapitres suivans
sont tous de Medecine. Dans le quatrième,
l'auteur parle de l'usage des sels volatils &
apporte là-dessus plusieurs bons remedes.
Dans le cinquième, il traite de l'opium, du
mal qu'il peut faire selon la maniere
dont il est donné. Dans le sixième, il
apporte plusieurs preparations d'antimoine,
parque que les fleurs de sel armoniac
mises en petite quantité avec l'antimoine,
ont la qualité emetique, ou l'adou-
cissent si fort que le vomissement qui en ar-
rive se fait sans aucune violence. Dans le
septième chapitre M. Stiffer essaye de montrer
qu'il est une erreur de croire que les lave-
ments passent pas la valvule de l'intestin
Il m'est arrivé plus d'une fois . . . dit.

pilepsie, & à des hommes attaquez de leur nephretique, sont aussi sortis par bouche, dit, notre Auteur, & ont procuré une parfaite guérison. Je ne pretens nier ce fait. Mais je remarqueray néanmoins qu'un lavement peut faire vomir le malade & donner par-là occasion de croire qu'il est sorti par haut; d'autant plus que l'odeur d'un lavement se communique aisément jusqu'à la bouche. M. Stiffer ajoute que non seulement les lavemens passent quelquefois la valvule de l'intestin coloré, mais que souvent les parties subtiles des drogues, dont ces remèdes sont composés, pénètrent les membranes des intestins, par ce moyen portent leur action jusqu'aux ureteres, à la vessie & ailleurs: ce qui ne paroîtra point extraordinaire à ceux qui savent combien les corps solides sont poreux. Notre Auteur dit qu'à Hambourg s'entretenant un jour là-dessus avec le celebre M. Kerkring, ce sçavant Homme lui raconta qu'une vessie de bœuf qu'on avoit soufflée & ensuite liée étroitement, ayant esté suspendue au plancher de la boutique d'un tondeur de Draps, fut trouvée après quatre mois toute parfemée en dedans de petits flocons de laine, ce qui ne pouvoit venir que de ce que ces petits brins de laine voltigeans dans l'air, estoient entrés par les pores de la vessie. Si l'on met un œuf dans un lieu où l'on passe de l'indigo par le tamis, & que quelques heures a

on ouvre cet œuf, on le trouvera teint en dedans d'une couleur livide, ce qui fait voir, dit notre Auteur, combien les corps sont poreux. Il ajoute qu'après avoir fait cuire des œufs enveloppez de peaux d'oignons, les blancs en ont paru tout jaunes, les jaunes plus obscurs, & le goût tout semblable à celui de l'oignon. On objectera peut-estre que la coquille d'un œuf est plus facile à pénétrer que les tuniques des intestins, & qu'ainsi on ne sçauroit conclure de ces expériences que les parties subtiles d'un remède donné en lavement puissent pénétrer la substance des intestins. Notre Auteur répond à cela que les tuniques des intestins sont encore moins poreuses que la membrane, dont l'œuf est revêtu intérieurement: pour le prouver, il rapporte l'effet que produit cette pellicule appliquée sur le doigt d'un malade qui a la fièvre; elle bouche tellement en cet endroit le passage de l'air, que le malade en ressent une douleur qui ne luy permet quelquefois pas de retenir ses larmes. Notre Auteur finit par là ce premier essai, & renvoie les lecteurs au sçavant M. Boile, qui a traité au long de la porosité des parties du corps de l'animal.

JOURNAL DES SCAVAN₃

Du Lundi 22. Janvier M. DCCIII.

Suite des Remarques sur les Courbes des deux premiers Exemples proposez par M. ROUX dans le Journal du Feudi 13. Avril 1702.

Sur la Courbe du second exemple.

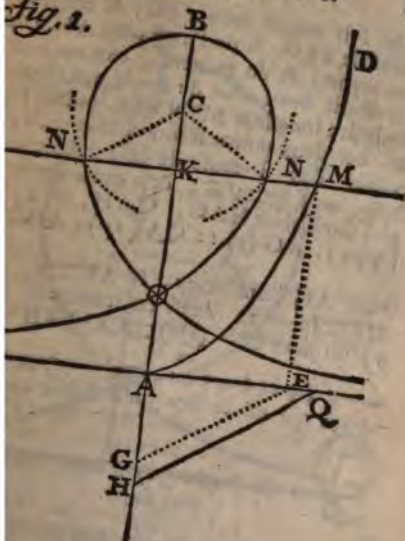
ON sera peut-estre bien aise de voir la figure de cette Courbe, avec quelques constructions qui servent à la décrire.

L'Egalité qui en exprime la nature est $x^3 - 6pxz + 9ppz + yyz = 4p^3$; où en substituant par z ; $xx - 6pz + 9pp + yy = \frac{4p^3}{z}$ =

& en reduisant cette Egalité en proportion on a, $\sqrt{px} \cdot p : : 2p \cdot \sqrt{xx - 6pz + 9pp + yy}$ d'où l'on tire la construction suivante (fig. 1)

Soit prise la droite indefinie AB pour l'axe des x . Sur cet axe, & du point A comme sommet soit décrite la parabole AMI dont le parametre doit estre $= p$. Par

fig. 1.



point A, origine des x , soit menée
 perpendiculaire à AB, & prolongée
 de part & d'autre. Soit pris
 perpendiculaire, $AQ = 2p$; sur
 l'axe du côté du G, $AG = p$; &
 sur l'axe du côté de C, $AC = 3p$. D'un point
 E M, de la parabole soit menée
 MK prolongée autant qu'il est
 Soit aussi menée ME parallèle à

KA; soit encore menée EG, & enfin QH
parallele à EG. Si de l'intervalle AH, com-
me rayon, & du point C, comme centre
on décrit deux arcs de cercle qui coupent
la droite indefinie MKN en 2. points N, &
N, ces deux points seront à la courbe pro-
posée. Car à cause de la parabole on a
MK, ou EA = \sqrt{px} ; & à cause des trian-
gles semblables EAG, QAH, on a, EA
(\sqrt{px}). AG (p) :: QA (2p). AH = $2\sqrt{px}$

Mais AC étant = $3p$, & AK = x , on a
CK = $3p - x$. Ainsi en nommant KN,
y; on aura $CN^2 = \frac{4p^4}{x} = CK^2 + KN^2 = 9pp$
 $- 6px + xx + yy$; ou $4p^4 - 6px + 9ppx$
 $+ yyx$ qui est le lieu qu'il falloit construi-
re.

*Autre Construction par le cercle beaucoup
plus simple.*

En transposant les termes de l'Equation
proposée, on a, $4p^3 - 9ppx + 6px - x^3$
 $= yyx$; ou $4p - x \times x - 2px + pp = yyx$; &
multipliant par x; $4p - x \times x \times x - 2px$
 $+ pp = yyx$; ou $yx = \sqrt{4p - x \times x \times x - p}$;
d'où naist cette construction. (fig. 2.)

Sur la droite indefinie AOB axe des x,
soit pris AO = p; & sur OB = 4p soit dé-
crit le demi cercle OMB. Soit menée au
cercle l'ordonnée quelconque KM; soient
joins



ints les points O, & M, & soit pris $RO = p$. Si du point R, on mène RN parallèle à KM, & qui rencontre la droite IO au point N, le point N sera à la courbe proposée.

Car nommant AR, z ; & RN, y ; on a $KO = z$ (à cause de $KR = p = AO$) & $BO = 4p - z$. Ainsi par la propr. du cercle, on a, $KM = \sqrt{OK \times KB} = \sqrt{z \times (4p - z)}$. Mais à cause des triangles semblables MKO, & RNO; $KO (z) \cdot RO (z - p) :: KM$
 D 5 ($\sqrt{4p}$)

$(\sqrt{4p \times x \times x})$, $RN(y)$ d'où vient $yx = \sqrt{4p - x \times x \times x} - p$ ce qu'il falloit construire.

Autre maniere plus facile.

En divisant par 2, le premier, & le troisième terme de l'analogie precedente, on a, $\frac{1}{2}x \cdot x - p :: \sqrt{2p - \frac{1}{2}x} + \frac{1}{2}x \cdot y$; ce qui fournit cette construction. (fig. 3.)

Toutes choses estant posées comme auparavant excepté que OB diametre du cercle est ici $= 2p$, soit mené de plus perpen-

Fig. 3.



perpendiculaire à CB le diametre ECG prolongé de part & d'autre à volonté. Si du point O, l'on mene une droite indefinie qui rencontre le diametre en quelque point V, & la circonférence en quelque point M; & que l'on prenne $MN \equiv MV$, le point N, sera à la courbe proposée.

Car on aura $OK \equiv \frac{1}{2}x$ (à cause de $OC \equiv AO$, & de $CK \equiv KR$) & $KB \equiv 2p - \frac{1}{2}x$. Ainsi la propriété du cercle donnera $KM \equiv \sqrt{OK \times KB} \equiv \sqrt{\frac{1}{2}x \times 2p - \frac{1}{2}x}$. Mais à cause des triangles semblables on a, $KO, RO :: KM, RN$; c'est à dire, $\frac{1}{2}x \cdot x - p :: \sqrt{\frac{1}{2}x \times 2p - \frac{1}{2}x} \cdot y$; qui est l'analogie qu'on avoit.

Si l'on prenoit le point O, pour l'origine des x l'Equation seroit plus simple, & les deux dernieres constructions s'en tiroient plus aisément. On auroit $pyy + xyx - 3pxx + x^3 \equiv 0$; dans cette Equation si l'on fait y infini, il viendra $p \equiv x$; ce qui montre que la perpendiculaire indefinie LAQ est l'Asymptote de cette Courbe.

Si l'on prend $x \equiv p\sqrt{3}$, on aura la plus grande appliquée.

L'espace OEFNGO renfermé par les deux rameaux de la Courbe est $\equiv pp \times 3\sqrt{3}$.

En prenant $OC(x) \equiv p$, on a aussi $y \equiv p$, & l'espace renfermé par la portion EFG de la courbe, & par la droite EG, est $\equiv EG^2$, ou CA^2 ou OB^2 c'est-à-dire \equiv au quarré

circoncrit au cercle qui sert à la construction &c.

Johannis Andreæ Stifleri Medicinæ Professoris ordin. Actorum Laboratorii Chemicæ in Academia Julia Specimen secundum Medico-chemica Observata quædam priora exhibens. Helmestadii, Typis sumptibus Georgii Wolfgangi Hammii. cad. Typogr. 1693. C'est à dire, *Second exposé des Actes chymiques de l'Académie Helmestad; contenant quelques rares Observations sur la Medecine chymique. Par Jean André Stisser, Docteur & Professeur en Medecine à Helmstad. De l'Impression & aux dépens de George Wolfgang. Volume in 4. pagg. 52.*

Dans le Journal precedent nous avons donné l'extrait du premier exposé de ces Actes chymiques : voicy l'extrait du second. Cet exposé consiste en deux chapitres. On voit dans le premier les proprietéz du Vitriol, & les remedes qui se preparent avec ce mineral. Dans le second, les vertus de l'antimoine dans le troisiéme, celles du mercure. L'Auteur rapporte icy un grand nombre d'exemples pour faire voir combien le mercure est dangereux quand il est donné mal à propos. Dans le quatriéme il enseigne plusieurs remedes pour faire sortir du corps les vers & les autres insectes. Il raconte l'histoire

d'un homme à qu'il étoit entré un lesard dans l'oreille, & qui en fut tourmenté six ans de la maniere du monde la plus cruelle. Il guerit enfin par ce moyen. On luy conseilla de se faire tiringuer dans l'oreille de l'eau où auroit bouilli du mercure ; ensuite de s'enveloper la tête avec un sac frotté de fromage bien vieux, & de coucher sa teste auprès d'un four moderement chaud. Le malade suivit cet avis, & quelque temps après l'insecte attiré par l'odeur du fromage & par la chaleur, sortit de l'oreille du Malade. Cet Insecte ne differoit en rien d'un lesard, ainsi qu'on le voit par la figure que l'Auteur en donne dans son Livre. Il raconte qu'ayant fait prendre un jour douze grains de mercure doux avec 6 grains de souphre d'antimoine à une fille de 12. ans, qui depuis plusieurs mois avoit une fièvre double tierce avec des douleurs horribles de ventre, la malade fut guerie en pendant un Ver long d'une aulne, & qui avoit une teste velue.

Un Bourgeois de la ville de Helmstad fut gueri d'épilepsie par la sortie d'un ver plat long de deux aulnes, que luy fit rendre une composition de teinture de vitriol, d'antimoine purgatif & de mercure doux. Le cinquième chapitre renferme divers remèdes sur la preparation & la crySTALLISATION des sels fixes des vegetaux. Le sixième est sur une question dont la negative est de plusieurs des partisans, sçavoir s'il y a des re-

medes qui rompent ou qui fondent la pierre.

Notre Auteur ne doute nullement de la possibilité du fait, & il rapporte plusieurs remedes qu'il assure avoir cette propriété sans estre pour cela corrosifs. La poudre de cloportes n'est point corrosive, & cependant, dit-il, elle a la vertu d'user la pierre du rein. Il est vray que ce remede ne réussit pas toujours, ajoute-t-il; mais aussi il faut remarquer que les pierres qui s'engendrent dans le corps, ne sont pas toutes de mesme nature, que les unes sont friables comme de la terre, les autres dures & polies comme du marbre, les autres molles dans le corps & qui durcissent à l'air; en sorte qu'il n'est pas étrange qu'un mesme remede ne puisse pas estre bon contre toutes ces sortes de pierres. Les fourmis, les vers de terre, la cochenille sont encore bons, selon notre Auteur, pour dissoudre la pierre du rein: il donne le premier rang à la cochenille, & dit qu'avec cette drogue il a délivré plusieurs malades, & entre autres un enfant de neuf ans qui avoit esté fondé; & à qui on estoit prest de faire l'opération. M. Stiffer en rapporte l'histoire au long. Il avertit cependant qu'il y a des pierres qu'aucun remede ne sçauroit briser ou dissoudre.

Dans le neuvième chapitre, il parle de certains medicamens qui étant seulement appliquez sur quelque partie du corps, font
le

le mesme effet que les purgatifs que l'on prend par la bouche ; il apporte l'exemple du Tabac , & de la racine de brione. Pour ce qui est de cette racine , on la rape & on la met aux pieds des hydropiques en forme de cataplasme , & quelque temps après, le malade est purgé comme s'il avoit avalé une medecine. Notre Auteur auroit pû encore citer icy l'huile d'aloës myrrhée , qui étant appliquée sur le nombril , purge comme si on avoit pris de la casse ou du sené.

Dans le huitième chapitre l'Auteur parle des eaux distillées purgatives , & fait là dessus plusieurs Observations assez utiles pour la Pratique de la Medecine. Dans le neuvième il traite des vertus d'une Ecorce des Indes , nommée *Eleuterium* , qui étant mêlée avec du Tabac dans une Pipe , oste à la fumée du Tabac toute sa mauvaise odeur. Notre Auteur dit qu'il y a peu d'années que chez un Marchand de Brunsvich il vit quelques livres de cette Ecorce , que des Marchands ignorans avoient envoyées pour du Quinquina. Il ajoute qu'il y a des trompeurs qui connoissant veritablement que cette Ecorce n'est point du Quinquina, la vendent néanmoins sous ce nom , quoy qu'elle n'ait nulle vertu contre les fievres.

Dans le dixième chapitre , qui est le dernier , M. Stiller traite des esprits qui se tirent des Vegetaux par la fermentation ,
mais

mais il n'y approfondit pas cette matiere & il en parle fort en general.

Diarium Italicum Sive Monumentorum veterum, Bibliothecarum, Musæorum &c. Notitiæ singulares in Itinerario Italico collectæ. Additis Schematibus ac figuris. A R. P. D. Bernardo de Montfaucon, Monacho Benedictino Congregationis Sancti Mauri, &c. Parisiis. 1702. C'est à dire, *Journal d'un voyage d'Italie ou Notices singulieres des anciens Monumens Bibliothèques, Cabinets, &c. recueillies dans un voyage. Avec les figures. Par le R. P. Dom Bernard de Montfaucon, Moine Benedictin de la Congregation de S. Maur. A Paris chez Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale. 1702. in 4. pagg. 526*

L'Auteur de ce Journal après avoir donné la nouvelle édition des œuvres de Saint Athanase, partit de Paris le 18. May 1698 pour faire un voyage en Italie. Son principal dessein estoit d'y voir dans les Bibliothèques les Manuscrits Grecs, afin d'en tirer des secours pour faire des éditions plus parfaites des œuvres des Peres de l'Eglise Grecque. Il y en a un grand nombre dans ce País, parceque les Grecs s'y estant retirez après la prise de Costantinople y aporтерent tous ceux qu'ils purent enlever. Le pere Montfaucon ne s'est pas néanmoins borné à cette seule étude des

manuscrits ; & comme il n'est pas moins bon Antiquaire que sçavant dans le Grec, il a fait dans son voyage quantité de remarques & de découvertes curieuses, qu'il donne au public dans ce Journal. Il s'est abstenu de rapporter des choses communes que l'on trouve dans les autres voyages d'Italie, & il n'insere dans son Journal que celles que l'on n'avoit point encore remarquées, ou sur lesquelles il a crû que l'on s'estoit trompé. On y trouvera des Catalogues exacts des ouvrages manuscrits qu'il a vûs dans les Bibliothèques, & la description d'un infinité d'anciens monumens, comme Arcs, Statuës, Marbres, Tableaux, Inscriptions, Medailles, Pierres gravées, Chartres & tout ce qu'il y a de plus curieux soit dans les lieux publics, soit dans les Cabinets. Comme l'Italie est pleine de ces sortes de monumens, que tous les jours on y en tire de la terre, que l'on y aime cette science, & que le Pere de Montfaucon est d'une sagacité & d'une exactitude merveilleuse, il est aisé de concevoir que son ouvrage doit estre tres-rempli & tres-curieux. Il l'est en effet, & d'autant plus que l'Auteur ne se contente pas d'y faire une simple relation des monumens anciens, mais qu'il l'accompagne de remarques & de reflexions qui servent à faire connoître les monumens dont il parle, & à illustrer l'ancienne Histoire. Les sept premiers chapitres contiennent ce qu'il a remarqué de curieux.

rieux depuis la ville de Vienne en Dauphiné jusqu'à Rome. Il décrit dans la suite ce qu'il a veu dans Rome pendant deux ans & demi qu'il y a demeuré. Il ne suit plus dans cette partie l'ordre suivant lequel il a veu chaque chose, mais il réduit tout à vingt jours qui est le temps qu'il avoit coutume d'employer à parcourir la ville de Rome; ce qu'il a fait diverses fois. Outre ces remarques sur les antiquitez de Rome, on voit dans sa relation un memoire traduit de l'Italien en Latin, dressé par un Sculpteur nommé Flaminius Vacca, qui vivoit à la fin du 16. siècle, où ce curieux raporte l'histoire de la découverte de quantité d'anciens Monumens qui avoit esté faite de son temps. Il a aussi donné un autre ouvrage anonyme des merveilles de Rome. Il releve les fautes de ces deux Auteurs. Il décrit ensuite depuis le 21. chap. jusqu'à la fin son voyage à Naples & son retour à Paris. Il a mis à la fin de l'ouvrage de sçavantes restitutions des Prologues de l'histoire de Trogus Pompeius, faites par M. l'Abbé de Longueruë, tant sur des manuscrits que le Pere Montfaucon avoit conferez en Italie, que par conjecture.

Ceux qui ont publié ces Remarques sur les Prologues de Trogus sans la participation de celui qui les a faites, n'ayant pas été bien servis par leurs Imprimeurs, il s'y est glissé des fautes considerables qui en *alterent le sens* en quelques endroits. Com-

me on nous a communiqué les corrections, nous avons cru en devoir faire part au Public.

Page 453. ligne 21. processit, lisez præcessit.

Page 455. ligne 1. præfectum. Dein; lisez præfectum. Lege Dein. Ajoutez Lege en caractère romain.

Ibid. ligne 14. & 15. qui cum Alexandro Macedone confligit Ces mots qui sont en romain, doivent être en italique, parce qu'ils sont de l'Auteur des Prologues.

Page 456. ligne 32. numero multitudinis. Ces deux mots qui sont en Italique, doivent être en romain, parce qu'ils sont de l'Auteur des Notes, qui a voulu dire qu'il y a quorum au pluriel dans le manuscrit.

Page 457. Arcessit adjutores, lisez arcessit tanquam adjutores.

Ibid. ligne 39. quo bello Agathocles nactus imperium est. Ces mots qui sont en romain, doivent être en Italique, & sont de l'Auteur des Prologues.

Page 458. ligne 37. Maximinianus. lisez Maximianus.

Page 459. ligne 2. Attalo Aziac lam, lisez Attalo Ziac lam.

Ibid. ligne 5. après ces mots in voce, ajoutez *νικαίνδρ*.

Ibid. ligne 37. Ariamnem, lisez Ariamenem.

Ibid. 39. Ajoutez ces mots qu'on a omis: Legendum idcirco apud Justinum, Ariamenem,

nem, non Artamenem, ut vulgo in editionibus Libris habetur.

Page 460. ligne 21. quo mortuo, filius eius Philippus, lisez quo mortuo, tuus filius eius Philippus. Il y a ainsi dans le manuscrit, & cet endroit n'est pas rotabli sur simple conjecture.

Page 461. ligne 17. *Ætolis & Aciliis* Et doit être en romain, il est de l'Autre des Notes, qui a voulu dire qu'au lieu d'*Ætolis* il faut *Ætolis*, & *Acilium* au lieu d'*Achilium*.

Page 463. ligne 8. *Ut Rex Asiae Attalus Cenosthracas subegit.* Il faut écrire là en romain *Cenosthracas*, comme il est dans les éditions & les manuscrits; mais il faut corriger *Canos Thracas*, qui sont vraiment des mots.

Ibid. ligne 11. τὸν ἐκεῖνον emenda καὶ τῶν Καινῶν βασιλῶν, il faut mettre ces mots (emenda τῶν Καινῶν) entre deux parenthèses.

Page 465 ligne 30. lisez, & *Asiani* & *Ætios*.

Page 466. ligne. 7. il faut corriger à la fin entièrement cinq lignes, *Serducayum*. *Serducayum* nomen est corruptum. Isti enim iidem profus sunt ac Scythici Sacarancæ quorum meminerat Trogus superiore libro. Hi apud Strabonem scribuntur Σακάρωνες, emendo Σακάρωνες, *Sacaranci* vel *Sacarancæ*: alii profus à *Sarancis*; nam *Saranci* vel *Zaranga* iidem sunt ac *Drancæ*.

Recueil d'Arrests notables du Parlement de Tournay. Par Messire Mathieu Pinault, Chevalier Seigneur des Faunaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Président à Mortier dudit Parlement. A Valenciennes, chez Gabriel François Henry. 1702. 2. vol. in 4. I. vol. pagg. 404. II. vol. pagg. 510.

Nous avons parlé dans le Journal du Lundy 27. Mars 1702. de l'Histoire du Parlement de Tournay par M. des Jaux Président à mortier du même Parlement ; ce Recueil d'Arrests est du même Auteur. Il a choisi les plus notables décisions auxquelles il a assisté ou présidé, & les a données au Public, avec les moyens & les raisons des Parties, afin que cet ouvrage puisse contribuer à faire connoître les principes, à fixer les maximes, & à rendre la Jurisprudence uniforme dans le ressort de ce nouveau Parlement.

Les principales questions qui se trouvent décidées par ces Arrests au premier volume, sont,

Que des arrerages d'une rente constituée, il est permis d'en augmenter le capital de la rente par un nouveau contract, ou d'en constituer une nouvelle rente, suivant la Jurisprudence qui s'observe dans les Tribunaux des Pays-Bas, où l'Anatocisme n'est reproché que dans le cas de l'usure, & non à l'e-

l'égard des arrerages de rente, qui ne font pas simplement considérés comme des accessoires, mais comme un autre principal. Arrêt du 24. Octobre 1693.

Que les Decimateurs ne sont pas obligés de contribuer au bâtiment & réparation des Presbiteres, lors que les revenus de la Cure sont suffisans pour les alimens & le logement des Curez. Arrêt du 21. Novembre 1693.

Qu'après un Arrest qui condamne au paiement d'une dette, le debiteur n'est plus recevable à alleguer la prescription, ni même par Lettres de Requête civile. Arrêt du 1. Decembre 1693. conforme à la Loi 2. Cod. *Sentent. rescindi non posse.*

Qu'un Prêtre qui a laissé passer vingt-deux années sans faire demande d'une pension servant de titre sacerdotal subsidiaire & non patrimonial, ne peut demander les arrerages qui en sont échus, & qu'ils ne peuvent être saisis par les creanciers, mais seulement ceux qui écheront à l'avenir. Arrêt du 20. Janvier 1694.

Qu'un testament n'est pas nul faute de date, lors que la volonté du testateur est constante. Arrêt du 15. Mars 1691.

Que suivant la Jurisprudence reçue dans les Pays-Bas, celui qui est condamné au paiement de plusieurs années d'arrerages d'une rente, doit être aussi condamné aux intérêts de cette somme depuis la demande qui en a été faite judiciairement. Arrêt du 12. Juillet 1694.

Qu'une fille après les fiançailles peut valablement s'obliger, pourvu que ce ne soit point en fraude de son futur époux. Arrest du 3. Novembre 1694.

Qu'un creancier est preferé pour son dû sur les effets qu'il a fait arrêter, & que son débiteur avoit détourné sur le point de sa mort. Arrest du 7. Fevrier 1695.

Qu'un legs conçu en ces termes: *Je donne à Bertin deux fiels, & un à Antoine, lesquels seront heritiers l'un de l'autre*, ne contient point une substitution vulgaire; en sorte que Bertin venant à deceder avant le testateur, Antoine ne sera point censé appelé à la portion de son collegataire. Arrest du 7. Mars 1695.

Que l'Ordinaire peut conferer les benefices qui viennent à vaquer dans les mois de vacance du Pape pendant la vacance du S. Siege, sur ce que le nouveau Pape y ait pourvu, ou se les ait réservés. Arrest du 26. Avril 1695.

Qu'une donation faite à une mere, pour appartenir après son trépas à ses enfans, est nulle aux heritiers des enfans decedés avant leur mere. Arrest du 17. Août

1695. Sur le refus fait par le pere de contracter le mariage de sa fille âgée de vingt ans, sans en alleguer aucune raison, le Pape peut faire autoriser par Justice à cet effet. Arrest du 9. Decembre 1695.

De plusieurs condamnez, celui qui a pa-

a payé tous les dépens, & pris cession de celui à qui les dépens ont été adjugés, peut exercer l'action solidaire contre les autres, sa part déduite. Arrest du 14. Mars 1696.

Dans le second volume. Que lors qu'une Coutume permet de tester d'une partie de ses biens, cette partie s'estime par rapport à tous les biens du testateur, en quelques lieux qu'ils soient situés, pourvu qu'il ait la liberté d'en disposer par testament. Arrest du 8. May 1697.

Qu'un creancier qui a déchargé l'un des coobligés solidairement à une dette, ne peut plus agir solidairement & pour toute la dette contre les autres, mais pour leur part seulement. Arrest du 7. Octobre 1697.

Qu'en fait de substitution on succède au substituant, & non au substitué, & néanmoins ce sont les plus proches du substitué qui doivent succéder, & de la même manière que se doit partager la succession du substitué. Arrest du 10. Dec. 1697. Que les Loix *Ab Anastasio & Petras*, Cod. *Mandati*, n'ont point lieu à une dette litigieuse cédée à l'un des cohéritiers. Arrest du 10. Decembre 1697.

Qu'un billet de change payé par le créancier, ou ordre, étant une fois payé, ne peut plus être saisi par les créanciers.

ur, sous pretexte que celui au profit de
uroit été fait l'endossement, n'en auroit
payé la valeur. Arrest du 13. Août

qu'un pere qui a promis à un de ses en-
fants une portion égale dans ses biens, ne
peut par d'autres dispositions le priver de
tout de cette promesse. Arrest du 24. De-
cembre 1699.

*Plans de Reunir les Protestans avec l'Eglise Ro-
maine publiez par M. Camus Evêque du Bel-
gique, sous le Titre de l'avoisinement des Prote-
stants vers l'Eglise Romaine; nouvellement cor-
rigée & augmentée de remarques, par M***.*

Paris, chez Louis Coignard & Guil-
lume Vandive. 1703. in 12. pagg. 310.

A maniere de traiter la Controverse, en
faisant voir qu'il n'y a pas tant d'éloig-
nement que l'on pense entre les Catholi-
ques & les Protestans, est celle qui paroît
la plus propre à réunir ces derniers à l'Eglise
Romaine. On réussit dans ce dessein en
tranchant toutes les questions problema-
tiques, en reduisant toutes les Controver-
ses aux seuls points de foy, en exposant fide-
lement & sincerement la doctrine de l'Eglise
Romaine; en marquant les points sur les-
quels les Catholiques & les Protestans
diffèrent, en n'imputant point aux
Protestans des erreurs qu'ils n'ont pas, mais
seulement en interpretant benignement les ex-
pressions qui paroissent en leur faveur.

pressions de quelques-uns, en rapportant les sentimens de ceux d'entre eux qui ont pensé de la maniere la plus approchante de la doctrine de l'Eglise, & en leur cedant ce qu'on peut leur accorder sans donner atteinte à la foy. C'est cette methode qui a esté suivie par Erasme en divers endroits de ses Ouvrages, par Cassandre dans sa consultation, & dans son livre du devoir de l'homme pieux, par M. l'Evêque du Belley dans le traité dont nous parlons, par le Pere Veron dans sa regle generale de la foy Catholique, par Holden dans son traité de l'analyse de la foy; par M. l'Evêque de Meaux dans son exposition de la foy Catholique; par M. le Fèvre, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris dans ses motifs invincibles, & par quelques autres controversistes Catholiques. Il y a eu des Protestans, comme Melancthon, Grotius, Guillaume Forbesius, qui ne s'en sont pas non plus éloignez.

L'Ouvrage de M. du Belley dont on donne une nouvelle édition avoit déjà esté imprimé deux fois, sçavoir à Paris en 1640. & à Rouen en 1648. Ces éditions sont devenues tres rares, on en donne une nouvelle avec des remarques. M. du Belley y réduit toutes les Controverses sous quatre titres. Le premier de l'Ecriture. Le second de l'Eglise. Le troisieme des Sacremens; & le quatrieme de la justification. Chaque titre est divisé en sections, chaque section

tion contient plusieurs Propositions dont les Catholiques & les Protestans conviennent, ou dont la verité ne peut-estre raisonnablement contestée. L'Auteur des remarques appuye par des témoignages des Auteurs Catholiques & Protestans ce qui est dans le texte. Dans le dernier titre M. du Belley s'est fort étendu sur la Grace & la Liberté, parce que son livre parut dans un temps où ces questions commençoient à faire du bruit. Il se declare fortement pour la grace efficace par elle-même, en quoy celuy qui a fait les notes ne semble pas être de son avis, aussi n'en a-t-il presque point fait sur cette partie. Il y en a une sur la primauté du Pape en la page 123. où l'Auteur citant le Livre de M. de Meaux, marquoit simplement qu'elle luy a esté donnée par les Conciles & par les SS. Peres, qu'il faut rectifier suivant le carton qui a esté fait, n'y ajoutant une ligne qui avoit été omise par l'Imprimeur, & lire ainsi cet endroit. Les premiers reconnoissent avec M. l'Evesque de Meaux dans le Successeur de S. Pierre établi par C. une primauté qui luy a esté donnée par C. & qui a esté enseignée par les Conciles & SS. Peres.

Lettres de S. Paulin, ancien Senateur & Consul Romain, & depuis Evesque de Nole, traduites en François, avec des éclaircissemens & Remarques sur plusieurs endroits, qui relient l'Hytoire, ou la Discipline Ecclesiastique

que. A Paris, chez Louis Guerin, rue S. Jacques à S. Thomas d'Aquin. 1703. in 8. pagg. 766.

ON a donné en 1685. une édition fort exacte des œuvres de S. Paulin en Latin avec la vie de ce Pere, des notes & des dissertations. C'est cette édition dont on s'est servi depuis pour publier en 1686. une vie de S. Paulin en François, & c'est sur cette édition qu'on a fait la traduction des Lettres de cet Auteur. On sçait qu'il estoit de la famille illustre des Anices: que son Pere Ponce Paulin avoit été Prefet du Pretoire: qu'il naquit à Bordeaux en 354. qu'ayant esté dans les premieres Charges, il quitta le monde pour se retirer en Espagne avec sa femme Therasie, après avoir esté baptisé l'an 389. par Delphin Evêque de Bordeaux, qu'il fut ordonné Prestre à Barcelone en 393. qu'il fut consacré Evêque de Nole en 409. & qu'il mourut en 431.

Avant que de s'estre entierement donné à Dieu, il écrivoit avec beaucoup d'elegance & de pureté, & S. Jérôme charmé de sa maniere d'écrire, l'exhorta de joindre aux talens qu'il avoit une parfaite connoissance des Livres Sacrés, afin d'en mêler les divines paroles dans ses discours. Il profita de cet avis, & se forma un stile nourri, pour ainsi dire, de l'écriture Sainte. C'est

ges de l'Ancien & du N. T. sont placés si à propos, qu'ils sont parfaitement bien liés avec le reste de son discours, & ne diminuent rien de sa beauté. Il y a joint l'utile à l'agréable, & comme le remarque le Traducteur dans sa Preface, chacun y trouvera des moyens de se sanctifier dans l'état où la Providence l'a appelé. Les Ecclesiastiques y verront une parfaite copie de la vie Apostolique, un cœur généralement détaché des creatures, parfaitement uni à Dieu, & tout brûlant de zèle pour la gloire de son Createur, & le salut des Ames. Les Religieux y trouveront un parfait modele de la vie Monastique; l'humilité profonde d'un homme de haute qualité, l'extrême pauvreté volontaire de celui qui avoit de grands biens, une exacte soumission de cœur à toutes les dispositions de la Providence, des jeûnes continuels, & des austeritez affreuses. Ils y verront un homme d'une complexion foible & de bas estat, vestu comme un autre Jean-Baptiste, une peau de chameau qui luy déchiroit le corps nuit & jour. Les Grands du monde y admireront un Sénateur Romain, favori de l'Empereur, un des plus riches & des plus élevez de l'Etat, qui renonce aux honneurs & aux richesses de la terre, pour aller chercher celles du ciel; persuadé par l'Évangile, que pour être heureux dans l'autre monde, il faut porter continuellement le croix dans celui-cy. Les personnes ma-

riées y apprendront à s'exciter mutuellement à la piété; à garder une parfaite continence; à régler leur famille selon l'esprit de l'Évangile; & à disposer tellement de leurs biens, qu'ils en distribuent une bonne partie aux pauvres pour expier leurs pechez, & mériter le ciel. Enfin tous les Chrétiens y verront réduits en pratique non seulement tous les Preceptes, mais aussi tous les conseils de l'Évangile.

Quoy qu'il n'ait pas esté possible au Traducteur de donner en François à ces Lettres la même élégance & la même beauté qu'elles ont dans le Latin, sa traduction est néanmoins nette, pure & élégante. Il a ajouté des remarques à la fin de chaque Lettre, tres-utiles pour leur intelligence & pleines d'érudition.

Les Leçons de la Sagesse sur l'Engagement au service de Dieu, par le P. D. François l'Amy Benedictin de la Congregation de S. Maur. A Paris, chez Denis Mariette. 1703. in 12. pp. 312. avec un discours general de 35. pp.

Les hommes se forment de tres différentes idées de l'état d'une personne qui quitte le monde pour s'engager au service de Dieu. Les uns ne regardent cet engagement que comme un état de dureté & de rigueurs, de tortures & de souffrances. Les autres ne s'y figurent que des lumie-

res, des douceurs, des goûts & des con-
 nations sensibles. Les premiers ne regar-
 ent que la croix & n'en découvrent pas
 Onction. Les seconds n'en jugent au con-
 traire que sur la foy de quelques sentimens
 passagers de devotion, ou sur les portraits
 flattez & trompeurs qu'on leur en a faits.
 La verité tient le milieu entre ces deux
 extremités. Jesus-Christ ne promet que
 des croix en cette vie à ceux qui le suivent.
 Mais il les y soutient d'ordinaire par une
 force invincible, quelquefois même par
 une onction sensible, & toujours par l'es-
 perance du bonheur éternel. Ainsi le parti
 le plus seur pour ceux qui s'engagent au ser-
 vice de Dieu, est de ne s'attendre qu'aux
 croix & aux travaux, & de se remettre à
 la divine Providence des adouciffemens
 qu'elle jugera convenables à cet état. Le
 Pere Lamy prouve cette maxime dans le
 discours general, & fait envisager en par-
 ticulier dans le corps de l'ouvrage les voyes
 penibles par lesquelles Dieu conduit ceux
 qui s'engagent à son service. En faisant
 des reflexions sur le 2. chapitre de l'Eccle-
 siastique, il dit qu'on ne doit point s'atten-
 dre à trouver dans cet Ouvrage, du
 merveilleux, du brillant ou de l'empha-
 tique; qu'on ne doit point craindre d'y
 trouver du mystereux, de l'obscur & de
 l'enigmatique, que tout y est simple &
 naturel, uni & de plein pied, intelli-
 ble, & à la portée de tout le monde.

Il est cependant écrit d'un tour fin, dans des termes tres propres, les expreffions en font vives, les pensées justes, & les sentimens Religieux.



Du Lundi 29. Janvier, M. I

Ordonnance de son Eminence Monseigneur de Noailles Archevesque de Paris portant condamnation de la Traduction du Nouveau Testament, imprimée à Trevoux. A Paris, chez Louis Joffe. 1702. pagg. 14.

Remontrance à Monseigneur le Cardinal de Noailles, Archevesque de Paris sur la Traduction du Nouveau Testament, portant condamnation de la même. 1702. in 8. pagg. 32.

Instruction sur la Version du Nouveau Testament imprimée à Trevoux en l'année 1702. avec une Ordonnance publiée à Meaux. par Monsieur Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, &c. A Paris, chez le Directeur de l'Imprimerie Royale. in 12. pagg. 287.

JOUR-

CEs Ouvrages ont esté donnez au public à l'occasion de la Version du Nouveau Testament imprimée à Trevoux, dont nous avons parlé dans le 35. Journal de l'année passée. Comme nous faisons profession de ne prendre en qualité de Journalistes, aucun parti sur la doctrine, Nous n'avons point prétendu en parlant favorablement de cette Version, nous rendre garants de ce qui pourroit y avoir de contraire à la Tradition de l'Eglise; & si nous en avons loiié l'Auteur, c'est à cause de la connoissance qu'il a des Langues Orientales, & de l'étude particuliere qu'il a faite de ce qui regarde l'Ecriture Sainte. Il faut avouer que c'est une entreprise bien difficile qu'une Traduction des Liv. Sacrez, & qu'il est comme impossible même aux plus habiles gens d'en faire une qui soit exempte de fautes. Aussi est-il tres-rare d'en voir paroître sans contradiction. Il n'y en a peut-estre jamais eu dont tout le monde ait esté content. Peu de temps après que celle dont nous parlons a paru à Trevoux & à Paris, M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, en a défendu la lecture dans son Diocese par son Ordonnance du 15. Sept. 1702. où il reprend quantité d'endroits dans la Version & dans les notes. Il y accuse l'Auteur d'avoir manqué de respect pour la Vulgate, & pour le Decret du Conc. de Trente qui la déclare authentique, en disant que ce Dé-

, n'a esté fait que pour le bon ordre, que la vulgate a jetté quelques Interpretés dans l'erreur ; il l'accuse encore de n'avoir pas assez eu d'égard aux Interpretations des Peres de l'Eglise ; d'avoir affoibli les Propheties de J. C. & les preuves que les Auteurs Sacrez ont employées pour établir plusieurs veritez de foy ; d'avoir alteré le sens de l'Ecriture en plusieurs endroits de sa Version, & substitué ses interpretations à la place du sens naturel de l'Ecriture Sainte ; d'avoir avancé dans ses Notes quantité de choses nouvelles, temeraires & dangereuses, d'y avoir affoibli les passages qui établissent le Dogme de la foy sur des articles importans, & de s'y estre servi d'expressions basses & indignes de la Majesté de l'Ecriture Sainte. Les endroits que M. le Cardinal de Noailles reprend dans la Version, sont la traduction des paroles de l'Institution de l'Eucharistie en ces termes : *C'est là mon Corps, c'est là mon Sang* ; au lieu de ceux-ci qui sont plus usitez : *Ceci est mon Corps ; ceci est mon Sang* : celle de ces paroles de Jesus-Christ en S. Jean chap. 15. vers. 5. *Sine me nihil potestis facere* ; par celles-cy ; *Vous ne pouvez rien faire séparément de moy*, au lieu de *sans moy* : La maniere dont l'Auteur de la Version a adouci cette expression ; *Jacob dilexi, Esau autem odio habui*, en traduisant *Jay plus aimé Jacob qu'Esau*. L'Addition d'une particule negative faite aux paroles de S. Paul 2. Cor. 1. v. 9. *Responsum mortis*

buimus, qu'il a traduites ; *Nous avons eu en nous-mêmes une assurance de ne point mourir.* Il accuse l'Auteur de la Version, d'avoir favorisé dans ses Notes les erreurs des Heretiques sur le péché Originel, sur la Predestination, sur la nécessité de la Grace pour faire le bien, sur la sainteté ou la justice inherente, sur la Resurrection des morts, sur le Baptême, sur l'Extreme-Onction, sur les effets du Sacrement de Confirmation, & même en quelques endroits sur la Divinité de Jesus-Christ, quoy qu'il l'établisse nettement dans quelques autres. Il trouve qu'il reduit l'avantage du célibat aux commoditez qu'il y a de vivre sans femme & hors des embarras du Mariage, & qu'expliquant ces paroles de la Vièrge à l'Ange : *Je ne connois point d'homme*, il détruit la preuve que les Peres en tirent pour établir le vœu qu'ils pretendent que Marie avoit fait d'une Virginité perpetuelle. Il ne peut souffrir qu'il communique la qualité de *Fils de l'Homme*, attribuée à Jesus-Christ, dans l'Evangile, à l'homme en general. Il luy reproche de favoriser la doctrine, de la premiere proposition condamnée par les Constitutions des Papes Innocent X. & Alexandre VII. en disant sur le vers. 10. du chap. 9. de l'Epître aux Romains ; *Que Dieu comme maître absolu a pu rejeter les Juifs, quand mesme ils n'auroient point esté coupables.* Il remarque enfin dans les Notes de cet Auteur des expressions qu'il pretend estre basses &

indignes de la majesté de la parole de Dieu, entr'autres l'interpretation des paroles de S. Paul 1. Cor. chap. 7. v. 39. où cet Apôstre permet aux Veuves de se remarier, *pourvu que ce soit selon le Seigneur, par cette Note, en tout bien & honneur.*

M. Simon qui estoit assez connu pour l'Auteur de cette Version, quoi que son nom ne fût pas à la tête de cet Ouvrage, s'est lui-même déclaré en rendant publique une Remontrance à M. le Cardinal de Noailles sur l'Ordonnance dont nous venons de parler. Cette remontrance est signée de lui & datée du 12. Oct. 1702. Il tâche d'y justifier les endroits de sa Version & de ses Notes repris dans l'Ordonnance. Il prétend qu'on n'a rapporté qu'une partie de ce qu'il dit touchant la Vulgate, dans sa Preface; qu'il n'a fait que paraphraser & expliquer le Decret du Concile de Trente; & que quand il a dit que *le Latin de la Vulgate avoit jetté dans l'erreur non seulement quelques Traducteurs François, mais aussi plusieurs Protestans*; ce n'est que parce que n'ayant pas une connoissance assez étenduë de la langue Latine, ils ont accusé l'ancien Interprete de l'Eglise de s'estre éloigné de l'Original Grec; mais que les plus habiles d'entre eux luy ont souvent rendu justice. Sur ce qu'on l'accuse de presumption insupportable pour avoir dit, *qu'il n'a lu aucun Traducteur qui ait exprimé parfaitement le sens du vers. 3. ch. 9. de l'Épître aux Romains, & d'avoir en cela violé le Decret du Concile de Trente.*

te, qui défend d'interpréter l'Écriture sainte contre le sentiment unanime des Pères; Il répond que ce
 ,, Decret est restreint aux matieres qui regar-
 ,, dent la foi & les mœurs; & que dans le Pas-
 ,, sage en question, il ne s'agit que du sens
 ,, qu'on doit donner à la proposition Grec-
 ,, que *ἐν τῷ*, & par consequent d'un fait de
 ,, pure grammaire. Il allegue l'Histoire du
 Cardinal Palavicin, pour justifier le sens qu'il
 donne au Decret du Concile. Il soutient que
 cette Traduction des paroles de l'institution
 de l'Eucharistie; *C'est là mon Corps, c'est là mon*
Sang, est la plus litterale, & la plus propre à
 établir la Transubstantiation; que le pronom
 Grec *ἐν τῷ* est demonstratif, qu'il se trouve en
 ce sens dans la Version des Septante, & qu'il
 répond au mot Hebreu *Hinne*, qui signifie *Voilà*;
 que la Vulgate portant, *Hic est Sanguis meus*;
 & non pas, *Hoc est Sanguis meus*, pour ren-
 dre ces mots à la lettre, il faut traduire;
C'est là mon Sang, & non pas; *Ceci est mon*
Sang: Que le Pere Mauduit de l'Oratoire
 ne s'est pas contenté de traduire, *C'est ici*
mon Corps; mais qu'il a fait encore une Dis-
 sertation pour justifier sa traduction, &
 montrer qu'on ne devoit point traduire,
Ceci est mon Corps: Que Jansenius Evêque
 d'Ipres favorise cette exposition dans son
 Commentaire, en soutenant que le pronom
Hoc, n'est point substantif mais l'adjectif du
 mot *Corpus*. M. Simon avouë qu'il a sou-
 vent recours dans ses Notes sur les passages
 de l'Ancien Testament citez dans le Nou-

ns mystique & sublime appel-
 les Juifs : mais il dit qu'il ne
 loigné en cela du sentiment
 ens Docteurs de l'Eglise, &
 ans Commentateurs de notre
 ont reconnu deux sens dans
 ages citez par les Evangelistes
 pôtres. Il justifie sa Traduction
 es, *Sine me nihil potestis facere.*
 es du Texte Grec, & prétend
 sion n'est pas moins contraire
 des Pelagiens, que s'il avoit
 s moy. Il soutient qu'il a suivi
 as litteral du passage de Malachie
 s. Paul, en traduisant; *J'ay plus*
ob qu'Esaii, comme M. Huré l'a
 e dans ses Notes Latines après
 le Cardinal Tolet & Salmeron. Il
 t d'autre Auteur pour justifier sa
 ion du passage *Responsum mortis habui-*
 e Nicolas Heinsius Protestant, mais
 Critique. Quant aux Notes, M.
 ne sçachant pas precisement ce que
 Cardinal de Noailles reprend dans les
 ts indiquez à la marge de son Or-
 nce, il ne s'y arrête point; il aver-
 lement qu'il y en a quelques-uns où
 mis des cartons. Il se défend parti-
 ement sur la divinité de Jesus-Christ.
 croit pas y avoir porté aucun préju-
 s en remarquant sur l'adoration des Ma-
 que les mots de *prosterner* & d'*adorer* se-
 vent entendre d'un simple honneur ci-
 vil.

vil. Pour justifier sa note touchant le célibat, il dit qu'il n'a point exclus les autres avantages de cet état, mais seulement marqué ceux dont il s'agissoit dans S. Paul. Il croit qu'on peut soutenir avec Jansenius de Gand, que les paroles de la Vierge à l'Ange ne sont pas une preuve qu'elle eût fait vœu de virginité; mais que quand cela seroit, le carton que l'on a fait en cet endroit doit le mettre à couvert. Il dit qu'en prenant le nom de Fils de l'homme pour l'homme en general, il n'a point eu d'autre dessein que de concilier ensemble S. Mathieu S. Marc & S. Luc, & que plusieurs celebres Commentateurs, entr'autres Tostat, ont cru que le nom de Fils de l'homme pouvoit avoir ce sens. M. Simon témoigne beaucoup d'éloignement de la doctrine des cinq Propositions, qu'il appelle *Mahometane*: Mais il ne croit pas que sa Note sur la puissance que Dieu a eue de rejeter les Juifs, quand même ils n'auroient point esté coupables, favorise cette doctrine, parce qu'il ne parle que de la vocation à la grace de l'Evangile & qu'on ne peut condanner sa pensée, qu'on ne condanne les rigides Thomistes. Il ajoute, que si cette explication ou quelque autre qu'on pourroit apporter ne suffit pas, il est tout prêt de retracter publiquement sa remarque, tant, dit-il, j'ay d'horreur pour ces impietex *Mahometane*. Enfin quant aux expressions basses & indignes de la majesté de l'Ecriture, qu'on reproche, il veut bien supposer que c

comparaisons qui sont en usage parmi le
le, & qu'on ne peut douter qu'il
t dans l'écriture des expressions hy-
diques & des façons de parler prover-
, sur lesquelles les Theologiens qui
ont pas assez d'attention trouvent sou-
des difficultez où il n'y en a aucune
ence. Enfin M. Simon dit, que sup-
qu'il y ait un grand nombre de fautes
la Version, on pouvoit les corriger en
ant des cartons, ou dans une seconde
n, & declare qu'il n'a jamais refusé
soumettre à son Eminence.

L'Evêque de Meaux s'est crû aussi o-
par le devoir de sa charge, & par des rai-
articulieres, de défendre dans son Dio-
la Version du Nouveau Testament,
mée à Trevoux: Il l'a fait par son Or-
ance du 29. Septembre 1702. dans la-

particulieres sur la Preface & sur quelques explications tirées de Grotius, & une addition sur la Remontrance.

Dans les premieres, M. de Meaux accuse M. Simon d'avoir pris ses explications nouvelles & particulieres dans les Sociniens, & d'avoir un grand penchant à les suivre. Il luy reproche le jugement avantageux qu'il a porté de leurs Commentaires dans son Histoire Critique. Il avouë que M. Simon établit positivement & souvent la Divinité de Jesus Christ dans ses Notes; mais
 " il prétend qu'il a affoibli plusieurs passages
 " qui prouvent la Divinité de Jesus-Christ,
 " qu'il s'est servi d'expressions ambiguës;
 " & que l'on voit par tout dans son Ouvrage,
 " une si forte teinture du Socinianisme,
 " qu'il n'est pas possible de l'effacer. Il en cite deux exemples : Le premier, la Note sur le vers. 24. & 25. du chap. 15. de la premiere Epître aux Corinth. où le Traducteur remarque que *Jesus-Christ remettra à Dieu son Pere la qualité de Messie.* M. de Meaux prétend que cette explication est tirée des Sociniens, & qu'elle prejudicie à la Divinité de Jesus-Ch. dont le regne sera éternel. Le second exemple est la Traduction de ce passage de l'Epître aux Philippiens chap. 2. v. 6. *Non rapinam arburatus est esse se equalem Deo,* en ces termes : *Il ne s'est point attribué imperieusement d'estre égal à Dieu.* Jean Gaigney Docteur de Sorbonne a ainsi interpreté ce passage. M. de Meaux ne fait pas be-

up de cas de cet Auteur, & declare
c'est un foible appui; étant seul & de-
lé de la Tradition. Il observe en general
il n'y a point de plus pernicieuse con-
quence, que de prescrire par les senti-
ens des particuliers mêmes Catholiques,
ntre la Tradition universelle & contre
Regle du Concile, qui donne pour loy
& Interpretes, le consentement des
nts Peres. M. Simon a retranché dans
carton le mot *imperieusement*: mais M.
Meaux ne croit pas que cela soit suffi-
pour remedier au mal, parce qu'il a
ce mot dans sa Note, & que le Livre
debité sans ce changement.

es Remarques sur la Preface de la Ver-
de M. Simon font la seconde partie de
struction de M. l'Evêque de Meaux. La
uitre est contre la Note de Maldonat
te sur ces paroles de l'Ange à la Vierge
I. v. 35. *Idcoque quod nascetur ex te
m, vocabitur Filius Dei*; sur lesquelles
imon remarque après Maldonat, que
*même Jesus Christ n'auroit point été Dieu,
ait appelé saint, & même Fils de Dieu en
ru-cy, parce qu'il a esté conçu du S. E-*

aldonat avoué que le sentiment con-
est celuy de tous les Auteurs qu'il a
L'Explication de Maldonat a este em-
te par tous les Sociniens, & elle avoit
avancée avant luy par Servet. M. l'E-
de Meaux la rejette comme contrai-

re à la Tradition, aux définitions de l'Eglise, & au Texte exprés de l'Evangile. Il soutient qu'on ne peut dire que Jésus-Chr. soit fils de Dieu, sans le reconnoître pour Dieu. L'opinion de Maldonat n'a point d'autre fondement que la particule *Ideò*, qui semble faire entendre que la raison pour laquelle ce qui naîtra de la Vierge sera appelé Fils de Dieu, est ce qu'il avoit dit, qu'elle concevroit par l'operation du S. Esprit. M. de Meaux dit que les Peres par ce mot de *Sanctum* ont entendu la sainteté de la Divinité même; & répond avec Bellarmin à l'objection de l'*Ideò*; que cet *Ideò* est un signe, & non une cause de ce que *J. Ch.* estoit appelé Fils de Dieu. Il ajoute qu'on peut dire que cet *ideò* a rapport à toute la suite du discours, où l'Ange avoit dit: *Il sera Grand, & le Fils du Tres-Haut, dont le regne n'aura point de fin.* La seconde remarque, est contre l'observation de M. Simon sur l'adoration des Rois. M. de Meaux soutient qu'il n'y a que les Sociniens qui aient expliqué cette adoration, d'une marque de respect, telle que les Orientaux rendoient à leurs Rois: S. Basile, S. Gregoire de Nazianze, S. Chrysostome, S. Jérôme, S. Augustin, S. Leon, Sedulius l'ont entendu d'une vraye & propre adoration qui avoit pour objet la Divinité de Jesus-Christ.

M. Simon avoit allegué dans sa Preface la pensée d'Aron Juif Caraïte; que quand il est dit dans la Genese que la femme de Loth

fut changée en statuë de sel, cela veut dire qu'elle devint immobile comme une statuë de sel. On a mis un carton en cet endroit de la Preface, dans lequel on a retranché cet exemple. M. de Meaux se plaint de ce que ces cartons sont inutiles, que dans le debit du Livre on vend à la fois & l'erreur & le pretendu correctif; & que d'ailleurs cette faute est du nombre de celles dans lesquelles un sage Theologien ne doit point tomber.

M. de Meaux après avoir repris les termes dont M. Simon se sert pour expliquer le Decret du Conc. de Trente sur la Vulgate, montre que ce Traducteur a souvent violé la regle qu'il s'estoit prescrite de traduire sur le Texte de la Vulgate. Il lui reproche de n'avoir point mis entre ses regles pour l'explication de l'Ecriture sainte, celle du Concile de Trente; qui est de suivre le sens que l'Eglise a toujours tenu & le consentement unanime des Peres; & l'accuse de reduire l'excellence d'une Version, à la connoissance des Langues & de la Critique. Il reprend M. Simon d'avoir attribué aux Propheties un sens spirituel & mystique, qu'il appelle *deras*, sans avertir que ce sens, loin d'exclure le sens veritable, le comprend souvent. Il le louë d'avoir remarqué les defauts de certains Manuscrits, & d'avoir apporté diverses leçons qui autorisent la Vulgate. Mais il trouve mauvais qu'il n'ait pas averti; en premier lieu,

lieu, que ces diverses leçons ne regardent presque que des choses indifferentes; ce que l'Auteur n'a marqué en aucun endroit: Et en second lieu, que si l'on en trouve de plus importantes dans quelques Manuscrits, la véritable leçon se trouve fixée par des faits constans, tels que sont les Ecrits des Peres, & leurs explications qui precedent de beaucoup de siècles tous nos Manuscrits.

M. Simon ayant remarqué dans sa Preface, qu'il faut éviter dans une Traduction de l'Ecriture, un trop grand attachement à la politesse, mais qu'il faut aussi se garder des expressions basses; M. l'Evêque de Meaux prend de là occasion de lui reprocher sa Note sur ces mots de l'Evangile: *Joséph estant un homme juste*, où il a expliqué le mot de *juste*, par celui de *bon, commode, équitable, doux*. Il est vray que le terme de *commode*, qui estoit le plus choquant, a esté retranché; mais M. de Meaux croit que les autres termes ne remplissent pas assez l'idée de la justice qui est donnée en cet endroit à S. Joséph.

Il reprend encore quelques autres termes de la Version de M. Simon, comme ceux d'*avaries*, de *sofa*, de *gens charcutez*, d'*avoir une épine au pied*, & quelques autres. Il luy fait enfin un crime d'avoir dit dans la Preface de l'Apoccalypse; *que ce Livre est une espece de Prophetie*.

La troisième partie de l'Instruction de M. de Meaux est directement contre Grotius, qu'il

l'Adoration des Mages. Il persiste à
dire qu'on ne peut, sans renverser la tradi-
tion de l'Eglise, douter que les Mages n'ayent
vraiment adoré Jesus-Christ comme
il joint S. Irenée aux autres Peres qu'il
a déjà citez. Il étend le Decret du Concile
sur l'interpretation de l'Ecriture sainte gé-
nérallement à tout ce qui regarde la doctrine
et les mœurs, & ne veut pas qu'on le re-
tienne aux seuls Dogmes decidez. Il con-
clut dans le second article par des témoig-
nages des Peres, que le Fils de l'Homme
qui a été crucifié le jour du Sabbath, dont il est parlé dans
l'Evangile, est Jesus-Christ. Il combat dans
le même, la traduction du passage de S.
*Vous ne pouvez rien faire separement de
ce passage; Jacob dilexi, Esau au-
tore habui*, il prouve que M. Simon de-
voit mettre la lettre dans le texte de sa Ver-

à Estius & à Salmeron , que M. Simon avoit alleguez dans sa Remontrance, il avoué qu'on peut unir ensemble le *moins aimer* avec le *haïr* : mais il soutient qu'on ne peut pas le reduire à un simple *moins aimer* sans haine. Après ces remarques , M. de Meaux trouve trois erreurs de M. Simon dans ses Justifications : La premiere de se croire à couvert de toute censure, lors qu'il nes'agit pas de la foy , & des mœurs : La seconde, de se croire encore à couvert de censure , en trouvant dans des Versions approuvées quelque Catholique qui aura traduit comme luy : La troisieme , de se croire justifié par la publication de sa Remontrance. Il luy reproche d'avoir autrefois projectté avec les Ministres Huguenots , de faire une Version de la Bible , propre à contenter toutes les parties , & qui pût estre également utile aux Catholiques & aux Protestans. En finissant cette Instruction , il exhorte M. Simon , à venir comme un Prêtre obeissant à l'Eglise , faire luy-même
 „ ses remontrances dans les formes Cano-
 „ niques: Alors, dit-il, ou l'on trouvera dans
 „ un jugement legitime le moyen de le con-
 „ vaincre ; ou , ce que l'on doit plutôt
 „ esperer, on aura la consolation que sans
 „ présumer de son scavoir , il aimera mieux
 „ se laisser instruire.

Jacobi Perizonii Dissertatio de Diçtæ Cre-
tenfi & ejus interprete Septimio. C'est à
 dire,

*Dissertation de Jacques Perizonius, sur
de Crete, & sur Septimius son Tra-
v. in 4. pagg. 30.*

eurs Auteurs tant anciens que mo-
es, assurent qu'Idomenée Roy de
tant allé à la guerre de Troye comme
s Rois de la Grece, avoit mené avec
e ses sujets nommé Dictys; que ce Di-
vit en Lettres Pheniciennes, l'Histoi-
te fameuse guerre; ils ajoutent qu'il
dans son pays & qu'il y mourut.
mps après, c'est à dire, sous l'Em-
Claude, on plutost sous celuy de
, l'Isle de Crete ayant esté agitée
furieux tremblement de terre, le
i de Dictys s'ouvrit, & il en sortit un
fre d'estain, dans lequel on trouva
il de cette Histoire. Suidas, Male-
etzes, Cedrenus & quelques au-
cs citez par Leon Allatius, rappor-
faits avec quelque difference dans
onstances. Il y en a même qui ajou-
e c'est de cet Historien qu'Homere
ut ce qu'il a dit la guerre de Troye.
erizonius dans cette dissertation pre-
re voir que toute cette Histoire est
ritable fable, qu'il n'y a jamais eu
ys de Crete du temps de la guerre
e, & que l'ouvrage qui porte son
esté composé en Grec sous le re-
Neron, & traduit en Latin par
is sous celuy de Diocletien.

Pour le prouver il montre premierement, que l'ouvrage qui porte le nom de Dictys, & qui est cité par les Grecs, est le même qui a esté abrégé & mis en Latin par Septimius. Il fait voir ensuite que cet Auteur, quel qu'il puisse estre, a fait une infinité de fautes tres-grossieres; qu'il ne sçavoit, ni l'Histoire, ni la Geographie, ni les Mœurs du siecle de la guerre de Troye, d'où il conclut qu'il est impossible qu'il ait vescu en ce temps-là. Par exemple, dans tous les discours de cet ouvrage où les Grecs parlent des Troyens, les Troyens sont toujours nommez *Barbares*, par opposition aux Grecs: cependant il est certain, comme Strabon & Thucidide l'ont remarqué, que le nom de *Barbare* pris en ce sens-là n'étoit pas en usage du temps de la guerre de Troye, & qu'il ne l'a esté que long-temps après Homere qui ne s'en sert jamais. Il en est de mesme du nom de *Thessalie* dont cet Auteur se sert toujours quoi qu'il soit constant selon Paterculus & Strabon, que cette contrée s'appelloit le pays des Myrmidons. Les noms de *Corinthe* & de *Corcyre* dont il se sert, n'étoient point aussi en usage chez les anciens Grecs, & ne l'ont esté que long-temps après la guerre de Troye. Quant à ce que cet Auteur ajoute qu'il avoit écrit son Histoire en lettres Cadmeenes ou Pheniciennes, comme s'il y en avoit eu d'autres en usage chez les Grecs, cela montre evidemment la supposition de cet ouvrage, puis qu'il

constant que les Grecs n'ont jamais eues ces lettres que celles que Cadmus & Phéniciens porterent en ce pays-là.

Cette supposition paroît encore plus claire, quand on considère que cet Auteur débite les fictions des Poètes comme si c'étoient des faits Historiques : par exemple, ce qu'il dit du *Palladium*, du cheu de bois, de la construction des murs de Troie par Neptune & par Apollon, du sort d'Hecube, des prédictions d'Helenus & de Cassandre, des Cyclopes & des Lestrigons, d'Antiphate, de Poliphème, de Circe, de Calypso, de Penelope & de ses amans, est manifestement tiré d'Homère & d'autres Poètes ; & quoy qu'il ajoute à ces fables beaucoup de circonstances de son invention, ce n'est que pour se mieux décrire : Mais quelque soin qu'il prenne, on voit clairement que toutes ces narrations sont éloignées de la simplicité d'un Historien qui raconte les choses comme elles se sont passées, & comme il les a veues.

Enfin si on considère le soin que prend l'Auteur de répéter plusieurs fois qu'il a vu ces choses de ses propres yeux, & l'attention qu'il a à faire valoir sa bonne foy, on ne pourra presque pas s'empêcher de penser que ce ne soit un fourbe, qui prend de si grandes précautions afin de persuader le public des choses qu'il raconte.

On demande présentement, qui est l'Auteur qui a pris tant de peine à com-

poser cette mauuaise Rapsodie; voicy ce que M. Perizonius en pense. Praxis ou Enpraxides, qui étoit de l'Isle de Crete, vivoit du temps de Neron. Comme il sçavoit que cet Empereur estoit un Prince tres vain, qu'il estimoit avec passion tout ce qui venoit des anciens Grecs, & qu'il se repaissoit de leurs fables comme si c'eust esté quelque chose de fort solide, il se mit en teste de composer ce Roman, pour le luy presenter. Il ramassa donc ce qu'il avoit lû dans Homere & dans les autres Auteurs Grecs; il en changea quelques circonstances, & y en ajouta de son invention. Ayant ainsi achevé cette belle piece, il attendit une occasion favorable pour la presenter à l'Empereur, & pour en recevoir la récompense. Il la trouva bientôt; car Neron ayant fait un voyage en Achaie, cet Auteur l'alla trouver, & luy presenta son ouvrage: mais il prit bien garde qu'on ne s'apperçût qu'il en estoit l'auteur. Il fit comme les habiles Sculpteurs de ce temps-là, qui ne manquoient jamais de mettre aux statues qu'ils presentoient à l'Empereur, le nom de Praxitele ou celui de Myron. Celuy-cy de même mit à la tête de son ouvrage le nom de Dictys de Crete, qu'il dit avoir autrefois accompagné Idomenée à la guerre de Troye; & afin qu'on ajoutast foy à ce qu'il disoit, il avoit pris soin d'écrire ce Livre en lettres Puniqes, telles qu'étoient celles dont se servoient alors les Carth

oyen d'écrire sur le papier d'Egypte ,
 & des peaux de bestes. Enfin il fit croire
 l'Empereur & à toute sa Cour , que
 ce livre avoit esté trouvé dans le Sepulcré
 de Dictys , qui s'étoit ouvert par la
 suite d'un grand tremblement de terre
 l'Isle de Crete avoit esté agitée. Cet
 livre eut tout le succes que l'Auteur s'en
 étoit promis. L'Empereur vain & prodigue
 donna de grandes récompenses. L'ou-
 vrage fut écrit en lettres Grecques qui étoient
 en usage en ce temps-là. Il fut con-
 sidéré comme étant véritablement de Dictys
 & de son Compagnon d'Idomenée , & mis
 par conséquent dans la Bibliotheque publique
 de l'Empereur. Les Auteurs Grecs qui
 ont paru depuis, n'ont pas eu le moindre
 doute sur l'antiquité de cet Ouvrage , &
 ont tous crû que c'estoit le seul Historien

vivoit du temps de l'Empereur Diocletien, & il le prouve par une espee d'Epitre dedicatoire que ce Traducteur a mise au commencement de sa Version de Dictys, & qu'il a adressée à *Quintus Aradius Rufinus*, qui étoit en ce temps-là Gouverneur de Rome. Selon luy le dessein de Septimius en donnant cette Version, fut de soutenir le Paganisme contre la Religion Chretienne qui commençoit à se fortifier à Rome & dans les Provinces de l'Empire, malgré toutes les persecutions. Cet Auteur crut devoir opposer à l'Histoire Sacrée & aux miracles des Chretiens, une Histoire tres ancienne, dans laquelle on trouve une infinité d'oracles, de predictions, & de prodiges, dont la verité semble estre confirmée par l'évenement. Il crut pouvoir soutenir la gloire & la puissance des Dieux des Gentils, en faisant voir des exemples de leur severité contre les impietez des Troyens & des Grecs. Et comme les Chretiens traittoient toute la Religion Payenne, comme un amas confus de fables inventées par Homere & par les autres Poëtes, Septimius entreprit de la soutenir en publiant en Latin l'Histoire du pretendu Dictys de Crete, qu'on regardoit comme une narration simple & fidelle des evenemens merveilleux arrivez pendant le cours de la guerre de Troye.

*Joannis Andreæ Stifferi Med. Professoris
Ordin. Actorum Laboratorii Chemici in
Aca-*

ademia Julia Specimen tertium, Me-
 to-Chemica Observata quædam exhi-
 ns. Helmstadii, Typis & sumptibus
 orgii Wolfgangi Hammii. C'est à dire,
*troisième Exposé des Actes Chymiques de
 l'Académie d'Helmstad, contenant quelques
 observations sur la Médecine Chymique. Par
 M. André Süsser, Docteur & Professeur en
 Médecine. De l'Imprimerie & aux dépens
 de Georges Wolfgang. vol. in 4. pagg.*

Le troisième Exposé des Actes Chymi-
 ques renferme treize Chapitres. Le
 premier contient un grand nombre de re-
 cettes sur les différens remèdes qui se
 font avec le mars. Dans le second
 l'Auteur traite du souphre d'antimoine dia-
 etique, & enseigne plusieurs Prepara-

Chymiques d'une fort grande utilité
 pour la Médecine. On voit dans le troisième
 divers moyens de faire la teinture de
 Mars, pour la guérison de plusieurs mala-

L'Auteur s'étend fort sur cette ma-
 tière, mais il y dit bien des choses qui ne
 sont pas nouvelles. Les Chapitres quatri-
 ème, cinquième, sixième & septième sont
 sur la manière de corriger la qualité corro-
 de certains medicamens: sur l'erreur de
 plusieurs Chymistes au sujet du Cinabre:
 sur l'usage de l'Émetique: sur la préparation
 du Theriaque. Quelques excellentes que
 sont les choses que l'Auteur y expose, on

peut dire qu'elles sont trop connues des Sçavans , pour que nous devions icy nous y arrester. Le Chapitre huitième qui est sur l'Épilepsie , contient plusieurs bons remedes contre ce mal , & entre autres celui-cy que l'Auteur dit avoir éprouvé plusieurs fois avec un succès heureux : C'est de faire prendre en pilules de la suye de cheminée mêlée avec un peu de limaille d'acier. L'Auteur ne dit point en quelle dose ce remede se doit prendre. Pour suppleer à cela , nous avertirons que la dose de la suye de cheminée doit estre d'un demi gros , & celle de la limaille d'acier d'un scrupule , c'est à dire de vingt-quatre grains. Le Chapitre neuvième roule sur les distillations des Raifines & des Gommés. Le dixième sur les purgatifs doux qui se preparent avec les mineraux. Le onzième sur les différentes preparations de la suye de cheminée , où l'Auteur remarque que la meilleure suye pour les usages de la Medecine , est celle qui est produite par la fumée du bois de chêne. Il enseigne icy un bon remede pour les convulsions , la colique nephretique , & la passion hysterique. Prenez la quantité que vous voudrez de suye de cheminée bien brillante : pulverisez-la & la mettez dans une phiole : versez dessus une quantité suffisante d'esprit d'urine & d'esprit de vin ; bouchez le vaisseau & le mettez en digestion à une legere chaleur , où vous le laisserez dix ou douze heures , ayant soin d'agi-

niolle de temps en temps. Vous aurez un Elixir admirable que vous verserez dans un autre vaisseau de verre que vous boucherez exactement. La dose de ce remede est depuis vingt-quatre grains jusqu'à un gros & demi.

des Globes Celeste, et Terrestre, & des autres suivant les differens systemes du monde, tiré d'un Traité de Cosmographie, où est traité avec ordre tout ce qu'il y a de plus curieux dans la description de l'Univers suivant les conjectures & observations des plus habiles Astronomes, & Geographes. Seconde Edition revue, corrigée, & augmentée, par M. Bion, Ingenieur pour les Instrumens Mathématique, sur le Quay de l'Horloge de Paris. A Paris chez Laurent d'Houssier, & chez Jean Boudot & Jacques. 1703. in 12. pagg. 459.

On trouvera un extrait assez étendu de ce Livre dans le 26. Journal de 1699. On croit que nous croyons faire plaisir à M. Bion en y ajoutant les Lecteurs. Il y est parlé de ce ouvrage en des termes aussi avantageux que l'auteur les avoit luy-même dictés; & il ne nous en demande de plus faits. On n'a qu'un mot à dire sur cette nouvelle Edition. Il y a quelques petites additions dans le 3. Livre. On y verra au premier chapitre la maniere de tracer les figures pour la construction des Globes Cele-

leste, & Terrestre, & celle de tracer les Cartes de Geographie, tant universelles que particulieres. A la fin du même Livre l'Auteur a encore ajouté six usages de la Sphere à plus de cent qu'il en avoit déjà donnez. De ces six nouveaux Usages les trois premiers ont rapport aux Cadrans solaires; & les trois autres sont pour représenter les trois sortes de mouvemens qu'on attribüe à la Terre dans le Systeme de Copernic. Outre ces additions peu considerables mais néanmoins utiles, M. Bion a changé, ou corrigé dans tout le corps de l'Ouvrage, divers endroits qui ne luy paroissent pas assez bien expliqués. Il auroit pû étendre ses corrections sur plusieurs autres qu'il a laissez comme ils étoient. La section des Meteores, par exemple, qui finit le premier Livre, avoit tout-à-fait besoin d'être retouchée. Cet article méritoit d'autant plus l'attention de l'Auteur, que c'est un de ceux qu'il a fait entrer dans son Ouvrage, à ce qu'il nous dit, en faveur des Dames. Il pouvoit leur donner quelque chose de plus juste, & de plus net. Parmi les definitions que l'on trouve au commencement de ce Traité, il y en a quelques-unes qui ne sont point assez exactes. M. Bion s'est trompé dans la 14. Il est bon de le remarquer, quoi que ce ne soit qu'une simple méprise, dans laquelle apparemment il n'est tombé que pour vouloir éviter la repetition d'un mot; *Le segment d'une sphere*, dit l'Auteur,

est une de ses parties coupée en deux inega-
 il veut dire, est une des parties de la
 coupée en deux inegalement; ou, est une
 parties, la sphere estant coupée en deux ine-
 : car c'est la sphere qui doit estre
 en deux; & non pas la partie.

ne prétend point au reste par ces
 ques détruire l'utilité de cet Ouvrage.
 ut dire en general qu'il contient
 té de bonnes choses sur différentes
 es, qu'une infinité de gens qui se
 tent d'en avoir une connoissance su-
 elle, seront bien-aïses de trouver ras-
 es dans un seul Livre.



FIG. JOUR.

JOURNAL
DES SCAVAN

Du Lundi 5. Fevrier, M.DCCIII.

*Histoire de S. Sigisbert XII. Roy d'Austrasie
et III. du nom, avec un abrégé de la vie
du Roy Dagobert son Fils. Par le R. P. Vincent
de Nancy Religieux du Tiers Ordre
de S. François. A Nancy. 1702. in 8.
de S. Sigisbert pp. 275. Abrégé de l'histoire
du Roy Dagobert pp. 64.*

A Prés la mort du Roy Clovis, ses
héritiers se partagèrent la France en plu-
sieurs Royaumes: celui qui estoit
à l'Orient fut appellé *Ostreich*, c'est à dire
le Royaume d'Orient, d'où est venu le nom
d'Austrasie. Il s'étendoit depuis la Bour-
gogne jusqu'au voisinage de la mer de Frise,
comprenoit tout ce qui est entre la Meuse
le Rhin & l'Escaut, c'est à dire, l'Alsace,
la Lorraine, le Pays de Treves, de Co-
gne, de Gueldres, d'Utrecht, le Brabant,
la Hollande, la Zelande, & les Campagnes
de Reims & de Chaalons. Thierry l'aîné

s de Clovis fut celuy à qui ce Ro
 chut en partage l'an 511. ayant
 a fille de Sigismond Roy de Bou
 Il ne voulut point avoir de part
 ueste de ce Royaume, mais il con
 Turinge, il soumit l'Auvergne
 s Armes jusques en Provence. Se
 eodebert qui luy succeda en l'anne
 rince genereux, gouvernera ce R
 pendant quatorze ans & fit de gran
 en Italie. Mais son Fils Thibaut l
 rdre. Ce Prince étant mort, Cl
 Roy de Soissons s'empara du R
 d'Austrasie en 555. Après la mort
 ce le Royaume d'Austrasie échût
 Sigisbert, qui épousa Bruncha
 atanagilde Roy des Visigots, & f
 575. par des assassins lubornez p
 onde femme de Chilperic Roy
 de Neustrie, que Sigisbert avoit d
 de ses Etats, & tenoit enfermé da
 y. Childebert fils de Sigisbert sau
 les mains de Chilperic, fut decla
 Austrasie à l'âge de cinq ans. C
 après avoir regné 20 ans mour
 a femme Faldade en 596. d'un pe
 i leur avoit esté donné, si on
 otre Auteur, par ordre de Brun
 Il laissa deux jeunes fils, sçavoir The
 qui fut Roy d'Austrasie, & Thier
 fut de Bourgogne, sous la tutele
 ande mere Brunchaud, qui leur
 rendre la guerre contre Clotaire

de Chilperic. Elle broüilla bien-tost aussi les deux Freres qui se firent la guerre, dont fin fut fatalé à Theodebert. Brunehaud par cette mort se rendit encore maîtresse du Gouvernement des deux Royaumes d'Austrasie & de Bourgogne, & mit sur le trône Sigisbert l'ainé des Enfans de Theodebert. Ce malheureux Prince fut bien-tost dépouillé de ses Etats par Clotaire, qui fit faire le procez à Brunehaud. Clotaire réünit ainsi l'Austrasie aux autres Royaumes de France l'an 614. Mais comme ce pays plus exposé aux Nations Barbares que les autres parties de la France, avoit besoin d'un Roy sur les lieux, Clotaire donna ce Royaume à son fils Dagobert âgé de quinze seize ans. Après la mort de Clotaire tous les Royaumes de France revinrent en 629 à Dagobert, qui ne laissa qu'une partie de l'Aquitaine à son frere Aribert, dont le Prince ne jouit pas même long temps, tant mort en 631. Comme Dagobert avoit esté fait Roy d'Austrasie du vivant de son Pere Clotaire, il donna aussi son fils Sigisbert pour Roy à l'Austrasie l'an six cent trente trois. C'est ce Sigisbert dont notre Auteur a écrit la vie. Ce Prince fut baptisé & élevé par S. Amant. Quand son pere l'établit Roy d'Austrasie, il luy donna Ppin de Landen pour Maire de son Palais Lambert Archevêque de Cologne pour principal Conseiller, & le Duc d'Algonde pour *Grand-Maitre de sa Maison*. Sigisbert n'e

heur de joindre les autres Royau-
 y d'Austrasie: car son pere avant
 ir, fit déclarer Clovis II. son
 Roi de Neustrie, & obligea Si-
 s Austrasiens à y renoncer. Les
 t partagez également entre les
 Sigisbert employa une partie de
 rer les torts faits par son pere
 à assister les pauvres. Il fon-
 de Malinendaire & de Stave-
 fils nommé Dagobert II. qui
 la conduite de Grimoald fils
 de son Palais. Sigisbert mou-
 663. Grimoald abusant de
 avoit, fit enlever secretem-
 Dagobert, le fit mener en
 ia qu'il étoit mort subite-
 arer Roi d'Austrasie un fils
 lé (Hildebert, qui avoit
 igisbert avant la naissance
 is Grimoald ne jouit pas
 t de son crime. La Reine
 de Sigisbert, estant ve-
 ander du secours contre
 oyaume d'Austrasie, les
 en chasserent Grimo-
 mmé Childeric fut res-
 isse. Dagobert ayant
 caché dans quelque
 , revint enfin en Au-
 deric luy restitua d'a-
 Royaume, & le luy
 id il fut appelé en
 Fran-

France pour y regner après la mort de Clo-
 taire. Dagobert mourut vers l'an 680. L'Au-
 teur de sa vie pretend qu'il perit avec son
 fils dans une bataille contre Thierry & E-
 broïn. Après leur mort le gouvernement
 d'Austrasie fut déferé aux Seigneurs Mar-
 tin & Pepin, cousins issus de deux fils de
 Saint Arnoul. Le premier fut tué par E-
 broïn, & le dernier se rendit maître des
 deux Royaumes de France sous le titre de
 Maire du Palais. L'Auteur de l'ouvrage
 dont nous parlons, ne rapporte pas seule-
 ment ces faits historiques, il fait aussi l'Elo-
 bert, & parle des miracles qui se sont fait
 aux tombeaux de ces Saints Rois, dont l'u
 a esté transporté de l'Eglise de S. Martin
 Metz, à Nancy; & l'autre est encore
 Stenay.

*Hetruscæ Pietatis Origines, Sive de pri-
 Tusciæ Christianitate Francisci Ma-
 Florentini Nobilis Lucensis. Opus post-
 mum à Mario Florentinio Authoris
 Nobili Lucense exprimè adumbrati
 cerptum. Lucæ. 1701. C'est-à-dire,
 gines de la Pieté Toscane, ou du premier
 stianisme de Toscane. Ouvrage posthu-
 François Marie Florentin, tiré des cal-
 Lucque. 1701. in 4. pp. 287.*

L'Auteur de cette dissertation est
 Lécain de Profession. Son fils

qu'il avoit composé quantité d'Ouvrages, dont il donne le catalogue dans son Livre du Lecteur. Comme il est allez curieux de sçavoir il convient particulièrement au Journal que nous le donnerons à la fin de cet article après avoir parlé de l'Ouvrage dont nous venons de donner le titre.

Il n'y a presque point d'Eglise qui ne se glorifie en un point d'honneur de faire remonter son origine jusqu'aux Apôtres. Monsieur de Mezzanini ne fait point de difficulté d'attribuer à la plupart des Eglises d'Italie des Titres de S. Pierre pour fondateurs. Mais il prétend que celle de Lucques est la première, & qu'elle a esté fondée sous l'Empire de Claude, par Paulin disciple de S. Pierre, dans le même temps que cet Apôtre établissoit l'Eglise de Rome. Il donne pour adjoint à ce Paulin un Prêtre nommé Eusebe, dont il fait un Hermite. Il prétend que l'antiquité du Christianisme dans cette Ville est prouvée par l'antiquité des titres de plusieurs Eglises de cette Ville. Il croit que les premiers Martyrs d'Italie ont esté en cette Ville. Il met de ce nombre Paulin Eusebe & Lucques. Il dit plusieurs particularitez de la vie de cet Evêque, & rapporte de prétendus actes de son martyre & de l'invention de son corps; la relation de plusieurs miracles, la vie d'Antoine Hermite de Syrie, & la passion de S. Romulus. Mais ces piéces sont tres-suspectes & peu dignes de foy, aussi-bien que la plupart des autres

autres monumens sur lesquels cet A. établit l'antiquité de son Eglise. Vo catalogue de ses Ouvrages que nous a promis.

Observations sur la peste composée 1630. pendant qu'il assistoit les pestiférés d'un Hôpital.

La vie de Matilde Comtesse de Toscanne qu'il fait native de Lucques.

Une dissertation sur les jours Canalicules.

Trois Livres d'Observations sur les Types du Cœur, & les Schirres de la Rate.

Un Traité du bon lait des enfans, la structure des mamelles d'un homme avoit du lait, ce traité auroit pu lui mériter la gloire d'avoir découvert le premier Veines Lactées.

Un Ecrit sur l'Hyssope.

Une Dissertation sur la maniere de l'Enterrement du Corps de Jesus-Christ a esté enseveli.

L'Histoire tres ancienne de Lucques depuis son commencement, purgée de fables.

Les Dyptiques de l'Eglise de Lucques avec la suite des Evêques, qu'il envoia à Ughellus. Il les a fait imprimer dans l'Italie sacrée. Il fut fâché de ce qu'on y avoit omis quelques Evêques, & entre autres Billanus ou Fellanus.

Quelques Observations sur la Sainte Eglise, avec un Ecrit sur l'habit des Cler-

dition de l'ancien Martyrologe de
ne.

de Saint Silais Evêque d'Hiber-

nes pour connoître probablement
monstre est homme, & doit estre

quisition imprimée sur l'usage du
enté & azyme pour l'Eucharistie,
i Cardinal Bona.

ité de la Patrie de Constantin.

es opuscules spirituels.

rs Consultations de Medecine &
tation sur le Quinquina.

é de Lettres aux plus habiles gens
nps.

Musæi Metallici Viri incomparabi-
lis Aldrovandi omnium Metallo-
teriam, proprietates, differen-
generandi & præparandi rationem
succinctè tradens, innexis va-
riofitatibus scitu lectuque dignis.
tiam Tyronum edita. A Da-
ellnero Medicin. Doctore Pra-
lordhusano, & diversorum Do-
m Archiatro. Lipsiæ, apud
n Herebord Klofium. 1701. C'est

*Abregé du Cabinet Metallique de
arable Ulisse Aldrovandus, où sont
succinctement la matiere & les pro-
les Metaux, leurs especes, leur gene-
a maniere de les préparer, & leur usa-*

ge, avec diverses curiositez dignes d'estre lieuës; le tout en faveur des jeunes Etudiants. Par David Kellnerus, Docteur en Medecine, &c. A Leipfic chez Jean Herebord Klofius. 1701. vol. in 12. pp. 258.

LE Cabinet Metallique d'Aldrovandus est un Livre fort gros & fort rare. C'est ce qui a porté M. Kellner, Docteur en Medecine, à en donner l'Abregé au public. Cet Abregé est divisé comme l'Original d'Aldrovandus, en deux Livres. Dans le premier il est traité des metaux en general, & dans le second des metaux en particulier. On voit dans ce premier Livre l'explication du mot *Metallum*, & son étymologie, la definition du metal, la maniere de le preparer, sa generation &c. Aristote & plusieurs Philosophes pretendent que les Metaux croissent comme les Plantes; d'autres que dès le commencement du monde les metaux ont esté creéz dans la même quantité où ils sont aujourd'huy.

On trouve icy un assez long discours sur le moyen de decouvrir les metaux par la baguette de coudrier; mais comme cette matiere a esté depuis quelques années fort rebatuë par plusieurs Auteurs, il est inutile de nous y arrêter.

Le second Livre, qui regarde les metaux en particulier, renferme plusieurs Observations curieuses. Mais l'Auteur de l'Abregé en auroit pû retrancher des remarques
qui

sont assez inutiles, & entre autres
 on voit sur les Etymologies, com-
 me exemple, que *aurum* vient de *ausum*,
 ce qui fait tout oser; ou de *avarum*,
 avarice, desirer; ou du mot *aura*, par-
 ticelle, &c.

Voilà icy quelques histoires, vrayes
 & fausses, de gens qui sont parvenus à fai-
 re fortune. Il y a des animaux qui aiment
 grand le Coq ou l'Epervier voyent
 d'or, ils le devorent aussi-tost.
 Il y a aussi autant des Canards. Aldrovan-
 do raconte sur ce sujet une histoire qui
 est un merveilleux secret pour s'enri-
 chir. Un pauvre homme s'aperçut un jour
 la fiente de certains canards qui
 tombent le long d'une riviere, il y avoit
 de petits grains brillans comme de l'or. Il
 crut que ces grains pouvoient venir du sa-
 cre, & que les canards avaloient en barbotant.
 Sur cette pensée il fit achat de plusieurs
 canards, qu'il mit le long de la riviere,
 afin de tenir toutes les nuits un
 bon vu par terre dans l'endroit où ces
 grains se retiroient. Tous les matins il
 faisoit sa visite, & il trouvoit dans
 leur fiente une grande quantité d'or. Il s'en-
 richit considerablement par ce moyen, &
 devint le plus opulent de sa province.
 On ne peut rien faire de l'or de l'orpiment, mais il
 y a un grand gain à esperer. L'Auteur
 rapporte icy les differentes manieres de puri-
 fier l'or, & de le tirer des autres metaux.

En

Ensuite il examine l'argent, ses usages, la maniere dont il s'engend, les moyens de le preparer, les lieux où il se trouve, sa nature, ses proprietes, son port & son opposition avec certaines herbes. Il suit la même methode, à l'égard des autres metaux. Dans l'article du mercure il enseigne plusieurs moyens de le convertir en argent. Ceux qui en seront curieux peuvent voir la page 202. Il y donne le secret vray ou faux, de convertir le mercure en or. Si vous jetez, dit-il, du mercure commun sur du cuivre fondu, pendant un certain temps vous y ajoutiez un peu d'antimoine, & qu'après chaque fois que vous ayiez soin d'oter les scories du fond, vous trouverez au fond du vaisseau une petite masse d'or. Je ne dirai rien de ce secret, mais je remarqueray seulement qu'il est à souhaiter que l'Auteur de cet abrégé ait porté plus d'exactitude dans les choses.

Adriani Bejeri D. & P. de eo quo carnifices & excoriatores justum cenent, sumptibus Tobia Oehringii. C'est à dire, *Du droit concernant les bouchers & les Ecorcheurs.* A Jene auctore Tobie Oehringii. in 4. pagis

L'Auteur commence par son apologe, & avoue que deux choses l'avoient détourné de son dessein; l'indigence

personnes, dont il traite, & le desagrément de la matiere, que les gens d'une telle profession & de ce mestier sont également dignes d'averfion & de mépris, & qu'au lieu qu'un Auteur s'égaye dans un sujet enjoué & qui divertit, il est presque impossible qu'on ne soit saisi d'une secreete horreur, en traitant d'une matiere si desagreable & qui blesse si fort l'imagination; mais que le motif qui l'a porté à entreprendre cet Ouvrage est qu'ayant déjà fait deux Traitez, l'un des arts & mestiers, & l'autre des dépens pour le criminel, celuy-cy est une suite nécessaire des deux autres.

M. Beier fait voir par des exemples tirez de l'histoire sacrée & profane, qu'anciennement les juges qui rendoient un jugement de mort, executoient eux-mêmes leurs Sentences sur les coupables, & qu'il n'y avoit point de ministre ordinaire & particulier pour leur execution, tel que celuy qui a esté depuis établi par une autorité publique. Qu'autrefois en Espagne, en France, en Italie & en Allemagne, lors que plusieurs avoient esté condamnés au supplice pour un même crime, on donnoit la vie à celuy d'entre eux qui vouloit bien exercer ce cruel ministere sur ses complices, & qu'on voit encore au milieu de la ville de Gand deux Statuës d'airain, monument éternel d'un pere & d'un fils convaincus d'un même crime, où le fils sert d'executeur à son propre pere.

Qu'a-

Qu'avant que cette fonction eût esté erigée dans l'Allemagne en titre d'office, le plus jeune de la communauté ou du corps de ville, demeueroit chargé de cet employ. En Franconie c'étoit le nouveau marié: A Reutlingue ville Imperiale de Suaube, le Conseiller dernier reçu: A Stedien petite ville de Thuringe, celuy des habitans qui étoit venu le dernier s'habiter dans le lieu.

Il y a des Auteurs qui ont mis au nombre des droits Regaliens, celuy d'accorder des provisions de cet Office. Notre Auteur remarque qu'il n'est pas permis à tous ceux qui ont droit de justice, d'avoir un Executeur, ou Maître des hautes œuvres, mais que ce droit n'appartient qu'aux Seigneurs qui ont *merum imperium*, qu'on appelle droit de glaive, ou justice de sang.

Cette charge est unie dans la plûpart des villes d'Allemagne au mestier d'Ecorcheurs c'est la raison que l'Auteur a eu de ne le pas separer; cette seconde fonction estar comme un apanage de la premiere. Ils sont seuls en droit de dépouiller les bestes mortes & de les porter, ou faire porter hors de ville. Ils ont aussi coutume de se promener par les ruës les jours de jeûne, de se faire des chiens qu'ils trouvent errans & vobonds, & de ne les rendre aux maîtres qu'ils reclament, qu'en leur payant un certain droit.

Les gens de cette profession sont aussi en possession de remettre les os disloquez ou rompus. Quoique le corps des Chirurgiens se soit plaint assez souvent de cette entreprise & du trouble qui leur estoit fait, il est intervenu différentes Sentences, qui ont laissé le choix aux patiens de se mettre entre les mains des Chirurgiens, ou en celles de cet Officier, pour les fractures & luxations seulement, à l'exclusion de toutes autres operations de Chirurgie.

Les autres questions traitées dans ce Livre, sont de sçavoir si le Prince ou le Magistrat peuvent obliger un particulier, contre son gré, d'accepter cette sorte d'office; si la profession est infamante; si les enclaves de l'Executeur peuvent estre admis aux Universitez? Quelle est la punition de ceux qui enlèvent les ordonnances contre ceux qui jettent des pierres, lors qu'ils sont conduits au supplice? & la punition de ceux qui jettent des pierres contre l'Executeur lors qu'il a été du premier coup l'execution; du criminel qui doit estre fait à ceux qui se font homicides; & tout au contraire comment on doit proceder contre le criminel, si la mort n'a pas suivi l'execution; s'il faut le mener au gibet, ou le laisser impunément; & si l'on doit accorder une peine extraordinaire contre

van Dale Dissertationes IX. Antiquitates, quin & Marmoribus cum

G

Ro.

Romanis, tum potissimum Græcis illustrandis inservientes. Cum Figuris æneis. Amstelodami, apud Henricum & Viduam Theodori Boom. 1702. C'est à dire, *IX. Dissertations d'Antoine van Dale, sur les Antiquitez Grecques & Romains, dans lesquelles on trouve l'explication de plusieurs Inscriptions tant Grecques que Latines. à Amsterdam. Et se trouve à Paris, chez la Veuve Horthemels, rue S. Jacques. 1702. in 4. pagg. 804.*

LE Livre que M. Spanhem a donné au public sur l'excellence & sur l'utilité des Medailles, a fait naître à M. van Dale le dessein de composer celui-cy. Il a cru que les inscriptions qu'on trouve sur les marbres estant bien expliquées, sont encore d'un plus grand usage pour l'intelligence des antiquités Grecques & Romaines que les Medailles. C'est sur ces marbres, dit-il, qu'on voit comme sur des tableaux, les rites & les ceremonies de la Religion, les formules des alliances & des autres traitez; la distinction des charges & leurs fonctions, la difference des societez & des corps dont les Estats sont composez, les offices de la maison des Empereurs, les noms & la forme des ouvrages publics, les usages & les coutumes qui s'observoient soit en temps de guerre, soit en temps de paix; les mariages, les funerailles, & une infinité d'autres choses dont on n'auroit qu'une connoissance

ouvrage est partagé en ix. Dis-
ans la premiere l'Auteur traite
de l'origine & des rites
dans lequel on immoloit ou
ou un belier, ou une che-
pour cette raison se nommoit
Criobolium ou *Egobolium*. Ce
on luy, n'a commencé à estre
les Romains, que du temps
M. Aurele Antonin, & a
e, vers le temps d'Honorius,
de Theodose le Jeune. C'est
ve par plusieurs Inscriptions
es de ces temps-là, sans qu'on
eune plus ancienne où ce sa-
écrit. Les auteurs prophanes
ien non plus, & le premier
hretiens qui en ait parlé, est
cus dans le livre qu'il a com-
des Religions prophanes, où il
cellence du sacrifice de Jesus-
lequel les pecheurs sont puri-
leurs souilleures, au lieu que
des Payens, & entre autres
& les *Crioboles*, rendent ceux
, encore plus coupables & plus
s n'estoient auparavant. M.
une conjecture de cet endroit
micus: Il y a bien de l'appar-
, que les Payens ayant entendu
Chretiens de l'expiation des pechés

par le sang de Jesus-Christ, voulurent aussi avoir leurs sacrifices expiatoires & leur regeneration mystique, afin qu'il ne parût pas que la Religion Chretienne, qu'ils consideroient comme nouvelle, eust quelque avantage sur la leur dont il vantoient tant l'antiquité. Voila, selon M. van Dale, ce qui les déterminâ à l'Institution de ce sacrifice.

Il pouvoit estre offert, par des particuliers, par des communautéz, par des villes entieres, & même par des provinces, tant pour ceux qui l'offroient, que pour les Empereurs, & pour les autres personnes considerables pour lesquelles le public s'interessoit. C'estoit toujours à Cybelle & à Attis qu'on l'offroit, & jamais aux autres divinitéz; & s'il se trouve quelques Inscriptions qui semblent marquer le contraire, M. van Dale pretend que ce sont des fautes de ceux qui les ont gravées, ou que les Antiquaires les ont mal leuës, comme il arrive assez souvent. Les ceremonies de ce sacrifice sont décrites par le Poëte *Prudente*. On creusoit une grande fosse, on y faisoit descendre celui des Prêtres qui devoit faire l'expiation, après l'avoir revêtu d'une espece de Robe de soye, & luy avoir attaché à la teste les bandelertes sacrées. Ensuite on couvroit cette fosse avec des Planches qui estoient percées d'une infinité de petits trous: On amenoit la victime, qui estoit un taureau, un bellier, ou une

che-

nevre, & on l'égorgeoit sur ce plancher. Le sang qui passoit par les trous tomboit sur le Prêtre qui étoit dans la fosse, & il alloit qu'il se situast & qu'il se tournast de maniere, qu'il n'y eût aucune partie de son corps & de ses habits, qui ne fust baignée & arrosée de ce sang. Quand la victime estoit morte, les autres Prêtres retiroient celuy qui estoit dans la fosse, & tous ceux qui assistoient à ce sacrifice se prosternoient devant luy, & l'adoroient. Voilà un peu près la maniere dont on faisoit ce sacrifice; & cela s'appelloit chez les Latins *Taurobolium facere*, & *Taurobolium accipere*. On consacroit certaines parties de la victime, qu'on appelloit *vires tauri*. Les Antiquaires ne conviennent pas quelles estoient ces parties: quelques-uns croyent que c'estoit le sang, d'autres que c'estoient les cornes, & quelques-uns que c'estoient les parties qui distinguent le mâle d'avec la femelle. Les habits du Prêtre estoient aussi considerez comme une chose sacrée, & conservez avec beaucoup de religion.

M. van Dale à l'occasion de ce sacrifice, parle de des mysteres de Ceres, de Proserpine, de Bacchus, & des autres, & traite au long tout ce qui regarde la Religion des Grecs & des Romains; il donne une description des différentes societez des Prestres, & marque quelles estoient leurs fonctions. On voit dans la seconde Dissertation, qui est un Traicté du souverain Pontife, de son Vicaire,

& du Roy des choses sacrées, il montre que la dignité de souverain Pontife dont les Empereurs jouissoient, leur donnoit un pouvoir souverain sur tout ce qui regardoit la Religion, & que plusieurs des Empereurs Chrétiens ont joui de ce droit.

Dans la troisième il parle des grands Pontifes des Grecs, tant hommes que femmes, des Asiarques, des Lyciarques, des Bittynarques & de leurs fonctions, des sociétés composées des Villes Grecques d'Asie, de celles d'Ionie, & de plusieurs autres.

La quatrième Dissertation est sur les Prestres apellez *Neocores*, & sur les Villes qui ont porté ce mesme nom.

On appelloit anciennement *Neocores* ceux qui avoient soin de tenir les Temples propres & de les orner, & c'étoient des Prestres consacrez à la Divinité qu'on adoroit dans chaque Temple. Il y a eu des femmes ou Prestresses qui ont pris la qualité de *Neocores*, comme il paroist par plusieurs inscriptions. Dans la suite les Villes entières ont voulu avoir cet honneur, afin de faire voir qu'elles estoient devouées & consacrées d'une manière particulière à la Divinité qu'elles avoient choisie pour le principal objet de leur culte. Ces Villes prenoient un soin particulier de la decoration des Temples, & de la celebration des Festes & des Jeux qui se faisoient à l'honneur des Dieux. Il semble que la ville d'Ephese soit la première qui ait pris

mesme honneur à Auguste & aux
Empereurs qui vinrent après luy, les
Villes de l'Empire, & sur tout
l'Orient, soit par flaterie, soit pour
les bonnes graces de leurs vain-
queurs, briguerent à l'envie d'estre *Neo-*
corae nouveaux Dieux, & d'avoir la
liberté de bâtir des Temples & de ces
Festes & des jeux à leur hon-
neur. On trouve plusieurs medailles de ces
Villes où elles se donnent cette qualité. Ces
medailles ont esté expliquées par les plus
habiles Antiquaires de ces derniers temps;
mais il y reste encore une difficulté
insurmontable sur laquelle ils ne sont pas d'ac-
cord. Voicy ce que c'est. Il y a quel-
ques unes de ces medailles sur lesquelles on
voit seulement le nom de la Ville avec la
qualité de *Neocore*. Il y en a d'autres où
avec ce mot on voit les lettres numera-
les A pour marquer 2, 3, 4. La que-

Grævius, croyent que les Villes qui a une fois receu de quelque Empereur la qualité de *Neocores*, ne quittoient jamais cette qualité, & que quand un Empereur suivant leur accordoit un semblable honneur, ils ajoutoit sur leurs medailles la lettre numerale pour marquer qu'ils estoient *Neocores* pour la seconde fois, & ainsi des autres. M. Cuper & quelques autres ont cependant dit au contraire, que sous un seul & même Empereur la mesme Ville a pû estre plusieurs fois effectivement *Neocore* deux, trois, quatre fois. M. van Dale est de ce dernier sentiment; mais il l'explique d'une maniere particuliere. Il croit que quand un Empereur donnoit à quelque Ville la permission de luy dédier un Temple, ou un Temple seul, cette Ville prenoit simplement la qualité de *Neocore*. Que si ce mesme Empereur luy permettoit d'en dédier aussi un à l'Empereur, ou à l'Imperatrice, ou à l'Empereur & à l'Imperatrice ensemble, alors cette Ville prenoit la qualité de *Neocore* seulement. S'il y avoit plusieurs Princes qui regnassent ensemble, & qu'un d'eux obtint la permission de leur dédier un Temple à tous, & de faire des Jeux à leur honneur, ou bien de leur dédier à chacun un Temple & de faire celebrer des Jeux à l'honneur de chacun d'eux, alors cette Ville se devoit appeler doublement ou triplement *Neocore*. Il vient, selon cet Auteur, que sur les revers de *des medailles* qui ont pour legende le

de *Neocore*, on voit souvent la figure de deux, trois ou quatre Temples. Il ajoute contre le sentiment de M. Vaillant, que si les Villes avoient marqué sur leurs Medailles, toutes les fois qu'elles ont eu la qualité de *Neocores*, la seule ville d'Ephese, par exemple, se trouveroit *Neocore* plus de quinze fois, & plusieurs autres villes de même.

La cinquième Differtation de ce volume traite des *Stephanephores* & des *Prytanes* des Grecs: l'Auteur fait voir que c'estoient des Prêtres, mais qu'ils avoient aussi part au gouvernement de la Republique. Il montre de quelle nature estoient leurs charges, & quelles en estoient les fonctions.

Dans la sixième il parle de l'assemblée des *Amphictions*, dans laquelle on traitoit les affaires qui regardoient la Grece en general. Il en marque l'origine & le progrès, le lieu où elle se faisoit, quelles estoient les villes qui avoient droit d'y assister, & plusieurs autres choses qui regardent cette matiere.

A l'occasion des jeux & des combats qui se representoient chez les Grecs, M. van Dale parle dans sa septième Differtation des *Agonothetes*, des *Hellanodiques*, des *Alytarques*, des *Panegyriarques*, & de plusieurs autres Magistrats qui presidoient aux exercices de cette nation.

Dans la huitième il explique les fonctions des *Gymnasiarques*, des *Xystarques*, des *Pai-*

dotribes, & de tous les autres Magis-
qui profidoient aux exercices de la Jeu-
se.

Enfin la neuvième est employée à de-
re les différentes *Confrairies* des Grecs,
leurs privilèges ; ce que c'étoient que
Cosmes & Protocosmes de l'Isle de Crete, qu
différence il y avoit entre eux & les *Epi*
de Lacedemone, & plusieurs autres ch
de cette nature, dont le détail seroit
long.

Tout cet ouvrage est rempli d'une
grande érudition ; les recherches en
curieuses. On y trouve l'explication
tres-grand nombre d'Inscriptions anc
nes. L'Auteur les déchiffre avec beau
d'habileté, & les éclaireit par des p
ges tirez des Auteurs Grecs & Latins q
ont rapport. Il seroit à souhaiter qu'il
medité avec un peu plus de loisir,
l'arrangement des pieces qui composent
ouvrage : on y trouveroit sans doute
peu plus d'ordre, & moins de confus
Ces petits défauts n'empescheront pas
la lecture n'en soit tres utile à ceux qui
pliquent à la recherche des Antiquitez G
ques & Romaines.

*Tractatus Theologicus de Prædestinatio-
Electione, & Reprobatione hominum
promovendum Concordiam Ecclesi-
cam conscriptus à Bartholdo Bolbfus
Theologiæ D. Profess. Publ. Ord.*

erfitate Francofurtana. Franco-
 1702. C'est à dire, *Traité Theo-*
de la Predestination, de l' Election, &
Reprobation des hommes, écrit pour pro-
la Concorde Ecclesiastique. Par Bart-
Bolbfus, Docteur & Professeur en
gie dans l'Université de Francfort. A
 fort, 1702. in 4. pagg. 164.

font pas seulement les Theolo-
 s de l'Eglise Romaine qui dispu-
 ec chaleur & avec subtilité sur
 les Decrets de Dieu, & sur la cau-
 Predestination & de la Reproba-
 oici un Protestant qui traite tou-
 questions avec la dernière précé-
 rès avoir exactement marqué tous
 aufquels se prend le mot de Pre-
 on, il rapporte le sentiment des
 Sociniens, des Theologiens Ro-
 Thomistes, Scotistes & Molinistes:
 Theologiens Protestans, Luthe-
 alvinistes, Arminiens, & Goma-
 Il rejette le sentiment des Supra-
 & explique l'ordre des Decrets
 dans la Predestination des hom-
 la maniere suivante. Le premier
 par lequel Dieu a resolu de créer
 , & d'y mettre l'homme dans
 innocence avec la justice origi-
 les dons necessaires à cet estat
 everer. Le second est celuy par
 a resolu de permettre la chute

de l'homme. Le troisieme est le Decret^{cc} d'envoyer un Mediateur qui paye une ran-^{cc}çon suffisante & universelle pour cette fau-^{cc}te generale. Le quatrieme, d'appeller se-^{cc}rieusement & suffisamment tous les hom-^{cc}mes à ce Mediateur. Le cinquieme, de^{cc} choisir quelques-uns de ces appelez & re-^{cc}laps par Jesus-Christ & pour Jesus-Christ;^{cc} de leur donner une foy vive & bien fon-^{cc}dée, de les justifier, sanctifier, & glori-^{cc}fier, & de reprouver & condamner les au-^{cc}tres tant à cause du peché originel, que de^{cc} leurs pechez actuels évitables, & particu-^{cc}lièrement à cause du mépris du Mediateur.^{cc} Il admet ainsi une grace suffisante universelle donnée par Jesus-Christ à tous ceux qui sont rachetez, & des graces efficaces & particulieres données aux Elûs.

L'Élection est gratuite, selon luy, & se fait dans la seule veuë des merites de J. C. La Reprobation au contraire se fait en veuë des pechez. Il rejette la distinction que l'on fait entre la Réprobation negative, ou la non élection, & la Reprobation positive, ou la condamnation; & il soutient que l'un & l'autre a pour fondement & pour cause les pechez des hommes, sçavoir dans les adultes, les pechez qu'ils commettent volontairement & librement, en rejetant la vocation divine. A l'égard des enfans, il en sauve une grande partie, en soutenant que les enfans des Fideles sont sauvez, & *qu'ils meurent sans Baptême, & même*

ne s'éloignant pas du sentiment des Remontrants, qui étendent cette grace généralement à tous les enfans. Cet Auteur établit son système sur quantité de passages de l'Écriture Sainte, des Peres de l'Eglise, & des Theologiens. Mais son principal but est de faire voir que ses sentimens sont communs parmi les Protestans, & approuvez par plusieurs Theologiens d'entre eux; ce qu'il prouve par de longs extraits de leurs ouvrages.



JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 12. Fevrier M. DCCIII.

Memoires pour servir à L'Histoire Ecclesiastique des six premiers siècles, justifiez par les citations des Auteurs Originaux: avec une Chronologie où l'on fait voir un Abregé de l'Histoire Ecclesiastique: avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome 8. qui contient les vies de S. Athanase, & des SS. qui sont morts depuis l'an 378. jusques en 394. & les histoires des Priscilianistes & des Messaliens. Par M. le Nain de Tillemont. A Paris chez Charles Robustel. 1702. in 4. pagg. 847.

LE public est assez informé de la qualité & du merite de l'Ouvrage de M. de Tillemont. En voicy la suite que l'on avoit interrompuë en donnant au public la vie de S. Augustin, pour les raisons que nous avons marquées en parlant de cet Ouvrage dans le 38. Journal de l'année passée. Ce volumé-cy commence par la vie du grand S. Athanase. M. de Tillemont y a recueilli
avec

exactitude merveilleuse, ce qui est
 Pere dans les Auteurs anciens & mo-
 & il critique dans ses notes plusi-
 s qui concernent l'histoire de ce
 fait voir dans la seconde que le re-
 uffin, où il est dit que S. Athanase
 fant baptisa, en se jouant, des enfans
 aptême fut approuvé par Alexandre
 drie, ne peut pas estre veritable, par-
 suppose que S. Athanase estoit un
 us le Pontificat d'Alexandre, qui
 dé à S. Pierre d'Alexandrie que sur
 l'an 311. ce qui ne peut estre, puis
 fait Evêque d'Alexandrie en 326.
 estoit Diacre en 319. & employé
 affaires de l'Eglise. Il fut élevé par
 andre. Quelques-uns ont crû qu'il
 neuré long-temps avec S. Antoine,
 sur un passage de la vie de ce saint
 ere, où saint Athanase qui l'a é-
 t, selon quelques manuscrits citez
 enedictins, qu'il a demeuré long-
 ec luy; mais M. de Tillemont pré-
 eçon qui porte qu'il sçait ce qu'il
 de la vie de saint Antoine, par ce
 appris par luy-même, l'ayant vû plu-
 , & par ce que luy en avoit dit une
 ui avoit demeuré long-temps auprès de
 accompagna son Evêque au Conci-
 cée, & il s'y signala contre les A-
 anmoins sa conference avec Arius,
 avoir été tenuë dans ce Concile,
 piece supposée. Il fut élu Evêque
 d'Alc.

d'Alexandrie en 326. après la mort de S. Epiphane a brouillé la suite des Evêques d'Alexandrie, en mettant des chillas entre S. Pierre & S. Alexandre Meletiens & les Eusebiens se liguerent contre S. Athanase, qu'ils consideroient comme leur ennemy commun. Il refusa de recevoir Arius à la Communion nonobstant les ordres de l'Empereur. Les Meletiens furent les inventeurs des calomnies qui noircit sa réputation. Ils l'accusèrent d'avoir fait briser un calice, & d'avoir voulu mourir Arsene. Ces deux accusations furent trouvées fausses, & la dernière reconnue d'imposture par la présence d'Arsene qui vivoit encore. Mais les Eusebiens rejetèrent bien-tost leurs accusations, & tant par leur crédit qu'ils le firent révoquer dans un synode tenu à Tyr, sur les informations faites à Mareote par des témoins méfiables qu'ils y avoient envoyés Constantin même s'estant laissé surprendre par leurs calomnies, relégua S. Athanase en exil l'an 336. Il fut rappelé par ce Prince au bout d'un an, mais il ne retourna en Egypte, & ne rentra dans son Eglise qu'en l'an 338. après la mort de cet Empereur & sous le Regne de son fils Constantin le Jeune en Orient. Les Eusebiens formerent de nouvelles accusations contre S. Athanase qu'ils portèrent à l'Empereur & au Pape Jules qui mirent un nommé Piste Evêque de Laodicée. *Le Pape Jules appella saint Athanase*

rome, & le reçut à la Communion. Il
 manda aussi les Eusebiens. S. Athanase les
 attendit pendant dix-huit mois. Au lieu
 d'y aller se justifier, ils mirent par violence
 Gregoire sur le Trône de l'Eglise d'Alexan-
 drie. C'est de l'inthronisation de celui-cy
 qu'il est parlé dans l'Epître de S. Athanase
 aux Orthodoxes, & non pas de celle de
 George, comme M. de Valois l'a crû, fon-
 dé sur un passage où il est parlé de Gregoi-
 re, qui avoit esté donné auparavant par les
 Ariens pour Evêque d'Alexandrie: mais au
 lieu de Gregoire, il faut lire en cet endroit
 George, comme on l'a restitué dans la der-
 niere édition de S. Athanase faite sur d'an-
 ciens Manuscrits; de sorte que les Ariens
 furent mis en trois differens temps, trois per-
 sonnes differentes sur le siege d'Alexandrie
 contre S. Athanase, Pistre, Gregoire, &
 George. M. de Tillemont croit que S. At-
 hanase estoit revenu à Alexandrie, quand
 Gregoire s'empara de son Siege, & qu'il re-
 turna bien-tost à Rome, où il fut déclaré
 innocent dans le Concile de Rome. Il fut
 encore absous dans le Concile de Sardique
 347. M. de Tillemont fait l'histoire de
 ce Concile, & traite dans une Note du
 nombre des Evêques qui y assisterent, dont
 les Auteurs ne conviennent pas. Les Ori-
 entaux s'estant separés des Occidentaux à
 ce Concile, & n'ayant pas voulu acquiescer
 à son Jugement, S. Athanase fut obligé de
 demeurer en Occident jusqu'à ce que l'Em-

pereur Constant obligea son frere Constance de le rappeler, & de le rétablir dans son siege. Il en fut encore chassé par la violence de ses ennemis en 356. & George fut mis à sa place. S. Athanase se retira dans la solitude, & y demeura jusqu'à l'Empire de Julien, sous lequel George ayant esté massacré par les Payens, S. Athanase revint à Alexandrie. Il fut contraint d'en sortir pour fuir la persecution de Julien; mais il revint aussi-tost après la mort de cet Empereur. Jovien eut beaucoup de consideration pour S. Athanase. Son successeur Valens qui estoit dans le party des Ariens, voulut persecuter ce Saint; mais il fut obligé de le laisser en repos jusqu'à sa mort. Elle arriva le 2. Octobre l'an 373. comme M. de Tillemont fait voir dans ses Notes. Outre cela il traite amplement dans son texte & dans ses notes, des œuvres de S. Athanase. Il rapporte les diverses conjectures des Auteurs sur le Symbole, qui luy est faussement attribué. Il défend la vie de S. Antoine comme un ouvrage legitime: il assigne le temps de tous les Livres historiques de Athanase: Il fait enfin un dénombrement complet de toutes les œuvres de ce Pere de la Note 110. Il examine encore dans ses Notes quantité de points de Chronologie de Critique.

Saint Ephrem n'est pas moins celebre entre les Solitaires que saint Athanase l'estre les Prelats. Il naquit sous l'Empire

Constantin. Il luy arriva dans sa jeunesse d'estre mis en prison, quoi qu'innocent, pour un vol dont il estoit accusé. Les aventures des prisonniers qui estoient avec luy, que l'on peut voir dans les articles 3. 4. & 5. sont assez divertissantes. Au sortir de prison il se retira dans un Monastere près de Nisibe en Perse. Il vint à Edesse; ce qui donne lieu à M. de Tillemont de parler de cette ville fameuse, de ses Rois Abgares, & du temps que le Christianisme y fut établi. Saint Ephrem fut fait Diacre d'Edesse: Il n'a jamais esté Prestre. Il a toujours vécu en Solitaire, & parmi les Solitaires. Il est mort en 378. Sa sainteté & ses vertus l'ont rendu illustre, mais il ne l'est pas moins par le grand nombre d'ouvrages spirituels, qu'il a composez. M. de Tillemont en fait le denombrement & la critique dans la Note 16.

Eusebe Evêque de Samosate estoit déjà vieux (en 372. & Evêque en 361. Il eut part à l'élection de saint Melece, Patriarche d'Antioche. Il fit élire saint Basile Evêque de Cesarée en Cappadoce, & eut une grande liaison avec luy. Il fut banni en Thrace par l'Empereur Valens, & rappelé par Gratien en 372. Il fut tué en 379. par une femme Arienne qui luy jetta une tuile sur la tête, comme il entroit dans la ville de Delêque pour y établir un Evêque Catholique.

Saint Public Abbé de Zeugme en Syrie, dont

dont la Vie suit celle d'Eusebe de Samosate dans M. de Tillemont, vivoit du temps de cet Evêque. Il gouverna deux Monasteres, l'un de Grecs, l'autre de Syriens, qui furent regis après sa mort, le premier par Theoctene, & l'autre par Aphitone.

Saint Melece n'ayant pû estre reçu du Peuple de Sebaste à qui il avoit esté donné pour Evêque, fut élu en 361. Patriarche d'Antioche par la faction des Acaciens. M. de Tillemont ne veut pas qu'il ait esté Evêque de Berée en Syrie, quoi que Socrate le dise. Bien-tost après qu'il fut élevé sur le Siege d'Antioche, il se declara pour la *Consubstantialité*, & fut banni par Constance. Ceux de sa communion se separerent des Ariens, pendant que les anciens Catholiques appelez Eustathiens, faisoient encore une communion à part. Cette division dura même après le retour de saint Melece, & fut confirmée & augmentée par l'Ordination de Paulin à l'Evêché d'Antioche faite par Lucifer de Cagliari. Les Ariens n'en vouloient pas moins à Melece qu'à Paulin; & comme le premier estoit plus considerable, Valens l'exila l'an 370. Il revint d'exil en 378. & offrit un accord à Paulin, qui le refusa. Il se conclut néanmoins enfin en 380. après que les Eglises des Ariens eurent esté rendues aux Meletiens, à condition que celui des deux qui survivroit, succederoit à l'autre. *Saint Melece fut enlevé le premier, comme*

il présidoit au second Concile general tenu à Constantinople en 381.

Nous ne nous arrêtons point aux vies de S. Ascole Evêque de Thessalonique, & de S. Servais Evêque de Tongres, pour venir à celle du Pape saint Damase.

Quoi qu'on croye qu'il estoit Espagnol, M. de Tillemont fait voir qu'il estoit né à Rome. Il avoit plus de soixante ans quand il fut élu & ordonné Pape en 366. Peu de temps après Ursin fut establi par une faction contraire, & ordonné par l'Evêque de Tivoli dans la Basilique de Sicine, qui estoit dans le quartier de Rome appellé *Exquiliæ*. Les Partisans de Damase & d'Ursin en estant venus aux mains, il y eut plusieurs personnes tuées. Ursin fut envoyé en exil par deux fois. Sa faction continua néanmoins d'insulter Damase. Theodose bannit de Rome les plus factieux, & relegua Ursin à Cologne. Celuycy ne laissa pas de faire accuser Damase par Isaac, qui fut condanné par Gratien, & Damase absous par le Concile de Rome. Ce Pape ayant gouverné l'Eglise dans un temps où il y avoit beaucoup d'affaires en Orient & en Occident, tint plusieurs Conciles, fut chargé de beaucoup d'affaires & écrivit un grand nombre de lettres. Il mourut le 10. ou 11. de Decembre de l'an 383. Il est mis au nombre des Ecrivains Ecclesiastiques, à cause de quelques petits ouvrages en vers qu'il avoit faits. Il a écrit aussi quelques lettres :

mais

Solitaire du Diocèse de Calcide, de Saint Bessarion Solitaire de Secte, de Saint Pacien Evêque de Barcelone, de Saint Philastre Evêque de Bresse, de S. Just de Lyon, de Diodore de Tarse, de Saint Pior disciple de S. Antoine, Prêtre de Nitrie, de Saint Macaire d'Egypte, de Crone, & d'Isaac Abbez de Nitrie, & de S. Macaire d'Alexandrie.

On trouve parmi ces Vies l'histoire des Priscilianistes & des Messaliens. Les premiers ont eu pour Auteur un nommé Marc d'Egypte Manicheen, qui estant venu en Espagne corrompit une Femme de qualité, nommée Agape, & Elpide Rheteur. Ce dernier fut condanné par le Concile de Saragoce en 380. Priscilien fut le Successeur d'Agape & d'Elpide. Cette heresie estoit un reste de celle des Manicheens, des Gnostiques & des Basilidiens. Ils suivoient les Sabelliens sur la Trinité, & ne croyoient pas que Jesus-Christ eût pris réellement une nature humaine. Ils croyoient que le demon avoit fait diverses Creatures dans le monde. Ils avoient quantité de rêveries extravagantes sur la nature des Ames & des Corps. Ils recevoient les Ecritures Canoniques; mais ils y en ajoutoient plusieurs apocriphes. Quoi qu'en apparence ils fissent profession d'une grande regularité, leurs mœurs estoient corrompues, & leurs mysteres infames. Priscilien gagna quelques Evêques d'Espagne, & fit recevoir cette detestable

He-

Herésie en plusieurs endroits, condannez dans le Concile tenu ce en 380. où Ithace Evêque fut chargé de les poursuivre. Le Instance & Salvien, qui avoient dannez dans ce Concile, firent Evêque d'Avila. Idace obtint d'un Rescrit, par lequel il estoit qu'ils seroient chassés d'Espagne. L'Empereur de cet Edit les dissipa; mais ils retinrent quelque temps après un rétablissement, & persecuterent. Ce dernier s'adressa à l'Empereur, qui fit arrêter Instance & Priscille les fit conduire à Bordeaux, où furent jugez & condannez dans un Concile les Accusateurs, Ithace & Idace, par la sentence de leur mort; conduite qui fut condannée par les Chrétiens & par les Juifs mêmes. Ithace fut pour cela déshonoré & ses Partisans condannez par les Apôtres. L'herésie des Priscilianistes dura quelque temps en Espagne. Les Priscilianistes & quelques-uns des principaux furent exclus de la communion de l'Eglise dans un Concile tenu à Toledé l'an 399. où ils ne resta néanmoins encore quelque temps à troubler l'Espagne jusqu'à l'arrivée de Saint Leon. Les Empereurs donnèrent divers Edits contre eux.

Saint Ephiaphane distingue deux sortes de *Messaliens*. Les uns estoient *priscilianistes*; car quoi qu'ils n'adorassent qu'un

C'est à dire, *Differentes Questions de Prééance, en deux decades. Par Henry Hornius Professeur en Droit à berg. in 4. pagg. 104.*

Nous avons plusieurs Auteurs qui ont écrit du Droit de Prééance, comme Godefroy, Besoldus, Crusius, &c. Celui-ci s'est proposé d'en traiter seulement quelques questions, qu'il a renfermé en vingt chapitres.

Parmy ces questions il y en a quelques unes generales, & d'autres en plus grand nombre qui sont particulieres au Pays de Westphalie.

Il prouve d'abord qu'il est du bon & de la police d'un Etat, de regler les Princes & les Prééances; que ce droit n'est point opposé à l'esprit du Christianisme, & aux préceptes d'humilité de nôtre Religion, mais qu'il est permis de disputer de plaider pour la Prééance; & que comme il y a de l'ambition à affecter un rang qui ne nous appartient pas, il y a de la lâcheté à défendre & conserver celui qui n'est dû. Cet Auteur fait assez connoître qu'il est de la Religion Protestante, par l'interprétation qu'il donne au différent arrivé à Salamanque entre deux Ordres Religieux, aux funeraillles de Marguerite Reine d'Espagne, où ils disputèrent non de la Prééance, mais à qui avoit le premier rang.

examine ensuite si le Conseiller d'un
 e de l'Empire doit preceder les Do-
 & les Licentiez : quel rang doit avoir
 onseiller de la Cour de l'Empereur dans
 ville où un autre Magistrat a la jurif-
 n ordinaire ? Si celuy qui le premier
 ses Licences & depuis a esté fait Do-
 , doit avoir le pas sur celuy qui a obte-
 ses Licences & ses Lettres de Doctorat ,
 le temps intermediaire ? Si la fille d'un
 ur non mariée , doit estre préférée à
 me d'un Marchand ? De quelle ma-
 on a terminé le different entre la fem-
 un Relieur & celle d'un Boucher , tou-
 la préséance ? Qui de deux pourvus
 éme temps d'un Office , doit estre pre-
 Si un Greffier de ville qui est lettré ,
 it de preceder les Conseillers de l'Hô-
 e ville non lettrez ? Si le Corps des
 illiers de ville doit estre reçu à pren-
 a défense de son Maire , à qui l'on
 te la préséance ? Si les Bourgeois qui
 leur ville ont la qualité de Porte-en-
 es , doivent avoir un rang au dessus des
 s Bourgeois.

Il y a plusieurs autres questions de
 ila quelles sont les choses contenues
 la premiere Decade. La seconde com-
 l d'autres questions , dont les plus im-
 ntes sont , de sçavoir si en matiere de
 anée , le successeur peut s'aider d'un
 le possession fait par son predecesseur ,
 est l'effet de la préséance respective ,
 a un Officier possede deux differentes

charges, dont l'une luy donne rang au dessus de certaines personnes, & l'autre au dessous; lors qu'il y a concours entre plusieurs dans l'exercice de la même juridiction, qui doit avoir la préférence? De la distinction qui se doit faire pour les rangs entre les actes publics, & les actes de famille ou privez. Il se trouve encore d'autres questions de la préférence en faveur des Docteurs, des Avocats, des Substituts, ou ceux qui tiennent la place d'un autre. Il y en a au sujet d'un procez entre un Libraire & un Marchand, & il s'en est présenté pour des personnes d'un employ tellement vil & d'une condition si méprisable (*les chateurs de cochons,*) que leurs contestations ont excité la risée du public.

Traitez de Pieté ou Discours sur divers sujets de la Morale Chretienne. Par feu M. de Sainte Marthe. A Paris chez Charles Osmont, 1703. 2. Tom. in 12. Tom. I. pp. 646. Tom. 2. pp. 592.

ON doit l'édition de ces Ouvrages posthumes de M. de Ste. Marthe, à une Dame de ses parentes qui ayant autant de zele pour l'Eglise, que de respect pour la memoire de cet homme d'une pieté singuliere, a crû satisfaire à l'un & à l'autre en les donnant au public. Quoique l'Auteur ait écrit ces Traitez dans le temps qu'il étoit chargé d'une Communauté Religieuse.

Il y a plusieurs qui ont été composez
 les personnes du monde qui luy de-
 voient quelque instruction, ou qui le
 soient dans leurs besoins spirituels.
 ce Traité est sur quelque point de Mo-
 de spiritualité, qui a rapport à la con-
 de la vie, & à la direction des per-
 de piété.

Le premier est des principales causes &
 ferences des pechez. L'ignorance &
 idité en sont les deux causes genera-
 Nous avons herité l'une & l'autre de
 emiers Peres, & nous les apportons
 nde en naissant. L'ignorance étant
 à une forte cupidité, est difficile à
 e, & quelque éclairé qu'on soit, si
 it la cupidité, l'on devient bientost
 veuglé que passionné. C'est de ces
 ources que viennent les déreglemens
 eurs du siecle, dont M. de Ste. Mar-
 une vive peinture. Comme l'igno-
 & la cupidité ne sont pas entierement
 s dans les Justes, elles les font quel-
 tomber. Mais il y a bien de la dif-
 e entre les Justes & les grands pe-
 e. Les tenebres qui sont dans les pre-
 n'empêchent pas qu'ils ne soient des
 de lumiere, & le peché qui habite
 n'empêche pas qu'ils ne soient ve-
 nent justes: au lieu que ceux dans
 s l'ignorance & la cupidité dominant,
 at point horreur, & ne les quittent-
 s *difficilement*. Les Justes mêmes de-

viennent coupables par l'attachement
ont aux pechez veniels. M. de Sainte
the fait voir combien cet attachement
dangereux pour le salut. Il entre en
dans le détail des causes particuliere
pechez. Il en découvre quantité ausqu
les hommes ne pensent presque pas
marque dans un Traité particulier, les
timens & les dispositions dans lesquelles
Chrétiens doivent être par rapport à
à eux-mêmes, & au prochain.

Rien n'est plus ordinaire que de voir
personnes converties à Dieu sujettes à
infinité de troubles, d'inquietudes,
patiences, de découragemens, tant à
caution des retours qu'elles font sur leur
passée, que dans la vue de leurs fautes
sentes. M. de Sainte-Marthe en décou
les causes, en fait voir les mauvais effets
& enseigne d'excellens remedes pour
calmer & les querir. Il en donne aussi
les scrupules dans le Traité suivant. Ces
Traitez peuvent estre d'un grand usage
les Directeurs, aussi-bien que celui du sca
le que cause le commerce trop libre entre
hommes & les femmes; & de la conduite
les Directeurs doivent garder sur ce sujet
leur donne encore d'excellentes instruç
pour la conduite des Penitens, dans le Tra
des pechez veniels. Il établit dans ces Tra
des regles sages & prudentes, dans lesquel
il n'y a rien ni de singulier, ni de trop severe

Les deux Traitez suivans sont de la

sité & des regles de la Penitence. Rentrer en soi-même, veiller sur ses actions, sur ses paroles, & sur les mouvemens de son cœur; estre attentif à la Loy de Dieu, & dans une crainte continuelle à la vuë des tentations qui nous environnent, sont les pratiques qu'il recommande dans ces Traitez. Il décrit dans le Traité de la Conversion les dispositions où doit estre une ame convertie. Celui de la Confession, fait connoître le fruit que l'on doit tirer de la Confession, & l'abus que l'on en peut faire. Il y fait voir par des exemples, qu'il y a des personnes que Dieu conserve dans une grande innocence, & qu'il sanctifie même, sans qu'elles reçoivent aucun secours de la part des hommes; & déplore les malheurs de celles qui estant toutes remplies de tenebres & de foiblesse, trouvent des conducteurs aveugles & corrompus. Le Traité de la Communion contient des pensées piques sur les dispositions où l'on doit estre pour communier avec fruit, & frequemment. Il y suit les principes de Saint François de Sales. Voila les douze Traitez compris dans le premier Tome.

Le second en contient 22. plus courts, & sur differens points de Morale; sur la fuite & le mépris du monde, sur le retour qu'on doit faire sur soi-même; sur les entretiens, les rapports & les jugemens, sur les peines d'esprit, les plaintes, les souffrances, *la solitude, les maladies & la mort;*

sur l'obligation de donner l'aumône, sur le renouvellement des promesses du Baptême, & sur quelques autres sujets. Le Traité des Miracles est moral & dogmatique. M. de Sainte-Marthe y prouve que ce n'est pas seulement une impiété, mais encore une folie, de ne pas croire qu'il y ait eu des miracles. Il montre dans un Traité particulier, qu'il faut préférer ses devoirs aux attraits de dévotion. Il établit dans un autre ce paradoxe: Qu'il peut y avoir des jugemens faux qui ne soient pas teméraires.

On peut apprendre dans ces Traitez, à se connoître soi-même, à sentir les miseres, à y chercher des remedes; à découvrir l'illusion de l'amour propre, à conduire les ames avec prudence & avec sagesse, & à s'entretenir dans des sentimens d'une véritable & solide piété. L'Auteur n'a point affecté les ornemens de l'éloquence humaine: mais il s'exprime avec une noble simplicité. Il parle du cœur, & l'on sent qu'il estoit pénétré des veritez qu'il enseigne, & qu'il estoit dans la pratique des vertus qu'il recommande.

Petri Marcellini Corradini, Jurisconsulti
Setini, in Romana Curia Advocati, de
Civitate & Ecclesia Setina. Romæ. 1702.

C'est à dire, *Traité de Marcellin Corradin,
Jurisconsulte de Sette, de l'Antiquité de la
Ville & de l'Eglise de Sette.* A Rome.

1702. in 4. pp. 204.

en font sortis. Il y avoit dans cette
des Temples d'Hercule, de Saturne
Apollon. M. Corradin infere de là que
seulement il n'est pas vrai-semblable,
même qu'il est comme impossible
Saint Pierre n'eût pas erigé un siege
opal dans cette Ville. Cependant il
orte aucun monument avant le dou-
e siecle, où il paroisse aucun vestige
t Episcopat, & ceux qu'il allegue du
ième siecle, sont assez douteux. En
deux cens dix-sept Honoré III. unit
petuité par sa Bulle, les Eglises de
ino & de Sezze à l'Eglise de Terra-
Mons. Corradin pretend que cette
suppose que l'Eglise de Sezze estoit
opale; ce qui n'est pas néanmoins
ns la Bulle; mais il tâche de le con-
de certains termes de cette Bulle, &

autres monumens qui concernent
le: En sorte que ce Livre est plu
cueil de tout ce qui regarde l'
la Ville de Sezze, qu'une Differe
son siege Episcopal. Il ne mie p
glise de Sezze ne soit à present
de Terracine, mais il pretend pa
tilité de droit, que cette unio
éteint le titre Episcopal de l'Eglise
parce qu'elle est commutative &
cessoire, comme le pretendent
Terracine: c'est à dire, que l'Evêq
racine est Evêque de deux sieges Ep

On luy objecte, que les Evêques
racine ne sont jamais preconisez
vêques de Sezze, & qu'il n'est
mention de cette Ville dans le
Il répond qu'on l'omet parce q
style de la Rote. On luy objec
que dans les provisions des Cam
l'Eglise de Sezze, il est dit, qu
veus, & l'Eglise même sont du
Terracine. Il répond que ce sont
ciations nouvellement en usage
credites par d'autres, & qui par
ne sont point dignes de foy. C
jecte en troisieme lieu, que l'Egl
laire de Sezze est appelée Colle
l'acte de la visite faite sous Urba
soutient que cette qualité n'em
qu'elle ne soit aussi Cathedrale.
jection la plus naturelle est, qu
de Terracine ne se dit point l

cine & de Sezze, mais simplement
 e de Terracine. M. Corradin ré-
 qu'autrefois les Evêques de deux Eglis-
 es, avoient la liberté de prendre le
 l'une des deux Eglises. On luy pou-
 ncore opposer les Bulles & les actes
 zze n'est pas appellée une Ville, mais
 ritoire, *terra*. Il fait voir sur ce point
 e nom a esté donné quelquefois à de
 es Villes. Si l'Eglise de Sezze unie à
 cine fût demeurée Cathedrale, il sem-
 l'on pourroit dire la même chose de
 e de Piperno qui luy est aussi unie de
 ne maniere, & par le même acte. Ce-
 at M. Corradin pretend que celle-cy
 u son droit de Cathedralité, parce
 e n'apporte point d'actes de continua-
 & que l'ancien Piperno ayant esté de-
 Alexandre III. a fait une nouvelle
 seulement accessoire du nouveau Pi-
 à l'Eglise de Terracine. Cependant
 a decret de la Congregation donné au
 encement du siecle passé, la préséance
 nnée aux Chanoines de Piperno sur
 le Sezze. Cette difficulté embarrasse

liés contre la France & l'Espagne qui ait intérêt à la Guerre presente. Les Anglois s'épuisent d'hommes & d'argent, pour partager avec la Hollande le commerce d'Espagne lors qu'ils y auront establi la Maison d'Autriche. Selon cet Auteur, ce commerce leur estoit ouvert sans tant de perils; ils pouvoient en estre les maîtres, & les arbitres de l'Europe, sans s'embarasser dans la querelle de l'Empereur. Les Hollandois qui risquent tout pour élever cette Maison, semblent avoir oublié qu'ils sont des rebelles échapez de ses fers; & que si elle se trouvoit en estat de les y remettre, elle ne manqueroit pas de raisons: Le zele de la Religion feroit merveille alors. A l'égard des moyens, on sçait, dit l'Auteur, que cette Maison n'est pas scrupuleuse sur le choix. Les Electeurs & les Princes de l'Empire, qui s'engagent avec tant de chaleur dans une guerre étrangere, sur des pretextes tres frivoles ou tres faux, devroient faire reflexion qu'il y a près de 300. ans qu'ils élisent, ou plustost qu'ils couronnent des Empereurs de la même Maison; que la Boheme & la Hongrie n'élisent plus leurs Rois, & que pendant qu'on les estraye du vain phantôme de la Monarchie universelle de la France, l'Empereur travaille tres reellement & tres efficacement, à n'en faire qu'une, de tout le Corps Germanique. Les Princes d'Italie peuvent-ils demeurer aussi tranquilles qu'ils sont? ne sçavent-ils pas que

ge que le Comte de Trautmansdorff
tendoit, en cherchant à les diviser,
offrant à Mrs. de Berne & de Zurik,
les avantages de l'Alliance avec S. M. I.
vouloient separer leurs interets de ceux
autres. C'est ainsi que Philippe accabla
ece après l'avoir divisée, car tant qu'elle
meura unie, toute la puissance de Perse
put venir à bout. Dans la 2. Lettre
voir l'extravagance d'un Edit publié en
gne au nom de l'Empereur par le Prin-
Armstat, dans le temps de la descente
Anglois. On tâche dans cet Ecrit,
ersuader aux Espagnols que le Duc d'An-
est entré chez eux à main armée, &
vahi tyranniquement le trône. On y
orte les premiers venus à se saisir des fi-
es, à lever des troupes, à faire des
s, à se rendre maîtres des places; en

mour paternel, luy promettoit d'une terre intestine. La maniere dont les alliés ce bon Pere, ont depuis traité les autres tout ce que la Religion a de plus favorable n'est pas propre à faire repentir les Espagnols du parti qu'ils ont pris; outre qu'ils n'eroient peut-estre pas volontiers aux amis de ce Prince les Indes Occidentales qu'il leur a libéralement promises pour récompense des secours qu'ils luy donnent.

PROBLEME A RESOUDRE

Une Courbe Algebraïque (vulgairement appelée Geometrique) étant donnée, la transformer en infinité d'autres aussi Geometriques, d'espèces différentes, lesquelles soient chacune mesme longueur que la proposée.

CE Probleme a esté proposé à M. Nouilli Professeur à Groningue, par un Mathématicien de son voisinage. Il le propose à son tour aux Geometres, ausquels il donne tout le reste de cette année, c'est à dire, jusqu'au commencement de 1704. pour le résoudre.

VIII.
 JOURNAL
 DES SCAVANS

Du Lundi 19. Fevrier, M. DCCIII.

B. D. Hildebrandi Tractatus de Hierarchia
 Veteris Ecclesiæ. Helmstadii. an. 1702.
 C'est à dire, *Traité de B. D. Hildebrand,*
de la Hierarchie de l'Ancienne Eglise. A
 Helmstad. 1702. in 4. pp. 108.

Cet Ouvrage est composé des leçons
 que M. Hildebrand a faites en 1661.
 dans l'Ecole d'Helmstad. Il n'y a rien
 que d'assez commun, mais il est methodi-
 que & écrit avec netteté.

Il remarque d'abord que les Scholastiques
 distinguent trois sortes de Hierarchies; cel-
 le qui est au dessus des creatures celestes,
 c'est à dire l'Ordre des trois Personnes de
 la Trinité; celle des Anges, & celle de l'E-
 glise. Il ne convient pas qu'on doive ad-
 mettre une Hierarchie entre les Personnes
 divines, parce qu'il n'y a point entre elles
 de superiorité, ni d'inegalité. Il y en a en-
 tre les Anges; mais l'Ecriture sainte ne

nous

nous apprend point le nombre ni ce des Ordres Angeliques, & S. A qu'il ne doute point qu'il n'y ait distinguez de Trônes, de Domin Principautez; mais qu'il ne sçait quoi, ni comment ils different d'autres. Cependant l'Auteur des tribuez à saint Denis l'Areopagite le premier qui ait traité ample Hierarchie Celeste, & après lui le grand, saint Bernard, & d'autres distinguent les Ordres & en parlent affirmativement comme s'ils avoient eu là-dessus des revelations qu'ils les eussent considerez.

L'Auteur sans s'arrêter à cette Hierarchie Celeste, traite de la hierarchie de la terre, & des differens sujets de la République composée. Toute République est une assemblée d'hommes réglée & dirigée par Dieu on ne peut pas douter qu'une assemblée de Dieu a lui-même formée par son Esprit soit parfaitement bien policée, & dirigée par Dieu à une République. Or comme il y a trois sortes d'Estats, le Monarchique, l'Aristocratique, & le Democratique, faut que l'Eglise soit conformée à ces trois. Il est certain que Jesus-Christ est le souverain Chef & Prince de l'Eglise par rapport à lui l'Eglise est Monarchique; mais par rapport à son gouvernement exterieur & ministeriel l'Auteur soutient que l'ancienne Eglise

de chose des trois Estats. Elle tenoit
 l'Empire, en ce qu'elle estoit gou-
 vernée par des Evêques, qui n'avoient en-
 core qu'un même Episcopat. Elle res-
 toit à l'Etat Democratique, 1. en ce
 qu'on ne pouvoit élever les derniers au gou-
 vernement de l'Eglise. 2. en ce que le peu-
 ple étoit part à la juridiction Ecclesiastique.
 3. en ce que l'Electio des Evêques estoit
 partagée au Clergé & au Peuple. Enfin le
 gouvernement estoit Aristocratique, parce
 qu'il estoit réglé par les Evêques & par
 les Princes.

L'Inferiorité des Evêques a esté établie
 dans l'Eglise pour empêcher les schismes,
 & pour conserver l'ordre. La dignité des
 Princes & le respect que les premiers Chre-
 tiens avoient pour eux, a servi à rele-
 ver l'Eglise Apostolique. La dignité des
 Princes a aussi contribué à l'Elevation des Egli-
 ses de Rome a pour ces deux raisons
 le premier rang entre toutes les Eglises
 de l'Occident.

La plus grande dignité qui ait jamais esté
 dans l'Eglise, est celle de l'Apostolat. L'Au-
 teur fait une remarque assez curieuse sur le
 nom d'Apôtre, sçavoir que notre Seigneur
 n'est pas Grec, mais Syriaque, le nom
 qu'il donna aux douze Disciples qu'il ap-
 pella, n'est pas celui d'Apôtres, mais
 d'*Schelichin*, qui répond au nom Grec
 d'*Envoies*, qui signifie Envoyés. Joseph
 mentionne des Apôtres dans le 17. Livre
 de

de ses Antiquitez. Par ce nom il n'est pas la personne envoyée, mais l'envoyé, la personne. C'est dans ce sens que les Anciens consultes donnent aux lettres de rappel, le nom de *Lettres dimissoires*. L'Auteur pouvoit encore ajouter que dans les siècles postérieurs ces lettres ont esté aussi appelées *Apostoli*. En prenant le nom d'Apôtre pour les personnes envoyées: Ce nom, dans l'usage des Grecs, ne convient proprement qu'à ceux que l'on n'envoie pas seulement pour porter une nouvelle, mais pour traiter de quelque affaire, tels que sont les Ambassadeurs des Princes. Dans l'usage Ecclésiastique l'Apôtre est un témoin oculaire, envoyé & ordonné par Jesus-Christ pour enseigner l'Evangile. En ce sens ce nom ne convient qu'aux douze choisis par Jesus-Christ pendant qu'il estoit sur la terre, à saint Matthias élu par un sort après la mort de Dieu en la place de Judas; & à Paul à qui Jesus-Christ s'est apparu & qui a été envoyé. Cependant le nom d'Apôtre s'est pris plus généralement pour les disciples de Jesus-Christ, ou pour les hommes qui ont prêché les vérités Apostoliques qui ont annoncé l'Evangile. On l'a même attribué aux Evêques, & généralement à tous ceux qui ont porté les lumières de la foy dans un pays. L'Auteur de ce traité convient que saint Pierre estoit le premier des Apôtres, & le prouve parce que saint Matthieu fait un dénombrement des Apôtres, lui do-

titre de Premier, etc. qui ne peut estre en cet endroit une simple marque numerale, puis qu'il ne dit point en nommant les autres, le second, &c.

Il croit que les Patriarches n'ont commencé qu'après la paix de l'Eglise. Il les fait tous égaux: Cependant il avouë que le Pontife de Rome avoit une dignité & une autorité que les autres n'avoient pas. Et il allegue quatre fondemens de cette prerogative; la fondation de l'Eglise par saint Pierre & saint Paul, & sa fermeté dans le maintien de la foy; la facilité d'affister les autres Eglises dans leurs besoins; le grand nombre d'Eglises qui en sont sorties; & enfin l'usage d'attacher les principaux Sieges Ecclesiastiques aux principales Villes. Voici les droits que notre Auteur attribué à la Primauté du Pontife Romain. Le premier, d'estre un Surintendant General sur toute l'Eglise: Le second, d'estre le centre commun de la Communion: Le troisiéme, de confirmer les Decrets de l'Eglise: Le quatriéme, d'estre le refuge & l'azile des opprimés de toutes les Eglises du monde. Les anciens Cardinaux estoient des Evêques, des Prêtres, & des Diacres attachez à certains Titres de l'Eglise Romaine. Ils estoient comme les Coadjuteurs des Papes. La dignité de l'Eglise Romaine, & l'accès qu'ils ont eu auprès des Papes, ont rendu depuis cette Dignité éminente. De droit divin tous les Evêques sont égaux; mais le

Droit

Droit Ecclesiastique a introduit des Metro-
politains, pour deux raisons: 1. pour évi-
ter la confusion dans les Ordinations des E-
vêques: 2. pour convoquer des Synodes,
quand il s'éleve des disputes entre les Evê-
ques de la Province. Les Metropolitains
ont droit de punir les Evêques qui sont en
faute, de juger des appellations interjettées
de leurs jugemens, de regler la discipline
generale de la Province, de proceder con-
tre les mauvais Ecclesiastiques; de visiter les
Dioceses de leur Province, & d'y faire por-
ter la Croix. Le *Pallium* qu'on leur don-
ne, estoit autrefois un ornement Imperial.
Tous les Evêques le portent dans l'Eglise
Grecque. En Occident le Pape l'accorde
presque aux seuls Metropolitains.

La dignité des Evêques est assez connue.
Notre Auteur pretend que le peuple avoit
droit à leur Election, & marque la diffe-
rence qu'il y a entre un Elu & un Postulé.
Il traite des Coadjutoreries & du droit d'In-
vestiture, qu'il donne à l'Empereur. Il
tâche de justifier le nom de Surintendant,
que les Lutheriens d'Allemagne donnent à
ceux qui tiennent parmi eux le rang d'E-
vêques, en rapportant deux passages, l'un
de Saint Jerôme, & l'autre de Saint Augustin,
où le nom d'Evêque est expliqué par ce-
lui de Surintendant, ou de Surveillant.
Il avouë que les Prêtres sont inferieurs
aux Evêques par le droit Ecclesiastique;
mais il les croit égaux à eux, si on n'a égard
qu'au

qu'au droit divin. Tous les Prêtres estoient autrefois attachez à un Titre. Depuis que l'on a commencé d'en ordonner sans titre, ceux qui estoient astreints au service de l'Eglise Episcopale, ont esté appelez Chanoines. On en a fondé dans les Eglises où les revenus n'étoient pas suffisans pour entretenir un assez grand nombre de Ministres. L'Empereur Charlemagne a établi beaucoup d'Eglises Collegiales en Allemagne, comme celle d'Osnabrug, d'Halberstadt, de Munster, de Verden, de Minden, d'Hildesheim, de Paderborn. Ces Chanoines n'estoient pas seulement employez à faire l'Office Divin, mais ils enseignoient encore les belles lettres. Les Eglises Episcopales ne pouvant pas contenir tous les fideles d'un Diocese, on envoyoit des Prêtres dans les Bourgs & dans les lieux écartez pour y prêcher la parole de Dieu, & y administrer les Sacremens. De là est venue l'origine des Cures. M. Hildebrand parle enfin des Diacres, des Soudiacres, & des quatre Ordres mineurs; mais il n'en dit rien qui soit digne d'estre remarqué.

Solution du Probleme, que M. le Marquis de l'Hôpital a proposé aux Geometres dans le Journal des Sçavans de 1692. pagg. 598.

Mr. le Marquis de l'Hôpital, qui est encore plus distingué par son mérite,

& par son profond sçavoir en Géometrie, que par son illustre naissance, proposa dans le Journal des Sçavans de l'année 1692. un Probleme aux Géometres, & le fit en ces termes : *Comme on a besoin d'une adresse particuliere pour rectifier la courbe de M. de Beau-ne en supposant la quadrature de l'Hyperbole, je propose ce Probleme aux Geometres ; les assurant qu'il merite leur recherche.* Cet illustre Auteur le jugea depuis assez difficile pour en faire une espece de défy à une personne de mérite avec qui il avoit dispute sur la préeminence de leurs Methodes.

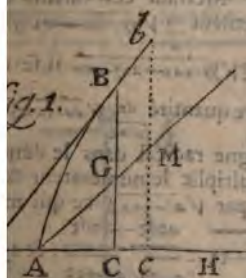
Il semble que dans un temps comme le nôtre, si fécond en grands Géometres, une pareille invitation faite par un Géometre du premier ordre, eût dû procurer au Public plusieurs solutions de ce Probleme. Cependant je ne sçay comment il est arrivé que personne n'a répondu à l'invitation, & qu'il n'a paru aucune solution dans les Journaux. Le hazard m'en ayant fait trouver une depuis quelques jours, j'ai crû qu'en la donnant au Public, je ferois quelque plaisir aux personnes qui aiment les Sciences.

A ce Probleme j'en joints un autre, je rectifie la cissoïde. J'ay esté invité à travailler à ce Probleme par l'estime que l'on a fait en faire M. Newton, qui dans une lettre qu'il écrit à M. Leibnitz inserée dans le troisieme Tome de Mathématique de Wallis, en a donné une solution qui p

égante, mais dont il n'a mis ni l'Analyse ni la démonstration. Enfin j'ay crû qu'on ne se feroit pas fâché de voir encore ici une autre solution de ce même Probleme différente de la précédente, & fort ingenieuse. Elle a esté découverte presque dans le même temps par un autre homme qu'il ne m'est pas permis de nommer, tant que je voudrois, & qu'il sembleroit mériter. Je me contenteray de dire seulement qu'il a encore que 19. ans; d'où l'on pourroit conjecturer de ce que l'on doit attendre de luy à l'avenir dans ces matieres.

PROBLEME.

Construire la Courbe de M. de Beaune.



Soit (fig. 1.) ABb la courbe de M. de Beaune, telle que l'appliquée BC étant divisée en G par la droite AGM qui fait avec l'axe ACH

un angle de 45. degrez, cette appliquée soit toujours à la soustangente CT comme la ligne donnée a est à BG partie de l'appliquée comprise entre la droite AGM et la courbe.

AC étant nommé, x , & BC, y ; on aura $BG = y - x$ (à cause de l'angle GAC égal à l'angle AGC) & la propriété de cette courbe sera exprimée par l'équation $adx = ydy - xdy$.

On sçait que l'élément de toute courbe est $\sqrt{dx^2 + dy^2}$ (en nommant comme icy l'abscisse & l'appliquée x & y .)

Mettant donc dans cette expression la valeur de dx déterminée par l'équation de la courbe, on trouvera le petit arc $Bb =$

$$\frac{dy}{a} \sqrt{yy + aa - 2xy + xx}.$$

Présentement

pour réduire cette quantité à une seule indéterminée, soit supposé $x = y - x$, donc $dy = dx + dx$. Mettant ces valeurs de y & dy dans l'élément $\frac{dy}{a} \sqrt{yy + aa - 2xy + xx} =$

$$\frac{ady - ydy + xdy}{aa - ay + ax} \sqrt{yy + aa - 2xy + xx}$$

il se change

en cette autre quantité $\frac{dx}{a - x} \sqrt{aa + xx}$; & afin

d'avoir le signe radical dans le dénominateur, je multiplie le numérateur & le dénominateur par $\sqrt{aa + xx}$; ce qui me donne

$$\frac{dx}{a - x} \frac{\sqrt{aa + xx}}{\sqrt{aa + xx}} = \frac{aadx + xxdx}{a - x \sqrt{aa + xx}},$$

& ajoutant

$$\frac{aadx}{a - x \sqrt{aa + xx}} \text{ par } + \text{ \& } j'ay, \frac{aadx + xxdx}{a - x \sqrt{aa + xx}}$$

$$\frac{2aadx - aadx + xxdx}{a - x \sqrt{aa + xx}}; \text{ où, divisant par } a - x$$

$a - z$ les deux derniers termes, $= \frac{2aadz}{\sqrt{aa+zz}}$
 $\frac{adz}{\sqrt{aa+zz}} - \frac{zdz}{\sqrt{aa+zz}}$ égal au petit arc Bb .

L'Intégrale du dernier terme $--- \frac{zdz}{\sqrt{aa+zz}}$
 est $--- \sqrt{aa+zz}$. Pour avoir l'intégrale du

deuxième terme $--- \frac{adz}{\sqrt{aa+zz}}$, je le change

en cette autre quantité qui luy est égale $---$

$$\frac{aazdz}{2z^2dz} + \frac{2xzdz}{2xzdz}$$

$$\frac{a\sqrt{aazx+zx^2}}{2dz\sqrt{aa+zz}} + \frac{a\sqrt{aazx+zx^2}}{2dz\sqrt{aa+zz}}$$

$$+ \frac{a}{a} - \frac{a}{a}$$



L'Intégrale de cette quantité est $\frac{x}{a}$
 $\frac{\sqrt{aa+zz}}{a}$
 $\frac{2dz\sqrt{aa+zz}}{a}$

égal au rectangle $CHPM$ divisé par a , moins deux fois l'espace $CHAM$

oussi divisé par a d'une hyperbole équilatère.

re AMm dont le demi axe $CA = a$ &

pliquée $PM = z$. Le premier terme $\frac{2aadz}{a-z\sqrt{aa}}$

se construit par la quadrature d'une hyperbole equilatera dont le demi axe $\frac{1}{2}a$ étant $\frac{1}{2}a$ l'abscisse comprise depuis le centre de l'hyperbole jusqu'à la rencontre de la donnée soit $\frac{a\sqrt{2}}{4a-z}$ $\sqrt{aa+z^2}$. Voic

quelle maniere on trouve analytiquement le rapport de la quantité $\frac{2aadz}{a-z\sqrt{aa+z^2}}$

espace hyperbolique divisé par la constante a .

Soit l'Hyperbole equilatera AMm &



le demi axe CA soit $\frac{1}{2}a$, & l'abscisse CP

soit $\frac{a\sqrt{\frac{1}{8}aa + \frac{1}{8}xz} + \frac{1}{8}xz}{a - z}$ on aura l'appliquée PM

$\frac{aa - az}{4a - 4z}$ on trouvera aussi $CM =$

$\frac{a\sqrt{\frac{3}{16}aa + \frac{1}{8}az} + \frac{3}{16}xz}{a - z}$ Si du point C on

mene la ligne Cm infiniment proche de CM , & que du point C , comme centre, on décrive le petit arc MN , il est clair que le petit triangle CMN sera l'élément du triangle hyperbolique CMA .

Pour avoir icy l'expression de cet élément, il faut chercher la valeur analytique de CM , chercher celle de MN , multiplier ces deux quantitez l'une par l'autre, & diviser tout par 2. On a déjà la valeur de CM ; Pour trouver celle de $MN =$

$\sqrt{Mm^2 - mN^2}$, il faut d'abord prendre la différentielle de CM qu'on trouvera être $\frac{a^3 dz + aax dz}{2xa - z^2 x}$

$\frac{a^3 dz + aax dz}{2xa - z^2 x}$

$\sqrt{\frac{1}{16}aa + \frac{1}{8}az + \frac{3}{16}xz}$
 Nm . Pour avoir la valeur du petit arc Mm , il faut avoir la différence de l'abscisse CP , & celle de l'appliquée MP . Celle de l'ab-

scisse CP sera $\frac{aax dz + a^3 dz}{8xa - z^2 x}$

celle de l'appliquée MP fera $\frac{aadx}{2xa - x^2}$

Quarrant chacune de ces quantitez les joignant par le signe $+$, & les mettant sous le signe radical, on aura $Mm =$

$$dx \sqrt{a^4 - a^4xz + 2a^5x - a^6}$$

$$\sqrt{4a^4 - 16a^3x + 24a^2xz - 16ax^2 + 4x^4}$$

$\sqrt{8aa + 8xzx - x^2}$ Ayant donc les valeurs des petites lignes mN & Mm , on trouvera que le petit arc $MN = \sqrt{Mm^2 - mN^2}$ est

$$dx \sqrt{3a^6 + 3a^4xz + 2a^5x - a^6 - 2a^5x - a^4xz}$$

$$\frac{2a - x^2 + x\sqrt{8aa + 8xz - x^2}}{aadx} \sqrt{3aa + 2ax + 3xz}$$

$\sqrt{8aa + 8xzx} \sqrt{3aa + 2ax + 3xz}$
(en mettant à même dénomination, & effaçant un grand nombre de termes qui se détruisent.)

Multipliant cette quantité par celle qu'on a trouvée pour la ligne CM , & divisant tout par 2. il viendra

$$\frac{a^3 dx}{2} \text{ égal au triangle}$$

$$16 \sqrt{2xa - x^2} \sqrt{aa + xz}$$

infinitement petit CMN dont l'intégrale est

à l'espace hyperbolique ACM , qui divisé par a sera à la quantité proposée

$$2aadz \quad 1.$$

$\frac{2aadz}{\sqrt{aa+zz}} :: \frac{1}{3z\sqrt{z}}$ 1. Donc l'in-

te entière des trois termes est égale à
l'espace hyperbolique ACM (fig. 2.)

multiplié par $\frac{\sqrt{z}}{a}$, moins deux fois l'espa-

ce hyperbolique ACM (fig. 1.) aussi divi-

par a , plus la ligne exprimée par la

égalité $\frac{z}{a} \sqrt{aa+zz} - \sqrt{aa+zz}$ Ce

qu'il falloit trouver.

On tiroit au dessous de l'axe la ligne

faisant encore un angle de 45. degrez

avec l'axe, l'équation de la courbe seroit

$xydy + xdy$, & en opérant com-

me devant, on trouveroit l'élément de

la nouvelle courbe $= \frac{aadz}{a+z\sqrt{aa+zz}}$

$\frac{zdz}{\sqrt{aa+zz}} - \frac{adz}{\sqrt{aa+zz}}$. Le pre-

mier terme se construit par la quadrature

de l'hyperbole dont le demi axe étant

l'appliquée seroit prise égale à $\frac{az-aa}{4a+4z}$.

Nous donnerons dans un autre Journal

deux Solutions qui regardent la rectifi-

cation de la Cissoïde.

*Questions notables, & Maximes de Droit de l'usage des Textes, du sentiment des Docteurs & de la jurisprudence des Arrests. M. ***. celebre Avocat au Parlement de Provence. A Grenoble, chez Alexandre C 1702. in 4. pagg. 450. Et se vendris chez Morel, Libraire au Palais.*

Cet Ouvrage est divisé en cinq Livres dont les quatre premiers contiennent plusieurs Questions concernant les Mariages, les Testamens, les Leges, les Fideicommissaires, les Successions, la Prescription, &c. Le cinquième Livre est composé de maximes de droit. Le rapport & la conformité de cet Ouvrage avec celui du sçavant Scipion du Perrier, la même solidité & la même pureté, avec laquelle les questions y sont traitées, & la ressemblance du stile, avoit fait juger qu'il estoit sorti de la même plume, & l'on avoit entrepris de le donner public sous le nom de cet Avocat celebre, comme une suite de ses Questions notables de droit qui ont paru en 1668. Mais quelques personnes persuadées du contraire ont été opposés, & le Libraire a esté obligé de faire paroître celles-cy sans nom d'Auteur, parce que son veritable Auteur est incertain. On voit néanmoins pagg. 240. & 311. que l'Auteur étoit Avocat au Parlement de Provence, qu'il y plaidoit en l'an 1617. & qu'il a cessé d'écrire par delà l'an 1662.

Ses principales décisions touchant les Mariages, font,

Que l'Ordonnance qui permet aux peres & meres d'exhereder l'enfant qui se marie contre leur gré ne s'étend point au cas qu'il vienne à se marier après leur mort contre la volonté que l'un ou l'autre a declarée par son testament : dont il dit qu'il y a Arrest du Parlement de Grenoble.

Qu'une mere n'est pas recevable à faire casser le mariage de sons fils, qui s'est marié sans son consentement & qu'elle ne peut l'exhereder pour ce sujet lors qu'elle se trouve elle-même coupable d'une même faute.

Qu'encore que suivant la coutume generale de France, le mariage émancipe, cette maxime n'est point reçue dans les pays de droit écrit, à la reserve des Parlemens de Toulouse & de Bordeaux, & qu'en Provençe il se fait dans les contrats de Mariage un acte particulier, qui s'appelle d'habilitation, dont l'effet est seulement de rendre l'enfant habile à faire toutes sortes de contrats, & de priver le pere de l'usufruit; mais que le fils de famille ne devient pas par ce moyen capable de tester; & ce'est en quoy l'habilitation differe de l'émancipation, laquelle doit estre faite de l'autorité du juge.

A'Auteur traite deux autres questions; l'une, si le mary est responsable de la dot qu'il a laissè perdre par sa negligence.

L'autre, si la mort civile du mary condan-

né à mort par défaut & contumace, acquiesce le don de survie à la femme.

A l'égard des Testamens, il fait voir dans le pays de droit écrit le testament de l'enfant non émancipé est nul, quoiqu'il y ait le consentement du pere; mais qu'il ne peut valoir que comme donation à cause de mort, si la clause en a esté apposée au testament.

Il examine les formalitez requises pour la validité du testament d'un aveugle.

Pour ce qui est des Legs & Fideicommissaires, voicy les questions principales qui en ont esté proposées ou décidées par l'Auteur. Celles qu'il propose, sont.

Si les qualitez & conditions apposées au premier degré de Fideicommissaire, sont censées tacitement apposées au second & troisième degré.

Si le Bisayeul peut substituer pupillairement à ses arriere-Petits-fils, dont le Pere a voit esté tacitement émancipé.

Si le substitué a hypothèque sur les biens propres de l'heritier grevé, pour le rendre responsable des deteriorations du Fideicommissaire.

Il decide que le Legataire n'est pas responsable du Legs faite d'avoir accompli la condition, lors qu'il n'est pas en demeure de satisfaire la volonté du Testateur.

Que les droits du Creancier ou des Legataires qui sont éteints par la prescription, doivent accroistre à l'heredité, & non à l'usufruit.

tier grevé, contre la jurisprudence
Arrests du Parlement de Toulou-

quand le testateur a institué son fils
ens, qui n'étoient pas encore en na-
s sont appellez vulgairement : & non
icommis.

ans les dispositions faites par un col-
le mot d'enfans comprend les petits
aussi-bien que dans celles faites par
dans.

atiere des Successions qui est traitée
e Auteur, est particulièrement par
à l'Edit des Meres, pour sçavoir si
maternelle succede au petit fils avec
s, ou les sœurs du predecédé, lors
ere est encore vivante. Sur quoy il
un temperament qui paroît fort é-
pour garder les deux dispositions
civil & de l'Edit, mais chacune en

Il consiste à exclure entierement
dans les meubles & les acquets, qui
agez également & par tête, entre
& les freres suivant la Nouvelle 118.
mettre dans le partage par tête avec
; ou sœurs des deux côtez, de la
e la propriété, dont l'usufruit appar-
mere par l'Edit, l'autre moitié re-
tant entierement adjudgée aux freres

me qu'encore que l'ayeul paternel
e tous les biens de son petit fils, la
aïsse pas d'avoir l'usufruit de la moi-

lié des meubles de son fils decédé, suivant l'Edit des Meres.

Les questions qui regardent la Prescription sont, si la prescription de cinq ans a lieu en France pour la separation des biens de l'heritier d'avec ceux du défunt, indroduit par l'Edit du Preteur en faveur des creditors du défunt.

Si la prescription interrompue contre le debiteur principal, nuit à sa caution.

Il y a quelques autres questions, comme si l'on peut estre restitué contre la repudiation faite d'une heredité: si le mary qui a donné quittance pure & simple du principal de la dot, sans aucune protestation ni reserve des interets, est exclus d'en faire la demande, &c.

Sex. Aurelii Propertii Elegiarum Libri quatuor, ad fidem veterum membranarum sedulo castigati: Accedunt Notæ & Indices, quorum primus omnes Propertianas complectitur. Amst. mi, apud Henricum Wetstenium C'est à dire, *Les quatre Livres des de Propertius, revus & corrigez sur les scrits, avec des Notes, &c.* A Amst. 1702. in 4. pagg. 423.

Tous ceux qui ont quelque belles Lettres, connoissent de Propertius, & sçavent que c'est également estimé par les Au

este où il vivoit, & par les Critiques
derniers temps, qui ont employé leurs
à faire entendre ses ouvrages, & à
per les fautes qui s'y estoient glissées
ant la barbarie du moyen âge. Ce n'a
que fort tard qu'on a retrouvé les Poe-
es de cet Auteur. Petrarque & Boccace
n'en ont eu aucune connoissance, & ce ne
fut que vers le milieu du quinziesme sie-
cle qu'on en trouva par bonheur un vieux
Manuscrit sous des tonneaux dans une ca-
ve. Il fut imprimé pour la premiere fois
en 1474. L'année suivante on le reimpri-
ma à Venise, & il le fut encore une troi-
sième fois à Reggio en Lombardie, l'an 1481.
Gerard Vossius a cru que cette édition estoit
la premiere. Depuis ce temps-là on en a
fait un tres grand nombre d'éditions en dif-
ferentes formes. Dans quelques-unes on
trouve le Texte seul; dans d'autres on y a
joint des Notes. L'Auteur de celle-cy ne se
nomme point; mais il avertit qu'il a corrigé
le Texte sur plusieurs manuscrits que ses a-
mis luy ont fournis. On luy a aussi com-
muniqué des corrections & des differentes
leçons tirées de deux Manuscrits de la Bi-
bliothèque du Roy, & de deux autres de
celle de M. Colbert. C'est après avoir confe-
rés ces manuscrits avec les meilleurs éditions,
& sur tout avec celle de Venise dont nous
avons parlé, qu'il donne celle-cy. Il a ajouté
des Notes assez étenduës pour faciliter l'in-
telligence du Texte. On trouve à la fin du

volume, des tables fort amples. Pour ce qui est du papier & de l'impression, les plus delicats en seront contens: il seroit difficile de voir quelque chose de plus beau en ce genre.

Eutecnii Sophistæ Paraphrasis Prosaica in Oppiani Ixeutica. Nunc primum ex Mss. græcè edita, & latina versione donata, ab Erasmo Pauli fil. Windingio. Hafniæ, litteris Viduæ Joh. Philippi Bochenhofferi. 1702. C'est à dire, *Paraphrase du Poeme d'Oppien, intitulé Ἰξευτικά (ou de la maniere de prendre les Oiseaux) composée en prose grecque par le Sophiste Eutecnus. Imprimée pour la premiere fois, & traduite en latin par Erasme Windingius fils de Paul. A Copenhague. 1702. Grec. Lat. in 8. pagg. 113.*

Oppien, au rapport de Suidas, estoit d'une ville de Cilicie nommée par les Grecs Καρυκός (Cette ville s'appelle aujourd'hui par les Turcs, *Carachisar*, & *Churcho*, ou *Chuuc* en langage franc.) Il vivoit sous l'Empire de Severe & sous celuy de Marc Aurele. Il composa plusieurs Traitez en vers, qu'il dedia à cet Empereur. On a imprimé ceux qui portent pour titre. *Αλιευτικά & Κυνηγετικά*, c'est à dire, de la Pesche & de la Chasse. Mais on n'a point encore retrouvé celuy qu'il avoit intitulé *Ἰξευτικά* c'est à dire de la maniere de prendre les Oiseaux.

Le Sophiste Eutecnius qui vivoit sous le regne de quelqu'un des Antonins, composa des Paraphrases de ces Poemes d'Oppien. M. Windingius, donne dans ce volume celle des *Ixeutiques* avec une version Latine. Il a fait cette édition sur deux Manuscrits, dont l'un a esté copié sur un ancien exemplaire de la Bibliotheque du Vatican, revû par Holstenius. Il ne dit pas d'où l'autre luy est venu. Cette Paraphrase est partagée en trois Livres. Dans les deux premiers, l'Auteur parle des différentes especes d'Oiseaux & de leurs qualitez; & dans le troisiéme, il décrit les différentes manieres de les prendre.

Salomonis van Til Theol. Dordrac. Malachias illustratus, seu novo Commentario Analytico & Exegetico ad pleniorum sensus evolutionem elucidatus, & justa historię cum vaticiniis collatione assertus: Cui accedit Dissertatio singularis Geographico-Theologica de situ Paradisi Terrestris. Lugduni Batavorum, apud Jordanum Luchtmans. 1701. C'est à dire, *Malachie éclairci ou expliqué par un nouveau Commentaire Analytique & Exegetique, & soutenu par une comparaison des Propheties avec l'histoire: Et une Dissertation particuliere Geographique & Theologique de la situation du Paradis Terrestre. Par Salomon Van Til, Theologien de Dordrecht. A Leyde, chez Jourdain Luchtmans. 1701. in. 4. Commen-*

taire sur Malachie pp. 415. Dissertation
sur le Paradis Terrestre pp. 216.

L'Auteur de cet Ouvrage après avoir expliqué le Cantique de Moïse & la Prophetie d'Habacuc, a entrepris celle de Malachie le dernier des Prophetes. Le nom de ce Prophete signifie *Ange*, ou *Envoyé*: ce qui a fait croire à quelques-uns, que ce n'estoit pas le nom propre de l'Auteur de cette Prophetie, & à d'autres, qu'elle n'estoit pas l'Ouvrage d'un homme, mais celuy d'un Ange. Origene a esté de ce sentiment. Mais Saint Jérôme & les autres Peres de l'Eglise, rejettent cette imagination. On ne sçait rien de particulier de la vie de ce Prophete. Sa Prophetie estoit dans le Canon des Juifs dès le temps que Jesus fils de Sirach composoit l'Ecclesiastique, où il parle des douze Petits Prophetes, comme faisant un corps d'Ouvrage. La Prophetie de Malachie contient des invectives contre les mœurs des Juifs. Notre Auteur croit après Louis Capelle, que cela regarde principalement le temps du Messie. C'est dans cet esprit qu'il a commenté cette Prophetie. Il en fait premierement l'analyse par partie. Il explique ensuite la Lettre du Texte, & il rapporte enfin les evenemens, auxquels il applique les prédictions.

Le Traité de la situation du Paradis Terrestre est curieux & plein d'erudition. M. Van Til y traite fort au long de la Geographie & de la Potamographie de la Mesopotamie.

place le Paradis Terrestre entre le Tigre & l'Euphrate, & en fait sortir un fleuve dont les eaux se déchargent dans le Tigre & dans l'Euphrate, & forment entre deux dans la Palmyrene deux autres Rivieres, dont l'une est le Phison que l'Auteur croit estre le Diala & le Pasitigre, & l'autre le Gehon qui est le Cobar. Il rapporte les differens avis touchant la nature & la situation du Paradis Terrestre. Il les refute, & finit sa Dissertation par un commentaire sur la description du Paradis Terrestre, qui est dans le chapitre 2. de la Genese depuis le verset 8. jusqu'au 15. On trouve dans cette Dissertation de tres belles recherches tirées des Anciens & des Modernes; & des Observations qui n'avoient point encore esté faites sur la Geographie de la Mesopotamie.

La Vie de Sainte Odile, Vierge, premiere Abbesse du Monastere d'Hohembourg, Diocese de Strasbourg, divisée en vingt chapitres, dont les douze premiers contiennent l'Histoire de sa Vie, & les huit derniers representent ce qui s'est passé sur la montagne, devant & après la fondation du Monastere. Par le P. Hugues Peltre, Prêtre, Chanoine Regulier de la Congregation de l'ancienne rigueur de l'Ordre de Premontré. A Strasbourg, chez Michel Stork. 1702. in 12. pagg. 236. Et se vend à Paris chez Antoine Dezalliers.

SAinte Odile estoit fille d'Athique fils de Leudese, & petit fils d'Archinoald, Duc de

de Neuftrie. Athique faisoit d'abord sa demeure dans la ville d'Ehenheim, ou Ob Ehenheim. Il se retira à Hohembourg ou Hochbourg, où il vécut avec sa femme Berhesinde, nièce de saint Leger, femme d'une grande vertu. Le premier enfant qu'elle mit au monde fut Odile, qui quitta aveugle l'an 657. Athique en fut si touché, qu'il ne voulut point souffrir qu'elle fût élevée en sa Cour. Sa nourrice la porta proche de Schlestat à Scherwiller. Elle fut ensuite transportée au Monastere de Barmes-les-Nonians, où elle fut baptisée à l'âge de treize ans par Saint Erhard, & recouvra la vue dans son baptême. Elle revint peu après à la maison de son pere; mais elle n'y demeura pas long-temps. Elle s'enfuit se cacha, & revint enfin à Hohembourg où elle fonda un Monastere de filles en 670. L'opinion la plus commune, quoi qu'elle soit pas entièrement certaine, est qu'elle suivoient la regle de Saint Augustin. Saint Odile y exerça l'hospitalité, & les autres pratiques de vertu, & y mourut âgée de cent trois ans.

Le Monastere de Sainte Odile subsistait pendant près de trois cens ans dans le même état. Ayant esté détruit en 1045. il fut rétabli en 1049. par le Pape Leon IX. Dans moins de cent ans le Monastere estant tombé dans le relâchement, l'Empereur Frederic Barberouffe en fit Abbessse une Religieuse de ses parentes nommée *Kilinde*, &

nde, qui y mit la reforme, & qui asso-
 Ordre de Prémontré, & en particu-
 l'abbaye d'Estival, au Monastere de
 Odile. Cette association se fit en 1178.
 Monastere fut brûlé en 1473. par les
 guignons, & rebâti quelque temps
 . Enfin en 1546. il fut entierement con-
 par un incendie, & les Religieuses
 lées. Ses revenus furent annexez à
 ché de Strasbourg. On a depuis bâ-
 cette montagne une Eglise desservie
 les Prémonترز. Elle fut brûlée en
 par les soldats du Comte de Mans-
 & rétablie en 1630. elle subsiste en-
 à present. Les Reliques de Sainte O-
 sont conservées, & il y a un grand
 ours de Pelerins en ce lieu. Voila ce
 y a de plus historique dans cette vie,
 on rapporte quantité de Miracles assez
 ordinaires, dont la verité ne paroît
 constante,



JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 26. Fevrier, M.DCCIII.

Physiologia Medica, sive de Natura Humana. Liber bipartitus, Autore Joanne Gothofr. Bergero. D. Potentissimi Poloniarum Regis, & Electoris Saxonii Archiatro, Ordinis Medici in Academia Wittembergensi Seniore, ac Professori Primario. Wittembergæ, Ex Officina Christiani Kreusigii. 1701. C'est à dire *Physiologie, ou Traité de la Nature de l'homme, divisé en deux Livres. Par Jean Godfroy Bergerus, Medecin du Roy de Pologne l'Electeur de Saxe; Doyen & premier Professeur de la Faculté de Medecine de Wittemberg. A Wittemberg, chez Chretien Kreusigius. 1701. in 4. Pagg. 499.*

CE Traité est divisé en deux parties. Dans la premiere, l'Auteur examine l'homme né; & dans la seconde, le considere avant sa naissance. Il pose d'abord pour principe dès l'entrée de cet

premiere Partie, que l'ame qui fait l'essence de l'homme, est une substance finie & qui pense, laquelle a esté jointe à un corps par le Createur, à condition que les pensées de l'ame causeront dans le corps certains mouvemens, & que reciproquement les mouvemens du corps causeront à l'ame certaines pensées. Il ajoute que comme l'essence du corps consiste dans l'étendue, aussi l'essence de l'ame ne peut consister que dans la pensée, & qu'ainsi il faut dire que l'ame est une substance exempte de toute matiere, puis que la matiere de quelque figure, qu'on la suppose, ne sçauroit penser: D'où notre Auteur conclut que l'ame est immortelle. Ce raisonnement est celuy des Cartesiens; mais il ne leur est pas particulier: plusieurs Philosophes l'ont fait avant eux, & entre autres Ciceron dans le Livre premier des Tusculanes. M. Bergerus après avoir examiné les parties essentielles de l'homme, examine les differentes parties du corps. Il les divise en solides & en liquides. Il remarque après plusieurs Auteurs, que les parties solides sont un composé d'une infinité de tuyaux dont la situation, la grandeur, & la connexion differente, fait toute la structure du corps. Il passe ensuite aux parties liquides, entre lesquelles il reconnoît le sang pour la principale. La nature de ce fluide est icy succinctement expliquée; l'Auteur fait voir comme le sang est composé d'une infinité de parties, dont

les.

les unes sont longues, unies & polies, les autres branchuës & souples; les autres fermes & tranchantes, les unes d'une grandeur, les autres d'une autre, &c. sans quoy dit-il, il seroit impossible que le corps pût trouver dans le sang de quoy reparer les différentes pertes qu'il fait tous les jours. Le mouvemens du sang, sçavoir le mouvement intestin de ses parties insensibles, & celuy de circulation sont icy exposés avec beaucoup de netteté. L'air que nous respirons ne contribue pas peu à ce double mouvement; & c'est ce qui donne lieu à notre Auteur de parler de la respiration. Il décrit avec beaucoup d'élegance & d'exactitude les différentes parties qui servent à cette action importante, & l'on trouvera peu de Livres d'anatomie où cette matiere soit mieux digérée qu'icy. La gravité de l'air & son ressort, sont les principales causes de la respiration: l'Auteur ne laisse point échapper cet article, & il rapporte tout ce que la Physique nous apprend là dessus de plus curieux. Il s'arreste ensuite à examiner la circulation du sang. Il convient avec tous les sçavans que ce n'est point une découverte nouvelle. En effet André Cœsalpinus, qui vivoit il y a plus de deux cens ans, a soutenu la circulation du sang dans ses questions de Medecine. Plusieurs siècles avant cet Auteur, l'Evêque Nemesius a avancé le même sentiment dans son Livre de la nature de l'homme. Fra Pac

lo Venitien a esté de la même opinion. Mais pour remonter plus haut, Hippocrate même semble supposer dans ses Livres cette circulation, ainsi que le fait voir le sçavant Theodore Janson d'Almeloveen, dans son Traité des découvertes anciennes qui passent pour nouvelles. Il faut avouër néanmoins que cette doctrine doit son principal établissement au sçavant Harvée Anglois de nation. Notre Auteur ne dit point où ce Philosophe l'avoit puisée; c'est pourquoy il ne sera pas hors de propos d'ajouter icy comment la chose se passa. Le sçavant Fra Paolo croyoit la circulation du sang: mais la crainte d'estre regardé à l'Inquisition comme un heretique, l'empêchoit de se declarer. Il se contenta d'ouvrir sa pensée à Aquapendente son ami familier, à qui il confia un traité qu'il avoit composé là dessus. Aquapendente après la mort de Fra Paolo mit cet écrit dans la Bibliotheque de Saint Marc, où il demeura long-temps inconnu, jusqu'à ce que Aquapendente revela la chose à Harvée Anglois de nation & son disciple, lequel profita du traité, & retourna en Angleterre, où il publia la circulation comme s'il l'avoit découverte. Notre Auteur explique la circulation du sang avec beaucoup de Methode; il fait une description exacte du cœur & de ses mouvemens, on ne peut rien ajouter à tout ce qu'il a dessus. Il refute le sentiment des Philosophes sur la cause qui fait sortir du cœur

cœur le sang qui y est entré , & il montre que c'est à la contraction des muscles , & non à aucun ferment particulier , ou à aucune chaleur secrète qu'on doit attribuer cette sortie violente du sang. Il remarque après M. Borelli , que le cœur en se resserrant chasse le sang avec tant d'effort , que le poids de trois cens livres ne pourroit qu'à peine contrebalancer cet effort. Il fait de bonnes observations sur le battement des arteres : il pretend que ce grand nombre de differences qu'on a mises dans le poulx est quelque chose d'assez inutile à sçavoir. Il les reduit toutes à trois ; à la force du poulx , à la frequence du poulx ; à l'égalité du poulx , & il dit que les autres differences que l'antiquité pointilleuse a introduite , sont des subtilitez qui fuyent le toucher , & que l'esprit a bien de la peine à comprendre. Il rapporte là dessus l'aveu que Montanus , grand Galeniste dailleurs , fait dans ses Consultations , sçavoir qu'après un grand nombre d'années qu'il a passées dans l'exercice de la Medecine , il n'a pû decouvrir dans le poulx plus de six differences. Ceux qui seront curieux de voir là dessus quelques traitez bien écrits , peuvent consulter Bellinus , & Schelhamerus.

C'est une grande question de sçavoir comment le sang dans sa circulation , passe *des arteres* dans les veines. Notre Auteur examine cette difficulté , & il pretend que

le sang en sortant des arteres, entre immédiatement dans les veines sans se répandre ailleurs. M Pitcarnius, ainsi qu'on le peut voir dans le 13. Journal de l'année dernière, croit que l'artere & la veine n'est qu'un seul vaisseau recourbé. Notre Auteur pense la même chose, & il en appelle à l'expérience. Si l'on observe attentivement, dit-il, les vaisseaux capillaires des poumons, on verra que c'est un rets composé d'extremitez d'arteres & de veines, si bien unies ensemble, que les unes & les autres de ces extremitez ne paroissent qu'un corps continu. Cela se voit encore plus évidemment dans les vaisseaux des reins, puis qu'après avoir seringué quelque liqueur dans l'artere emulgente, non seulement cette liqueur passe dans la veine; mais qu'après qu'on a rempli & gonflé les rameaux de l'un & de l'autre, l'on ne découvre rien entre leurs extremitez. L'Auteur rapporte encore l'exemple des vaisseaux spermatiques, où l'on voit une telle continuité, qu'il n'est presque pas possible, quelque bons yeux qu'on ait, de distinguer l'artere d'avec la veine. Il confirme outre cela son sentiment par plusieurs expériences, & entre autres par celle-cy: Si à un animal mort l'on seringue dans quelque artere; ou du lait ou une autre liqueur épaisse, l'on verra aussi-tost entrer la liqueur dans les veines qui répondent aux branches de l'artere: Ce qui, sans doute, n'arriveroit pas, dit notre Auteur, si

cette liqueur avant que d'entrer dans les veines, estoit obligée de passer par quelque milieu, puis qu'après la mort les passages de ce milieu doivent estre bouchez.

M. Bergerus à la fin de cet article examine combien il entre de sang dans le cœur à chaque fois qu'il s'ouvre. Il en reduit la quantité à une once pour chaque ventricule, quand l'homme est en fanté, & dans la fleur de l'âge; en sorte que quand le cœur se resserre, il sort une once de sang de chaque ventricule. Ce resserrement ou cette contraction qu'en termes de Medecine l'on appelle systole, arrive trois mille cinq cens fois en une heure; d'où il s'ensuit qu'en une heure il passe par le cœur sept mille onces de sang.

La quantité de sang contenuë dans le corps n'est pas égale dans tous les hommes: les uns en ont seize livres, les autres vingt, les autres vingt-cinq. Dans ceux qui en ont seize, la circulation du sang se doit faire trente fois toute entiere dans l'espace d'une heure. La connoissance de ce phenomene sert à en expliquer plusieurs autres qui paroissent d'abord incomprehensibles. On voit par là comment les alimens liquides peuvent se répandre si promptement par tout le corps, & fortifier quelquefois en un instant toutes les parties: comment dans les mammelles des nourrices il se peut porter en si peu de temps une si grande abondance de lait, & comment les eaux minerales peuvent sortir

la voye de l'urine presque aussi-tost
 a les a beuës.

est inutile à un Medecin de connoître
 circulation du sang, s'il ne connoît les
 tages que le corps en retire, & la ma-
 dont ces avantages luy sont procurez.
 des principaux est d'en recevoir sa
 riture. Cette nourriture ne luy peut
 fournie si les sucz differens dont il a
 n, ne sont filtrez pour estre separez
 ns des autres, & portez aux differen-
 arties qui le composent, & si en mê-
 temps les sucz inutiles ne sont mis de-

Le point est donc de sçavoir com-
 se fait cette filtration & cette separa-

La pluspart des Modernes pour l'ex-
 ter, recourent à des glandes qu'ils re-
 ent comme autant de couloirs par où
 ameurs se filtrent. Ils admettent dans
 glandes des pores de différentes figures,
 r là ils croyent avoir trouvé le secret
 liquer comment certaines humeurs se
 nt en certaines parties plustost qu'en
 res; mais ces pretenduës glandes ne
 fourvent qu'un amas d'arteres & de
 es; & après tout, il n'y a presque point
 arties dans le corps qui ne soit un com-
 d'arteres & de veines diversement en-
 llées, en sorte que le sang se filtre dans
 nes extremitez de ces arteres; aussi re-
 que-t-on que dans presque toutes les
 es où il se fait des filtrations d'hu-
 rs, les extremitez fines des arteres sont

plus molles, plus pleines de sucs, & semblent en quelque sorte avoir une nature différente. Notre Auteur s'étend beaucoup sur cet article; & il n'est pas possible de rapporter tout ce qu'il y dit de sçavant & de curieux. Nous nous contenterons de remarquer qu'il explique en détail & d'une manière fort claire & mécanique toutes les filtrations, comme celle du chyle, celle du lait, celle de la lymphe, celle des sueurs, celle de l'urine, celle de la bile, & enfin toutes les autres: après quoy il vient à l'examen des cinq Sens, où il fait voir toute la justesse de raisonnement, & toute l'étendue d'érudition qu'on peut souhaiter d'un Medecin, qui sçait joindre ensemble l'expérience & la raison. Des cinq Sens il passe à l'explication de la faim & de la soif, aux différentes affections de l'ame, & finit enfin cette première partie par un Chapitre sur la nature du Sommeil & de la Veille.

La seconde partie est beaucoup plus courte que la première: L'Auteur y traite de tout ce qui regarde le Fœtus, & il réduit son traité à trois Chapitres. Le premier est de la conception. Le second de la manière dont le Fœtus se nourrit; & le troisième de l'accouchement. Il explique d'abord comment se fait la generation, & il décrit avec beaucoup d'exactitude, & sans s'écarter en rien des règles de la bienfaisance, toutes les parties qui servent à la propagation de l'espece. Il croit avec Swammerdam

e Père Malbranche, que dans les pre-
 res femelles des animaux ont esté ren-
 nez tous les animaux qui sont nez &
 naîtront jamais ; en sorte qu'Eve con-
 oit dans ses Ovaires tout le genre hu-
 in. Il refute le sentiment de ceux
 croient que les parties du Fœtus se for-
 nt les unes après les autres, & il pen-
 avec Hippocrate dans le premier livre de
 ria, qu'elles sont formées toutesensem-
 . Il rejette la division que les Anciens
 faite des parties, quand ils les ont di-
 ées en sanguines & en spermatiques, puis
 elles sont, dit-il, toutes formées dans
 uf de la mere, & que le masse ne sert
 à donner à ces parties l'action & le mou-
 nent, sans leur fournir la matiere dont
 s sont composées. On voit par ce que nous
 ions de dire, que le sentiment de notre Au-
 r est que l'homme se forme d'un œuf, com-
 tout le reste des animaux. C'est aussi ce
 il prouve par plusieurs raisons, & par plu-
 rs experiences. On distingue ordinaire-
 nt les animaux en Vivipares & en Ovipa-
 . Notre Auteur admet cette distinction,
 disant que la difference des uns & des au-
 s est que les Ovipares mettent leurs œufs
 hors, & que les Vivipares reçoivent dans
 r matrice, leurs propres œufs. Il
 Pour ce qui est de la maniere dont l'en-
 ur se nourrit au ventre de sa mere, notre
 teur l'explique avec une vraisemblance
 able de contenter les plus scrupuleux

Physiciens. Il compare les œufs de
 maux Vivipares aux œufs ou aux graines
 plantes; la matrice de ces animaux à
 re; & pour ce qui est des vaisseaux
 rent de l'œuf de l'animal, & qui vo
 tacher au fond de la matrice, où il
 posent ce que nous appellons le plac
 l'arrière-faix, il les compare aux racin
 sortent des graines des plantes, & q
 s'attacher à la terre d'où elles tire
 nourriture. Il expose cela avec un dé
 bien loin d'ennuyer se laisse lire pl
 fois.

On sçait que l'enfant dans le ventre
 mere se nourrit par le nombril, mais
 en doute s'il ne se nourrit point enc
 la bouche. Hippocrate a crû qu'il
 sa nourriture par ces deux voyes &
 donne deux raisons: La premiere, qu
 fant si-tost qu'il est né, cherche la
 melle, ce qu'il ne feroit pas, dit-il,
 le ventre de sa mere il n'avoit esté
 tumé à succer quelque chose avec
 vres. La seconde, que si-tost qu'il
 son ventre se dégage de plusieurs
 mens; ce qui suppose qu'il a aval
 nourriture par la bouche. Notre
 ne se declare icy pour aucun de ces
 mens. Il rapporte une objection
 semble détruire l'opinion d'Hippo
 c'est qu'il est impossible de tirer de la
 riture par la bouche sans le secours
 respiration, & qu'ainsi l'enfant ne

nt point dans le ventre de sa mere, il ne
 ut par consequent se nourrir par la bou-
 ie. Mais Hippocrate dans l'endroit que
 ous venons de citer, pretend que le Fœ-
 s respire & par le nez & par la bouche.
 otre Auteur confirme ce sentiment par
 exemple de quelques enfans qui ont crié
 ns le ventre de leur mere, par l'exemple
 es poussins qu'on entend quelque fois crier
 ns l'œuf, sans que la coquille en soit cas-
 e. Il avouë néanmoins que dans le Fœ-
 s les organes de la respiration, sont dis-
 posez d'une maniere à ne pouvoir admettre
 aucun air. Il le prouve en exposant l'estat
 à sont alors ces parties; & pour oster tout
 eu de douter, il rapporte l'experience
 vivante. Si l'on met dans la machine pneu-
 matique les poumons d'un enfant mort au
 ventre de sa mere, & que l'on pompe l'air,
 s poumons de l'enfant ne s'enfleront
 point. Ce qui prouve evidemment qu'ils
 ont jamais respiré. Il rapporte encore
 cette autre experience; sçavoir que si on
 tre ces mêmes poumons dans de l'eau, ils
 e surnageront pas: Mais cette dernière
 experience n'est pas si forte que la première,
 veu qu'on peut dire que dans le ventre
 de la mere l'enfant ne respire qu'un air
 es-subtil, & par consequent incapable de
 ire surnager les corps où il s'insinü.

Quant à l'accouchement, notre Auteur
 efit le sentiment de ceux qui croyent que
 Fœtus ne cherche la lumiere que par

l'envie qu'il a de respirer, ou parce qu'il ne trouve pas dans le ventre de sa mere assez de nourriture. Il croit pour luy que la veritable cause de l'accouchement est que le Fœtus déjà grand, ne peut plus tenir sa teste entre les genoux, ni demeurer courbe comme à l'ordinaire; ce qui l'engage à chercher une autre situation, & à obeir au poids de la teste qui le fait culbuter, & enfin à s'étendre en long pour estre plus à son aise: Que par là il oblige les membranes qui l'envelopent, à se rompre tout d'un coup, & la matrice à luy prester un passage suffisant pour sortir.

La premiere action de l'homme dès qu'il prend naissance, est de tirer l'air dans ses poumons, comme la derniere quand il meurt, est de le rejeter. Notre Auteur à cette occasion demande d'où vient que l'air estant si necessaire après la naissance, un enfant neanmoins qui sera encore enfermé dans ses envelopes, après avoir esté tiré du sein de sa mere, ne laissera pas de vivre quoy qu'il ne respire point, surquoy il rapporte l'exemple suivant. Une femme enceinte fut égorgée: Son enfant arraché de son sein avec la matrice, & ensuite jetté dans une riviere. Un soldat qui près de là faisoit sentinelle tira cet enfant avec une halbarde, & le porta à son Capitaine, en presence duquel l'enfant fut tiré des membranes qui l'envelopoient & ensuite baptisé; après quoy on eut soin de le faire élever.

Notre

Auteur dit que la raison pourquoy
 it ainsi enfermé dans les membranes
 le pas de vivre sans respiration quoy
 ie soit plus dans le sein de sa mere, est
 es envelopes le deffendent contre la
 in de l'air, au lieu que quand il est
 illé de ces envelopes il ne peut plus
 r cette même compression, si l'air
 it au dedans de luy ne fait resistance
 de dehors & par son ressort ne le
 dans une espeece d'équilibre. Notre
 r termine son traité par cette expli-
 , qui fera aussi la fin de cet Ex-

PROBLEME.

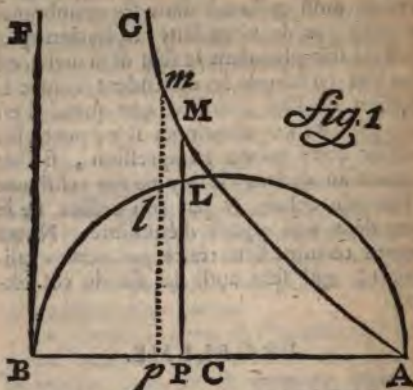
RECTIFIER LA CISSOÏDE.

Icy les deux solutions de ce Problème,
 ne, promises dans le Journal précé-

I. SOLUTION.

et la Cissoïde AMG , qui a pour A-
 sore la ligne BF , & dont ALB est
 ni-cerle generateur. On demande la
 leur de l'Arc AM .

ent menées à la Cissoïde deux ordon-
 infiniment proches PM , pm , qui
 ent la demie circonference en L , l.
 ommé AB ; $2a$; AP , x ; PM , y .



La propriété de la Cissoïde est telle, que
 $PL : AP :: AP : PM$, c'est à dire en ter-
 mes analytiques $\sqrt{2ax - xx} : x :: x : x$.

$\frac{\sqrt{2ax - xx}}{xx} = y = PM$, la differen-
 $\sqrt{2ax - xx}$ tielle de cette quantité sera $\frac{3axx dx - x^2 dx}{2ax - xx}$

& son carré sera $\frac{9a^2xx - 6ax^2 + x^4 dx^2}{8a^3x - 12a^2xx + 6ax^2 - x^4}$

Ajoutant $+dx^2$ à cette quantité, mettant
 à même dénomination, réduisant, & pre-
 nant la racine quarrée, on aura $\sqrt{dx^2 + dy^2}$
 $= adx$

$adx \sqrt{\frac{8a-3x}{2a-x^{\frac{1}{2}}}}$ égal au petit arc Mm .

pour rendre cette quantité plus facile à intégrer, ou à rapporter à l'Hyperbole, je la divise par deux autres quantitez qui prises ensemble

sont égales. Soit donc $adx \sqrt{\frac{8a-3x}{2a-x^{\frac{1}{2}}}} = \frac{3a^2 dx}{2a-x^{\frac{1}{2}}}$

$$\frac{\frac{1}{3}x \sqrt{4aa} - \frac{1}{2}ax \times 3aa}{3aadx} = \frac{\frac{1}{2}ax^{\frac{3}{2}}}{\frac{1}{2}ax^{\frac{3}{2}}}$$

La première de ces deux quantitez peut intégrer; & je trouve que



$2a\sqrt{\frac{4aa - \frac{3}{2}ax}{\sqrt{\frac{1}{3}}x\sqrt{3aa - \frac{3}{2}ax}}}$ en est l'integ
 comme on vera, si on en prend la differ
 $3aadx$

Le second terme $\frac{2\sqrt{\frac{1}{3}}x\sqrt{3aa - \frac{3}{2}ax}x\sqrt{4a}}$
 se construit par la quadrature de l'Hy
 bole. Car soit l'Hyperbole AMm ,
 le demi-axe AC soit a , & dont l'appli
 PM soit $\sqrt{3aa - \frac{3}{2}ax}$ je dis que l'e
 $3aadx$

ACM sera $\frac{8\sqrt{3aa - \frac{3}{2}ax}x\sqrt{4aa - \frac{3}{2}ax}}$
 pourquoy si l'on ajoute à l'espace exp

par la quantité $2aa\sqrt{\frac{4aa - \frac{3}{2}a}{\sqrt{\frac{1}{3}}x\sqrt{3aa - \frac{3}{2}ax}}}$
 un autre espace qui soit $4\sqrt{3}$ du tri
 hyperbolique CAM , & qu'on divis
 deux quantitez par la constante a , la
 me des deux lignes qui en viendront
 égale à l'arc AM de la Cissoïde AMG

On s'assurera que la qua
 $3aadx$

$\frac{8\sqrt{3aa - \frac{3}{2}ax}x\sqrt{4aa - \frac{3}{2}ax}}$ appar
 au triangle ACM , en prenant par
 port à l'appliquée $PM = \sqrt{3aa - \frac{3}{2}ax}$
 & par rapport au demi-axe $CA = a$,
 leur de CM , & celle du petit arc de
 de MN .

II. SOLUTION.

Prenant la même Cissoïde AMG (Fig. 1.) & toutes choses étant posées comme dans la Solution précédente, excepté que AB diametre du cercle generateur qui étoit $\overline{= 2a}$, est icy $\overline{= a}$; on trouvera que l'élément de la courbe, ou le petit arc Am ($\sqrt{dx^2 + dy^2}$) est égal à $\frac{adx}{a-x^{\frac{3}{2}} \sqrt{a-\frac{1}{4}x}}$.

Pour integrer cette quantité, je luy ajoute celle-cy : $\frac{2a}{\sqrt{a-x}} \times \frac{-\frac{1}{4}dx}{2\sqrt{a-\frac{1}{4}x}}$ & j'en retranche cette autre $\frac{3adx}{4\sqrt{aa-\frac{7}{4}ax+\frac{1}{4}xx}}$ qui est égale. L'integrale des deux premiers est $\frac{2a}{\sqrt{a-x}} \sqrt{a-\frac{1}{4}x}$.

Pour avoir l'integrale du troisieme, soit (Fig. 2.) l'Hyperbole équilaterale CD , dont le demi-diametre CA $\overline{= a}$; l'abscisse CP $\overline{= \frac{7}{6}a-x}$. Je dis que l'integrale est $\frac{4\sqrt{aa-\frac{7}{4}ax+\frac{1}{4}xx}}{3adx} - \frac{\sqrt{3x}adx}{2\sqrt{\frac{1}{3}aa-\frac{7}{5}ax+xx}}$ le à l'espace hyperbolique CAM divisé par $36\sqrt{3}$; ce que l'on démontre ainsi.

On a $PM = \sqrt{\frac{4}{3}aa - \frac{7}{3}ax + xx}$; & prenant la différence de cette quantité,

$$-\frac{7}{3}adx + 2xdx$$

on trouvera $\frac{-\frac{7}{3}adx + 2xdx}{2\sqrt{\frac{4}{3}aa - \frac{7}{3}ax + xx}}$ dont le

$$2\sqrt{\frac{4}{3}aa - \frac{7}{3}ax + xx}$$

quarré étant ajouté à celui de la différentielle de CP , lequel est dx^2 , & tout étant mis sous le signe radical, on aura le petit

$$\text{arc } Mm \text{ de la courbe} = \frac{dx\sqrt{\frac{27}{36}aa - \frac{14}{3}ax + 2xx}}{\sqrt{\frac{4}{3}aa - \frac{7}{3}ax + xx}}$$

$$\text{On a aussi } CM = \sqrt{\frac{27}{36}aa - \frac{14}{3}ax + 2xx} - \frac{7}{3}adx + 2xdx$$

$$\text{dont la différence est } \frac{V^{\frac{27}{36}aa - \frac{14}{3}ax + 2xx}}{V^{\frac{4}{3}aa - \frac{7}{3}ax + xx}}$$

$$\text{Donc } MN = \sqrt{Mm} - \sqrt{Nm^2} =$$

$$\frac{\sqrt{\frac{27}{36}aa - \frac{14}{3}ax + 2xx}}{\sqrt{\frac{4}{3}aa - \frac{7}{3}ax + xx}} - \frac{\frac{40}{3}aa + \frac{28}{3}ax - 4xx}{\sqrt{\frac{4}{3}aa - \frac{7}{3}ax + xx}}$$

égal (en mettant à même dénomination, & effaçant les termes qui se détruisent) à

$$dadx$$

$$36\sqrt{\frac{4}{3}aa - \frac{7}{3}ax + xx} \sqrt{\frac{27}{36}aa - \frac{14}{3}ax + 2xx}$$

Cette quantité étant multipliée par $\frac{1}{2}CM$ dont on a cy-dessus trouvé la valeur, donnera pour l'élément de l'espace hyperbolique $aadx$

que $CM \mathcal{A}$ ainsi on

$$72\sqrt{\frac{4}{3}aa - \frac{7}{3}ax + xx}$$

la portion de courbe $AM = \frac{2a}{\sqrt{a-x}}$

$\frac{1}{4}x +$ l'espace CAM divisé par $\frac{a}{36\sqrt{3}}$
 Cette dernière solution est celle qui a
 été trouvée par le Jeune homme de dix-
 ans, dont il est parlé dans le Memoi-
 re de Lundy dernier. L'Auteur de ce beau
 ouvrage, qui n'a luy-même que 24. ans,
 ne veut pas être nommé, & se refuse à nos
 complimens. Pour le Jeune-homme, qui est
 le fils de luy, & qui doit à ses soins le pro-
 grès extraordinaire qu'il a fait dans les Ma-
 thématiques, il s'appelle M. Nicole. On
 ne voit jamais plus d'ouverture d'esprit qu'en
 ce Jeune-homme pour la plus abstruse
 Géométrie. Il n'y a pas deux ans qu'il ne
 connoissoit de ces Sciences que le nom; &
 voilà capable aujourd'hui de résoudre
 les plus difficiles Problèmes. S'il continue
 à travailler comme il fait les nouvelles Mé-
 thodes, que ne promettent point de si heu-
 reux commencemens?

TRAITÉ DE L'AMITIE.

Paris chez la Veuve Barbin, au Palais,
 chez Jean Moreau, rue S. Jaques. 1703.
 v. in. 12. pp. 240.

Plusieurs Auteurs celebres ont écrit sur
 l'Amicitie. Outre Aristote, Ciceron,

& même qu'on ferme les yeux sur leurs défauts. Les devoirs qui rendent l'amitié plus utile, se bornent à la fortune & à la gloire. Comme il a déclaré qu'il ne parloit pas en Chretien, on ne doit pas s'étonner qu'il ne dise rien des devoirs de la Religion: il a crû aussi apparemment ne devoir pas parler de la conservation de la vie, par rapport à laquelle le service d'un ami peut pourtant avoir son utilité. Au teste comme les devoirs de l'amitié sont des devoirs que nous nous sommes imposez, ils ne vont qu'après ceux qu'il faut rendre à Dieu, à la patrie, à nos parens, qui sont des devoirs avec lesquels nous sommes nez. Il pretend que toutes les nations ne se sont assujetties à ces differens devoirs, que parce que sans cela la société ne pourroit se maintenir. De ce qu'on doit preferer Dieu à un ami, il infere que si j'avois promis avec serment à un homme *injuste* qui m'a surpris, de garder un secret, dont la connoissance est necessaire pour sauver la vie à mon ami *innocent*, je ne devrois pas reveler ce secret. A l'égard de l'amour de la patrie, il pretend qu'il est gravé dans nos cœurs par l'interest, parce que c'est à la patrie que nous sommes redevables de tous les avantages que nous avons & la preuve qu'il en donne, c'est qu'on voit que ceux qui ont sujet d'estre mécontents de leur patrie, ne laissent pas de se rejouir de *ses prosperitez*. Il rapporte quantité d'*exemples de gens qui se sont sacrifiez*

atrie. Il montre en la personne d'Eugene de Saint Pierre, que la France n'en est dépourvue, & à ce sujet il fait une dissertation sur les droits que Philippe Valois & Edouard III. avoient à la Couronne de France après la mort de Charles le Bel. Il passe ensuite à ce qu'on doit à la famille; il rapporte la difference que les Loix mettent entre les differens degres, & prevoit qu'on doit toujours preferer à ses aïeux, les parens en ligne directe & les Collateraux même jusqu'aux neveux sans restriction. Il dit que les peres sont liez aux enfans par amour, mais que les enfans, & même les autres animaux, ne sont liez qu'aux peres que par besoin. Il fait voir clairement qu'il a raison de mettre Dieu, la Patrie & les parens devant les amis; parce qu'un homme qui nous pourroit sacrifier pour cela, ne seroit pas propre à l'amitié; tant qu'il n'auroit pas la vertu qui en est le fondement.

Il propose quelques cas sur ce que les Jurisconsultes peuvent pour les amis. Il pretend que ceux qui se sentent capables de prevention ne se recuser; que ceux qui ont commencé à entrer dans l'affaire de leur ami, ont le droit de se retirer quand ils voient que l'affaire tourne mal, s'il reste assez d'autres amis pour la juger; mais qu'ils ne le peuvent en aucune maniere lors qu'ils se sont volontairement établis juges de la cause. Il finit par ce que quand les Jurisconsultes sont par-

partagez , le juge ne peut pas contre son opinion juger en faveur de son ami , quoy que d'habiles gens soient d'avis contraire. On voit par là qu'il n'est pas favorable au *Probabilisme*.

Il fait voir ensuite que les ambitieux , qui sont presque toujours en divorce avec l'innocence , & qui sont fourbes & perfides , ne sont pas des sujets propres à l'amitié. Il est aussi , selon luy , presque impossible que les Rois ayent des amis , ou qu'ils soient amis. Il veut cependant qu'Alexandre ait esté bon ami & qu'il ait eu des amis , quoy que le monde entier fust trop petit pour son ambition , & qu'il faille une sagesse infinie pour faire d'un conquerant un ami.

Dans le troisième Livre il traite des ruptures. Il est fâcheux , dit-il , qu'un bien aussi précieux que l'amitié , soit aussi fragile ; il ne faut presque qu'un rien pour en rompre les nœuds. Par exemple , que le pere d'un ami ait tué le pere de l'autre , les voila brouillez. Votre fils enleve ma fille , il la deshonne , & en épouse une autre ; nous sommes forcez d'agir comme si nous nous haïssions. Il apporte trois causes ordinaires des ruptures : Estre trop facile à écouter , trop prompt à croire , trop rigoureux à exiger. Ce sont là les écueils contre lesquels l'amitié fait naufrage. Il veut donc qu'on n'écoute jamais ce qu'on nous vient dire contre nos amis , & que reduits ou à croire le delateur fourbe , ou l'ami perfide , il n'y a pas à balan-

ter : Il ne faut point s'éclaircir ; car qu'en reviendrait-il ? Ou l'ami est innocent , & quel regret de l'avoir soupçonné ; ou il est coupable , & quelle affreuse nécessité de s'en séparer ? n'auroit-il pas mieux valu continuer à avoir en luy une entiete confiance , à luy ouvrir votre cœur sur tout ce que vous avez de plus important ? Qu'avez-vous à craindre ? D'estre trompé ? Cela n'est-il pas attaché à l'humanité ? Il n'y a point de honte à estre trompé. L'Auteur le prouve par un proverbe Turc.

Si l'accusation roule sur des faits graves , il est plus genereux d'imiter Pompée , qui dans la crainte d'avoir à se défier de ses amis , ou à rompre avec eux , jetta au feu un grand nombre de lettres qui luy furent remises. Il y a lieu de douter si dans Pompée cette action ne fut pas plustost un trait de politique que d'amitié.

Mais , dira-t-on , n'est-il donc jamais permis de rompre ? Ouy pour un crime de *noirceur*. Quand vous estes resolu à en venir là pour de bonnes raisons , il faut faire sçavoir à votre ami que vous renoncez à son amitié , luy demander une conference , afin que tout se passe sans éclat , & se charger de tout ce qu'il y aura d'ignominieux dans la rupture. Si votre ami est obligé de sortir du Royaume pour ses crimes , il faut luy donner de l'argent en luy declarant pourtant que ce secours , est le dernier soupir de l'amitié mourante.

Si votre ami après la rupture abuse de la confiance que vous avez eue en luy, & montre vos lettres ; vous ne devez pas l'imiter : car si vous des a prouvez sa conduite, pourquoy la suivrez-vous ? Et si vous la suivez, pourquoy la desaprovez-vous ? Cette maxime quelque belle qu'elle paroisse, souffre neanmoins des exceptions ; & il n'y a pas d'apparence que l'Auteur pretende par là, condamner celuy qui pour sauver sa vie, ou sa reputation, imite justement la conduite injuste de son ami.

L'Auteur passe ensuite à ce qu'on doit aux amis morts. Il faut estre sensible après une si grande perte ; la face de la nature est changée pour vous, les jours les plus serains sont obscurs, vos songes sont funestes ; mais il ne faut pourtant pas que cela dure : Car comme la seule vie qui reste à votre ami est dans votre memoire, si vous vous consumez en regret & que vous abregiez vos jours, vous luy ravissez cette unique vie qu'il a. Consacrez son nom dans un ouvrage digne de la posterité : si vous ne le pouvez pas, parlez de luy, ayez-en le portrait, agissez, mettez vous en sa place, faites tout ce qu'il auroit fait pour tous ceux qui luy appartiennent, veuve, enfans, domestiques, tout cela vous est legué.

Voilà les principales reflexions que l'Auteur a faites sur l'amitié. Il dit qu'il a plutost tracé un si beau dessein qu'il ne l'a rempli ; & que ceux qui ne cherchent
dans

dans les Livres que ce qui brille à l'esprit ;
ne trouveront pas de goût dans celuy-
cy.

*Devoirs des Confesseurs dans l'Administration du
Sacrement de Penitence. Par M. A. Leget,
Prêtre Directeur du Seminaire de Monseigneur
l'Archevêque d'Aix. 2 Tomes in 12. I. T.
pp. 556. II. T. p. 298.*

*Homelies sur les Epitres de S. Paul, dans lesquel-
les on donne une explication Litterale & Mo-
rale tirée de S. Chrysostome & des autres Peres.
Par M. l'Abbé Gastaud. A Paris, chez
Nicolas le Clerc. 1703. 2. Tomes. in
12. I. Tome. pp. 423. II. Tom. in 12.
pp. 652.*

*La Foye spirituelle selon les Principes de Saint
Augustin, pour engager les pêcheurs à re-
tourner à Dieu. Avec la conduite d'un Pe-
cheur veritablement penitent. A Paris, chez
Jean Baptiste de l'Espine. 1703. in 12. pp.
117.*

tiens ont transferé cette solemn
manche, pour honorer la Resur
Sauveur du monde. On luy a
nom de *Four du Seigneur* dit en Gr
que, ou *Anastafime*. Celuy de *Dou*
Dominical, est presque auffi ancie
glise, puis qu'il se trouve dans
pse. On ne peut pas même doute
stitution de la solemnité du Dim
soit des Apôtres. L'on voit dans
des plus anciens Peres, que de
miers temps ce jour étoit celuy
blées des Fideles. Constantin ord
ce jour seroit celebré dans tout
Romain; ce qui regarde particu
l'obligation de le chomer, dont l
n'estoit sans doute pas encore u
ment établie dans l'Eglise, ou a
fert différentes interruptions dura
secutions des Payens. La plus
Loi Ecclesiastique que nous ayons
jet, est celle du Concile de
L'Empereur Leon publia cent ans
Ordonnance, pour défendre de fa
acte de Justice, ou de plaidoirie,
cution, ni d'exaction le jour d
che. Il interdisoit par le même
jour la débauche, le theatre, les
blics du Cirque, & tous les spect
Angleterre on observoit si religieu
jour, qu'on ne se mettoit point
ne montoit point à cheval, on
point de pain, on ne visitoit poi

voit point le bain, on n'écrivoit point
 le public, suivant qu'il avoit esté reg-
 ar Theodore de Cantorbery. Dans le
 ième & le neuvième siecle, l'abstinen-
 d'œuvres serviles commençoit dès les
 res de la veille. On a quitté depuis cet
 e, qui venoit des Juifs. La pratique a
 esté differentée sur les œuvres dont on
 t obligé de s'abstenir les jours de Di-
 che. Le Concile d'Orleans de l'an 538.
 éfend que le travail des champs. Celuy
 Maçon de l'an 585. y ajoute la pour-
 des procès. Constantin par sa loi, per-
 oit le labour de la terre, & excluoit les
 es travaux. Entre les actes de Justice,
 ancipation & l'affranchissement n'éto-
 pas défendus en ce jour là par sa loi.
 lise Grecque a esté plus rigide que la
 e sur les œuvres défendues les jours
 Dimanches & des fêtes. On a encore
 i diverses pratiques pour la sanctifica-
 du Dimanche. Il estoit autrefois dé-
 a de Jeûner en ce jour & d'y prier à
 ux. C'estoit celuy où l'on celebroit
 agapes; la continence estoit prescrite
 quelques endroits aux personnes mariées.
 l'esprit de l'Eglise estoit que les Chre-
 consacraient ce jour au culte du Sei-
 r dans les Offices du service divin, &
 les autres exercices publics de reli-

nom de Ferie a passé des Gentils aux
 riens, & signifioit chez les premiers,
 703. L les

les jours où l'on s'abstenoit de tout travail. Les Chretiens s'en servirent d'abord pour marquer les Dimanches & les autres jours du Seigneur. Quelque temps après ils le donnerent à tous les jours de la semaine. Ceux qui ont crû que saint Sylvestre leur a donné ce nom pour abolir les noms des Divinitez Payennes qu'ils portoient, se sont trompez, le nom de Ferie estant receu communément par les Chretiens plus de cent ans auparavant. Cela paroît par Tertullien, qui fait mention de la 4. & 6. Feries. Saint Augustin a crû que l'usage du nom de Ferie au lieu de celui des noms prophanes, servoit à distinguer le l'angage de l'Eglise de celui du Paganisme. Cependant les noms des jours de l'antiquité payenne sont restez, & l'Eglise a donné à plusieurs Feries le nom des Saints dont on celebre la fête. La 4. & la 6. Feries, c'est à dire, le Mercredy & le Vendredy, estoient des jours de jeûne dans la plupart des Eglises. Dans celle de Rome on jeûnoit les Samedis. Ce jeûne qui n'estoit pas d'obligation, se changea depuis en abstinence, qui demeura libre jusqu'au 14. siecle. Le Jeudy estoit respecté par les Payens comme un jour consacré à Jupiter. Cette superstition qui s'estoit glissée parmi les Chretiens, fut condannée par les Peres & par les Conciles. On ne jeûnoit point, & on ne faisoit point d'Office autrefois en ce jour. On l'a destiné dans ces derniers siecles à renou-

veller la fête du saint Sacrement. Les Vendredis estoient autrefois chomez, au moins quant aux actes de Justice, & particulièrement dans l'Eglise Grecque. Il n'y avoit presque pas de Vendredy qui n'eût son Office dans l'Eglise Romaine, au lieu que dans l'Eglise d'Alexandrie ces jours estoient aliturgiques. Le Samedi estoit fêté par les Chrétiens dans la Primitive Eglise. Cette pratique fut défendue dans la suite. Dans l'onzième siècle il a esté consacré à l'honneur de la sainte Vierge en Occident. Quelques-uns croient même que cette devotion est plus ancienne. Ce sont là les principales remarques de M. Baillet sur les Dimanches & les Feries en general.

Il traite ensuite en particulier de chaque jour de l'année dans lequel on celebre quelque fête, ou qui a un Office propre, en rapportant ce qui est contenu dans l'Épître & dans l'Évangile du jour, & faisant des réflexions sur l'origine, les raisons, & l'histoire de ces solemnitez. La *Septuagesime* est le premier terme des Fêtes mobiles qui precedent celle de Pâques. On a donné ce nom au 3. Dimanche avant le Carême, par rapport au premier Dimanche de Carême appelé *Quadragesime*, c'est à dire, quarantaine de jours. Car en retrogradant on a donné aux precedens celui de *Quinquagesime*, de *Sexagesime*, & de *Septuagesime*. Les Grecs & les Orientaux appelloient cette semaine, *Prophonesime*, c'est à dire, la semaine

ne de la publication, parce qu'on y
 goit au Peuple le Jeûne du Carê
 Dimanche qui fuit la clôture de
 maine, s'appelle encore chez les Gr
fote, c'est à dire, de l'enfant Prodig
 ce qu'on y lit cet Evangile. Les Ar
 appellent cette semaine *Artzibu*
 nom, quoy que barbare, est rece
 les Chretiens du Levant. Les feri
 Septuagesime n'ont point d'offices fi
 dans l'Eglise Romaine. Il y en a le
 le Mercredy & le Vendredy dans
 Paris. Les Grecs ont appelé l'*Ap*
 semaine qui commence au Lundy d'
 Septuagesime, & finit au Dimanche
 Sexagesime, parce que chez eux l'
 manger de la chair finit avec elle.
 cident quelques Evêques ayant voul
 duire des abstinences & des jeûnes p
 les semaines de la Sexagesime, & Q
 gesime, en furent repris, & cette p
 défendue par les Canons des Concil
 semaine de la Tyrophagie des Gre
 au Dimanche de la Quinquagesime
 estoit ainsi appellée parce qu'on p
 manger des laitages en ce temps-là
 s'est opposé long-temps en Occiden
 tablissement du jeûne de la semaine
 Quinquagesime. Cet usage a near
 enfin prévalu. Le commencement d
 estoit d'abord dès le Lundy; on l'a
 fixé au Mercredy. On celebre le
 de la Quinquagesime la fete de la

Veronique, c'est à dire, de la Sainte Face de Notre Seigneur; car le Latin *Veronica* vient de *vera icon*, ou *vera iconica*, qui veut dire la vraie image; ou la vraie representation de Jesus-Christ. Ces images estoient ordinairement peintes sur de la toile; & parce qu'on mettoit pour support à la Sainte Face un Ange ou une femme, le Peuple s'est imaginé que cette femme s'appelloit Veronique, & l'on a depuis inventé que cette Veronique voyant passer Notre Seigneur allant au Calvaire chargé de sa Croix, luy avoit présentée son mouchoir ou son voile, & que Jesus-Christ s'en estant essuyé, l'empreinte de sa Face estoit demeurée marquée sur la Toile; qu'ayant conservé soigneusement ce précieux monument, elle l'avoit apporté à Rome. On est revenu présentement de cette fable, & le culte que l'on rend dans l'Eglise à la Veronique, n'a pour objet que la Sainte Face de Jesus-Christ. Il a commencé au plus-tard à Rome dans l'onzième siècle, & il s'est introduit depuis dans plusieurs Eglises. La principale Veronique est conservée dans S. Pierre de Rome au Vatican. Il y en a plusieurs autres différentes Eglises, que l'on croit d'après celle-ci.

L'usage de commencer en Occident le jeûne le Mercredy de la semaine de la Quinquagesime n'est pas plus ancien que le neuvième siècle. L'Eglise de Rome ne l'avoit pas encore admis du temps de Nicolas V.

& l'Eglise de Milan ne l'a pas même reçu après tant de siècles. On choisit ce jour-là pour mettre en pénitence publique les grands pécheurs qui devoient estre reconciliez à Pâques. C'est de là qu'est restée la pratique de mettre de la cendre sur la tête de tous les fideles, qui ont voulu se soumettre à cet acte d'humilité. Elle estoit communément établie du temps de Rupert au commencement du 12. siècle, & elle est devenue generale dans toutes les Eglises d'Occident, à l'exception de celle de Milan, dans laquelle on ne donne les cendres que le premier lundy de Carême. Les Grecs ont aussi introduit cette ceremonie dans leurs Eglises, & c'est d'eux que nous viennent les paroles qu'on prononce en donnant les cendres. Ce n'est que dans le 14. siècle qu'on a commencé à se servir de cendres faites de rameaux benits, & à leur donner une benediction particuliere. M. Baillet ne croit pas que le jeûne des quarante jours soit d'institution Apostolique; il dit néanmoins que cette observation n'est pas beaucoup postérieure au siècle des Apôtres. Que l'on a commencé à jeûner dans les jours de la privation de l'Espoux, c'est à dire le Vendredy & le Samedi saint; que l'on n'est pas demeuré longtemps borné à ce terme, & que pour honorer le jeûne de 40. jours de Jesus-Christ, & imiter ceux de Moÿse & d'Elie, les Chrétiens ont regardé ce nombre de quarante *jours de jeûne*, comme mystérieux. Mais
d'a

ord ce jeûne n'estoit pas d'obligation ni
 née par aucune loi. Cette liberté sub-
 sista encore du temps de Tertullien, & ce ne
 fut que vers le milieu du troisieme siecle,
 l'usage de jeûner le Carême commença
 à être regardé comme une Loi. Mais il y a
 beaucoup de variété dans le nombre de
 jours & de semaines du Carême. L'usage le
 plus commun a esté de jeûner trente six
 ou en moins de semaines chez les Latins,
 & plus de semaines chez les Grecs. Les
 Orientaux ont toujours esté exceptez par
 rapport au jeûne. L'abstinence de viande n'e-
 stoit même autrefois que de devotion en ce
 lieu-là. Les Jeudis du Carême estoient en-
 core exceptez du jeûne en certains lieux, &
 les samedis presque par tout. La fête de
 l'Annonciation bannissoit encore le jeûne du
 jour où elle tomboit.

On a donné le nom de Carême à plusieurs
 autres Jeûnes que les Chrétiens pratiquoient
 au commencement. Les Montanistes au-
 tant institué trois Carêmes. Dans quel-
 ques endroits on recommençoit le jeûne
 après l'Octave de la Pentecôte, & on le
 continuoit jusqu'à la veille de la Nativité
 de saint Jean, ou de la fête de S. Pierre &
 de Paul, & ce Jeûne estoit appelé le Carême
 de saint Jean, ou des Apôtres. On a de-
 puis introduit un Jeûne assez commun au
 commencement de Noël, que l'on appelle le Jeûne de l'A-
 vent, ou le Carême Saint Martin, par-
 ce qu'il commence à cette Fête. Ces

trois Carêmes sont prescrits aux Religieux par le Concile de Tours de 566. On avoit commencé à les imposer aux Penitens. Ils devinrent ensuite d'un usage assez commun parmi tous les Fideles, & il y a des lieux où on les croyoit d'obligation indispensable. En quelques endroits on y en ajoutoit un quatrième avant l'Assomption de la Vierge. Ces quatre Carêmes qui n'estoient pas d'usage chez les Grecs du temps du Concile *in Trullo*, s'y sont depuis introduits vers le neuvième siècle. Ils avoient esté recommandez aux Bulgares par le Pape Nicolas I. & les Grecs le pratiquoient suivant ce qu'il leur avoit prescrit. Il y en avoit trois réduits à sept jours. Ces quatre Carêmes sont encore observez dans toutes les Sectes de Chrétiens d'Orient; mais la différence qu'il y a entre les trois Carêmes & celui d'avant Pâques, est que dans celui des Apôtres & de l'Avent on permet le vin & le poisson, & que l'on y peut manger deux fois le jour: On le peut aussi dans celui de l'Assomption; mais le poisson y est défendu, à l'exception du jour de la Transfiguration.

Les Jacobites y ajoutent un cinquième Carême de trois jours, qu'ils appellent le Jeûne des Ninivites, qui commence avec la semaine de la Septuagesime. Les Maronites en avoient encore un sixième de huit jours à l'Exaltation de Sainte Croix. Les Armeniens en ont huit, & les
Chre-

Chrétiens d'Ethiopie en ont aussi un grand nombre qu'ils observent tres rigoureusement.

L'abstinence de la chair & du vin pendant le Carême, estoit generale par tout. Les Montanistes introduisirent les premiers les Xerophagies, c'est à dire, l'abstinence de toutes les nourritures qui avoient du suc & du goût. Plusieurs imiterent cette austerité, mais volontairement & sans y estre obligez. L'abstinence des œufs & du lait &c. n'a pas esté observée generally par tout: ce n'est que depuis le huitième siecle qu'elle a esté commandée. Le poisson a esté aussi défendu dans l'Eglise Grecque. En general tous les Orientaux ont porté la severité de l'abstinence bien plus loin que les Chrétiens d'Occident. On s'y est relâché touchant l'abstinence du vin: le laitage & les œufs y ont esté permis dans les pais Septentrionaux. L'abstinence de la chair est presque la seule qui soit restée. On en peut dispenser dans la necessité, sans qu'on soit pour cela dispensé du Jeûne. L'on a esté long-temps qu'on ne faisoit qu'un seul repas en Carême, après l'heure de Vespres. Dans le dixième siecle on a commencé à avancer ce repas en quelques endroits. Dans le 12. siecle l'usage s'establit presque par tout en Occident de manger à l'heure de None. On avança l'Office de Vespres pour conserver quelque image de l'antiquité. Le temps du repas fut depuis fixé à Midy, &

les Moines le faisoient à l'heure qu'ils
à leur conference spirituelle.

Outre les jours reglez , il y a eu
nes de plusieurs jours & des abstinences
traordinaires , dont M. Baillet donne
sieurs exemples. Il parle ensuite des
ses. Les infirmes ont toujours esté
sez du jeûne & de l'abstinence ,
l'infirmité a esté considerable. On
du cette dispense aux femmes grosses
aux nourrices : On l'a même accordé
enfans qu'on faisoit jeûner autrefois
plus tendre jeunesse , & aux Vieilles
Mais les bornes que l'on a prescrites
commencement & la fin de l'âge où
obligé de jeûner , 21. ans pour l'un
60. pour l'autre , n'ont aucun fondement
dans l'antiquité ny dans les loix de Moïse.
Ce sont les Scholastiques qui ont fixé
ces termes . que l'usage semble av

des jeux, des divertissemens, de la chasse, la suspension des armes & des procès. Chez les Grecs on n'offroit en Carême le sacrifice que le Samedi & le Dimanche; les autres jours on disoit la Messe des Présanctifiez. M. Baillet rapporte les ceremonies de cette Messe, & fait voir qu'elle estoit bien différente de la Messe sèche.

L'Eglise Latine fut long-temps sans admettre aucune fête en Carême, mais elle offroit tous les jours le sacrifice de la Messe sur le soir.

Le Jeudy saint estoit une fête considerable dans la plûpart des Eglises: il y en avoit qui rompoient le jeûne en ce jour là. La ceremonie du lavement des pieds s'y pratiquoit presque generalement par tout. C'estoit le jour dans lequel on donnoit solennellement l'absolution aux Penitens publics. On y fulmine depuis peu à Rome la Bulle *in Cena Domini*, & l'on y fait le procez aux coupables. La benediction des saintes Huiles & du Chrême s'y faisoit dès le 5. siecle, avec beaucoup plus de ceremonies chez les Grecs que chez les Latins.

La Messe des Présanctifiez n'est en usage parmy les Latins que le seul Vendredy Saint. M. Baillet croit qu'il y en a des vestiges dès le 5. siecle.

Il parle icy de tous les instrumens & reliques de la Passion que l'on expose en divers lieux à la veneration des Fideles, & en dit des choses fort curieuses. La ceremonie

de la Benediction du cierge Pascal le dy saint, doit estre fort ancienne; elle a esté fort long-temps interrompu Baprême solemnel des Cathecumene ministroit le Samedi saint. M. Bail décrit les ceremonies: On disoit en Messé Pascale de la veille, où les nou baptifez communioient. On mettoit l'eau & du miel dans le Calice où ils de boire le Sang de Jesus-Christ. La co nie de benir du lait & du miel a re puis dans plusieurs Eglises. Il y en quelques-unes où l'on benissoit des ag on a substitué depuis en la place des de cire & d'huile auxquelles on don forme d'agneaux, ou sur lesquels imprimoit la figure. De là sont ve pains de cire, appelez *Agnus Dei*, Pape benit.

M. Baillet fait une longue histoi contestations excitées dans l'Eglise a sion du jour de la celebration de la P & des differens usages des Eglises sur jet. Cette varieté a commencé dès le des Apôtres. Elle continua dans la tive Eglise. Plusieurs Chretiens se c merent aux Juifs, en celebrant la Pà XIV. jour de la lune de Mars, & virent de leurs Cycles pour la calcule autres remettoient au Dimanche su On sçait la contestation que cette diff causa entre l'Eglise de Rome & les d'Asie. Saint Hyppolite est le premi

etiens qui a dressé un Cycle Pascal l'an de Jesus-Christ. Il estoit de seize ans & septé sept fois, il composoit une période 112. ans pour regler la fête de Pâques depuis 222. jusqu'en 333. Denis d'Alexandrie est Auteur de la regle que la fête de Pâques ne doit point estre celebrée avant le 11. de Mars, en sorte neanmoins que si le 11. jour tomboit un Dimanche, on attendoit au Dimanche suivant à celebrer la fête de Pâques. Le Concile chargea le Patriarche d'Alexandrie d'avoir soin de l'execution de ce decret. On se servit depuis pour regler la date du Cycle de 19. ans. Toutes les Eglises conformerent au reglement du Concile; & ceux qui s'y opposerent furent considerez comme des Schismatiques, & nommez *Quartimans*. Cette Secte dura encore assez long-temps dans l'Eglise. Les Catholiques furent eux-mêmes entre eux des differens sur le jour de la Pâque. Theophile d'Alexandrie pour le fixer fit un Cycle de 100. ans depuis 380. jusques à 479. Ce Cycle ne leva pas encore toutes les difficultez. Les Latins ne l'approuverent pas, & les Papes eurent des contestations sur ce sujet avec les Evêques d'Alexandrie. Cette dispute eut aussi particulierement du temps de Saint

Leon ; mais enfin Victorius fit un nouveau Cycle Pascal de 532. ans , commençant l'an 28. de notre Epoque , & finissant à Il adopta le Cycle lunaire des Grecs , s'arrêter aux supputations des Alexandrins dont il fit voir l'erreur. Ainsi ce Cycle n'étoit pas la différence de pratique estoit entre les Eglises ; le calcul des Alexandrins précédant toujours de 8. jours de Victorius. Victor de Capouë fit revenir l'Occidentaux du Cycle de Victorius , & Denis le Petit dressa un nouveau Cycle lunaire selon le calcul des Alexandrins , qu'il publia l'an 526. Le rétablissement de ce calcul à l'Occident donna lieu à une nouvelle dispute sur la Pâque , & l'on y vit quelquefois la Pâque célébrée en trois jours différens selon les trois Cycles différens. Enfin le Cycle de Denis le Petit ou des Alexandrins fut reçu par tous les Chrétiens d'Occident à l'exception des Irlandois , des Ecoles & des autres habitans de la Grande Bretagne , qui s'arrêtant à l'ancien , soutinrent opiniâtement leur usage contre les autres.

Il y a eu aussi de temps en temps de disputes entre les Grecs touchant certaines choses. Malgré tous ces soins on sçait bien on s'étoit trompé à cause des minutes négligées dans la réforme Julienne qui avoient fait retrograder les Equinoxes de dix jours en 1582. lors de la réforme Gregorienne. On sçait de quelle

ce cet inconvenient fut réformé. On en voit le détail dans M. Baillet. Il remarque encore touchant la Pâque, que la fête de la Pâque *Annotine*, estoit une solemnité particulière pour ceux qui avoient esté baptisez, & se faisoient au bout de l'an de leur baptême, en sorte que cette Fête estoit différente d'après le rapport aux différentes années où les Fideles estoient baptisez. Elle avoit néanmoins un Office particulier. Elle fut abolie quand le rite du Battême solennel des Cathécumenes cessa. On chomoit autrefois toute la semaine de Pâque : cette obligation fut abolie dans l'onzième siecle, & reduite à trois premieres Feries.

Les Rogations, ou Litanies, ou Supplications sont des prieres courtes que l'on fait à Dieu. On s'est servi communément du mot de *Eleison*, Seigneur ayez pitié. Saint Basile a composé des Litanies receuës dans l'Eglise de Constantinople. Elle passerent en Occident dans le cinquième siecle. Saint Gregoire y ajouta *Christe Eleison*, Christ, ayez pitié, quoy les Litanies des Latins diffèrent de celles des Grecs. Saint Mamert établit les Litanies en France au temps que nous appelons les Rogations. L'addition des noms des Saints aux Litanies, est postérieure à ce temps-là. La Procession de Saint Marc appellée la *grande Litanie*, est plus récente que les Rogations. On en attribue l'institution à Pelage II. & à Saint Gregoire le Grand, & l'on croit que l'inondation

du

du Tybre arrivée en 1589. en fit
Elle se trouve établie en France
cle.

Le Jeûne des Quatre-temps
munément établi à Rome du te
pe Saint Leon. L'origine en est
taine. Cet usage a esté inconnu
jusqu'au huitième siecle, & il
comme d'un établissement fort n
le Concile de Mayence de l'an 8
ordonné. L'Espagne le receut
même temps. L'Eglise Grecque
admis.

Quoy que les trois Personne
nité ayent toujours esté l'objet
verain des Chretiens, on a esté
dans l'Eglise sans en faire une f
liere. Elle a commencé dans le
cle par la devotion de quelque
Etienne de Liege en fit dresser un
l'an 920. La Fête s'établit peu à
l'opposition de l'Eglise Romaine
receuë qu'au 14. siecle sous le P
Jean XXII. Ce Pape l'attacha
che d'après la Pentecôte. Les
choisi le Lundy de la Pentecôte p
l'Office.

La Fête du saint Sacrement
stitution aux visions de Julienne
cornillon, Religieuse Hospitalie
tes de Liege. Elle les commu
gues de saint Cher, qui fut de
ual, à Jacques Pantaleon qui fut

us le nom d'Urbain IV. & à quelques
 s, & fit composer un Office du Saint
 ment. Robert Evêque de Liege fut
 emier qui ordonna cette Fête dans un
 de tenu l'an 1246. Elle fut receuë dans
 se de saint Martin de Liege; mais cet-
 ebration fut bientôt traversée, quoy
 toutenuë par Hugues de saint Cher.
 s la mort de Julienne, une autre Reli-
 e recluse de Liege, qui avoit esté sa-
 lente, eut les mêmes revelations. Henry
 ue de Liege qui avoit succédé à Ro-
 ayant trouvé la conjoncture favora-
 e la promotion d'Urbain IV. au Pon-
 , obtint de ce Pape l'établissement de
 Fête. Elle fut assez négligée jusqu'au
 du Concile de Vienne, assemblé en
 où le Pape Clement V. la fit rece-
 mais l'accomplissement de cette af-
 estoit réservé à Jean XXII. qui succe-
 n 1316, à Clement V. & qui publia la
 d'Urbain IV. revêtuë de toutes ses for-
 Ce fut vers ce temps-là que commen-
 Procession solennelle du Saint Sacre-

ny a rien de particulier à remarquer
 es reflexions de M. Baillet sur les Offi-
 s Dimanches & feriers d'après la Pen-
 jusqu'à l'Avent. L'Avent est destiné
 e préparer par des exercices de pieté
 ère de Noël. L'usage de le distinguer
 e de l'année, a commencé en Fran-
 s le *cinquième* siecle. On a esté
 long-

semaines. La coutume de jeuner pendant
l'Avent n'estoit plus commune dans
l'Eglise de France dès l'onzième siècle.
Le Pape de Rome retint cet usage encore
quelque temps.

Les Vies des Saints de l'ancien Testament
font la seconde partie de l'Ouvrage
Bailler.

Les Juifs ne rendoient point de culte
particulier aux Saints de la Loi. Toutes
leurs Fêtes estoient réelles, c'est à dire,
ordonnées pour des choses. Ils n'en avoient
aucune de personnelles en l'honneur des morts,
si ce n'est si dans la fuite ils ont établi quelques
cérémonies en memoire des morts, c'est
plustost des jeûnes pour pleurer leurs
malheurs que des jours de Fête pour s'en
rejoindre pour les honorer & pour les invoquer.
Ils ont même douté dans ces derniers siècles
si l'on pouvoit rendre légitimement d

tabées ont esté long-temps les seuls des Saints de l'ancien Testament dont on faisoit l'Office dans l'Eglise. On a dans la suite inséré les noms de plusieurs Saints de l'ancien Testament dans les Martyrologes & dans les Litanies, & enfin on a bâti en divers lieux des Eglises sous leur invocation, & l'on a dressé des Offices pour eux.

M. Baillet supposant le culte des Saints de l'ancien Testament établi, rapporte leurs Vies tirées des Livres saints, & fait ensuite l'histoire de leur culte.

La premiere Partie ne contient que des faits connus de tous ceux qui sçavent l'histoire de l'ancien Testament ; mais on voit dans la seconde des particularitez assez curieuses sur les lieux & sur les jours auxquels on les honore, sur leurs prétendues Reliques, & sur quelques autres circonstances qui les regardent.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer ce que c'est que la Chronologie & la Topographie des Saints ; & l'on ne peut pas entrer dans le détail de ces Ouvrages. Il suffit de dire que M. Baillet a fait l'un & l'autre avec beaucoup d'exactitude.

Histoire Abrégée de la Conversion de M. Chanteau écrite par feu M. Feuillet, Chanoine de saint Cloud. A Paris, chez Louis Coignard & Guillaume Vandive, rue S. Jacques. 1703. vol. in 12. pagg. 155.

Dieu a ses Saints & ses témoins dans tous les siècles. En voici un de nos jours, en la personne de M. Chanteau. Il estoit de cette ville de Paris, où il fut Auditeur des Comptes. Son égarement fut extrême jusqu'à l'âge de 40. ans, sans foy, sans religion, & sans Dieu; jusques-là qu'il n'alloit plus que tres-rarement à l'Eglise, & seulement afin que ses Laquais entendissent quelquefois la Messe.

Un sermon de M. Feuillet le changea en un instant, & sa piété fut telle, qu'il ne s'occupa plus depuis que de Dieu, de la priere, de la lecture de l'Evangile, du soin & de la visite des Pauvres, des Malades & des Prisonniers, à quoy il employa tout son bien avec si peu de reserve, que quelque riche qu'il eût esté, il n'avoit plus à sa mort que trente sols, qu'il voulut avant de mourir qu'on donnast encore aux Pauvres. Sa mort enfin après une rude penitence de sept années, ou environ, fut un effet de ses jeûnes & de ses autres austeritez.

Sa vie peut servir de modele à tout pecheur converti; mais je ne proposerois pas de même à ceux qui se messent de la Direction, la conduite de son Directeur plus zelée, sans doute, que reglée. Je parle de M. Feuillet. M. Chanteau converti commença sa vie penitente par une Confession Generale, qu'il fit à un Religieux, qui le mit dans un grand calme. M. Feuillet luy fit scrupule du calme où il se trouvoit, & pen-

l'engagea à recommencer, fondé sur la guerre que dans l'Évangile le démon fait à un cœur dont il a perdu l'Empire, qu'il attaque de nouveau avec sept autres Esprits pires que luy. Une pareille explication reçue dans la pratique de l'Église, le Penitent seroit éternellement dans le trouble, & toujours au Confessional.

M. Chanteau n'avoit mis que huit jours à sa première Confession. Conduit par M. Feuillet, il mit six mois à la seconde, seulement à s'examiner, & passa trois jours enfermé, à s'accuser de ses fautes. Mais autant que M. Feuillet fut exact sur la Confession, autant fut-il réservé sur les rigueurs de la pénitence, dont il se remit à M. Chanteau, De crainte de vous charger, luy dit-il, d'un fardeau que je ne toucherois pas moy-même. Avec un Penitent du caractère de celui-cy, un Directeur ne court aucun risque: mais en general s'en remettre à la discretion du pecheur, c'est ruiner la pénitence, & la Croix de Jesus-Christ.

Un autre maxime de M. Feuillet dans le goût de la précédente, c'est qu'en matière d'austeritez quand elles ne sont connues que de Dieu, tout penitent est en droit de les entreprendre sans l'aveu du Directeur.

Dans un genre différent, voici un de ses conseils. M. Chanteau dans la ferveur de ses aumônes, avoit donné aux Pauvres tout son bien, à son lit près, & quelques meubles de la valeur de douze cent livres,

ou

ou environ , qu'il vouloit de Madame sa mere s'y opposer. Le conseil de M. Feuillet fut , qu'il lui donneroit des meubles à sa mere , à la charge que les Mois elle donneroit cent livres.

Ce petit Livre est plein d'ardeur du zele de son Auteur ; mais de pratique qui y sont rapportées pas toutes exactes. On a crû devoir advertir icy le Lecteur , afin qu'il ne se laisse pas tromper.

Le Nouveau Testament de notre Seigneur Jesus Christ , traduit en François selon le Texte Grec avec des Notes où l'on explique le sens de la lettre y ajoutant quelques reflexions morales qui se trouvent naturellement de la lettre. Par M. de la Harpe Professeur Emerite de la Sorbonne & Principal du College de France. Tomes in 12. 1. Tome pp. 456. 2. T. pp. 556. 3. T. pp. 660. 4. T. pp. 660.

LE dessein principal de M. de la Harpe de donner en François des *Notes* sur tout le nouveau Testament a été de le rendre à la portée du peuple. Il a tâché de le faire passer en peu de mots toute la substance d'une manière qui pût faire entendre à toutes personnes les moins intelligentes les qui ont déjà quelque habitude de la lecture des Livres saints. On y a joint aussi quelques reflexions morales.

„ endroits où elles se presentent d'elles mê-
 „ mes. Il s'est trouvé engagé en même temps
 „ à travailler à la traduction du Texte. Il
 „ assure qu'il a pris pour modele de cette
 „ traduction, les meilleures versions ap-
 „ prouvées entre celles qui ont paru jus-
 „ qu'icy, en suivant les avis de quelques
 „ personnes judicieuses, & les regles excel-
 „ lentes qui ont esté données par de grands
 „ hommes pour faire une bonne traducti-
 „ on de l'Ecriture sainte en notre langue.
 „ Sa version est litterale & simple ; mais
 „ juste, exacte & fidele. Quelques gens
 „ trouveront peut-estre qu'il y a un peu trop
 „ de moralitez dans ses Notes.



JOURNAL
DES SCAVAI

Du Lundi 12. Mars, M.DCCII

De Locis solidis secunda divinatio Geometrica in quinque libros injuriâ temporis amissos Aristæi senioris Geometræ. auctore Vincentio Viviani, magni Cœlestis novissimo Discipulo, Regiæ Castellæ Cosmi III. M.D. Etruriæ Mathematici primario, à Ludovico Magno inter alios exteros Reg. Acad. Scient. Societatis scripto, & Regalis Societatis Londinensis. Opus Conicum, continentia Tractatum ejusdem Viviani, in quo tunc ipse multa, maxima, & in Mathesi Theoremata demonstravit. Elaboratum anno 1646. impressum Florentiæ ab Hippolyto Noddingo anno 1673. Addendis auctum, & præfatum prolatum anno 1701. At si nunquam ab Autore completum, & in animo, solus Deus scit. Florentiæ Typis Regiæ Celsitudinis apud Petrum Antonium Brigonci. C'est-à-dire.

té de Geometrie sur les lieux aux Sections Coniques, où l'on tâche de rétablir les Lieux solides du vieux Aristée contenus en 5. Livres qui ont esté perdus par l'injure des temps, &c. Par Vincent Viviani, le seul qui reste des Disciples de Galilée, Premier Mathematicien du Grand Duc de Toscane, &c. A Florence, chez Pierre Antoine Brigonci. 1701. in fol. pp. 128.

IL est sorti de l'Ecole de Galilée un grand nombre d'illustres Geometres. M. Viviani premier Mathematicien du Grand Duc de Toscane, est le seul qui reste aujourd'huy de cette celebre Ecole. Plein de zele pour la memoire de son Maître, il tire de là le premier des titres qu'il prend, & celuy dont il se fait le plus d'honneur; avec ce titre M. Viviani doit avoir bien des années; aussi est-ce à l'âge de 80. ans qu'il nous donne ce Traité. Il avoit déjà commencé à y travailler fort jeune en 1646; mais n'ayant fait alors qu'amasser les matériaux necessaires, il interrompit ce dessein, & ne le reprit qu'en 1664; après avoir publié quelques années auparavant son cinquième Livre d'Apollonius. Sa réputation luy avoit attiré les faveurs du Roy: il voulut donner à son bienfaiteur quelque marque publique de sa reconnoissance; les lieux solides d'Aristée luy revinrent dans l'esprit; se mit avec empressement à rassembler ses matériaux, & à composer son Ouvrage

1703. M dans

dans l'intention de le dedier au Roy. Des occupations publiques & indispensables l'arracherent à ce travail. Il s'y appliqua de nouveau en 1673. Des cinq livres qu'il se proposoit de donner, à peine avoit-il achevé, & fait imprimer les trois premiers, qu'il fallut encore tout quitter. Enfin plus de 26. ans après, dans le renouvellement de l'Academie Royale des Sciences, le Roy ayant fait l'honneur à M. Viviani de luy donner une place parmi les Associez Etrangers, cette nouvelle marque de bonté, & de distinction, a excité en luy une nouvelle reconnoissance, & l'a porté à publier les trois Livres déjà imprimez, & à les faire paroître sous le nom de Louis le Grand. Il auroit peut-estre encore attendu a rendre le Traité complet, en y ajoutant les deux Livres qui manquent, mais à 80. ans on ne peut pas compter beaucoup sur l'avenir.

Cet Ouvrage n'est pas le premier de cette nature qu'on ait de l'Auteur; le cinquième livre d'Apollonius rétabli, dont on a déjà parlé, & qu'il donna en 1659. luy acquit avec justice beaucoup de reputation, & ne luy a pas fait moins d'honneur quand on a pû le comparer avec le veritable livre d'Apollonius, un des trois qui ont esté tirez depuis de la magnifique Bibliotheque de Florence. M. Viviani ayant intitulé ce premier Ouvrage, *Prima Divinatio*, &c. a esté obligé de mettre au titre de celuy-cy, *Se-*

nda Divinatio. Il a crû devoir rendre raison de ce titre dans sa Preface. On luyroit tort de penser qu'il pretende se donner pour devin, ou pour un homme extraordinaire; mais en rétablissant un Ouvrage, on tâche de rendre les découvertes, l'ordre, & l'esprit de l'Auteur, & pour ce qui il faut en quelque sorte deviner. Ce qu'il ajoute encore, & qu'il appuye d'un passage au vers d'Homere, n'est pas tout-à-fait dans l'exactitude Geometrique. Aussi ne peut-il pas examiner ces petites choses à la rigueur. Si découvrir des veritez cachées, est deviner; certainement M. Viviani est un grand Devin; & l'on passeroit un titre en plus singulier à un Auteur qui nous fait un présent aussi utile, & aussi precieux que l'est celuy-cy.

Le public est obligé sans doute aux sçavans Geometres qui se sont appliquez à la recherche des Ouvrages qui nous restent des anciens Mathematiciens, & qui en ont procuré l'impression par leurs soins: & par leur travail. Mais il a, ce me semble, une particuliere obligation à ceux qui ont entrepris, comme M. Viviani, de reparer la perte des livres qu'on n'a pû retrouver; & tâchant d'en remplir le dessein.

On a perdu un grand nombre d'Ouvrages des anciens Geometres Grecs. Euclide, Apollonius, & notre Aristée avoient beaucoup écrit en particulier sur cette partie de Geometrie qu'ils ont appellée *τόπος ἀνα-*

Preface du 7. Livre de les Collect
thematiques, nous a donné dans
endroit le catalogue des Livres qu'il
composés sur ces matieres. C
pour les rapporter dans le même or
les rapporte, un Livre d'Euclide de
deux Livres d'Apollonius de la S
raison; 2. de la Section de l'Espace
des attouchemens; 3. Livres d'Eu
Porismes; 2. Livres encore d'Apoll
Inclinaisons; 2. des *Lieux plans*; 8
Etions coniques; nos 5. Livres du
ristée des *Lieux solides*; 2. Livres
de, des *Lieux à la surface*; & de
des *moyennes raisons* par Eratostene.
n'avoit pas nommé ce premier Au
mi ceux dont il alloit rapporter le
ges; & il ne met point icy deu
dont il parle dans la suite, sçavoit
Livres d'Apollonius de la *Section*

cet Auteur. Tous les autres ouvrages rapportez sont perdus, & seroient entierement ignorez aujourd'huy, si Pappus ne nous les avoit fait connoître. Il ne nous en a pas seulement conservé le titre, & plusieurs propositions; mais il nous en a encore expliqué le dessein en peu de mots. C'est sur ce qu'il en dit dans la Préface du 7. Livre que la plupart ont esté rétablis dans le siecle passé, ou vers la fin du précédent. Willebrord Snellius a rétabli les deux Livres de la *Section de Raison*, les deux de la *Section de l'Espace*, & les deux encore de la *Section déterminée*. Viète les *atouchemens* ou le Problème du cercle qui passant par des points donnez, touche des lignes; ou des cercles; ou des lignes, & des cercles, le tout donné de position. Marin Ghetaldi Patricien de Raguse, & Alexandre Anderson Ecoissois, les *Inclinaisons*; François Schooten Auteur du Commentaire sur la Geometrie de Descartes, les deux Livres des *Lieux plans*; voicy M. Viviani qui après avoir remis en lumiere le 5. Livre d'Apollonius, nous rend dans ce Traité les *Lieux solides* d'Aristée.

Il y a eû deux anciens Mathematiciens de ce nom; on le juge ainsi par le surnom de vieux que Pappus donne à l'Auteur des *Lieux solides*: Car au reste on n'apprend rien ailleurs de l'un, ni de l'autre. Campanus de Novare qui vivoit au commencement de l'onzième siecle, & qui a traduit d'Arabe en

me en le citant avec Apollonius, il me toujours le premier, M. Vivijecture de là qu'il estoit plus ancien Apollonius, & a quelque penchant à dire pour l'Auteur des *Lieux Solides* dans cette disposition favorable il dans la suite le Traité des 5. corps ce quoique Pappus n'en parle pas. C'est de bien constant, c'est que notre Auteur a vecû avant Euclide, ou du moins n'a pas vecû après luy, & qu'il avoit une tres-grande reputation par ses ouvrages. Pappus opposant la modestie de son Auteur, & ses égards pour les Auteurs qui ont écrit en Mathematique, à la vanité & à l'orgueil dont il accuse Apollonius, & que par consideration pour Aristotele il se contenta de le suivre dans les Coniques, n'affecta point de paroître plus sçavant en rennissant, ou en ajoutant à ce qu'il

nus, il faut encore luy donner le Traité des 5. corps reguliers: mais on ne peut luy ôter les deux Ouvrages que Pappus luy attribué clairement, sçavoir 5. Livres qui contenoient les Elemens des sections coniques; & les 5. Livres des Lieux solides que M. Viviani rétablit.

Par les lieux solides, les Geometres n'entendent autre chose que la Parabole, l'Hyperbole, & l'Ellipse, considérées entant que tous leurs points ont un même rapport à tous les points d'une ligne droite donnée de position à l'égard d'un point donné sur cette ligne. Lors qu'en Geometrie on demande un point sur un plan sous certaines conditions, & qu'une infinité de points satisfont aux conditions requises; si c'est une suite de points qui soient tous dans une même ligne, ou qui fassent une seule ligne, cette ligne est appelée *Lieu*; parce qu'en effet elle est le lieu de tous les points qui satisfont aux conditions du problème. On distingue trois fortes de *Lieux* à la ligne: Quand la ligne dont tous les points peuvent estre pris pour le point demandé, est une ligne droite ou un cercle, le lieu est appelé *Plan*; si c'est une parabole, ou une hyperbole, ou une ellipse, le *Lieu* est appelé *Solide*; & si c'est quelque ligne plus composée, le *Lieu* retient le nom general de *Lieu lineaire*. On a appelé *Lieux plans*, la ligne droite & la circulaire, parce qu'elles se décrivent sur le plan; & l'on a appelé *Lieux solides*, la parabole,

l'hyperbole, & l'ellipse; parce que ces courbes sont engendrées par la section du cône qui est une figure solide. Comme elles peuvent se décrire sur le plan aussi-bien que le cercle, & que le cercle est aussi-bien une section du cône, il est clair qu'à l'égard la distinction de *Lieux plans*, & *Lieux solides* est sans fondement: mais que les Anciens Geometres, qui n'avoient pas encore des idées bien nettes sur la nature des courbes, faisoient difficulté de transporter sur le plan les trois sections coniques différentes du cercle; les décrire sur un plan n'estoit pas une demande accordée chez M. Viviani ne définit point les *Lieux*: mais a supposé ces connoissances dans ses *Lectures*. Nous avons crû que les nôtres ne seroient pas fachez de trouver icy ce qu'on n'y mettoit point.

C'est donc la parabole, l'hyperbole & l'ellipse considérées comme des *Lieux* qui faisoient la matiere des 5. Livres de ce Traité, & qui font celle de ce Traité. Ce Traité est composé de 3. Livres, dont le premier est divisé en 5. parties. La premiere partie contient 34. propositions, où l'on démontre diverses choses touchant les sections coniques. Ce sont des propositions détaillées qui n'appartiennent pas proprement à la doctrine des *Lieux*; mais quelques-unes servent aux démonstrations dans la suite; & quelques autres qui ne s'y rapportent pas, estoient nécessaires à l'Auteur pour les deux Livres

quent, & pour d'autres Ouvrages qui
 ent paroître après celuy-cy. Dans les
 rties qui suivent, il traite la matiere.
 prend l'une après l'autre les principales
 s droites qu'on a coutume de confide-
 ans les sections coniques, & à l'égard
 plupart, dans toutes les courbes; les
 endiculaires à la section; leurs sousper-
 iculaires; les rameaux (il appelle ainsi
 gnes menées à la courbe d'un point
 conque de l'axe,) les perpendiculaires
 rameaux dans les points où ils rencon-
 la courbe; leurs sousperpendiculaires;
 ngentes, &c. Il applique ces lignes à
 le long des ordonnées correspondan-
 & il montre quel est le lieu qui termi-
 nent toutes les extremités de ces mêmes li-
 gnes ainsi appliquées. C'est quelquefois un
 plan, c'est-à-dire, une ligne droite ou
 cercle; mais presque toujours c'est un
 solide; & l'on en détermine la posi-

1. de ces 4. parties, donne en 6.
 positions les lieux des perpendiculaires à
 la section, & de leurs sousperpendiculaires.
 Elle commence par les sousperpendiculai-

ans la seconde; on trouve les lieux des
 endiculaires aux rameaux, & de leurs
 perpendiculaires. Elle commence aussi
 par les sousperpendiculaires. Il y a 7. pro-
 positions dans cette partie.

Il y en a 31. dans celle qui suit. On y

détermine les lieux des rameaux. Le point de l'axe d'où ils sont menez peut estre pris au dedans de la section, ou au sommet, ou au dehors; ce qui donne differens cas. Il peut estre pris sur les deux axes dans l'ellipse, & dans l'hyperbole: ce qui multiplie les cas au double à l'égard de ces deux sections. Dans celles qui ont un foyer, le point pris au dessus, ou au dessous du foyer, ou au foyer même, fournit aussi des cas differens dont le nombre est encore augmenté par la consideration du centre dans les sections qui en ont un. Cette partie est le plus beau morceau de tout l'Ouvrage. On trouve à la fin une recapitulation exacte de ce qu'elle contient. C'est un Extrait tout fait que nous mettrions icy avec plaisir, si nous pouvions Py mettre sans nous trop étendre au delà des bornes qui nous sont prescrites. On ne scauroit cependant passer une chose particulièrement digne de remarque qui resulte des démonstrations de l'Auteur: elle regarde le foyer. Si l'on prend l'origine des rameaux au dessus du foyer, & au delà du sommet de la section, (pourvu que ce soit entre les deux foyers dans l'hyperbole,) le Lieu est au côté concave d'une hyperbole, qui devient circonscrite, lors que l'origine des rameaux est au sommet, & à mesure que le point de l'origine descend vers le foyer, l'hyperbole circonscrite devient toujours plus aiguë, & ses côtes se redressent peu à peu, *jusqu'à ce que le point estant au foyer,*
elle

Il se change en angle rectiligne. Mais pour peu que le point de l'origine descende plus bas, l'angle rectiligne se détruit, ses côtés qui le comprenoient se recourbent en dehors, & deviennent deux hyperboles opposées.

La 5. & dernière partie n'a que 4. propositions, & ces propositions ne regardent que la parabole. Dans les deux premières on détermine le lieu des tangentes, soit comprises entre le point d'attouchement, & l'axe; soit interceptées par la tangente au sommet; & dans les deux autres, on détermine les lieux des perpendiculaires à la section prolongées jusqu'à la rencontre de la tangente au sommet, & des perpendiculaires aux rameaux continuées aussi jusqu'à la rencontre de la même tangente.

Dans le second Livre on considère en général des appliquées à un axe. On égale sur quarré à divers rectangles; ou à divers rectangles plus ou moins certains quarrés; ou à divers quarrés plus ou moins certains rectangles; & ces appliquées presque dans tous les cas donnent encore des lieux foyers, qui sont déterminées par l'Auteur. Dans les Sections Coniques le quarré des ordonnées a un rapport constant au rectangle des parties de l'axe par une ligne donnée qu'on nomme Paramètre; si la ligne donnée est prise sur l'axe en dedans, ou en dehors de la section; en commençant par le sommet, ou par quelque autre point, &c.

Les parties de l'axe deviennent des parties
la ligne donnée, ou deviennent des lig
ajoutées à la ligne donnée, ou des parties
lignes ajoutées, &c. ce qui donne lieu de
rier en je ne sçai combien de manieres l
pression du rectangle auquel on compare
quarré des ordonnées. C'est cette vari
d'expression qui fournit à l'Auteur pres
toutes les propositions de ce Livre. Elles s
au nombre de 71. On n'y trouvera rien
de tres-commun, & de tres-aisé: s'il y a qu
que difficulté, elle est dans le langage G
metrique, & non pas dans les choses.
seule expression des propositions en ter
analytiques donneroit sans aucune re
ction, les plus simples formules des lie
J'excepte deux propositions, la 65. & la
Peut-estre y en a-t-il encore quelque aut
excepter.

La matiere du 3. Livre est plus mé
que celle des deux precedens. Les pro
positions roulent sur tant de choses di
rentes, qu'il faudroit rapporter toutes
propositions l'une après l'autre pour d
ner une idée exacte de ce qu'il contie
On y détermine le lieu des angles que f
deux lignes variables dont la somme est t
jours égale à une ligne donnée, ou d
la somme des quarez est toujours la r
me: le lieu des angles des parallelograt
semblables constitués sur même base, &
perimetres, ou ayant la somme des qu
rez de leurs côtez égale: le lieu des lo

de certains triangles, &c. le lieu des
 es d'une ligne donnée coupée en mo-
 e & extreme raison, arithmetique,
 rmonique, ou geometrique; ce qu'on
 en bien des façons, &c. On finit
 deux problêmes qui regardent la de-
 sion des sections coniques sur un plan
 la regle, & le compas. Tout cela est
 2. propositions. La plus remarquable
 47. On y coupe une ligne donnée
 oyenne & extreme raison harmonique
 quarez; le problême est lineaire ou
 lide, & on le resout par une nouvel-
 urbe du second genre aisée à construi-
 on equation est $y^4 - 2ay^3 + 4axx$

ya beaucoup de clarté, & de netteté
 cet Ouvrage; ce qui augmente le de-
 a'on a de voir les deux Livres qui re-
 , & les autres Traitez dont nous n'a-
 icy que les Elemens: L'Auteur nous
 it esperer, si Dieu luy donne de la fan-
 des forces, & nous promet d'excel-
 s-découvertes. Tous ceux qui aiment
 mathematiques ont interest de faire des
 pour la prosperité de M. Viviani.

près quelques additions aux Livres près-
 ns on trouve dans les dernieres pages de
 plumé un Eloge de Galilée fort étendu.
 gravé sur la face d'une maison que M.
 ni a fait rebâtir à Florence. On y
 sur la porte le buste de Galilée en bron-
 ec de grandes inscriptions qui contien-

pouffant plus loin son zele , a fait
tout cela à la fin de son Livre , afin
l'éloge du Roy , qu'il a mis à la tête
fut à l'avenir un monument de sa
noiffance aussi public , & aussi durat
son Ouvrage.

Kitab Almachaid ou Alasfar Altaou

C'est à dire , Le Livre des témoignages
mystiques de l'unité , composé par Ham
Ahmed , Grand Pontife de la Relig
Druzes , en 4. Tomes in 4. & tra
François suivant l'ordre de Mousseig.
chartrain , Secretaire d'Etat , par
Petis de la Croix , Professeur Roy
Langue Arabe , en l'année. 1701. Li
nuscript.

Les trois premiers volumes de ce
furent apportez de Syrie en 1701

est défendu à ceux de cette religion tirer du tresor du Pontife, & de l'avoir eux entier ou en partie, sous peine de mis en pieces. Ainsi ce ne fut pas sans vulté que Nafralla eut en son pouvoir mplaire, qu'il a apporté en France. voit ignoré jusqu'icy l'origine & la ren de ces peuples. On les regardoit ne des demi Chretiens & demi Mahons, & il estoit difficile de tirer aucune ere d'eux-mêmes, parce que leur reli leur défend de parler de leurs myste- & leur ordonne de faire semblant, par où ils se trouveront, d'estre de la reli- du Prince. A l'égard de leur origine, ques-uns les faisoient descendre des Drui- & d'autres d'un Comte de Dreux, & François qui suivirent Godefroi de llon à la conquête de Jerusalem. L'E- fakreddin qui fut chassé de ses Estats es Turcs vers l'an 1620. & qui se re- à Malte, puis à Florence, & ensuite me auprès de Paul V. disoit qu'il estoit at du Duc de Lorraine. Mir Ahmed Maan petit fils de Fakreddin écrivit is à Henri Duc de Guise une lettre Ara- qui est dans la Bibliotheque du Roi. a sans doute ce qui avoit fait croire ce pouvoit estre des restes des François, y a apparence que ces Princes avoient é ces fables afin de trouver plus aisé- de l'appui parmi les Chretiens. C'est à M. de la Croix qu'on est redeva- ble.

ble de la connoissance de ce qui r
ces peuples. Et en effet le public doi
fort obligé à ceux qui veulent bien,
ainsi dire, oublier leur langue, &
chercher avec beaucoup de travail da
langues étrangères, ce qu'il y a de p
rieux pour luy en faire part.

Les Druzes tirent leur nom d'un
mé Durzi, qui vint de Perse en l
vers l'an de Jesus-Christ. 1020. sous
pire de Hakim troisiéme Calife Fa
Durzi tâcha de persuader au peupl
Hakim estoit Dieu. Cette impieté i
fort tout le monde, qu'on le tua ma
faveur qu'il avoit auprès du Calife. I
luy succeda. C'estoit un Docteur
metan mécontent, qui resolut pour
ger, d'abolir le Mahometisme. C
l'Alcoran estoit en grande veneratio
tout pour la pureté du discours, il
qu'il falloit dans le nouveau plan d
gion qu'il faisoit, un Livre qu'on p
poser à celui-là. Il composa donc
dont nous parlons, qui égale au
l'Alcoran, & qu'on peut appeller
me de l'élegance Arabique, pot
servir des termes de son sçavant

à leur nature: que Hakim a disparu, est retiré dans le mur qu'on appelle le mur d'Alexandre, qu'il reviendra de là pour rassembler & recompenser tous les adorateurs, & exterminer toutes les religions: que son nom divin est ou Barikhoda: qu'Albar, ou Dieu, créa le monde comme il est aujourd'huy, mêlé de mâles & de vieilles, de mâles & de femelles, il mit dans l'imagination des uns qu'ils étoient pères, & des autres qu'ils étoient enfants, quoiqu'effectivement ils sortissent immédiatement des mains de Dieu. Ils furent même, dit Hamza, des tombeaux, & disoient, Voilà les tombeaux de nos ancêtres; quoiqu'il n'y eût point de tombeaux avant eux. L'un se trouva Peintre, l'autre Menuisier, & nommoit tel celui qui il s'imaginoit avoir appris son métier. D'autres se trouverent en mer avec leurs vaisseaux, & ils s'imaginèrent estre parvenus à un certain pays pour porter des marchandises dans un autre, & retournerent à cette patrie imaginaire revoir & chercher des gens qu'ils appelloient leurs ancêtres. Albar ayant créé le monde dans le commencement, donna pour Souverain Legislateur & Grand Pontife, un homme d'entendement universel, à cause des causes, Adam l'Epuré, qui naquît au pays des Indes dans une île appelée Adiminya. Il s'appelloit Danil, & son pere Danil. Il prêcha dans le monde des genies qui adoroient

roient le neant. Après une certaine
lution de temps il partit des Indes
dans l'Arabie heureuse dont il con-
vint les peuples à la foi de l'Unité. Il
avait avec luy des Grands Prêtres & des Mission-
naires au nombre de 120. qu'il envoya
sur les côtes qui firent merveille, & mu-
ltiplierent le nombre des Unitaires. Ce fut
celuy qu'il fut surnommé Adam, c'est à dire
le pere des Pontifes. Pendant qu'Adam
choisit ainsi chez les hommes avec
le successeur, Harath, autrement Iblis,
le Diable fils de Tarmahh, originaire
de l'Arabie, faisoit la mission chez les gen-
tils, bar luy ordonna de reconnoître Adam
le Grand Pontife, & de suivre sa religi-
on. Le Diable tint cela au dessous de lui, &
se sépara de à part: aussi fut-il retranché du
nombre des fideles, avec tous ses Sectateurs
qui estoient la moitié du monde. Adam
laissa pour ses Grands Prestres Enoch &
le grand Seth. Le mot de femme ne figu-
ra autre chose que compagnon. On
appelle aussi Adam, parce que Chantil
luy établis les peres des Unitaires. Enoch
appelle Adam le Criminel, le Particul-

Houbal, le serpent sous le nom d'Anil, & le paon qui estoit licentié, & s'appelloit Tayouckh. Houbal estoit des amis d'Harath, ou du Diable. Il seduisit Anilet Tayoukh, & fut trouver Enoch, & Seth, & leur dit: Notre maître Albar veut qu'Enoch soit Grand Pontife & sa femme Seth son Vicaire. Enoch lui dit d'en jurer. Houbal en jura. Ainsi Enoch s'attribua la dignité de Grand Pontife, & devint infidele aussi bien que Seth. Ils reconnurent bien-tost leur nudité & se couvrirent de feuilles des arbres du Paradis, c'est à dire, de l'extérieur de la religion des Unitaires, pleurerent long-temps leur crime, en demanderent pardon à Chantil, ou Adam l'Elu, & le prièrent d'interceder pour eux auprès d'Albar. Chantil le fit. Albar leur pardonna, & ils furent rétablis dans leur dignité.

Les hommes se jetterent bientoist après dans le parti d'Harath, ou du Diable. Albar indigné contre eux leur envoya Noé, qui usurpa la Grande Prestre, envoya des Missionnaires, apprit aux hommes à adorer le Neant, & fit une religion qui dura jusqu'à Abraham. Celui-cy en établit une nouvelle, & fit adorer le Neant, c'est à dire, une divinité Chimerique. Cette loi subsista jusqu'à Moïse, qui l'abolit & apprit aux hommes à adorer ce qu'ils ne voyoient pas. La loi subsista jusqu'à Jesus, qui travailla à appeller tous les hommes à sa religion,

terre, & d'estabir pour ion Grand P
Adam l'Epuré, qui est revenu aussi
nom d'Hamza. Ainsi cet auteur p
estre le même que l'ancien Chantil, &
dam, & se donne les noms de Legi
Souverain, de cause des causes, de
de Dieu, de Collecteur immediat, de
Pontife, & bien d'autres. Cet H
dont il fait un Dieu, estoit un Pri
zarre & cruel. Il laissa croître ses cl
sept ans; s'habilla de laine noire, n'e
d'autre monture que des anesses, &
fermer toutes les femmes d'Egypte f
durant, avec peine de la vie pour
qui sortiroient, & défense aux Cor
de leur faire de souliers. Il alloit tous
tins avant le jour sur le mont Moca
& faisoit accroire à ses sectateurs qu'
toit au Ciel; & aux autres, qu'il s'e
noit avec Dieu comme Moïse. La

quées ; il en rebâtit quelques-unes.
 à voir des baladins , & à leur en-
 ire des obscenitez. Il habitoit dans
 rne, où l'on entroit par un Jardin,
 luquel il y avoit quantité de femmes
 ées & de gens déterminiez. Il trou-
 ur dans les ruës une figure de fem-
 enoit un billet : il le prit , & y trou-
 s sortes d'injures contre luy. Pour
 ger il fit mettre le feu aux 4. coins du
 aire , & le fit piller par ses soldats.
 le se mit en défense , & menaça
 traquer le palais du Caire. Il en eut
 & envoya dire aux incendiaires &
 rds de cesser : mais il y avoit déjà le
 la ville en cendre ; & on en avoit bien
 moitié. Il envoya un jour menacer
 Sittalmouck. La Princesse pour le
 r , conjura contre lui avec Bin-
 an des Grands de l'Estat , & le fit as-
 le matin , dans le temps qu'il alloit au
 Moucaddam , se fit apporter son
 & l'enterra chez elle. Ensuite elle
 amer Hazir fils de Hakim , après
 ié elle même Bindaoüas , & tous
 i avoient esté complices de la mort
 fe. C'est ainsi que disparut Hakim ,
 s Druzes , l'an de J. C. 1020. Ils
 ent toujours , comme les Juifs at-
 le Messie , & ils se flatent que leur
 triomphera alors de toutes les au-
 alla assuroit qu'il y avoit beaucoup
 de

grand. Leurs principales marchandises
sont le vin, les Soyes, & beaucoup de
qu'on trouve dans le Kifrouan, où
sont les Maronites, & dans la montagne
des Druzes. Ils ont environ mille bo
villages. Celuy où leur Emir fait
sa résidence, s'appelle Dair alcamar,
c'est luy où l'on a trouvé ce Manuscrit
appelé Baclim. Ce fut dans la montagne
de Chec Nasreddin, un de leurs
Prêtres. Tout leur pays en general s'appelle
Alchouf. Les Maronites leur sont
attachés, & l'Emir Druse met de son autorité
un de ces Maronites dans le Kifrouan : mais
celuy-même soumis au Grand Seigneur
est obligé de donner un de ses Freres
en otage ; & si sa conduite devient suspecte
au Sultan met l'Otage à sa place. Ils
ont autrefois plusieurs Emirs : mais Ibrahim

veau de la jalousie aux Turcs, qui luy firent la guerre. On luy persuada d'aller à Constantinople pour se justifier, & il y eut la teste tranchée. Mir Ali son fils luy succéda, & eut pour successeur son fils Mir Ahmed bin Mahan; & c'est le fils de ce dernier qui regne aujourd'hui.

Le livre contient 70. Chapitres. Les deux premiers sont le testament de Hakim, qui fut trouvé attaché aux chaires des Mosquées à ce que dit Hamza. Le 5. contient une profession de foi des hommes, dans laquelle ils se livrent eux & tout ce qu'ils possèdent, à leur maître & à leur Dieu Hakim, font de grandes imprecations contre eux-mêmes, s'ils s'éloignent de l'obéissance qu'ils lui jurent, & souhaitent toutes sortes de bonheur à ceux qui confesseront qu'il n'y a point d'autre Dieu adorable dans le Ciel, ni d'autre Pontife sur la terre que Hakim. Dans le 6. il abolit le témoignage de l'Alcoran, & les sept preceptes des Mahometans, sçavoir le jeûne, le pèlerinage de la Meque, la guerre de religion, la dixme, le sacrifice, la priere réglée, & la sainteté d'Ali. Dans le 7. il établit 7. nouveaux preceptes à la place des sept abolis, sçavoir la verité inviolable dans les paroles, la charité envers les freres de religion, l'abolition de toutes les religions, la detestation du Diable, la foi en Hakim, en le reconnoissent pour Dieu; l'approbation de toutes ses actions sans exception & l'obéis-

san-

sance à tous ses commandemens tant secrets que publics. Il établit cinq Grands Prêtres, dont il est le premier, & plusieurs autres de degré inférieur. Les voici par ordre Le desir, la volonté, la parole, le précédent, le succédant, l'étude, l'ouverture, l'imagination, les sept Prophetes, les sept grands Vicaires, les sept Pontifes, les 12. Apôtres, les Missionnaires, les Licentiez, les Introduits, & les nouveaux convertis. Ils donnent à ces Prestres le nom d'Hudoud, ou attributs divins; parce que c'est par eux que Hakim communique aux hommes ses graces. Le 9. contient la profession de foi des femmes, & ce qu'on leur doit enseigner. Le 10. explique comment Hakim s'est incarné, & prouve sa divinité. Il y rapporte 72. Sectes de Mahometans. Le 12. est une explication mystérieuse des actions de Hakim; par exemple; lors qu'il descendoit de dessus son anesse à la porte d'une Mosquée, & qu'il montoit sur une autre, cela marquoit le changement de la loi Mahometane, & l'établissement de la sienne. Dans le 13. on voit la vie & les miracles de Hakim. Dans le 14. il rapporte entre plusieurs autres choses, la durée du monde, depuis que les Anges eurent adoré Adam l'Elu jusqu'à la fin des siècles, & il la fait de 3420000000. ans. Il parle de plusieurs sortes de Demons & de Pygmées.

Le second Tome est plein de choses aussi curieuses. Dans le premier Chapitre il re-

que Noufiri a écrit contre les Dru-
 Ceux qui voudront voir en abrégé la
 n de ces peuples , n'auront qu'à lire
 nier des deux Chapitres qui sont hors
 re à la fin du Livre. C'est de là que
 vons tiré tout ce que nous avons dit
 t croyance. Nous avons passé lege-
 t sur les choses qui ont esté mises
 s Mercurus Galands des mois de Juin &
 let de 1701. Comme ce Livre est tres
 un & de peu de prix , on pourra aisé-
 se satisfaire , & y lire en détail ce que
 n'avons mis icy qu'en abrégé. Au
 et Ouvrage peut estre utile à la reli-
 comme l'a fort judicieusement remar-
 t. de la Croix : Car rien , dit-il , n'est
 ble d'affermir la foi que de voir l'ex-
 ance des autres religions , & les éga-
 s dont l'esprit humain est capable ,
 u'il s'est une fois écarté de la verita-
 ye. Et nos Missionnaires pourront
 er de grands avantages , & se servir du
 lle qu'ils feront de cette doctrine avec
 gile pour ramener ces peuples à la
 nissance du vray Dieu.

*Le Nouveau Testament de notre Seigneur Jesus-
 Christ, traduit en François selon la Vulgate.
 Tome II. A Paris chez Louis Joffe. 1703.
 12. 696. pagg.*

premier volume de cette Version du
 Nouveau Testament composée par le
 3. N Pere

Pere Bouhours Jesuite, qui ne contient les quatre Evangelistes, parut en 1697 a attendu depuis ce temps-là ce second, qui contient les autres Livres du Le P. Bouhours y a suivi la même méthode & les mêmes regles qu'il s'estoit prescrites dans la Preface du Premier. Sa Traduction est litterale faite sur le Texte de la Vulgate sans differences du Grec, & sans négliger l'habilité & la delicatessé de l'Auteur dans ce qui regarde la langue Francoise ne laisse pas lieu de douter qu'elle n'estoit tres-pure; mais il se pourra trouver de quelques personnes qui ne croiront pas qu'il ait tout bien pris le sens du Texte. Nous ne nous étendons pas davantage sur cette Version parce qu'elle est assez connue par le premier Volume.



JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 19. Mars, M.DCCIII.

Histoire de l'Eglise et des Auteurs Ecclesiastiques du seizième siecle, par Mre. Louis Ellies du Pin, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie. A Paris, chez André Pralard, rue S. Jacques. in 8. 2. & 4. Partie, en trois tomes. 2. Partie 2. Tomes. 1547. pp. 4. Partie 1. T. 667. pp.

MR. du Pin a déjà donné deux Parties du seizième siecle ; l'une de l'Histoire Ecclesiastique de ce siecle jusqu'à l'ouverture du Concile de Trente ; & l'autre des Auteurs Ecclesiastiques morts avant l'année 1550. Ces deux autres parties vont jusqu'à la fin de ce siecle. La premiere, qui comprend deux tomes, contient dans le premier Chapitre, l'Histoire du Concile de Trente & de ce qui s'est passé en Europe touchant la Religion, depuis la convocation de ce Concile jusqu'à sa fin. Dans le second, l'histoire de

ce qui s'est passé de plus remarquable en Europe touchant la Religion, depuis la conclusion du Concile de Trente, jusqu'à la fin du siècle. L'histoire du Concile de Trente, estant un sujet considerable & plein de variété, M. du Pin a crû devoir le traiter avec assez d'étendue. Il ne s'est pas contenté de rapporter les decrets & les décisions du Concile; il est encore entré dans le détail de ce qui s'est passé dans les Congregations, où ces décisions estoient préparées, & a recueilli avec soin, les disputes des Theologiens, les avis des Prelats, les discours & les protestations des Ambassadeurs & des Princes, les Lettres écrites par les Papes, par les Princes & par les Legats, & toutes les particularitez contenues dans des monumens autentiques ou rapportées par les Historiens du Concile. Chacun sçait qu'entre ceux qui en ont écrit, il y en a deux plus celebres que les autres, qui ont fait leur Histoire dans des veuës bien differentes. Le premier est Fra Paolo Venitien, Religieux Servite, dont le but semble avoir esté de décrediter la Cour de Rome; l'autre est le Cardinal Palavicin, qui a pris le contrepied, en tournant tout à l'avantage de cette Cour. Mais ce qu'il y a de merveilleux, dit M. du Pin, est que ces deux Auteurs qui ont des veuës si opposées, conviennent néanmoins ordinairement des mêmes faits, quoi qu'ils en tirent des inductions toutes contraires, & que

l'un

„ l'un les fasse servir à l'agrandissement ,
 „ l'autre à l'abaissement de la puissance du
 „ Pape. Ils montrent l'un & l'autre que
 „ le Pape & ses Legats ont exercé une
 „ grande autorité dans le Concile: mais
 „ l'un veut faire entendre par là que le
 „ Concile n'a pas esté entierement libre; &
 „ l'autre s'en sert pour établir les preten-
 „ tions de la Cour de Rome touchant la
 „ puissance du Pape au dessus des Conciles.
 „ L'un s'étudie à rendre odieuse la condui-
 „ te de la Cour de Rome, en la represen-
 „ tant comme exerçant une domination in-
 „ supportable; & l'autre semble n'avoir eu
 „ pour but que de ravilir la puissance du
 „ Concile, en élevant celle du Pape au des-
 „ sus de ses justes bornes. L'un traite a-
 „ vec mépris les avis des Theologiens &
 „ des Evêques attachez à la Cour de Ro-
 „ me, & fait valoir les sentimens de ceux
 „ qui estoient dans des interêts contraires :
 „ l'autre passe legerement sur les opinions
 „ de ceux qui n'estoient pas favorables aux
 „ pretentions de la Cour de Rome, & dé-
 „ duit avec étendue & avec emphase les
 „ raisons des Opinans du parti contraire.
 „ L'un est porté à blâmer & l'autre à lou-
 „ er tout ce qui vient de Rome. Enfin
 „ comme Fra Paolo a pris à tâche d'atta-
 „ quer par tout la Cour de Rome, Pala-
 „ vicin s'est appliqué à le contrecarrer &
 „ à le refuter par tout. C'est la raison pour
 „ laquelle les histoires de ces deux Auteurs

„ sont chargées de quantité de reflexions
„ & de contestations inutiles. M. du Pin
„ declare qu'il s'est uniquement retranché
„ dans les faits constans, & qu'il a sur tout
„ tâché d'éviter la malignité de l'un & la
„ prevention de l'autre. On ne peut pas
neanmoins répondre qu'il contente les plus
delicats. Il y a dans son histoire des faits
assez singuliers. En voici un entre autres
qui ne se trouve point ailleurs. M. de Lau-
noi a déjà remarqué que dans les premieres
Editions des six premieres Sessions du Con-
cile de Trente, on ne trouve point l'ex-
ception de la Vierge Marie dans le decret
qui declare tous les hommes sujets à la loi
du peché originel. Qu'elle se trouve nean-
moins dans les Editions posterieures, & que
Calvin même en fait mention dans son An-
tidote imprimé en 1547. Jusqu'à present
on n'avoit point sçû pourquoy cette excep-
tion avoit esté omise dans ces premieres
Editions. M. du Pin en a decouvert la raison
dans un Manuscrit des huit premieres Ses-
sions du Concile, dressé par Jean Curter-
bosche de Gand, qui étoit present au Con-
cile, & qui rapporte que le Decret du
peché Originel ayant esté lû dans le Con-
cile avec l'exception, les avis furent parta-
gés touchant cette clause: qu'une partie
des Prelats fut d'avis de l'omettre, & les autres
d'y ajouter ou d'y retrancher quelque
se; ainsi comme cet article n'avoit point
esté approuvé en tout, il ne fut point

ies premières Editions. Mais parce qu'il esté proposé & lû dans le Concile, & que quelques Auteurs en firent mention, & enfin qu'il fut mis dans les Decrets du Concile de Pie IV. imprimé dans l'Edition du Concile que le Pape fit faire à Rome, & qui est depuis dans toutes les Editions. Ce manuscrit ne peut pas estre suspect; car l'Empereur Charles V. étant mort à Rome le 18 Novembre 1550. il fut donné à Levinus Tornæus, alors Archidiacre de Gand, ensuite Evêque d'Anvers, & enfin Archevêque de Salines, qui l'a apporté en Flandre d'où il est tombé entre les mains du sçavant M. Ze.

Le Pin ne fait pas seulement l'Histoire du Concile de Trente, il rapporte au même temps les choses qui se sont passées en Europe sur la Religion depuis la convocation de ce Concile jusqu'à sa fin. Il expose les motifs de la translation du Concile à Boulogne, & les contestations entre le Pape & l'Empereur sur ce sujet, la publication de l'*Interim*, & les divisions qu'il fit en Allemagne, les brouilleries & les troubles d'Italie, les revolutions de Religion en Angleterre sous les regnes d'Edouard, Marie, & d'Elizabeth, ce qui s'est fait concernant la Religion en Allemagne dans les différentes dietes, les mouvemens de Religion en France, les Estats d'Orléans, le colloque de Poissy, les guerres des Huguenots, & plusieurs autres faits particuliers.

liers. M. du Pin après avoir parlé de la conclusion & de la confirmation du Concile, traite de sa reception. Il rapporte les instances que le Pape & le Clergé ont faites pour le faire recevoir en France, & le refus que nos Rois ont toujours fait de le publier. Il donne enfin une liste tres ample des articles contraires aux droits de la Couronne & aux libertez de l'Eglise, pour lesquels il pretend que le Concile de Trente n'a point esté reçu en France.

Le second Chapitre continue l'histoire de l'Eglise depuis la conclusion du Concile de Trente jusqu'à la fin du siecle: On y rapporte la succession des Papes, l'histoire des guerres & des traitez de paix faits en France touchant la Religion depuis le Regne de François II. jusqu'à l'Edit de Nantes, la revolution de religion dans les Pays-bas, les contestations & les divisions des Lutheriens d'Allemagne sur la Religion, & leurs differentes Confessions de Foi. L'établissement du Lutheranisme & du Calvinisme dans la Hongrie, la Transilvanie & la Pologne, l'estat de la Religion dans les Royaumes du Nord aussi-bien qu'en Angleterre & en Ecosse, l'origine du Socinianisme & la vie des premiers Antitrinitaires, les decrets des Conciles Provinciaux & les reglemens des assemblées du Clergé de France qui commencent en 1561. les censures de la Faculté de Theologie de Paris, & l'histoire des Ordres Religieux des Congregations,

tions, & des reformes établies dans le seizième siècle. Il s'étend particulièrement sur l'établissement & la fortune de la Société des Jesuites. Il y rapporte la vie de saint Ignace, l'Institution & sa forme de la société, les progrès qu'elle a faits & les traverses qu'elle a eues en France depuis qu'elle a commencé à s'y établir jusqu'à son rétablissement en 1603. Il ne dit rien sur ces choses qui ne soit rapporté par les Historiens même Jesuites, ou qui ne se trouve dans des actes publics: & si l'on peut reprocher quelque chose à M. du Pin, ce n'est pas d'avoir avancé quelque fausseté, mais de n'avoir pas sceu omettre ou cacher de certains faits qui peuvent déplaire à quelques-uns: En quoi il a suivi peut-estre trop à la rigueur la loi que Cicéron prescrit à un Historien, *Ne quid veri non audeat.*

La seconde partie de l'Ouvrage dont nous parlons, qui est la quatrième de l'histoire du siècle entier, contient l'histoire des Auteurs Ecclesiastiques qui ont vécu depuis l'an 1550. jusqu'à la fin du siècle. M. du Pin a esté obligé de faire dans ce Volume, comme il a fait dans le precedent, un choix de quelques Auteurs; estant impossible, à cause du grand nombre, de faire la Vie & l'Histoire de tous. Mais il avertit qu'il ne pretend point que ce choix qu'il a fait de quelques-uns, prejudicie à d'autres. Il avoué qu'il se peut faire qu'il en ait omis qui meriteroient d'estre preferez à quelques-

55
faculté d'avoir les Livres, peuvent
avoir contribué. Il ne croit pas ne
en avoir omis de bien considerables
promet de donner bientôt le dix
Siecle, qui finira l'Ouvrage qu'il
mençé il y a près de vingt ans.

Les Auteurs dont il parle dans ce
me, sont au nombre de près de cent
y en a plusieurs tres considerables
quantité & par l'excellence de leurs
On y trouve des Ouvrages Critiques
l'Écriture sainte d'un nouveau genre
tre autres la belle Bible Polyglotte
vers, avec les Prolegomenes d'Aristo-
tanus, le Theatre de la Terre fait
dricomius, un tres grand nombre de
mentaires sur les Livres de l'ancien
nouveau Testament pleins d'une érudition
singuliere, une infinité d'Ouvrages
travaux savans & solides, plusieurs

dans cet Ouvrage, François Titel-
 Adam Salsbouth & Jean Ferus, Cor-
 rs, & Claude Guillaud Docteur de Pa-
 font des commentateurs de l'Écriture
 à peu près d'un même gence. Am-
 e Catharin qui les suit, est un Auteur
 , hardi dans ses sentimens, qui ne se
 t point une affaire de s'écarter de l'o-
 n commune des Theologiens de son
 s. Il a inventé un nouveau système
 de Predestination, suivant lequel il di-
 ue tout le genre humain en deux clas-
 l'une d'Elus & de Predestinez d'une
 ere speciale, & à qui Dieu donne des
 rs & des graces qui les conduisent in-
 lement au salut. Cette classe n'est, se-
 ui, composée que d'un petit nombre
 nmes pour lesquels Dieu a eu une pre-
 ion particuliere. C'est à ces perlon-
 choisies auxquelles il applique tout ce
 saint Paul dit dans l'Épître aux Ro-
 s, de la Vocation & de la Predestina-
 des Elus. La seconde classe comprend
 le reste des hommes, que Dieu n'a pas
 estinez au salut par un decret fixe & im-
 le, mais sous une condition qui peut
 & n'estre pas, dont le salut dépend du
 ou du mauvais usage qu'ils feront des
 s que Dieu leur accorde. Ce sentiment
 atharin fut combattu par Dominique
 & soutenu par Sixte de Sienn-
 abandonna néanmoins depuis. Catha-
 combat fortement l'opinion de ceux

qui croient que les enfans morts sans tême souffrent la peine du feu. Il soutient qu'ils sont dans un estat qui est entre celui des bienheureux & celui des dannez, & qu'il leur accorde une felicité qui convient à la nature humaine. Il a encore soutenu avant le Concile de Trente la justification, que les justes peuvent avoir certains d'une certitude de foi qu'ils sont justifiés. Il a tres-bien expliqué quelle est l'intention necessaire dans le Ministere de la validité des Sacremens, en disant qu'il suffit qu'il veuille administrer le Sacrement de l'Eglise, & qu'il a cette intention qu'il fait exterieurement les ceremonies requises, quoi qu'il puisse avoir interieurement la pensée de faire tout cela par jeu & par moquerie. Il a défendu fortement & a plusieurs Traitez l'Immaculée Conception de la Vierge. Il a parlé aussi tres-avantageusement du culte des Images; il a traité une quantité de questions sur les Sacremens particulièrement sur le Mariage. Il traite dans son Commentaire sur les cinq premiers chapitres de la Genese, plusieurs questions qui se peuvent former à l'occasion du mot *Elohim*, par exemple, en expliquant le terme *Elohim*, il soutient contre Caietan que ce nom estant pluriel, est une preuve de la Trinité des personnes divines. Il traite du nombre & de la nature des Cieux; il fait une digression sur la Trinité & sur la Procession du Saint Esprit. Il fait diverses

ons de même nature: il refute Caietan sur ce qu'il avoit traité de ce qui est dit dans la Geneseation de la femme de la côte de. Enfin son Commentaire est un de questions de controverse, de & d'histoire. Il pretend dans aité, que saint Jean l'Evangelin mort, mais que s'estant mis oultre en pleine santé, il a esté me Elie & Enoch; il croit que se peut tromper dans la Canones Saints. M. du Pin dit que écrit essez poliment pour un Scholastique, qu'il traite ses ec beaucoup de methode & d'éte qu'il approfondit les questions ant & en examinant toutes les se peuvent alleguer pour & conrin avoit esté Jurisconsulte avant Theologien, & il s'appelloit a *Lancellottus*. Il assista au Concinte en 1547. La même année il à l'Evêché de Minori dans le de Naples, d'où il fut transferé e Jules III. en 1551. à l'Evêché dans le même Royaume. Il mou- t après subitement à Naples dans u'il alloit estre élevé à la dignité al. Lors qu'il estoit au Concinte, un celebre Docteur dont il m dans sa replique, fit un Cata- cinquante articles qu'il envoya

à Rome, sous le titre, *d'Erreurs de Catharin*.
 Isidore surnommé Clarius, du nom de
 Clariochateau près de Bresce lieu de sa nais-
 sance, s'estant fait Moine de saint Benoist
 au Mont Cassin, parvint à la dignité d'Ab-
 bé de Cefena. Il a reformé la Version Vul-
 gate sur les Textes originaux, & fait des
 Notes sur toute la Bible. Son Ouvrage est
 au jugement de M. du Pin, un des plus
 sçavans, des plus solides, & des plus utiles
 qui ayent esté faits sur la Bible. Il est
 mort âgé de soixante ans le 28. de Mai
 1555.

Jean Gropper Archidiacre de Cologne,
 qui par une rare modestie refusa le Chapeau
 de Cardinal que Paul IV. luy offrit, a fait
 un excellent Traité de Controverse sur
 l'Eucharistie, où il traite les matieres avec
 beaucoup de methode & de solidité. Les
 seuls principes sur lesquels il s'appuye, sont
 l'Escriture sainte, la Tradition des Saints
 Peres, & les Decisions des Conciles. Il
 mourut l'an 1558. âgé de 57. ans. Alfonse
 de Castro Religieux de l'Ordre de saint
 François, mort la même année, est recom-
 mandable par son grand Traité contre les
 Heresies, qui est en partie d'Histoire, & en
 partie de Controverse. Le Cardinal Polus,
 Cousin d'Henry VII. Roi d'Angleterre,
 sortit de son pays pour la Religion. Il y
 revint sous le Regne de la Reine Marie, &
 mourut seize heures après cette Princesse,
 le 18. Novembre 1557. Il a fait des trai-

verain Pontife & du Concile, & autres Opuscules. Il a imité le Cicéron, mais non pas si parfaitement Bembe, Sadolet, & Longueil. Ses lettres sont brillantes; mais ses raisons si l'on en croit M. du Pin, ne sont toujours solides. Gardiner Evêque d'Exeter, & Chancelier d'Angleterre, causa le Divorce d'Henry VIII. & fut toujours constamment attaché à l'Église Romaine, & fut pour ce sujet déposé & mis en prison sous le règne d'Édouard VI. Il fut rétabli sous ce règne, & mourut en 1555. Il a écrit un ouvrage contre les Sacramentaires sous le nom de Marc Antoine Constance, & sous le nom de Jean With.

Willet, après avoir longtemps servi le Roy en qualité d'Avocat General, premier Président au Parlement, & étant Abbé de saint Victor, fit plusieurs Opuscules de Controverse. Ses écrits faits étant encore premier Président, ont beaucoup de lecture & de bruit; mais comme il n'estoit pas si sage, il ne raisonne pas assez juste, & propose des Propositions insoutenables. Son jugement qu'en porte M. du Pin, est empouvé, & se sent du zèle dont il estoit animé contre les He-

Tapper Hollandois fit ses études à l'Université de Louvain, & y prit
des

des degrez. Il a défendu les vingt articles de la Faculté de Theologie de Louvain contre les Lutheriens. Il s'est écarté de la doctrine de son Ecole sur le Libre Arbitre, sur la Predestination, & sur la Grace, en soutenant qu'il y a des graces suffisantes données à tous les hommes soumises au Libre Arbitre, & en enseignant que la Predestination à la gloire est faite en veüe des merites. Il a fait encore dix Discours Theologiques. Il est mort le 2. Mars 1559 âgé de 71. ans.

Aloysius Lippoman, Evêque de Bergame, est celebre par son Recueil de Vies de Saints en huit volumes. Robert Cenalis Evêque d'Avranches, a fait plusieurs petits traitez de controverse en François & en Latin. Mathieu Ory Inquisiteur de la Foi est Auteur d'un Traité contre les Heretiques. L'Ouvrage des lieux Theologiques de Melchior Canus, Evêque des Canaries, est un excellent traité, écrit avec toute l'élegance que l'on peut souhaiter. M. du Pin en donne un long Extrait. Mais il s'arrête particulièrement aux Ouvrages de George Casandre, qui estoit un des Auteurs du seizième siecle le plus solidement sçavant & qui avoit le plus étudié l'antiquité Ecclesiastique. Il possédoit les Langues, les belles Lettres, le Droit & la Theologie. Il eut un zele ardent pour la réunion & pour la paix de l'Eglise, & composa dans cet esprit le Traité *Du devoir de l'homme pieux, & qui aime vraie-*

la paix dans les differens de Religion, & sa
 Consultation. Il a aussi donné au
 public les Liturgiques, & un Recueil d'hymnes
 & collectes, avec de sçavantes Notes, où
 ilclaircit divers points de doctrine & de
 discipline. Il a encore combattu les Ana-
 baptes de vive voix & par écrit, au sujet
 du baptême des enfans. Mais il s'éloigna
 de l'opinion commune de l'Eglise, en sou-
 tenant que le vœu des parens fideles qui ont
 dessein de baptiser leurs enfans, peut sup-
 pléer au baptême. Son Livre du devoir de
 l'ame pieux & sa consultation lui ont at-
 tiré des adversaires de la part des Catho-
 liques & des Heretiques, sort ordinaire de
 ceux qui veulent concilier deux partis op-
 posés. On trouve dans ses Lettres plu-
 sieurs points importans de Theologie & de
 discipline. Il a avancé quelques propositions
 hardies; mais il est toujours demeuré
 dans l'Eglise Catholique, & a déclaré qu'il
 se soumettoit à son jugement. Il estoit
 simple, humble, modéré, patient dans les
 persecutions, & d'un desinteressement achevé. Il
 ne rechercha la gloire, les honneurs, & les biens,
 & vécut caché & retiré, presque toujours
 par la simplicité de la goûte, qui l'emporta en
 l'âge de 52. ans cinq mois & dix jours
 le 27. Fevrier 1566.

Il y a deux Jean Hessels, tous deux Do-
 ctors de Louvain, qu'il ne faut pas confon-
 dre. Le premier, que l'on nomme Has-
 selmourut à Trente en 1551. Il a fait

une

une Dissertation sur l'histoire de l'Édition prétendue de la Confession par le Pape, & on lui attribue les Commentaires sur Isaïe & sur Saint Paul imprimés sous le nom d'Adam Salbouth. Le second Hessel n'est mort qu'en 1566. âgé de 70 ans. Il est Auteur d'un gros Cathéchetique qui est une espèce de corps de doctrine.

Barthelemi de las Casas, Evêque de Cuba dans l'Amérique, a fait une relation de la destruction des Indes, & divers Mémoires en faveur des Indiens contre les vexations que les Espagnols exerçoient contre eux. Il est encore Auteur d'un Ouvrage intitulé *Si les Rois peuvent donner la Couronne à leurs sujets, & les Souverains la domination de quelque autre Seigneurie*. On peut voir dans le Livre de M. du Pin les Extraits de ces Ouvrages.

Thomas Campege, Evêque de Fribourg, a fait plusieurs Traitez de droit, & entre autres un Traité des Conciles assez rare. M. du Pin donne le précis avec beaucoup d'exactitude, il parle aussi des autres Ouvrages de son Auteur, qui traitent les

les du Moulin, Avocat au Parlement de Paris. Il le fait passer non seulement pour un homme qui a esté le plus grand Jurisconsulte de son temps, mais encore pour un homme d'une lecture & d'une erudition prodigieuse. Il avouë qu'il estoit trop satyrique, & qu'il avoit trop bonne opinion de lui-même; mais il trouve en lui beaucoup de sincerité, de probité, de desinteressement, de zele pour sa patrie, & d'amour pour le bien public. Il eut beaucoup de traverses dans sa vie. Il a esté engagé dans les erreurs des Lutheriens & des Calvinistes, sans se separer tout-à-fait de l'Eglise. Il a toujours eu beaucoup d'aversion pour les Dogmes de Calvin sur la Predestination & la liberté. Il se brouilla sur la fin de sa vie d'une maniere irreconciliable avec les Calvinistes; & mourut enfin dans le sein de l'Eglise & dans des sentimens Catholiques, après avoir reçu ses Sacremens le 27. Decembre 1566. Jusques là il n'avoit esté ni bon Catholique, ni zélé Calviniste, ni rigide Protestant. Les Ouvrages de du Moulin dont M. du Pin parle, sont, son Traité de l'Usure, que cet Auteur croit permise en certains cas, le Conseil contre ceux qui seignoyent estre du sentiment des Calvinistes, pour les découvrir; le Conseil contre l'établissement de la Societé des Jesuites, son Traité de la Monarchie, un Discours sur la dignité de la Theologie & des loix Imperiales, *une Consultation sur les Elections des*
Evê-

plus d'honneur à la Faculté de Theologie de Paris que Claude Despenfe. Ses excellens ouvrages sur les Epitres de Saint Paul à Timothee & à Tite ne font pas de simples Commentaires, mais ils contiennent encore quantité de Differtations particulieres sur la Hierarchie & sur la Religion. Il a fait un traité pour prouver la nullité des mariages clandestins, cinq livres de la continence, six livres de l'adoration de l'Eucharistie, un traité de la Messe publique & particuliere, & plusieurs autres ouvrages de controverse.

Jerome Maggi du Milanez, ayant esté pris par les Turcs dans Famagouste, composa dans sa captivité deux traitez convenables à cet estat; l'un sur le Chevalet, & l'autre sur les Cloches. Il est encore auteur d'un ouvrage plus Theologique sur l'embrace-ment du monde, & sur le Jugement dernier. Cet Auteur avoit beaucoup de lecture & de memoire. Il écrit assez élégamment pour ne pas ennuyer le lecteur.

Nous sommes obligez de passer légèrement sur plusieurs Auteurs dont M. du Pin parle assez amplement, tels que sont Michel Medina, qui a composé un gros ouvrage de la droite Foi; Jean Genes de Sepulveda, plutost Canoniste que Theologien; Melchior Musus, Evêque de Bitonte, fameux par ses Predications; François Bauhin, homme d'un rare merite; Antoine Touchy, grand adverfaire des Calvinistes

communiqué ce Memoire à Baius. y fit une Réponse par écrit. On n'empêcherent pas que ce Docteur envoye avec Jean Hessels au Concile de Trente. L'Impression des Opuscules de Baius échauffa encore les esprits. Les Evêques de France, de Portugal, d'Espagne & à Rome, demandant la censure de 76. propositions, qui estoient tirées des Ecrits de Baius, obtinrent enfin de Pie V. une Bulle le 11. jour d'Octobre 1567. par laquelle il les condamna en gros & respectivement comme heretiques, erronées, téméraires, scandaleuses, & capables de blesser les oreilles pieuses.

Les propositions condamnées se rapportent aux principes suivans, de l'homme innocent est son état

qu'involontaires, sont défendus par la loi, & sont des pechez dans ceux qui ne sont pas en estat de grace; que le peché mortel n'est point remis par la contrition sans le Sacrement, si ce n'est en cas de martyre ou de mort: que la Vierge a esté conçue dans le peché originel; que l'on peut meriter avant que d'estre justifié; que nous ne satisfaisons pas à Dieu par nos actions, mais qu'elles sont cause que la satisfaction de J. C. nous est appliquée.

Le Pape ne publia point la Bulle, mais l'envoya simplement en Flandres pour la faire voir aux principaux de la Faculté de Louvain. Baius se soumit au jugement du Pape. On ne l'obligea pas néanmoins de signer une retraction, & on surcit la prohibition de ses Livres. Ce Docteur écrivit une lettre & une apologie au Pape, qui luy fit réponse par un Bref du 3. Mai 1569. que cette affaire avoit esté suffisamment examinée, & l'exhortoit de se soumettre au jugement qui avoit esté porté. Quand ce Bref fut venu, le grand Vicairé de l'Archevêque de Malines fit faire à Baius l'abjuration des propositions condamnées. On publia quelque temps après dans la Faculté de Louvain la Bulle de Pie V. & on défendit de soutenir aucune des propositions condamnées. Gregoire XIII. renouvela en 1578. la Bulle de Pie V. & on obligea de signer que les propositions estoient censurées dans le sens qu'il les avoit enseignées. Cependant les contesta-

tions ne laisserent pas de continuer dans la Faculté de Louvain, même après la mort de Baius, qui arriva le 16. Septembre 1589. Il avoit alors 77. ans. M. du Pin donne un détail des écrits de Baius: il louë sa personne après François Tolet Jesuite, qui dit de luy que c'estoit un homme *sçavant, de grande autorité dans l'Ecole & avec cela tres humble & tres simple.* Il ajoute, Qu'il estoit versé dans
 ,, la doctrine des Peres, & particuliere-
 ,, ment dans celle de S. Augustin; qu'il
 ,, estoit bon Logicien, net, precis & metho-
 ,, dique; qu'il a un style simple & serré,
 ,, qui ne se sent point de la Barbarie de l'E-
 ,, cole.

PROBLEME RESOLU PAR

M. NICOLLE.

TRouver les surfaces convexes des solides engendrez par la revolution de la Cissoïde AMG autour du diametre de son cercle generateur, & autour de son asymptote.

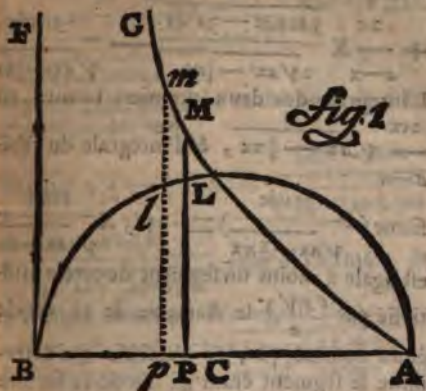
1°. Lors qu'elle tourne sur le diametre.

Ayant nommé AB , a ; ALB , $\frac{1}{2}c$; AP , x ; PM , y , on aura par la propriété

de la courbe $y = \frac{xx}{\sqrt{ax - xx}}$ & le petit arc

$$Mm = \frac{adx}{a-x^2} \times \sqrt{a - \frac{1}{4}x}.$$

Soit



Soit fait $\frac{1}{2} a \cdot c :: \frac{xx}{\sqrt{ax-xx}} \cdot \frac{2cxx}{a\sqrt{ax-xx}}$
 = à la circonférence décrite par le point
 M, laquelle étant multipliée par le petit arc
 Mm , donnera $\frac{2cdx}{a-x} \sqrt{ax^3 - \frac{3}{4}x^4}$ égal

à la différentielle de la surface cherchée.
 Pour intégrer cette quantité je luy ajoute

$\frac{2c}{a-x} X \frac{3axdx - 3x^3dx}{2\sqrt{ax^3 - \frac{3}{4}x^4}}$ par $+$ & $-$. On
 aura donc l'element $\frac{2cdx}{a-x} \sqrt{ax^3 - \frac{3}{4}x^4}$

$$+ \frac{2c}{a-x} X \frac{3axdx - 3x^2dx}{2\sqrt{ax^3 - \frac{3}{4}x^4}} - \frac{3cxdx}{\sqrt{ax - \frac{3}{4}xx}}$$

L'intégrale des deux premiers termes est

$$\frac{2cx}{a-x} \sqrt{ax - \frac{3}{4}xx}, \text{ \& l'intégrale du troi-}$$

$$\text{sième } \left(-\frac{3cxdx}{\sqrt{ax - \frac{3}{4}xx}} \right) = -2\sqrt{3} X \frac{cx dx}{\sqrt{ax - xx}}$$

est égale à moins un segment de cercle multiplié par $\frac{6c\sqrt{3}}{a}$ le diamètre de ce cercle

étant nommé $\frac{2}{3}a$, & l'abscisse qui détermine le segment étant x , Donc la surface

convexe du solide formé par AMP tournant autour de AP , est égale à $\frac{2cx}{a-x}$

$\frac{1}{2}ax - \frac{3}{4}xx$, moins le segment de cercle qu'on vient de trouver, multiplié par

$$\frac{6c\sqrt{3}}{a}$$

2^o Lors que la même courbe tourne autour de son asymptote.

$$\text{On fera } \frac{1}{2}a - x : a - x :: \frac{2c}{a} x a - x ::$$

à la circonférence décrite par le point M , laquelle étant multipliée par le petit arc Mm , don-

donnera $\frac{2c}{a} \frac{a dx}{a-x^2} \sqrt{a-\frac{1}{4}x} = 2x$

$\frac{ac dx - \frac{1}{4}c x dx}{\sqrt{aa - \frac{7}{4}ax + \frac{1}{4}xx}}$ En multipliant & divi-

lant par $\sqrt{a-\frac{1}{4}x} = 2cx \frac{\frac{7}{8}a dx - \frac{1}{4}x dx}{\sqrt{aa - \frac{7}{4}ax + \frac{1}{4}xx}}$

+ $\frac{ac dx}{4\sqrt{aa - \frac{7}{4}ax + \frac{1}{4}xx}}$ égal à l'élément de

la surface cherchée. L'intégrale du premier

terme est $2c\sqrt{aa - \frac{7}{4}ax + \frac{1}{4}xx}$,

& l'intégrale du second terme est

$\int \frac{ac dx}{2\sqrt{3x}\sqrt{\frac{1}{4}aa - \frac{7}{3}ax + xx}}$, égale au trian-

gle CMA , Fig. 2. multiplié par $\frac{12c\sqrt{3}}{a}$

le demi-axe de l'hyperbole étant $\frac{1}{6}a$, &

l'abscisse prise depuis le centre, $\frac{7}{6}a - x$; ce

qui a été démontré dans le Journal du 26.

Fevrier. Maintenant pour avoir la véritable

valeur de la surface cherchée, & pour

retrouver les quantitez perdues en diffé-

rentiant, ceux qui ont la plus legere teintu-

re du calcul integral, sçavent qu'il faut re-

trancher des integrales trouvées les con-

stantes qui restent, après qu'on a supposé

la quantité que l'on cherche égale à zero.



On aura donc icy la surface convexe solide formé par AMP tournant : de l'asymptote égale à $-\frac{2c\sqrt{aa}}{+ \frac{1}{4}xx}$ + le triangle hyperbolique c multiplié par $\frac{12c\sqrt{3}}{a} + 2ac$ - un triangle hyperbolique multiplié $\frac{12c\sqrt{3}}{a}$ déterminé par une abscisse qui mençant au centre de la même hyperbole soit égale à $\frac{7}{6}a$.

Au reste, on fait cette remarque tant plus volontiers, qu'on l'a omise mégarde dans les solutions du 26. F

pour rendre ces solutions plus parfaites, il auroit dû retrancher, comme on a fait, les quantitez qui proviennent de la position de $x=0$. Ces quantitez contes qu'il faut retrancher sont 1°. page

ligne 15. $4a + \frac{4\sqrt{3}}{a}$ d'un triangle

sur la même hyperbole dans un point appliquée est $a\sqrt{3}$. 2°. pag. 229.

1. $2a + \frac{3^6\sqrt{3}}{a}$ d'un triangle hyper-

bolique ; l'abscisse prise depuis le centre de l'hyperbole étant $\frac{7}{8}a$, c'est à dire égal à sept le demi-axe.

L'Auteur de la Rectification de la Courbe M. de Beaune avertit par occasion d'avoir été obligé pour abreger de rechercher plusieurs choses dans son dernier calcul, il a aussi retranché deux livres vers la fin, dans lesquelles il contient la valeur de l'arc AB , ne jugeant d'ailleurs que cela fust nécessaire, d'avoir donné les quantitez integrales de son élément. Si on les juge utiles une plus ample explication, les voicy
197. l. 7.

où l'on peut conclure que la valeur de

$$AB \text{ est } \frac{x-a}{a} \sqrt{aa + xx} + a - \frac{z}{a}$$

HM . Fig. 2. $+ \frac{3^2\sqrt{2}}{a} CAM$, Fig. 3.

$\frac{32\sqrt{2}}{a}$ d'un triangle hyperbolique dé-
 terminé par une abscisse prise depuis le centre qui
 soit au demi axe de l'hyperbole, Fig. 3. :: $\sqrt{2}$.
 1. C. 2. F. T.



JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 26. Mars, M.DCCIII.

Ecclesiasticæ Jurisdictionis Vindiciæ adversus Caroli Fevreti & aliorum tractatus de Abusu, susceptæ ab Antonio Dadino Altelerra, utriusque Juris Professore, & Decano Universitatis Tholosanæ. Aureliis, & veneunt Parisiis apud Nicolaum de Vaux, & Raimundum Mazieres, C'est à dire, *Defense de la Jurisdiction Ecclesiastique contre les Traitez de Charles Fevret & autres, par Antoine Dadin de Hauteferre, Professeur en Droit Civil & Canonique, & Doyen de l'Universite de Toulouse. A Orleans.* Et se vend à Paris chez Nicolas de Vaux, ruë S. Jacques, & Raimond Mazieres, sur le Pont aux Changes. in 4. 1702. I. Part. pagg. 330. II. Part. pagg. 147.

C E Livre avoit esté intitulé par l'Auteur, *De Jurisdictione Ecclesiastica tuenda, adversus insultus Auctoris Tractatus de Abusu, & aliorum.* C'est encore le titre
O 5 qui

qui se trouve dans le privilege, & à la tête des huit premiers livres. Celuy de *Ecclesiastica Jurisdictionis vindicia, &c.* a esté substitué à la place par les personnes qui ont pris soin de l'impression, comme estant plus latin & ne convenant pas moins au sujet. On doit ce nouveau titre à M. du Gouin, ancien Avocat au Parlement. Pour donner au public une idée avantageuse de cet Ouvrage, on a fait une Préface, remplie d'éloges en faveur de l'Auteur. On y a inseré une lettre de M. d'Estrées lors Evêque de Laon, Duc & Pair de France, & de Cardinal, par laquelle comme député de l'Assemblée du Clergé, il exhorte l'Auteur à entreprendre cette défense. Mais on y a ajouté en même temps deux pieces, qui semblent détruire une partie de son mérite. C'est l'approbation & les notes critiques de M. Vaillant, ancien Avocat au Parlement sur plusieurs endroits de ce Traité, où il marque que l'Auteur s'est quelquefois expliqué avec des termes trop durs, & qu'il a avancé quelques propositions contraires à nos usages.

Voicy le plan & l'économie de tout ce Traité. M. de Hauteferre l'a divisé en onze livres. Dans le premier il examine si les Evêques ont une jurisdiction particuliere qui leur soit propre; Il le prouve par une comparaison qu'il fait d'un Evêque avec un General d'armée, avec les Officiers Militaires, Marchands & avec le Recteur d'une Université, qui sont chacun les Juges ordinaires

des personnes soumises à leur discipline: & quoique l'Auteur reconnoisse que les Evêques n'ont ni territoire, ni le pouvoir de faire executer leurs jugemens, il soutient que la juridiction est attachée à la personne & non pas au territoire, qui est seulement la borne de la juridiction; que celle des Evêques reside en leur personne, & qu'elle a autant d'étendue que leur Diocèse. Que s'ils sont obligez d'avoir recours aux Magistrats pour l'execution de leurs Sentences, c'est parce qu'il seroit meschant aux Evêques de les executer, à cause de la violence dont on use quelquefois en cette occasion; mais qu'en employant le bras seculier, c'est la même chose que s'ils les mettoient eux-mêmes à execution. Il tient que la juridiction Ecclesiastique est de droit divin, ou qu'elle tire au moins son origine des Constitutions des Apôtres. Il la considère dans ses différens états depuis le temps des Apôtres, jusqu'à Constantin, sous cet Empereur & les Empereurs suivans, sous nos Rois & sous ceux d'Angleterre. Il prétend qu'au commencement elle s'étendoit indistinctement sur les Clercs & sur les Laïques, qui pour éviter les Tribunaux des Gentils, se soumettoient pour la décision de tous leurs différens, au jugement des Evêques: Que les persecutions de l'Eglise ont apporté beaucoup de troubles à cette juridiction, mais qu'aussi-tost que l'Empereur Constantin eut rendu la paix à l'Eglise, il augmenta en

même temps la juridiction Ecclesiastique par la loy I. au Code Theodosien, *cop. judic.* dont notre Auteur assureté contre Fevret, Loyseau, & quelques autres qui ont pretendu que cette loy est fautive. Que depuis la mort de ce pieux Empereur, la juridiction Episcopale a eu divers changemens sous Constance & les autres Empereurs infectez de l'Arrianisme, & qu'elle a esté presque aneantie par la Constitution de Valentinien III. jusqu'à ce qu'elle ait esté parfaitement rétablie par l'Empereur Justinien. Qu'elle a esté tenue dans toute sa vigueur sous nos Rois de la premiere Race, ainsi qu'il paroist par le renvoy qu'ils ont consenti des Evêques accusés de crimes même de leze Majesté pour estre jugez par les autres Evêques, comme il est encore justifié par les Capitulaires tenus par l'ordre, & souvent en la presence de nos Rois pour le maintien de la juridiction Ecclesiastique. Que sur le declin de cette premiere Race, le relâchement s'introduit dans la discipline par la longance des Eglises, & par la negligence des Pasteurs. Charlemaigne rétablit entier

à la Royauté, luy & ses successeurs ont manqué de zele ni d'égards à la libération & la liberté de l'Eglise, prouvé par plusieurs traits de sa vie, de la vie de Louis le Gros, Louis le Jeune, de Philippe Auguste, de saint Louis. L'Auteur passe de Philippe de Valois, sous lequel le fameux différend touchant l'immunité Ecclesiastique entre Pierre & Bertrand Evêque d'Autun: qui estoit Procureur General, & le Roy; le second défendeur de l'Eglise.

Les contemporains & ceux qui ont parlé diversement de cette Conférence où le Roy estoit présent, prétendans que le Roy avoit voulu qu'il entendoit augmenter les abus de l'Eglise plutôt que de les diminuer, il avoit seulement répondu par son Procureur General, qu'il ne vouloit point de l'abus, & qu'il y seroit remédié. S. M. De l'état où la jurisdiction Ecclesiastique estoit sous Charles VIII. qui a passé à celui où elle s'est trouvée. Il observe qu'elle y a esté respectée & pratiquée jusqu'au Roy II. Roy d'Angleterre, qui perdit Thomas Archevêque de Cantorbury, qui fut un des plus zelés défenseurs. Le Livre contient une division de l'Ecclesiastique, en Volontai-

re, & Contentieuse. De la
pend l'ordination & la collati
ces, avec cette difference, qu
peut conferer les Ordres hors
sans la permission de l'Evêque
lieu qu'il peut bien conferer
quoi qu'absent de son diocese

M. de Hauteferre distingue
diction volontaire de l'Evêque
qui concernent l'ordre d'avec
proprement de la juridiction
nonistes appellent *Lex Diacesa*
miere qualité sont l'Ordinat
firmation, la consecration de
Autels, la consecration du Sai
Benediction des Cloches, le
nir les Abbez, de voiler les
donner la benediction solenn
ples, d'imposer la penitence
reconcilier les Eglises, & la
des Saints, qui a esté depu
S. Siege.

Il pose pour maxime que
qui concernent l'ordre Episco
point d'évolution & que la
n'est point ouverte au Metro
qu'il est permis seulement d
vers sa Sainteté. D'où il
n'y a point lieu dans cette
pel comme d'abus; proposition
Docteurs François ne demeu
cord.

Les choses qui appartienn

dition de l'Evêque, consistent en l'obeissance Canonique qui lui est due par ceux qui y sont sujets, dans le pouvoir d'instituer & destituer les Clercs, d'ériger des Paroisses, d'unir des Benefices, de commettre à la deserte des Eglises Parroissiales; à faire la visite de son diocese, à convoquer le Synode, à approuver les Predicateurs & les Confesseurs; c'est aussi à lui à corriger les Rituels, à accorder des dispenses, à proceder à l'alienation des biens d'Eglise, lors qu'il y a necessité ou utilité.

L'Evêque peut bien commettre & faire exercer toutes ces choses par ses Grands Vicaires; mais pour les choses qui sont de l'Ordre, elles sont tellement du caractère Episcopal, qu'elles ne sont point cessibles, & qu'elles ne peuvent estre exercées que par un autre Evêque.

Le troisieme livre regarde la correction qui se fait par les Evêques sans forme de procez; il traite aussi de la Jurisdiction contentieuse qui s'exerce dans les Officialitez, & où le Juge Ecclesiastique connoit des causes civiles & criminelles entre les Clercs, & des matieres spirituelles entre les Laïques.

On tient communement qu'un Clerc ne peut renoncer à son privilege en matiere criminelle: mais M. de Hauteferre pretend qu'il n'y peut aussi renoncer en matiere civile, & combat le sentiment contraire de Fevret & l'usage general du Royaume.

convient qu'en France les Juges Seculiers connoissent du possessoire des Benefices, par une coutume immemoriable approuvée par la Cour de Rome; mais il soutient qu'après qu'ils ont prononcé sur le possessoire, la connoissance du petitoire appartient au Juge d'Eglise, qui peut rendre une Sentence contraire; ce qui a esté depuis long-temps aboli.

Il condamne la Pratique des Juges Seculiers, qui permettent à celuy qui a des provisions d'un Benefice, de s'en mettre en possession pour la conservation de son droit, quoi qu'ils y soient autorisez par l'usage & par l'article 7. de l'Edit de 1695.

C'est une question plus douteuse si en cas de refus du Visa par l'Evêque, ou par son Grand Vicaire, le Pourveu doit s'adresser aux Juges Seculiers, ou au Metropolitain; ce qui dépend des causes sur lesquelles ce refus est fondé: Si c'est sur la nullité du titre, ou sur l'incapacité du Pourvû. Au premier cas le Pourvû est recevable en son appel comme d'abus, au second cas il semble plus raisonnable de le renvoyer au Metropolitain.

M. de Hauteferre passe à d'autres questions, qui ne meritent pas beaucoup de reflexion: Si le Juge Ecclesiastique a droit de connoistre des fermages & arrerages de rentes foncieres & constituées entre des Clercs, du payement des pensions sur des Benefices, des reparations des Eglises, & des portions

congruës , & s'il peut proceder à la
connoissance des billets & signatures pri-
S'il appartient à l'Evêque de regler les
entre les Clercs & les Reguliers ?

is le 4. Livre on voit l'instruction cri-
le contre les Clercs, avec la distin-
du delit commun & du cas privilegié,
otre Auteur dit avoir esté inventée du
de Charles VI. Il reprend l'interpre-
que Miletot & Fevret ont donnée
privilegié, en l'expliquant du crime
ive le Clerc de son privilege, au lieu
pretend qu'on l'a appelle privilegié
que le Juge Seculier n'est competant
onnoistre que par privilege, les Clercs
Diocese estant soumis de droit à la Ju-
ion ordinaire de leur Evêque.

ne dispute point à la Jurisdiction Ec-
ique la connoissance des causes de la
& du crime d'heresie ; mais à l'égard
res heretiques, quoi qu'en dise l'Au-
c'est aux Magistrats qui ont soin de
ice exterieure, d'en ordonner la sup-
n.

a peu de crimes, à l'exception de
de Leze Majesté, qui ne soient de la
tence des Juges d'Eglise. M. de Hau-
en rapporte un grand nombre,
e la magie, les sortileges, la simo-
e sacrilege, le trouble au service di-
ufure, l'adultere, le concubinage
lercs, l'homicide, les empoisonne-
le blaspheme, le parjure, les inju-

Laiques prevenus de ce crime seroient
seulement par le Juge Royal; & en cas de
gard du sacrilege, du trouble au
divin, & des autres crimes, ils seroient
punis par le Juge d'Eglise des peines
ecclésiastiques, & par le Juge Seculier suivant
l'ordonnance des Ordonnances.

Il est parlé dans le cinquième Livre de
plusieurs crimes qui passent pour crimes
legiers, tels que sont l'homicide de
volonté, le duel, l'homicide de soi-même,
le Leze Majesté en la personne de
le port d'armes, les vols faits sur les
chemins, l'incendie, l'inceste spirituel,
le rapt, le crime de fausse monnoye,
la violation de Sauvegarde Royale, l'offense
mise contre les Magistrats dans l'exercice
de leurs charges.

Le sixième Livre renferme plusieurs

connoît point principalement ny directement pour les mauvais traitemens & les sévices du mary, & autres causes approuvées par le Droit.

Si l'on en croit notre Auteur, le Juge Ecclesiastique peut aussi connoître du mariage des Impuberes. Mais comme c'est une question qui consiste purement dans le fait, la connoissance en appartient au Juge Seculier.

La question des Dixmes reçoit aussi quelques distinctions touchant le petitoire ou le possessoire; si ce sont dixmes Ecclesiastiques ou inféodées. On tient que l'Official n'est Juge que des dixmes Ecclesiastiques, & quant au petitoire seulement.

Pour ce qui est des Comptes de Fabrique, M. de Hauteferre s'empporte avec trop d'aigreur contre les Juges Seculiers qui en ont ôté la connoissance aux Juges d'Eglise, par un usage qu'il qualifie d'abus.

Il se plaint aussi de ce que les Juges Seculiers contraignent les Juges d'Eglise d'accorder des monitoires suivant qu'ils le jugent à propos: mais le Roy y a pourveu par son Edit de l'an 1695. en ordonnant que les Juges ne pourront permettre d'obtenir & de faire publier des Monitoires que pour des crimes graves & scandales publics. On n'a pas laissé toutefois à la discrétion du Juge d'Eglise de juger si les crimes estoient graves ou non.

Ce Livre finit par deux Chapitres; l'un
con-

ges d'Eglise és actions pures & perf
Notre Auteur adresse son Discours
pour supplier S. M. de moderer la
de cette Loy, & de rétablir la Jus
Ecclesiastique en son ancien lustre
sa premiere vigueur.

Au septième Livre, on trouve l
la pratique judiciaire qui se garde
fois dans les Jugemens Ecclesiastiq
tablissement des Grands Vicaires &
ficiaux, avec leur difference. M. d
ferre y découvre une erreur de Fe
a crû sur la foi d'Antonius Aug
qu'il estoit défendu au Juge Eccl
par divers Decrets des Conciles,
son Auditoire dans l'Eglise, au lie
défenses ne sont faites qu'aux Ju
liers. Il condâne l'usage d'appelle
culiers pour assister avec l'Official
ment Ecclesiastique à cause de l

joignent à l'Ordinaire les absolutions *ad causam*. Outre la Jurisdiction ordinaire des Evêques, il est fait mention de celle qu'ils exercent comme Délégués du S. Siege; & de la Jurisdiction temporelle qui leur appartient à cause des fiefs & des Domaines qu'ils possèdent par la concession des Princes.

Dans le huitième livre M. de Hauteferre passe aux Appellations simples & comme d'abus. Il montre que les Appellations comme d'abus n'ont commencé que sur la fin du quinziesme siecle. Il examine les cas ordinaires où elles sont reçues; & pour en diminuer le nombre, en vain s'efforce-t-il de trouver que toutes les fois que le Juge d'Église contrevient aux saints Decrets, aux Ordonnances de nos Rois, & aux Arrests de la Cour, qu'il entreprend sur la Jurisdiction seculiere, il n'y a pas lieu pour cela aux Appellations comme d'abus. Il s'étend sur les ordres qu'il pretend qu'elles causent en quant la discipline des Dioceses; ce qui est l'effet du mauvais usage qu'on en

Il explique les droits & les fondes des Metropolitains. Il represente l'ité & la necessité des Conciles provinciaux pour le rétablissement de la discipline Ecclesiastique. Il passe à l'expliquer des droits & prerogatives des Princes. Mais son observation n'est pas veritable, lors qu'il dit que la Primate n'est pas un degre necessaire de Jurisdiction, il depend en ce cas de la volonté des

Parties d'appeller en Cour de Rome, *omisso medio*. L'Auteur traite ensuite de la Jurisdiction des Chapitres. Il estime qu'il n'est pas en leur pouvoir, le Siege vacant, de destituer l'Official: mais les raisons qu'il en apporte sont contraires à notre usage. La Jurisdiction de l'Archidiacre, & celle de l'Archiprêtre ou Doyen, font la conclusion du huitième Livre.

Les trois derniers Livres composent la seconde partie de ce Traité. Le neuvième comprend les peines canoniques, comme la suspension, la déposition, la dégradation, les excommunications, l'interdit, la reclusion dans un Monastere, la prison perpetuelle ou à temps, la penitence publique & particuliere. Les questions qui y sont proposées sont, de sçavoir si l'Official peut condamner au fouet, aux galeres ou au bannissement, & ordonner la question. La resolution est que notre usage est contraire aux Constitutions Ecclesiastiques qui le permettent.

Dans le dixième livre M. de Hauteferre fait une énumeration des Causes majeures dont la connoissance est reservée au S. Siege, telles sont la convocation des Conciles Generaux. Il met de ce nombre les questions concernant la foy, & la déposition ou restitution des Evêques: mais le Clergé de France prétend être en droit de juger de ces derniers points en l'assemblée des Conciles de leurs provinces, la postulation des Prelats

relats & la translation des Evêques, l'élection des Sieges Episcopaux, leur union, leur division, translation, & suppression; la fondation des Eglises Collegiales & des Monasteres, la creation des nouvelles Dignitez, & des Canonicats *ad effectum*, les coadjutoreries, les exemptions, la canonisation des Saints, l'approbation des Ordres Religieux, les indulgences plenieres & les dispenses.

L'onzième & dernier Livre fait paroître l'ordre hierachique de la Jurisdiction de l'Eglise dans les personnes qui y sont soumis, comme les Prêtres, les Diacres, & les Clercs inferieurs; dans le nombre de ses officiers; dans leurs diverses fonctions, & dans leurs privileges.

Cet ouvrage, tres estimable d'ailleurs par la profonde érudition de son Auteur, est pas également recommandable par ses sentimens & par ses maximes; de maniere qu'il est plus seur de s'attacher aux faits qu'il rapporte, qu'aux regles qu'il veut établir. Cela n'empêche pas que ce livre ne soit toujours d'une grande utilité pour la connoissance de l'Histoire & de la discipline de l'Eglise. Mais quelque effort que M. de Hauteferre ait fait pour renverser le *Traité de l'Abus*, il faut convenir que son Adversaire ne luy est pas inferieur en doctrine, & qu'il a une superiorité de genie, & une experience dans cette matiere, qui meritent une distinction particuliere.

M. de Hauteferre a composé plusieurs ouvrages. Voicy ceux qui ont été mis au jour pendant sa vie.

De Ducibus & Comitibus Provincialibus Gallie. De Origine & statu Feudorum pro moribus Gallie. in 4. 1643. Rerum Aquitanicarum libri V. in quibus vetus Aquitania illustratur. in 4. 1648. Dissertationum Juris Canonici Libri IV. quorum duo priores de Adjutoribus Episcoporum, duo posteriores de sacris Censibus. in 4. 1651. Earundem Liber V. & VI. de Parochiis, deque Officio & potestate Parochi. in 4. 1654. Commentarius perpetuus in singulas Decretales Innocentii III. in folio. 1666. Ecdicus Gregorii Papæ 1671. Asceticon, sive origines rei Monastica. in 4. 1674. De Fictionibus Juris. in 4. 1679. Observationes in decem Libros Historiæ Francorum Gregorii Turonensis. in 4. 1680. Recitationes in Clavdii Triphonini Libros. in 4. Observationes in Anastasium de Vitis Romanorum Pontificum in 1680.

Il a laissé des Notes manuscrites sur les Decretales d'Alexandre III. & sur les Constitutions, avec le Traité de la Jurisdiction Ecclesiastique dont il s'agit.

Outre les fautes d'impression qui se trouvent dans ce dernier, il y en a quelques unes qui sont de l'original. Des personnes dignes de foy nous ont assuré qu'outre onze livres qui composent tout le manuscrit de l'Auteur, ils en ont vu un autre dans quelques Bibliothèques. Hauteferre a été pourvu de la Charge

receveur en l'an 1644. & il est mort en 1682.
 âgé de plus de 80. ans.

*Reponse à l'Apologie du Système de M. l'Abbé
 Faydit, sur le Mystere de la Trinité. Par le
 R. Pere Louis Hugo, Prieur des Chanoines
 Reguliers Prémontrez de Nancy. A Paris,
 chez Jean Moreau. 1702. in 8. pp.
 385.*

C'est ici la Replique à l'Apologie qu'a
 faite M. l'Abbé Faydit de son Système
 sur la Trinité. Il a esté parlé dans le 39.
 Journal de l'année dernière, du premier Li-
 vre de l'Abbé Faydit sur ce sujet; on a par-
 lé aussi de la Reponse du P. Hugo, de l'A-
 pologie de l'Abbé Faydit; & la replique du
 P. Hugo a esté annoncée. Ce Pere congra-
 tulle dans sa Preface M. Faydit du zele qu'il a
 employé pour la défense de l'orthodoxie
 des SS. Docteurs de l'Eglise, que les Sociniens
 usent de Tritheisme. Mais ayant esté
 fondu & attriqué dans le même Ouvra-
 ge avec ces heretiques, quoi que par des
 raisonnemens differens; il a cru ne pouvoir se dis-
 penser de répondre sur les articles qui le
 concernent. Son Ouvrage est divisé en trois
 Livres. Il fait voir dans la premiere, qu'il
 n'est point en raison d'accuser M. Faydit d'avoir
 introduit une unité
 dans le premier Livre introduit une unité
 dans la Trinité, & qu'il ne se justifie
 pointentierement de cette doctrine par les
 prin-

principes & les réponses
 Il vange dans la seconde
 Saint Thomas & des autres
 sur la Trinité. Il y rappo-
 passages des Peres Grecs
 les siecles, pour montrer
 toujours crû & enseigné,
 trois proprietés, trois fon-
 dations intimes, subsistan-
 tives des trois personnes et
 éternelles une même essence.
 Il n'approuve pas les louan-
 dit, & M. Dacier après lui
 à Platon, dont il croit la
 dangereuse pour la Religio-
 nable à l'Arianisme que
 quoi qu'il ne pretende pas
 cy n'ait aussi pû contribuer
 de cette heresie. Le P. H.
 suite, que les Sabelliens n'avaient
 de tropes ou de personnalités
 sistantes dans la divinité :
 que les trois Personnes distinctes
 distinguées que de nom & de
 port aux différentes opérations
 „ me nature a produites,
 „ sion de la Divinité sur
 „ ou par les differens offices
 „ Dieu s'est fait voir au monde
 prétend que les Juifs n'ont
 Sabelliens, mais qu'il y en a
 ont crû que le Verbe estoit
 personnellement du Pere.

Sabellianisme est plus ancien que les Ebionites. Enfin le Pere Hugo répond aux difficultez que M. Faydit avoit faites contre les principes des Scholaftiques, & défend la Theologie de l'Ecole contre ses accusations.

Il declare que quand il fait l'Eloge de la Theologie Scholaftique, M. Faydit ne doit pas se mettre en tête qu'il comprend dans cet éloge cette Scholaftique chicaniere, ou plutôt cette Metaphysique audacieuse, que de faux sçavans ont substituée à la veritable Theologie, & qui pour se dispenser de l'étude de l'Écriture sainte, ont abandonné à leur folle imagination la decision de nos Myfteres, réglant ainsi par les loix de la nature, & par les fougues d'une capricieuse Philosophie, les veritez qui ne doivent estre examinées que par les yeux de la foi, & le témoignage de la Tradition: mais qu'il parle de cette Scholaftique qui a l'Écriture Sainte pour fondement, la Tradition pour guide, & les saints Docteurs pour maîtres.

Dans la troisieme partie le Pere Hugo reproche à l'Abbé Faydit, de n'avoir pu soutenir dans son Apologie plusieurs opinions qu'il avoit adoptées dans son Traité Systematique, ni se justifier des contradictions qu'il luy avoit reprochées. Toute cette partie roule sur des faits personnels ou particuliers, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer.

Dans la dernière partie le P. Hugo exami-

ment que M. L'Evêque de Meaux
du Livre de M. Caly, intitulé, *Dur*
menté. Il blâme aussi les sentimens
resiens, qui n'etoient les habitud
grace sanctifiante, & qui la feroient
ster dans l'action du Saint Esprit.
mine en suite la doctrine d'Orig
la Trinité, & refute ce que Bul
M. Faydit ont allegué pour justifier
teur. Il vange S. Epiphane de l'err
Antropomorphites que M. Faydit le
bue. Il traite assez au long la questi
chant la verité & l'authenticité de
de la premiere Epitre de S. Jean sur
nité. Quoy qu'il déclare qu'il le c
ritable, à cause de l'autorité de l
& de la définition du Concile de Tre
appuye les raisons qui en prouvent
position, & n'approuve pas les répor

être suspecte. Le P. Hugo va
 re paroître une vie de Saint Nor-
 l y aura quantité de dissertations
 erches curieuses sur l'histoire du
 e Saint a vécu.

*ouvelle de la teste de l'Homme, &
 endances; avec l'usage de ses parties
 ur structure, & la Physique moder-
 Joseph de la Charriere. A Paris
 Veuve de Daniel Horthemels.
 n volume in 12. pp. 436.*

ateur est inexcusable lorsque sans
 e son Livre bon il ose le donner
 Mr. de la Charriere est à cou-
 reproche. Il dit Que l'ordre
 i dans l'Anatomie de la Tête, "
 e de celui que les autres Au-"
 enu: Que la matiere en est clai-"
 nette, intelligible, & dega-"
 le termes barbares qui la ren-"
 ôûtante, & souvent infructueu-"
 le comprend l'utile & l'agrea-"
 a donné quelque chose de plus"
 eux qui ont écrit sur le même"
 e cela le doit encourager à don-"
 e de l'Anatomie, & le mettre"
 perfectionner cette science de"
 is. " Ce sont les propres termes
 r dans sa Preface.

ge comprend trente-huit chapit-
 is les vingt-cinq premiers, M.

de la Charriere décrit tout ce qui concerne la composition de la tête. Ce qu'il rapporte sur cet article est excellent, & nous en donnerions icy l'extrait, si les faits que l'Auteur expose ne se trouvoient dans tous les livres d'Anatomic connus du Public.

Au chapitre cinquième il traite de la nature de la Salive. Il prétend faire voir que cette humeur n'est point acide, & ce qu'il dit là-dessus est déjà tout extrait dans le quarante-unième Journal de l'année dernière, où en donnant l'abregé du Livre de la Salive composé par M. Lanzoni, nous avons rapporté, sans y penser, ce que devoit dire ensuite sur le même sujet Mr. de la Charriere. Les Chapitres qui suivent les vingt-cinq premiers, regardent principalement les operations de l'ame, & ce qui concerne les nerfs. Ce que l'Auteur dit sur ce dernier article est pris de la Nevrologie de Monsieur Vieuffens. Au sujet des operations de l'ame, Mr. de la Charriere traite au long des cinq sens, & il a icy beaucoup puisé dans la Philosophie de M. Regis, & des autres Philosophes modernes.

Il ne s'en tient pas à ce qui regarde la Physique, il prend quelquefois occasion de faire des reflexions morales. Dans la page 210. par exemple, il dit Qu'il n'y a point d'objet qui fasse tant d'impression sur notre ame, principalement à l'heure de la mort,

que le peché, qui est l'objet du
C'est dans ce moment, dit-il,
me gemit sous le poids de sa passion,

tre finit par des observations sur
du goût & sur l'organe du toucher.
ion de l'organe du goût, Mr. de la
e remarque que la langue qui est
ne, contribue à la formation de la
à l'articulation de la parole; & l'a-
copic ce qu'ont écrit quelques Au-
la maniere dont on ouvre la bou-
ont on remue la langue pour par-
mme, par exemple, que si on ou-
uche autant qu'il est possible, on
bit former qu'une voix en A. Que
raire on ouvre la bouche, & qu'on
e les levres par les deux coins sans
er tout-à-fait, on formera une
O, & ainsi du reste, que nous
orterons point. Ce Livre n'est
ent qu'un recueil, où l'Auteur a
ce qu'il a tiré de divers ouvra-

Institutorum Societatis Jesu in duo
ina distinctum. Accedit Catalogus
ciarum, Domorum, Collegiorum,
usdem Societatis, juxta exemplar
m Antverpiæ. 1702. C'est à dire,
les Instituts de la Société de Jesus, par
deux Volumes, suivant l'exemplai-
rimé à Anvers chez Jean Meur-

sius. 1702. 2. vol. in 4. 1. vol. p.
2. vol. pp. 1088.

ON a imprimé à Anvers en 1665. un Recueil des Constitutions & de mens de la Societé de Jesus. Il y a des additions faites à ce recueil imprimé en 1665. Voicy une nouvelle Edition qui reprend & le premier Recueil & les Additions mises à leur place.

Le premier volume contient 1. Les Constitutions par lesquelles les Papes ont approuvé & confirmé la Societé, luy ont donné des Privileges & d'Indulgences. 2. Les Constitutions de Saint Ignace & Saint François Xavier. 3. Les Constitutions de la Societé avec des declarations ou des explications. 4. L'abregé des Constitutions, & les Reglemens pour tous les Officiers de la Societé, du General jusqu'au Cuifinier. 5. Les Reglemens des Congregations. 6. Les formules des Congregations. 7. La Methode des études qui avoit esté en usage long-temps auparavant par six Peres de la Societé, & qui a depuis esté corrigée plusieurs fois, & enfin approuvée par la Congregation generale, & imprimée en 1616.

Le second Volume contient, 1. Les Reglemens des Generaux en abregé. 2. L'abregé des Privileges de la Societé en grand nombre & fort étendus. 3. Les Constitutions pour servir de directio-

Provinciaux & aux Superieurs de la Societé de Jesus. 4. Les moyens industrieux pour guerir les maladies des ames adressez aux Superieurs par le P. Claude Aquaviva General de la Societé. 5. L'institution pour les Superieurs par le même. 6. Les exercices spirituels de Saint Ignace. 7. Le directoire sur les exercices spirituels. 8. Des Lettres de Saint Ignace & des Generaux de la Societé à des Peres, ou Freres de la Societé, sur leurs devoirs. 9. Le Catalogue des Provinces, maisons, colleges, residences, & membres de la Societé, suivant l'imprimé à Rome en 1679. Ils'y trouve en tout 35. Provinces, 2. Vice-provinces, 23. maisons Professes, 578. Colleges, 48. maisons de probation, 88. Seminaires, 160. Residences, 106. Missions, & 17655. Jesuites, dont il y a 7870. Prêtres.

L'Atlas curieux, ou le Monde representé dans des Cartes generales & particulieres du Ciel & de la Terre, divisée tant en ses quatre principales parties, que par Etats & Provinces, & orné par des plans & descriptions des villes capitales & principales, & des plus superbes edifices qui les embellissent, comme sont les Eglises, les Palais, les Maisons de plaisance, les Jardins, les Fontaines, Par N. de Fer. A Paris chez l'Auteur, dans l'Isle du Palais, sur le Quay de l'Orloge, à la Sphere Royale. 1703.

L'Auteur commença à donner la premiere partie de cet Ouvrage en 1700. Il

a continué les années suivantes , de maniere que le projet qu'il avoit fait d'abord de donner deux cent feuilles , tant figures que descriptions , se trouve aujourd'huy executé : Mais comme il luy reste entre les mains quantité de desseins & de descriptions curieuses , il continuera à en faire paroître des suites au commencement de chaque année.

L'Art de Connoître les Hommes , par M. L. D. B. ***. A Paris , chez Prosper Marchand , & Gabriel Martin , rue S. Jacques. 1702. in 12. pagg. 345.

Le sort de la Langue Françoisse. A Paris , chez la V. de Claude Barbin , au Palais. 1703. in 12. pagg. 161.

Nouvelles Maximes , Sentences , & Reflexions morales & politiques. A Paris , chez Jean Baptiste Delespine , rue S. Jacques. 1703. in 12 pagg. 78.

JOURNAL
 S SCAVANS

Lundi 2. Avril, M. DCCIII.

urtes Opuscula Posthuma, Physica ;
 athematica. Amstelodami , ex Ty-
 phia P. & J. Blaew. Prostant apud
 nio-Waefbergios, Boom, & Goet-
 1701. C'est à dire, *Petits Ouvrages*
mes de Physique, & de Mathematique
. Descartes. De l'Impression de P. &
Blaew. Ils se vendent chez les Waef-
 s, Boom, & Goethals. à Amster-
 1701. in 4. pagg. 278.

N a recueilli dans ce Volume quel-
 ques petits Ouvrages , ou Fragmens
 l'Ouvrages de M. Descartes qui n'a-
 voient encore paru , ou qui n'avoient
 neez au public jusqu'icy qu'en Hol-
 Pour faire un in 4. d'environ 300.
 on y a joint son Traité de la Lu-
 les Eclaircissemens Physiques du P.
 de l'Oratoire , sur l'Abregé de
 e que M. Descartes compola à l'age
 us ; & son petit Ecrit de Mecha-

nique, avec la Preface du P. Poisson au commencement, & ses Observations à la fin. Ces derniers Ouvrages ayant esté imprimez plusieurs fois, & en plusieurs langues, ils sont si connus de tout le monde, qu'il seroit fort inutile d'en faire icy l'Extrait. Nous nous contenterons de parler des autres qu'on ne connoit pas de même. Ce sont les *Regles pour la direction de l'esprit dans la recherche de la verité*, tant vantées par le sçavant Historien qui a écrit en François la vie de notre Philosophe; Le commencement d'un Dialogue sur la *Recherche de la verité par la lumiere naturelle*, &c. dont parle ce même Historien; Quelques morceaux de Mathematique détachez & tres courts; & enfin un petit Traité intitulé, *Premieres pensées sur la generation des animaux*, à la suite duquel on trouve un Fragment sur les Saveurs qui remplit à peine deux pages.

Le plus considerable de ces Ecrits est le premier. L'Auteur l'a laissé imparfait en mourant. S'il estoit achevé, on auroit une Logique complete de la façon de M. Descartes, c'est-à-dire, une excellente methode pour regler les démarches de l'esprit dans la recherche de la verité; & pour le rendre capable de la découvrir. Mais quoi qu'il manque à ce Traité près de la moitié de l'Ouvrage, ceux qui le liront souscriront sans peine à tout le bien qu'en a dit M. Baillet.

Cet Ecrit est divisé en autant d'articles qu'il contient de regles : car chaque regle selon l'ordre des chiffres, est expliquée dans un article particulier auquel elle sert de titre. Il y a 21. Regles: il y en auroit 36. si l'Ouvrage estoit achevé. L'Auteur nous l'apprend dans l'explication de la 12. regle; où pour nous faire connoître l'ordre qu'il suit, & l'enchainement de ses préceptes, il distingue trois parties dans son Ouvrage. Cette distinction est fondée sur celle des veritez que l'on cherche, ou des propositions à resoudre. Il divise en effet tout ce qui peut estre l'objet de notre connoissance, en propositions simples, & en questions. Il appelle propositions simples, celles où il ne s'agit que des veritez que l'esprit apperçoit de simple veue, ou qu'il découvre par une induction aisée: & il nomme questions, les propositions qui regardent des veritez composées, & difficiles à découvrir. Ces questions sont de deux sortes: Les unes que l'on entend parfaitement, quoi qu'on en ignore la solution: les autres qui ne sont pas parfaitement entendues. Ces deux sortes de questions avec les propositions simples, devoient faire les trois parties de ce Traité. Les 12. premières regles ont principalement rapport aux propositions simples, & font la premiere Partie. Les deux autres parties estoient destinées aux deux sortes de questions qu'on vient d'établir, & devoient aussi contenir chacune 12.

regles : ce qui fait précisément 36. regles. Voila ce que l'Auteur nous fait remarquer sur l'ordre, & le plan de son Ouvrage. Il ne l'a conduit que jusqu'à la moitié de la seconde Partie ; car des 21. regles que nous avons, les trois dernières manquent des articles qui devoient les expliquer.

Voicy maintenant les Regles comme elles sont exprimées dans les titres. 1. Le but de nos études doit estre de rendre notre esprit capable de former des jugemens solides & vrais sur tout ce qui se presente à luy. 2. Il ne faut s'appliquer qu'aux objets dont on voit que la connoissance certaine & indubitable, n'est pas au dessus des forces de notre esprit. 3. A l'égard de ces objets proportionnez à nos lumieres naturelles, il ne faut ni rechercher ce que les autres hommes en ont pensé avant nous, ni s'arrêter à de simples conjectures ; mais il faut uniquement s'attacher à ce qu'on apperçoit dans chaque chose de clair, & d'évident, & aux consequences certaines que l'on peut tirer de ce qu'on apperçoit ainsi. 4. La methode est necessaire pour la recherche de la verité. 5. Toute cette methode consiste à donner un certain ordre aux choses que l'esprit doit considerer pour découvrir la verité qu'on cherche. On observera cette regle, s'il l'on a soin de reduire les propositions obscures & enveloppées, à celles qui sont les *plus simples*, en descendant par degrez des *unes aux autres* ; & qu'ensuite de la veüe
claire

celles-cy, on tâche, en remon-
 par degrez, d'arriver à la con-
 des plus composées. 6. Pour se
 cile cette reduction des propositi-
 osées à celles qui sont les plus sim-
 aut examiner avec soin quel est
 turel de nos idées, & ranger les
 notre connoissance en différentes
 lon le degré de simplicité qu'ils
 is par rapport aux autres; c'est à
 n que la connoissance des uns pré-
 suit celle des autres, & en est le
 ou en dépend. 7. Afin que no-
 issance ait le plus grand degré de
 qu'elle puisse avoir, il faut qu'en
 it les unes après les autres, toutes
 par lesquelles on va à ce que l'on
 oitre, le mouvement de l'esprit
 vi, & si continu, qu'il ne souffre
 interruption; & le dénombrement
 qu'il n'y ayt rien d'omis.

portant ces regles M. Baillet, qui
 ment bien rendu les autres, n'a
 du tout le sens de l'Auteur dans
 Il la rend de cette sorte: *Pour se
 er dans une science il en faut examiner
 uestions, & les dependances sans in-
 tes pensées, & les raisonnemens qu'on
 .* Cela est tout-à-fait éloigné de
 escartes a voulu dire. Sans rappor-
 s termes latins de la Regle, voi-
 est la pensée de notre Philosophe,
 il s'explique luy-même. Il ne re-
 con-

connoît que deux moyens pour acquerir la connoissance certaine d'une verité; la simple veüe de l'esprit, & l'induction exacte, qu'il appelle aussi dénombrement. Les connoissances de simple veüe ont un degré d'évidence & de certitude, que n'ont point celles où l'on n'arrive que par induction; parce que la memoire a part à celles-cy; mais elles ne laissent pas néanmoins d'estre certaines, lors que l'induction est exacte. la posé, Descartes renferme deux choses dans le precepte qu'il nous donne. 1. Il veut qu'ayant à parcourir une suite d'idées liées entre elles par des rapports immediats, nous nous rendions le passage de l'une à l'autre si familier, en repetant souvent la même operation, que le mouvement de l'esprit qui les parcourt, ne soit, autant que cela se peut, qu'une seule pensée étendue qui embrasse tout-à-la fois cette suite entiere d'idées: car par ce moyen, souvent l'induction devient simple veüe; & toujours on ôte à la memoire tout ce qu'on peut luy ôter, & l'on donne à la simple veüe tout ce qu'on peut luy donner: ce qui n'est pas un petit avantage. La 2. chose renfermée dans le precepte, est que dans une longue induction nous prenions garde en passant d'une idée à l'autre, de ne passer par dessus aucune; car alors la chaine qu'elles forment seroit rompüe, & il n'y auroit point de certitude dans la conclusion. Cela respicte, comme on voit, l'exactitude de

duction. L'Auteur croit avec raison, que ce precepte si simple, & si commun, doit seul nous tenir lieu dans la recherche de la vérité de toutes ces belles, mais inutiles regles des Syllogismes dont on nous em-
barasse l'esprit dans l'Ecole. Nous esperons que la liberté que nous avons prise ne déplaira pas à M. Baillet, dont nous estimons d'ailleurs l'exactitude, jus-
tà emprunter quelquefois ses paroles. On vient aux regles. 8. Si dans la suite des
regles que nous cherchons, & qui dépendent les unes des autres, il s'entrouve quel-
que chose dont on ne puisse avoir d'idée claire & distincte, il faut en demeurer là; ce
seroit un travail inutile d'aller plus loin. 9.
Il faut d'abord tout son esprit employer à la considération des choses les plus petites, & les plus faciles. Il faut même s'y arrêter un
peu de temps, & ne passer à des sujets plus
difficiles, qu'après avoir fait une telle
considération avec la vérité, que l'esprit l'apper-
çoive & la reconnoisse dès qu'elle se présente. 10. Pour rendre notre esprit péné-
trant & l'accoutumer à découvrir les vérités
cachées, il est bon de l'exercer à chercher
& les mêmes choses qui ont déjà esté trou-
vées, & de luy faire examiner d'autres
choses, les effets de l'industrie des
hommes, même les plus simples; mais prin-
cipalement ceux où il y a de l'ordre. 11. C'est
la même regle repetée que l'Auteur a crû
de vous expliquer plus clairement icy qu'il
n'a

n'a fait plus haut. 12. Il faut faire ge dans nos recherches de tous le cours qu'on peut tirer de l'entender de l'imagination, des sens, & memoire. M. Descartes explique un finité de choses dans cette 12. r qui finit la premiere partie de son ré.

On a pû remarquer que l'ordre c regles n'est pas indifferent, & que teur fait trois choses dans cette pre partie. 1. Il nous apprend quel doit le but, & le sujet de nos études; & est la lumiere que nous y devons suivre quel est le fondement de notre certitu Il traite des deux Operations de l'es qu'il croit seules d'usage dans la recherche la verité, la simple veuë, (*intuitus*), & duction. 3. Il nous donne quelques ptes pour nous exercer à ces Operat & pour perfectionner en nous deux tez de l'esprit qui y ont rapport, la *cacité*, & la *Sagacité*.

Les 9. regles qui suivent regardent questions de la premiere sorte; c'est-à celles que l'on conçoit parfaitement. rapporteroit icy ces regles, comme on les précédentes, si l'on n'avoit point let d'autres Ouvrages. Il suffira de pour ne pas ennuyer les Lecteurs, c sont les premieres regles de l'Analyse qu'il paroît que M. Descartes s'estoit p sé de nous donner dans la seconde, &

ne partie de ce Traité toutes les re-
 on Analyse algebrique. Ce dernier
 yera bien des gens ; mais ceux qui
 le quel usage est cette methode dans
 rche de la verité ; avec quel soin
 ilosophe l'avoit cultivée ; & quel
 il a fait par cette voye dans les
 regretteront beaucoup ce qui man-
 Ouvrage. Ce que nous en avons
 out semé d'excellentes reflexions,
 s sont exprimées d'une maniere ab-
 & generale qui n'en fait pas con-
 prix ; mais on peut assurer qu'il
 un seul des articles qui en donnent
 ion , où l'on ne trouve plus d'in-
 s que de paroles.

Le premier Fragment qui suit cet Ecrit
 re Recueil , est le commencement
 que dont on a parlé , traduit du
 de l'Auteur en Latin. C'est un des
 que M. Descartes avoit portez a-
 n Suede , comme le precedent , &
 mains de M. Chanut , passerent
 es de M. Clerfelier. Il a pour titre ,
*De la verité par la lumiere naturelle ,
 pure , & sans emprunter le secours de la
 de la Philosophie , détermine les opinions
 voir un honnête homme sur toutes les cho-
 ivent estre l'objet de ses pensées , & qui
 is les secrets des sciences les plus curieu-*

Le second commence ce Traité par une
 Preface . où il nous marque en
 ge-

general son dessein. Il ne croit pas
 soit necessaire qu'un honneste homme
 donné beaucoup de temps à l'étude
 tres, & de tout ce qui s'enseigne
 Ecoles. La principale partie de la
 estre employée à exercer la vertu, &
 de belles actions. La raison tout
 suffiroit pour nous conduire; mais
 venons ignorans dans le monde; &
 mieres connoissances ne sont fondées
 la foiblesse de nos sens, & sur l'autorité
 nos precepteurs: ainsi notre imagination
 & notre memoire se remplissent de
 fausses pensées qui nous rendent incertains
 dans la suite de faire usage de notre
 & d'acquiescer par nous-mêmes, la
 science qui perfectionne l'esprit, &
 cœur. On auroit besoin dans ces
 instructions d'un homme sage qui nous
 dans les bonnes voyes, & qui marche
 devant nous.

C'est ce que notre Philosophe entend
 de faire. Il promet de nous rendre
 ment sçavans sans autre secours que
 de la lumiere naturelle du sens commun.
 Pour les livres, quand la vraie science
 seroit renfermée, ce qu'il y a de bon
 pandu par si petites parcelles dans un
 bre si immense de volumes, remplis
 leurs de tant d'inutilitez, qu'il faut
 & plus de temps pour les lire que
 n'en avons pour vivre, & plus de
 pour y démêler & en tirer les choses

pour les découvrir par nous-mêmes. " Il a voulu que pour rendre sa maniere de philosopher plus simple, & utile à plus de monde, il devoit se servir du stile familier de la conversation, & mettre son Ouvrage en forme de Dialogue. Il a eu soin de donner à ses personnages qu'il introduit, des noms & caracteres convenables à son dessein. Il y a 3. personnages, Eudoxe, Poliandre, & Epistemon. Eudoxe, qui fera celuy de la conversation, est un esprit mediocre, mais d'un esprit droit, dont le jugement n'a jamais esté corrompu par aucune fausse opinion, & qui possède la lumiere de la raison toute pureté de sa nature. Poliandre & Epistemon sont deux amis d'Eudoxe, & deux des plus excellens, & des plus curieux esprits du siecle. Poliandre n'a point étudié; mais Epistemon a cultivé avec beaucoup d'étude des sciences & n'ignore rien de ce qu'on apprend dans les Ecoles. Enfin le lieu où l'on s'entretient, est une maison de campagne d'Eudoxe, où il est visité par ses deux amis.

Le début est, que Poliandre felicite Epistemon sur ses belles connoissances, & se plaint fort de n'avoir pas esté appliqué à l'étude par ses parens. Epistemon ne conçoit pas que ce soit un bonheur digne de l'estime que d'avoir étudié. Il croit que le desir de sçavoir, naturel à tous les hommes, est une maladie qui ne se guérit point. *Etude; que plus on étudie; plus on*
con-

connoit que l'on ne sçait rien ; & plus la maladie , c'est-à-dire , le desir de sçavoir , augmente. Eudoxe combat ce sentiment. Il est persuadé qu'il ne sçauroit y avoir dans la nature de maladie sans remede aussi universelle , que le desir de sçavoir. Il déclare à ses amis que pour luy , il est parfaitement content de ce qu'il sçait , & qu'il ne luy reste plus rien à desirer ; parce qu'avec un grand nombre de connoissances certaines , capables de satisfaire un esprit raisonnable , il possède l'art de découvrir tout ce qui se peut naturellement sçavoir. Il les prie de luy donner quelques jours à la campagne ; il offre de leur exposer une partie de ce qu'il sçait ; & il espere qu'ils conviendront qu'il a raison d'estre content , & qu'ils seront tres satisfaits eux-mêmes des connoissances accordées à nos lumieres naturelles. Poliandre , & Epistemon dont la curiosité est excitée , acceptent le parti avec joye. Eudoxe entreprend de traiter en deux parties de toutes les choses qui sont dans le monde ; en les considerant en elles-mêmes dans la premiere partie , & par rapport à nous dans la seconde. Voicy l'ordre dans lequel il se propose d'en parler. Il croit devoir commencer par l'ame raisonnable , parce qu'elle est le sujet même de la connoissance , c'est-à-dire , de toutes nos perceptions. Après en avoir expliqué la nature , & les operations , il veut passer à la consideration de son Auteur .

el il est, & comment il a donné l'e-
 outes les creatures. Il doit remar-
 suite d'où dépend notre certitude sur
 qui regarde les choses qui sont hors
 s, & examiner de quelle maniere
 s reçoivent les objets, & ce qui
 nos pensées sont vrayes, ou faul-
 y il a dessein d'exposer aux yeux de
 les Ouvrages des hommes qui nous
 d'avantage; les machines qui pro-
 les plus grands effets, les plus rares
 lus curieux automates, les pheno-
 d'Optique les plus surprénans, & les
 briles des impostures, ou des illu-
 ie l'art peut inventer. Après avoir
 leur admiration sur toutes ces cho-
 doit leur en découvrir le secret, &
 faire voir tant de simplicité, & de
 , qu'à l'avenir ils ne trouveront plus
 admirer dans tous les effets de l'in-
 & de la subtilité des hommes.
 endroit devoit estre fort curieux. Il
 rincipalement pour Epistemon, qui
 esiré qu'on luy expliquât les appar-
 e phantomes, les prestiges, & en
 tout ce qu'on attribuë à la Magie.
 avrages de l'art Eudoxe veut passer
 de la Nature, expliquer les causes
 ; les changemens qui y arrivent, les
 s qualitez que nos sens y découvrent,
 rence entre l'ame des plantes, celle
 maux & la nôtre; l'ordre & le systè-
 toutes les parties de l'Univers; la
 na-

...mation des siècles : & sur ces gr
ftions , que l'esprit humain ne sça
terminer , il ne promet que des
res.

Voila ce qu'il renferme dans la
Partie de ce Dialogue. Dans la
il veut entreprendre l'examen de
Sciences particulieres , en prenant
cune ce qu'elles ont de plus soli
plus certain ; & il se propose de do
methode propre à les porter tout
perfection , & à mettre un esprit
en estat de découvrir par luy-mêm
que les plus grands esprits & les
netrans , sont capables de trou
prés l'avoit enrichi l'esprit de tan
noissances , & luy avoir donné l'e
& la justesse necessaire pour bien
toutes choses , il doit venir à la M

age que sa mort prématurée l'ait empêché d'exécuter un si beau dessein; car de cela nous n'avons que quelques pages sur l'existence & sur la nature de l'ame, les premières connoissances selon luy qui s'offrent à l'esprit quand on medite avec ordre. De même que dans sa Metaphysique, il commence icy par le doute, & vient à la proposition fondamentale, *Je pense, donc je suis, &c.* Ainsi il n'y a rien de particulier dans ce commencement, que le tour du dialogue, & les différens personnages que font Poliandre, & Epistemon. Poliandre qui n'a point d'étude, mais qui a beaucoup de raison, entre naturellement dans les pensées d'Eudoxe, & va presque de luy-même où l'on veut le conduire. Epistemon au contraire, dont le teste est remplie des vaines subtilitez, & des bisarres notions de l'Ecole, se jette de travers en temps à la traverse, & par ses vagues de Logique, dérange & brouille toutes celles de Poliandre. Mais Eudoxe a bien-tôt l'ordre & la clarté dans son discours, en dissipant les tenebres que les raisonnemens confus d'Epistemon y ont répandus. M. Descartes fait paroître dans cet Ouvrage & dans le précédent, un assez grand cas pour la Logique d'Aristote. Comme il ne fait pas plus de cas dans ses autres Ouvrages, on ne doit pas estre surpris que les Peripateticiens luy ayent reproché l'ignorance de la Logique. Ce reproche est une vengeance.

les morceaux de Mathématique

Q

con-

contenus dans ce Recueil, il y a cinq ou six differens articles si courts, qu'ils ne remplissent tous ensemble que 17. pages. Nous ne ferons que les indiquer 1. On cherche dans un cercle donné la grandeur des arcs, celle des cordes estant donnée par rapport au diametre : On en tire une regle qui seule donne en nombre tous les Sinus que la Geometrie peut trouver : On applique cette recherche à la Trigonometrie ; & l'on dit quelque chose des nombres Polygones à l'occasion des Triangles. 2. On traite des parties aliquotes des nombres : La methode de trouver ces parties est icy renfermée en 2. ou 3. Theoremes. On y donne aussi une solution generale de ce Probleme *Trouver la somme d'un cube, & d'un quarré égale à un quarré donné.* 3. C'est une regle pour l'extraction de la racine cubique d'un binome. 4. C'est une methode pour la Quadrature du cercle. 5. On cherche par le calcul la Tangente de la Cycloïde, que l'on donne avec celle de la Quadratrice de Dinostrate. Nous aurions une remarque à faire sur cet article ; mais peut-estre se presentera-t-il une autre fois quelque occasion d'en parler. Il se trouve mot pour mot dans les œuvres de M. de Fermat, (pag. 71.) comme en faisant partie. 6. On resoud analytiquement le Probleme general, où il s'agit de déterminer les veritables figures qui servent par reflexion, ou par refraction, à assembler ou à disperser les rayons

lumiere, comme on le souhaite.
 analyse des quatre Ouales que M.
 nous a données dans le 2. Livre de
 etrie.

le Traité de la *Generation des Ani-*

Il se trouve parmi les autres Ou-

ce Philosophe imprimez en Hol-

ns la langue du pais. Les Auteurs

ecueil ont fait leur édition sur un

it Latin qui leur a esté envoyé par

onne qu'ils ne nomment pas. Ils

ue ce Manuscrit estoit entierement

e à l'Exemplaire Hollandois. Ils

ent que M. Baillet, qui fait dans la se-

rtie de son Histoire L. 7. C. 20. un

e exact de tous les Ecrits posthumes

escartes qui estoient encore alors

ner, n'y dit pas un mot de celuy-

parle de quelques observations sur

des *Plantes & des Animaux*, & d'un

ntitulé, *La description du corps hu-*

ec une table des Chapitres d'un au-

té que M. Descartes avoit dessein

sur la nature de *l'homme, & des ani-*

Mais il n'y a rien dans tout cela qui

tre pris pour l'Ouvrage qu'on nous

cy sous le titre de *Premieres pensées*

generation des animaux. Descartes mar-

une de ses Lettres, qu'il meditoit

é des *animaux*, qu'il n'avoit pas en-

le temps d'achever: Sçavoir si ce

est le même que celui-cy, c'est une

sur laquelle nos Auteurs n'osent

ent: Car dans son Traité de la formation du fœtus, c'est le cœur qui est le premier formé, ensuite le cerveau; le poumon, & le foye ne viennent qu'après; au lieu qu'icy, le poumon, & le foye se forment d'abord, & sont le principe du cœur, du cerveau, & de tout le reste. Nous ne suivons point l'Auteur dans le détail où il en fait mais l'ouvrage est imparfait; c'est un fragment de 23. pages. Le fragment sur les saveurs qu'on a joint à celui-cy & qui finit le Recueil, n'a que deux pages, & ne contient rien de particulier. Il y a autant de saveurs qu'il y a dans les particules des corps, de différences capables d'affecter l'organe du goût. On distingue 8. sortes de saveurs qu'on appelle simples, parce que toutes les autres sont composées de ces-là. Ces premières saveurs sont, l'inde, ou le fade; l'onctueux ou le gras, doux, l'amer, le brulant, l'acide, le pacre, & l'austere, ou l'acerbe. On donne les définitions de ces saveurs. C'est ce que le Fragment contient.

Les Livres de Saint Augustin contre les Philosophes Académiciens, avec le Traité de la Liberté, traduits en Française nouvelle Edition des Peres Benedictins de la Congregation de saint Maur. A Paris, chez Joffet, 1703. in 12. pp. 338

Les Traitez de saint Augustin dont
il est parlé dans le treizième Journal de
ceci. Voicy deux autres
de même Saint qu'il a traduits a-
vec une fidélité que d'élégance. Le
premier est un Traité *contre les Academiciens*,
saint Augustin fit quelque temps avant
ceci, lors qu'il estoit retiré dans
sa maison son ami Vereconde, proche de
Paris de des amis fideles qui luy teno-
ient compagnie dans sa Retraite. La Phi-
losophie des Academiciens estoit alors celle
qui estoit plus en vogue. Platon qui en
est regardé comme le Chef, avoit eu
des disciples tres élevez, & enseigné dans
ses écoles d'excellentes Veritez. Mais
les Academiciens avoient bien degeneré de
leur origine, & faisoient consister
la sagesse à douter de tout, & à
mettre les hommes dans le desespoir de
connoître la verité. Saint Augustin qui a
été un peu ébranlé par leurs argumens,
& les combat dans ces trois Li-
vres des Academiciens, composez en
dispute, & adressez à son ami Ro-
dolphus dans le premier Livre Trigellius
s'examinent en quoi consiste la
sagesse; si c'est à trouver la verité,
ou à la chercher. Dans la suite
du premier Livre on explique amplement
l'origine de l'erreur & de la sagesse.

JOURNAL

Augustin s'efforce au commencement
 d'un Livre, de toucher le cœur de
 son Lecteur par tout ce qu'il croit estre plus
 utile de l'émouvoir. Il luy trace une
 méthode admirable de la sagesse. Il fait un
 catalogue de biensfaits qu'il a reçus
 d'un illustre ami, & il l'entretient du
 bien que fait dans les sciences son fils
 Augustin. Il décrit ensuite de quelle ma-
 nière s'acheva l'Ouvrage de sa propre con-
 science; & venant à son principal sujet, il
 expose les sentimens des Academiciens. A-
 l'égard de la poursuite, & fait voir la différence
 qu'il y a entre l'ancienne & la nouvelle Aca-
 demie. Après quoi l'on détruit les argu-
 mens que font les nouveaux Academiciens
 touchant le vraisemblable. Dans le troisi-
 ème Livre Alippe qui prend leur défense
 dit qu'on puisse trouver la verité, &
 Augustin prouve solidement qu'on
 ne peut.

Le Livre de la Grace & du Libre Arb-
 tre est un des derniers Ouvrages de saint
 Augustin. Il l'adressa aux Moines d'Adri-
 ville de la Province Byzacene en Afri-
 que qui estoient en different sur ce sujet.
 L'un des Moines de ce Monastere
 alla à Uzale, y avoit copié la Lettre
 de saint Augustin à Sixte Prêtre de Ro-
 me, la fut portée au Monastere par Fel-
 pe, un Religieux sans en avoir
 l'abbé Valentin. Elle leur donna
 lieu de disputer sur la Grace & sur le Li-

uns accusoient les autres de soute-
 grace d'une maniere qui détruiſoit le
 Arbitre. Flore eſtant de retour de
 nage, où il eſtoit allé au ſortir d'Uzale,
 va cette diſiſion dans le Monaftere. L'Ab-
 Valentin envoya conſulter Evode, Evê-
 que d'Uzale. Mais quelques-uns des plus
 echauffez allerent trouver S. Auguſtin, qui
 écrivit ce Livre pour expliquer ſes ſentimens,
 éclaircir les difficultez de cette queſtion, &
 33 mettre la paix dans le Monaftere d'Adru-
 33 met. Ce n'eſt pas S. Auguſtin, dit l'Auteur
 33 de la Traduction, qui raisonne dans tout
 33 ce Traité; c'eſt le Saint Eſprit tout ſeul:
 33 car, ajoute-t-il, ſes preuves ne ſont qu'un
 33 aſſemblage de veritez ſimplement tirées
 33 de l'Ecriture ſainte, & qu'il a placées
 33 dans un ordre admirable, pour démon-
 33 trer ſolidement que dans toute action
 33 ſurnaturelle la volonté humaine agit tou-
 33 jours reellement & librement & qu'elle
 33 n'agit néanmoins jamais que par le mou-
 33 vement que luy donne la grace. Les Pre-
 faces de M. Villeſord ſont brillantes, & ſa
 traduction élégante & fidele.

*Confirmation des Preuves de la Contribution à la
 legitime par tous les enfans donataires; & preu-
 ves nouvelles de la contribution à la legitime,
 par tous les donataires, quels qu'ils ſoient, en-
 fans, ou étrangers, ſuppoſé que la meſure de
 la quotité s'étende ſur les donations faites aux
 derniers. Seconde partie. A Paris chez
 Louis.*

Louis Joffe, rue saint Jacques, & Michel David, quay des Augustins. 1703. in 12 pagg. 306.

NOus avons parlé dans le 32. Journal de l'année dernière, du Traité fait par M. Berger de la contribution à la legitime par tous les enfans donataires. Comme quelques-uns ont trouvé qu'il ne s'étoit pas assez étendu, & que d'autres se preparent à luy répondre; c'est pour contenter les premiers, & pour prévenir les autres, que le même Auteur a par un second écrit confirmé ses premières preuves, & qu'il en a ajouté de nouvelles pour établir la contribution à la legitime.

Ce Traité est divisé en deux parties. Dans la première M. Berger y pose quatre principes. 1. Que tout ce qu'un pere donne à son enfant, meuble ou immeuble, est donné en avancement d'hoirie, & sur la succession future. 2. Que le mort saisit le vif, donataire, ou non donataire. 3. Que tout donataire qui accepte la succession de son pere, est obligé de rapporter, s'il veut partager le surplus. 4. Que la legitime à son égard est une demande en partage.

Il se forme ensuite quelques objections, & les résout par les mêmes principes, qui ne peuvent raisonnablement luy estre contestez. Il appuye son sentiment par les termes de la Nouvelle 92. de Justinien, & par l'interprétation de M. Cujas.

ire encore des preuves de la contribution de la legitime par tous les enfans donataires, de l'universalité du terme de donation & de donation, dont se servent les Coutumes de France, comme Paris art. 307. Sens, art. 220. 267. & 270. Bourgeois, art. 8. Montargis, art. 1. ch. Orleans, art. 277. & 278. Berry, art. 9. & 10. Senlis, art. 161. dont les dispositions semblent avoir esté faites sur celles de la Nouvelle 92.

art. 318. de la Coutume de Paris, qui veut que le mort saisit le vif, fournit d'autres preuves à notre Auteur, en ce que les donataires & les legitimaires estant tous ensemble saisis, & dans le même temps, tend que dans ce moment toutes les portions se reunissent à ce qui reste *ab intestato* pour les legitimaires.

La dernière preuve de la contribution à la legitime par tous les enfans donataires, qui se trouve dans la première partie de ce Chapitre, est fondée sur la loy 29. au Code de *Testam. inoffic.* qui est de l'Empereur Zenon, & laquelle ayant eu pour origine la Nouvelle de l'Empereur Leon touchant les rapports, a ordonné la contribution pour le fournissement ou supplément de la legitime, qui est un partage de même que Leon l'avoit réglé touchant les rapports entre les enfans & pour le rendre égal de la succession.

La seconde partie, M. Berger

donataires, & il employe deux au-
ves; l'une tirée de la seule définition
legitime, en la considerant ce
payement d'une dette; l'autre f
l'intention des Reformateurs de
me de Paris; marquée par l'arti
que les *Lettres patentes du Roy Henry*
motif, le procez verbal de la Coutume
qu'au silence même des Redacteurs, &
la contribution à la legitime.

Enfin M. Berger fait voir par les
principes que M. Ricard auteur d
on contraire a établis, que cet A
point raisonné conséquemment à
cipes, en concluant, comme il a
les seuls derniers donataires four
legitime; & que Ricard n'a jamais
le veritable sens du §. *Si Libertus,*
jure patronat. dont il a autorité son s
Ce Traité soit par six regles ce

JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundi 16. Avril, M.DCCIII.

Νικηφόρος ὁ Γρηγόριος Ρωμανῆς Ἱστορία. NICEPHORI GREGORÆ BYZANTINA HISTORIA. Tomus Primus, Libri XI. ab Hieron. Wolfio jampridem Latini facti, & in lucem editi : iidem nunc auctiores & castigatioris quam antea. Tomus secundus Libri XIII. nunc primum è Codd. MSS. eruti & typis mandati. Ex his Libros ferè undecim vertit Joannes Boivin, Bibliothecæ Regiæ Custos alter. Idem Codices contulit, Notas addidit & alias Appendices. Parisiis, è Typographia Regia. M.DCCII. C'est à dire, *Histoire Byzantine de Nicephore Gregoras. Tome premier, contenant onze Livres traduits il y a long-temps en Latin, & publiez par Jerome Wolfius, plus amples & plus corrects qu'ils n'estoient auparavant. Tome second, contenant treize Livres qui n'avoient jamais esté imprimez, onze desquels ont esté traduits par Jean Boivin, l'un des Soubibliothequaires de la Bibliothèque du Roy, qui a aussi conseré*

les Manuscrits, fait des Notes, & mis des Appendices. A Paris de l'Imprimerie Royale. 1702. in fol. pp. 806. sans y comprendre la Preface, la Vie de Gregoras, & la Table.

Nicephore Gregoras naquit en Asie vers l'an 1295. Le Patriarche Philothée dit qu'il estoit de Paphlagonie. Il se dit lui-même d'Heraclee, ville du Pont proche de la Paphlagonie, & il est certain que Jean Metropolitain d'Heraclee, estoit son Oncle. Il fut élevé à Constantinople sous la discipline du Patriarche Jean Glycys, qui passoit pour un des plus habiles hommes de son temps. Il étudia l'Astronomie sous le celebre Theodore Méthochite, qui eut une amitié particuliere pour lui. Gregoras instruit par ces grands Maîtres, se produisit à la Cour de l'Empereur Andronic, qui aimoit & consideroit les gens de Lettres. Ce Prince eut une estime particuliere pour Gregoras, & se servit de luy dans des negociations. Le Vieil Andronic ayant été dépouillé de l'Empire par Andronic le Jeune, & Theodore relegué; Gregoras qui leur avoit esté attaché, fut aussi dépouillé de ses biens; mais il ne fut pas envoyé en exil. Sa disgrâce interrompit le cours des leçons publiques qu'il faisoit, jusques à ce qu'un Calabrois, appellé Barlaam, pour se mettre en reputation, voulut entrer en lice avec luy. Gre-

refusa point la dispute, & y fit l'estoit de beaucoup superieur en & en éloquence à son adverfaire. ayant perdu par là sa reputation à inople, se retira à Thessalonique. reprit sa profession, & s'en ac- une maniere qui lui attira l'estime ration de tout le monde. Cepen- homme si hardi n'osa se compro- avec les deux Legats que le Pape II. envoya en 1333. à Constanti- & trouva moyen d'éluder la dispu- proposant des conditions qu'il sça- les Latins n'accepteroient pas.

ns après Barlaam, que l'Empereur voyé secretement vers le Pape à , estant de retour à Thessaloni- cusa des Moines qui croyoient voir re de Dieu même. Gregoire Pa- treprit leur défense. Celui-cy sou- depuis long-temps qu'il avoit vû de la substance Divine. Pour prou- stême, ils pretendoient que la lumie- es Disciples de Jesus-Christ avoient le Thabor, estoit increée, quoi ne fût point Dieu. Barlaam leur re- d'admettre par là deux Divinitez. ic pour faire cesser ces disputes, un Concile à Constantinople dans ple de Sainte Sophie au mois de Juin 1341. Gregoras tourmenté d'un mal de teste n'y pût assister. On ne le détail de ce qui se passa dans cer-

te Assemblée: mais Cantacuzene ne vouloit pas que Barlaam content du Jugement qui fut fait, se retirât en Italie. Sa retraite fut un grand trouble: Car Gregoire Acindynus accusa Barlaam de plusieurs erreurs. Ces deux partis furent différens, suivant qu'ils étoient allés à la Cour. En 1345. le Pape condamna Palamas comme hérétique, & revoqua les Decrets qu'il avoit faits contre Barlaam & contre Acindynus. Ces choses changerent bien-tôt. Palamas rentré en grace auprès de l'Impératrice Anne, écrivit par son ordre au Patriarche & contre les hérétiques Gregoras qui retiré dans la solitude, gardé jusqu'alors un grand silence, & estant mandé à Constantinople, & interrogé sur les sentences de Palamas, se déclara contre lui. L'Empereur qui favorisoit ce parti, fit beaucoup de mal, & fit assembler un Concile de Fevrier de l'an 1347. à Constantinople. Ce Concile des Evêques de la faction de Palamas qui deposa Jean Calecas Patriarche de Constantinople. Cantacuzene qui étoit qu'en même temps de l'Empire, étoit favorable aux Palamites. Gregoras ne put pour l'en détourner, & ne réussit pas à bout, il persuada à l'Empereur pendant que son mary estoit vivant, que la mort de son fils

en punition de ce qu'on souffroit que l'Empereur des Palamites prit le dessus. L'Impératrice le crut. Les Palamites alarmez firent revenir Cantacuzene, qui craignant que cette dispute ne causât du trouble dans Constantinople, manda les Chefs des deux Partis, Isidore Patriarche de Constantinople & Gregoras, & les fit convenir. Mais Palamas estant survenu, la dispute recommença. Deux ans après Isidore estant mort, Cantacuzene offrit à Gregoras le Siege de Constantinople, s'il vouloit changer d'avis. Gregoras le refusa à cette condition, & Calliste Moine du Mont-Athos, ennemi des Acindynites, fut élevé à cette Dignité.

Quelque temps après l'Empereur assemblâ un Synode, l'an 1351. Gregoras qui avoit pris l'habit de Moine, y fut un des principaux Acteurs pour le Parti Orthodoxe. Après plusieurs jours de Dispute, la Doctrine de Palamas fut approuvée par le Concile. Barlaam & Acindynus qui estoient morts, y furent anathematizez, & les Archevêques d'Ephese & de Ganos, qui s'estoient joints à Gregoras pour la défense des Acindynites, déposés. On composa quelque temps après, un Tome Synodique contre les Barlaamites. Il fut publié & autorisé par l'Empereur, qui imposa silence aux Acindynites. Gregoras ayant parlé librement contre ces Resolutions, fut enfermé dans son Monastere. On luy interdit tout com-

merce avec ses amis : on luy donna des gardes , & on fit tout ce qu'on pût pour luy faire changer d'avis. Il demeura dans cette prison jusqu'au retour de Jean Palcologue , sous lequel il en sortit , & parla à cet Empereur contre les Palamites. Mais Palamas , qui avoit esté pris par les Turcs , ayant esté racheté , vint défendre sa cause , & soutint son parti. En 1355. Gregoras eut une conference avec Palamas en presence de l'Empereur & de Paul Archevêque de Smyrne , que le Pape avoit envoyé à Constantinople. Quoi qu'il n'eût point esté averti & qu'il ne se fût point préparé , il fit voir contre Palamas que les operations de Dieu ne sont point distinguées de sa substance. Cependant Palamas fit courir le bruit qu'il avoit esté victorieux. Gregoras eut aussi une autre conference avec Cantacuzene , qui estoit encore vivant & Moine sous le nom de Joasaph. La Dispute s'échauffa si fort entre eux , qu'il y en vint aux injures. Le même Cantacuzene fit depuis condamner Gregoras par une assemblée de gens illustres , comme un homme *menteur* , *impudent* , & *leger*. Mais cette condamnation estoit fondée sur des choses , que Gregoras n'avoit point écrites , & qu'on lui avoit supposées. On ne sçait point l'année de la mort de Gregoras. Il a conduit son Histoire jusqu'à l'an 1359. qui fut celui de la mort de Palamas. Les Palamites estoient tellement animez contre leurs Adversaires , qu'ils

ne vouloient pas permettre qu'on en-
leurs corps. Ce sort arriva à Gre-
après sa mort, comme il l'avoit pré-

goras estoit un homme ferme, ama-
la discipline, zélé pour la vérité :
avoit trop de chaleur, de passion,
âpreté, & de partialité. Il aimoit
gloire, & avoit trop bonne opinion
même. Son style a plusieurs défauts,
quence affectée, quantité de termes
superflus, des figures extraordi-
des hyperbates, & des repetitions
ites des mêmes termes & des mêmes
. Il a composé un tres grand nom-
Douvrages, dont M. Boivin donne
ogue. Il y en a quelques-uns d'im-
, & plusieurs Manuscrits. Mais le
nsiderable de tous est son Histoire
ine. Wolfius en avoit déjà donné
ic onze Livres imprimez en Grec
atin à Basle en 1562. * & à Geneve
f. en Latin seulement; à Paris en
& à Francfort sur le mein en 1587.
rin a découvert que Gregoras avoit
te huit Livres d'Histoire, & a eu le
r de les trouver. Ayant donc entre-
faire une nouvelle Edition de l'Hi-
e Gregoras, il a mis dans le premier
es onze Livres donnez par Wolfius,
dont

et endroit de la Preface, corrigez une faute
ion, & lisez, *Secunda fuerit ea qua Gra-*
ine, &c.

dont le Texte Grec est revu & c
deux Manuscrits de la Bibliothequ
& la version retouchée.

Le second Tome contient les
vres suivans , dont les six premie
imprimez sur un Manuscrit de la
que du Roy, écrit en 1543. & l
tres sur une copie d'un Manufscri
can , qui contient neuf Livres.
derniers seront inferez dans le
Tome avec les douze autres. Le
me Tome comprendra plusieurs C
qui peuvent servir à éclaircir l'H
Gregoras. M. Boivin a revu &
Texte sur plusieurs Manuscrits ,
Traduction fidèle , partagé les
Chapitres , & lès Chapitres en
composé les Argumens de Chaque
marqué en marge les noms des E
les années de J. C. & les autres
des temps , & a mis à la fin des
mes , les Notes de Wolfius , d
ge , & les siennes qui sont beau
amples. Il a séparé du corps de l
la dispute de Gregoras avec Cabal
composé plus de la moitié du 2.
le 23. entier & la moitié du 24.
donnera l'autre moitié au comm
du 3. Tome qui est sa place natu
Boivin n'ayant pas le temps de fai
duction de cette dispute , a eû rec
Capperonnier , Licencié en Theol
Faculté de Paris , tres sçavant dan

ie & Latine ; d'autant plus vo-
c'est un Traité dogmatique qui
pour estre bien expliqué , un
sé dans les matieres Theologi-
ns les subtilitez de l'Ecole. M.
er a fait aussi des Notes sur ce
it. Elles sont à la fin du volu-

premiers Livres de l'Histoire de
Gregoras, commencent à l'Em-
odore Lascaris, c'est à dire, à
& finissent à la mort d'Andronic
rivée le 15. de Juin 1341. Les
second Tome contiennent l'hi-
e qui s'est passé pendant les dix
intes, sous les Empires de Can-
de Paleologue. Il y a dans ces
antité de digressions & de pieces
ui sont inserées dans le corps de

nes de Palamas, que Gregoras
son Entretien avec Cabasilas,
les Attributs de Dieu sont dis-
à substance; que les Operations
t increées, quoique distinguées
nce divine; que les Personnes
ont pas seulement distinctes les
tres, mais encore de l'essence &
nce divine; que la grace, l'ope-
s dons du Saint Esprit ne sont pas
créées, mais autant de vertus
uoique distinguées de la substan-
Esprit; que par cette grace in-
crée

Lemeri, qu'ils obligerent l'Auteur en laisser un Exemplaire qu'il avoit.

Pour ce qui est des choses curieuses tenues dans ce Recueil, elles sont plupart utiles à la santé. L'Auteur expose leurs vertus & de leurs propriétés, & le port à l'avantage qu'on en peut tirer contre les maladies. Il ne faut pas croire que ce qu'il dit sur ces curiosités apportées des Indes, soit nouveau; mais on ne laisse pas de trouver un air de nouveauté, par la manière dont elles sont racontées & par les réflexions qui les accompagnent.

L'Auteur commence d'abord par les Minéraux. Puis il expose ce qu'il a vu de plus curieux parmi les Végétaux. Ensuite aux Animaux, & finit par ce qui regarde les arts. Les Minéraux dont il parle, sont la terre de Patna, le pié de serpent, la pierre d'aigle, la pierre des Indes, le Jade, le Jaspe vert, le remède de la petite vérole, la pierre néphrétique & la pierre divine.

La Terre de Patna est une terre qui se fait dans le Mogol des bouteilles & qui est aussi mince que de la carte. L'Auteur en a apporté plusieurs qui tiennent qu'à une pinte de Paris, & qui sont si légères, qu'un soufle pourroit presque les lever comme ces bouteilles de savon que les petits enfans. Quand on y laisse un peu de temps, cette eau prend

un dé à jouer. Cette pierre se
 dans le Royaume de Calcut à l'
 Pondicheri. L'usage est d'en broyé
 sur un porfire, de faire boire cett
 dans du vin aux femmes en trava
 leur attacher la pierre à la cuisse
 Quelque bonne que soit cette pie
 aider à l'accouchement, on preter
 cervelle de Rekim y est encore n
 Cette cervelle est blanche comme
 on la fait sécher, on la met en po
 on en donne dans du vin blanc.
 me est excellent pour la gravelle.

Le Jade est une pierre verdâtre
 leur d'olive, fort estimée dans l
 d'Orient & dans les Indes d'Occide
 Galibis naturels de l'Amerique Me
 en font un grand trafic, & l'achept
 ce que l'on veut, à cause des vert
 cinales qu'ils luy attribuent. Ils di
 cette pierre portée sur les reins e
 lente contre l'Epilepsie, les maux
 la gravelle & la pierre. Ils ajouten
 le fait sortir le sable par les urines.
 de est aussi fort estimé à Paris, & l
 liers en vendent bien cher les pet
 ceaux, qu'ils taillent d'une maniere
 à estre portez sur les reins. Notre
 ne dit point ce qu'il pense sur la v
 cette pierre; mais je puis assurer pa
 ses experiences que j'en ay faites
 malades attaquez de la gravelle, e
 un remede inutile contre ce mal.

Le Jaspe est une pierre dure, polie, luisante, d'un vert foncé, & mêlée de taches rouges. Il est employé à divers Ouvrages; on ne laisse pas de l'estimer encore pour les grandes vertus qu'il renferme. Boëtius de Boët rapporte des guerisons prodigieuses qu'il dit avoir faites par la seule application extérieure d'un jaspe vert sanguin qu'il a écrit, & il avertit auparavant qu'il n'est pas pour ceux qui accordent facilement des vertus aux pierres. Ces guerisons sont d'avoir évité des pertes effroyables de sang, qui se faisoient par le nez, par les hemorroides, &c. On attribue à l'Agate la même vertu. Le sçavant M. Boile rapporte là-dessus plusieurs expériences qu'il est bien difficile de révoquer en doute, & qu'on trouvera dans l'ouvrage de notre Auteur.

La Pierre de la petite verole, est une pierre verdâtre parsemée de taches blanches, rondes, & qui représentent assez bien des grains de petite verole meurs & éteints. Il y en a de toutes sortes de figures. Elles sont ordinairement rondes, & quelquefois plates. Notre Auteur dit en avoir vu une qui estoit ronde & grosse comme une balle de jeu de paume. Les Auteurs qui ont parlé des Pierres, ne font point mention de celle-cy. On ne la trouve décrite dans le petit traité de Theophraste, ni dans Laët, non plus que dans le volume de Boëtius de Boët. Cependant on en fait beaucoup de cas, à cau-

le en reconnoître propre pour arrêter
leurs de la colique nefretique, pour
la pierre du rein, & pour faire je
ble par les urines. On l'attache
ment au cou: quelques person
tent sur la region des reins. C
aussi à la cuisse, au bras, ou bien
montée dans une bague. Il est fac
trompé dans le choix de cette pie
ce qu'encore qu'elle soit le plus so
se & verdastre, il n'est pas aisé de
„ guer d'un jaspe qui est tout se
„ mais après tout, en cas qu'on f
„ rassé sur ce choix, on ne risqu
„ beaucoup, dit-notre-Auteur,
„ comme le Juge Bridoye dont
belais, lequel decidoit par deux
dé les procès qui l'embarraisoient.

La Pierre divine est une nouve
de pierre nefretique plus brune, p

notre Auteur passe icy aux Vegetaux. ce qu'il décrit sont le Machamona, ou lebasse de Guinée, l'Ouara, la Badiale, le Let-chi, le Mangoustan, le Panade mer, ou la palme marine; la feve ifuge ou feve de saint Ignace; le bois de Bambou, la noix d'Areca, le bois de gale, le bois & la gomme de Tacamaca, une plante pierreuse extraordinaire, une racine de Maboua, le fruit & la gomme du Liban, & une grosse Rose de Je-

Le Machamona est un fruit de la même espèce que nos calebasses, & qui se trouve dans la Guinée, & aux Isles de l'Amérique. On l'appelle Machamona, c'est à dire man-ar les oiseaux, parce que les oiseaux ont le bec fort, en sont tres friands. Quand il est meur, sa chair est d'un goût sucré. Les habitans du pays en mangent pour se guerir du cours de ventre. Les femmes en font de la bouillie. Il y a dans ce fruit grand nombre de pepins gros comme de petits pignons, & dans chacun de ces pepins une amande plus delicate au goût que nos amandes douces. Les femmes d'Amérique qui ne connoissent point la presure, se servent de la chair de ce fruit pour faire du lait. L'arbre qui porte le Machamona est gros, & haut comme nos plus grands chesnes; & sa feuille est épaisse, plus grande que celle du Maronnier d'In-

vec beaucoup de succès.

La Badiane est une graine des Indes à peu près comme la graine de Cardamome. Elle est fort celebre à la Chine & de l'Orient, où l'on en mêle dans le Sassaaparilla & dans le Thé pour les rendre plus agréables & en même temps propres à fortifier le Stomach & à chasser les vents. Cet usage commence à s'établir à Paris chez les personnes qui peuvent avoir suffisamment de curiosité de la Badiane.

Le Let-chi est un des plus beaux fruits des plus délicieux de la Chine. Il est de la grosseur d'une noix de galle commune & sa chair échauffe extrêmement, & on ne doit pas s'y fier d'en beaucoup manger. Les Chinois laissent secher ce fruit & en meslent avec du Thé au lieu de sucre, pour y donner un petit goût aigret qui est fort agréable.

transporte dans tout l'Orient, où il est estimé à cause de la propriété qu'il a de guérir toutes sortes de diarrhées. On tire de son écorce une pitifanne très bonne à boire, qui est admirable contre cette maladie.

Panache de mer, est une espèce de poisson marine toute platte, étendue en forme de triangle, & dont les branches sont terminées très délicatement en forme de point, ou ainsi qu'un rets à prendre des poissons. Notre Auteur a apporté d'Orient un Panache de la mer rouge, lequel est très curieux.

Fève de saint Ignace est un fruit qui se trouve aux Isles Philippines, & dont les Indiens du pays se servent comme d'un remède infallible. Nous avons dit dans le Journal 34. de l'année dernière, que nous ajouterons icy que notre Auteur a eu l'honneur d'avoir vu dans les Indes des effets merveilleux de cette fève, & qu'il en garde précieusement quelques-unes qui ont été données par des Espagnols à un certain Indien de Manilles.

Bois de Bambou est une espèce de roseau très commun chez les Indiens, non seulement parce qu'ils en font quantité de choses utiles, mais encore parce qu'ils en tirent un sucre qui est un excellent remède contre plusieurs maladies, & qu'ils trouvent dans sa racine un puissant diurétique.

d'Areca s'appelle Cache quand il est
& Cachou quand il est melle avec d
ses aromatiques.

Le Bois d'Aigle est un bois tres r
se trouve dans la Cochinchine, &
fumée, qui est d'une odeur char
fortifie le cerveau, le cœur, l'este
& ranime les esprits. Notre Aute
voir la difference qu'il y a entre
d'Aigle & le bois d'aloës, qu'il est t
le de confondre.

Le Tacamaca est un grand arbre fo
mun dans la nouvelle Espagne, &
trouve aussi à Madagascar & dans l
Bourbon. Le bois de cet arbre a d
des vertus dans la Medecine. Sa fut
paife les maux de teste, & dissipe la
colie. La gomme de Tacamaca la p
mée, est celle qui sort de l'arbre sa
fon. Les Indiens font avec cette g

ler recommande fort la gomme de ca pour fortifier le cœur & l'estomac en l'appliquant en épithème sur la poitrine. Elle est bonne pour appaiser les douleurs des jointures. Notre Auteur dit qu'elle guérit toutes les tumeurs inveterées, & arrête le cours des humeurs froides. Il n'y a point de doute s'il le dit pour l'avoir appris par son expérience ; mais je sçay bien que c'est un remède où cette gomme entre, j'ay vu plusieurs enfans attaquez d'érouellette guéris par cette gomme a beaucoup d'autres vertus il faut la sçavoir connoître ; car il ne faut point de se y tromper.

Le Litophyton est une plante, & comme elle appartient aux Vegetaux ; mais elle est pierreuse par une croûte blanche qui en couvre la tige, qu'on ne peut point mettre au rang des Mineraux. M. Lignon le Jeune est revenu de Madagascar, on ne sçauroit ignorer que c'est que le Litophyton. Il a rapporté une si grande quantité & en a tant de curieux, qu'il n'y a point de Cabinet où il ne s'en trouve.

Mabouia est un arbre fort rare, dont on se sert aux Sauvages à faire des maces pour se battre. On appelle cette racine de Mabouia, c'est à dire, Radix Diaboli, parceque les Sauvages s'en servent pour combattre, & qu'un coup de sa racine, qui est dure comme du fer, tue l'homme le plus fort.

La Pierre Divine, autrement dite Pierre verte, est une composition fort amie des yeux. Galien compte cent treize maladies des yeux; mais il y en a peu dans ce grand nombre que la Pierre Divine ne guerisse. Notre Auteur dit estre redevable de ce secret à M. de Cicé Evêque de Sabula, qui le luy a donné dans le voyage des Indes. Il ajoute qu'il vient d'un Medecin Arabe qui faisoit la Medecine à la Chine. Quoy qu'il en soit, l'Auteur veut bien en faire part au public: voicy la preparation qu'il en donne, & l'usage qu'il dit qu'on en doit faire. Prenez quatre onces de vitriol de Chipre, quatre onces de Nitre ou Salpêtre, quatre onces d'Alun de roche; mettez ces trois drogues en poudre, & les faites fondre dans un pot de terre, en commençant d'abord par un petit feu. Jetez ensuite dans cette matiere toute chaude un gros de camphre pulverisé; remuez le tout avec une spatule de bois; & lors que le camphre sera fondu & bien incorporé avec les autres matieres, couvrez le pot & le luttez; laissez refroidir tout cela durant 24. heures; puis cassez le pot. Vous y trouverez votre Pierre verte. Cette Pierre se doit garder dans une phiole de verre bien bouchée. En voicy l'usage. On pile un demi gros de cette Pierre, & on le jette dans un demi septier d'eau de fontaine, puis on fait tiedir l'eau, & le matin on en met une goutte dans l'œil. On reitere à midi & le soir. Quand on veut que

cette

te eau ait plus de force, on y met un os de la pierre verte. D'abord le remede cause une douleur assez vive, & rougit même les yeux; mais la douleur & la rougeur se dissipent assez vite. Cette eau éclaircit & nettoie la veüe, elle nettoie les yeux, en guérit les taches naissantes, guérit les suffusions, enleve la rougeur, &c. Elle est encore merveilleuse pour faire cicatrifer les petites playes & les vieux ulceres des jam-

Les Pilules purgatives par lesquelles nous avons fait cet Extrait, sont un febrifuge de notre Auteur dit avoir appris d'un Medecin Indien. En voicy la composition. Prenez mercure doux, sel armoniac, orpiment, mirobolans des trois sortes, de chacun dix gros, que vous pulveriserez bien; ajoutez pignons d'Inde quarante gros, dont vous ôterez d'abord vingt gros avec les autres drogues; puis vous prendrez les autres dix gros de pignons qui resteront, & vous les dépouillerez de leurs pellicules; vous les ferez ensuite rotir dans une petite poele sur feu lent, après quoy vous incorporerez tout avec du vin blanc, ou quelque liqueur aromatique pour en faire de petites pilules, qui ne pesent que quatre grains. Une de ces pilules suffit pour chaque prise. Deux jours après en avoir pris une, on peut en prendre une seconde. Il faut boire un bouillon aux herbes après que le remede a commencé d'agir, & garder le même

regime qu'on a coutume de garder quand on se purge à l'ordinaire.

Johannis Schotani quondam Acad. Franc. Phil. Doct. & Prof. Publ. Discussio Censuræ Huetianæ, quâ scilicet Illustrissimi ille Præsul Pet. Daniel Huetius Episcopus Suessoniensis Philosophiam, quam vocant Carthesianam, inique vexavit. Editio altera, in usum Philosophicæ Juventutis adornata, cum Prefatione Jacobi Romani Phil. & Med. Doct. Amstelædami, apud Franciscum Vander Plaats. 1702. C'est à-dire, *Examen de la Censure de M. Huet Evêque de Soissons, contre la Philosophie Cartésienne, &c. Par Jean Schotan, autre Docteur & Professeur en Philosophie dans l'Academie de Franeker. Seconde Edition, &c. A Amsterdam, chez François Vander Plaats. 1702. in 12. pagg. 442.*

IL n'y a de nouveau dans cette seconde Edition qu'une Préface de six pages, de M. Jacques Roman Docteur en Philosophie & en Medecine à Amsterdam, a jugé à propos d'entretenir les Philosophes, sans avoir rien de particulier à leur dire.

JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 23. Avril, M.DCCIII.

Dictionnaire de Musique, contenant une Explication des termes Grecs, Latins, Italiens & François, les plus usitez dans la Musique; à l'occasion desquels on rapporte ce qu'il y a de plus curieux & de plus nécessaire à sçavoir; tant pour l'Histoire & la Theorie, que pour la Composition, la Pratique ancienne & moderne de la Musique vocale, instrumentale, plaine, simple, figurée, &c. Ensemble une Table Alfabétique des termes François qui sont dans les Corps de l'Ouvrage sous les titres Grecs, Latins & Italiens, pour servir de Supplément. Un Traité de la maniere de bien prononcer sur tout en tant, les termes Italiens, Latins & François; & un Catalogue de plus de 900. Auteurs qui ont écrit sur la Musique, en toutes sortes de temps, de pays & de langues. Par M. Sebastien de Brossard, cy-devant Prebendé & Maître de Chapelle de l'Eglise Cathédrale de Strasbourg; maintenant grand Cha-

Chapelain & Maître de Musique de l'Église
Cathédrale de Meaux. A Paris chez C
stophe Ballard, rue S. Jean de Beau
1703. in fol. pp. 114.

Cet Ouvrage est d'un caractère
différent de ceux qu'on a comp
dans ce siècle sur la Musique.
s'y borne ordinairement à donner le d
des Regles de la Composition, ou de l'
cution. L'Auteur de celuy-cy secour
longues études, peu ordinaires aux M
ciens, s'est attaché à déterrer, & à m
dans son jour ce que la Musique anci
& moderne a de plus curieux, & de
caché; sans négliger ce que cet Art re
me de connoissances plus communes
contraire il remonte jusqu'à leur sou
& fixe souvent, par des Regles certai
ce qui ne paroissoit fondé que sur une
tine aveugle. Ainsi cet Ouvrage ne de
dra pas seulement nécessaire aux Musie
de profession, qui sont interessés à ne
négliger de ce qui peut les perfection
dans leur Art; mais encore aux Scavan
se trouvent souvent arrêtez dans leur l
re par des termes de musique répandus
les anciens Poètes, Critiques, Scholia
Historiens, & même dans quelques Per
l'Eglise. Quelques-uns de ces Anci
dont les Ouvrages sont venus jusques à n
comme Aristoxene, Alypius, &c. n
jamais esté bien entendus; parce que les

es qui se font appliquez à les ont souvent pas eu la moindre principes de la Musique, ou ne us que par une theorie vague ne. On ne doit pas apprehen- inconvenient de la part de M. qui avoit fait une étude partielles Lettres avant que de s'ap- Musique, & qui ne se fût peut- attaché à cet Art, s'il n'y eût é par l'étude qu'il a fait des es. C'est avec leur secours trouvé presque aussi-tôt Maî- r, & qu'il a enrichi le public pieces de sa Composition, acquis une reputation distin- s Musiciens les plus celebres.

icy rangé par ordre alphabeti- et Ouvrage est un Dictionnaire, l'Essay d'un Dictionnaire plus am- l'Auteur travaille, & dont il tiere préparée. On y trouve Explication des termes Grecs, liens & François propres à la employez par ceux qui en ont uteur ne s'est pas contenté de er litteralement; cette metho- rop sterile. Pour se rendre plus euteurs, il a développé, à l'oc- elques-uns de ces termes, l'Hi- progres de la Musique depuis , jusqu'au point de perfection élevée de nos jours. Pax ex-
em

Inventeurs de ces différentes manières
quels temps ils ont mis leurs méthodes
usage, & il donne des Tables pour
concilier en un moment ces Systemes
quelques-uns paroissent si peu d'accorder
eux. Ceux qui veulent se borner
à s'instruire en Mathematiciens de la Theorie
la Musique, auront le plaisir de voir
à rassemblé sous les termes *proportio*
qui-altera, *sesqui-terza*, *epitrito*, &c.
qui est répandu dans beaucoup d'au-
tres, touchant chaque intervalle
culier. Ceux au contraire qui s'attachent
uniquement à la Pratique, apprennent
aux mots *nota*, *battuta*, *legatura*,
voce, *melodia*, *harmonia*, &c. tout
peut contribuer à la connoissance
des notes, ou signes des sons, à la variété
des mesures & des mouvemens, &c. E

Pour ce qui regarde la Composition, tant de la melodie, ou chant, que de la bonne & pure harmonie; plus de deux cent Auteurs en avoient traité. M. de Brossard a pris soin de ramasser ce qui se trouvoit dispersé dans leurs traitez, & y a joint un grand nombre d'observations curieuses & nouvelles. Sous les mots *longa*, *breve*, *buono*, *cattivo*, *tempo*, &c. il traite de la maniere la plus juste d'appliquer les syllabes du texte aux notes du chant.

Sous les termes, *Ufo*, *Stilo*, &c. il montre les différentes expressions par lesquelles on doit rendre le sens des paroles. Lors qu'il s'agit de chaque intervalle en particulier, il explique, quelle en est la nature, quels en sont les effets, par rapport à l'harmonie, & combien il y en a d'especes différentes; quels sont les intervalles consonans, quels sont les dissonans; enfin, comment il faut préparer les dissonans, les accompagner, les sauver, &c.

La dernière partie de ce Dictionnaire ne sera pas sans doute la moins curieuse. Ceux qui ne sont point initiés dans l'Art de la Musique, quelque connoissance qu'ils puissent avoir acquis d'ailleurs, seront surpris de voir qu'elle a esté de tout temps l'objet des meditations des plus grands hommes. Sans parler de Pythagore & de ses sectateurs, qui rapportoient tout aux Nombres & à l'Harmonie; Platon, Aristote, Euclide, Plutarque, &c. ont crû devoir s'exer-

ne se soit élevé de temps en temps de
teurs qui ont consacré leurs veilles
tablissement de la Musique. Ils ont
heureusement secondez par quelque
vans des derniers siècles; & c'est à la fa
leurs découvertes que le bon goût s'
quelque maniere, ressuscité, & que
sique a esté poussée au delà de ce
pouvoit esperer. On lira sans dou
plaisir les noms de tant d'habiles g
qui la Musique est redevable del'av
de l'oubly, où la negligence des sie
norans l'avoit plongée. M. de Broffa
en donne ici un Catalogue, & s'
ve à publier ce qu'il aura pu ras
sur leurs Vies & leurs Ouvrages
grand Dictionnaire qu'il promet
blic.

Il n'est pas difficile de concevoir

l'amour qu'ils ont pour le bien commun de la Republique des Lettres, de vouloir bien contribuer par leurs soins & par leurs veilles, à la perfection d'un Ouvrage, qui pourra payer agreablement les peines qu'ils se feront données lors qu'il sera dans l'estat où l'Auteur se flatte de le pouvoir mettre avec leur secours.

Recherches de Physique et de Mathematique. Mois de Mars. 1703. A Paris, chez Jean Moreau, rue S. Jacques. 1703. in 12. pp. 48.

IL y a bien des dehors à passer pour venir aux Memoires contenus dans ce petit volume: Preface, Projet des nouveaux Journaux, ensuite Avertissement; & puis Avertissement encore. Si le public ne se trouvoit pas suffisamment instruit sur le dessein de l'Auteur, ce ne seroit pas, comme on voit, faute de Prefaces. Voicy quel est son dessein.

I. Il a pensé que l'on rendroit un bon service au public, si l'on rassembloit en differens corps, tout ce qui est contenu d'excellent dans les divers Journaux qui ont paru jusqu'icy, ou qui paroîtront dans la suite, en faisant un seul corps des matieres qui concernent une même espece de science; & cette veüe l'a porté à entreprendre de donner au public l'abregé des meilleures pieces de Mathematique

que & de Physique, que l'on y trouve, laissant le reste à ceux qui voudront l'entreprendre. 2. Il a crû rendre un autre service au public, non moins avantageux que le précédent, de joindre aux Extraits des Journaux, ses reflexions en forme d'Analyses sur les Ouvrages des Auteurs les plus celebres qui ont traité les matieres de Mathematique, & de Physique, particulièrement de ceux qui estant morts, ne scauroient se reformer; le tout pour l'utilité de ceux qui souhaitent connoître ces Auteurs, sans s'en laisser prevenir. 3. Desirant faire son possible pour contribuer au progresz des Sciences, & à l'utilité du public, il joindra à ces deux projets les conjectures, & les découvertes qu'il a faites sur ces deux Sciences, & celles qu'il espere faire dans la suite, avec celles qu'on luy communiquera, sur lesquelles il prie le public de trouver bon qu'il fasse ses remarques, afin qu'on ne luy impute pas de donner les piéces pour meilleures qu'elles ne sont, ou de n'entendre pas le fait dont il s'agit. Ces trois sortes de Memoires diviseront le nouveau Journal en trois parties, dont chacune aura deux feuilles. Ainsi le Journal entier, que l'on se propose de donner tous les mois, sera composé de six feuilles.

Si ce projet estoit bien executé, il seroit sans doute d'une utilité considerable: Mais

il paroît hardi, & delicat à l'égard des *Reflexions en forme d'Analyses*. Ce n'est pas un Ouvrage aisé que la critique des plus celebres Auteurs ; & l'on n'est gueres disposé dans le monde à faire grace à qui oseroit l'entreprendre avec plus de confiance que de lumiere, & de justesse d'esprit. Les autres parties que le projet renferme demandent aussi beaucoup de discernement & d'habileté dans le nouveau Journaliste. Je ne sçay si ce premier Essay previeindra favorablement le public.

Dans un des Avertissemens, l'Auteur des *Recherches*, nous déclare une fois pour toujours que son but n'est point icy de chatouiller nos oreilles par des tours de parler affectez ; mais que n'ayant au contraire que la verité en veüe, il nous l'exposera, le plus qu'il sera possible, toute nue ; afin que notre esprit en puisse contempler les beautez, sans en estre détourné par nos sens. On voit bien que ce n'est pas par impuissance que cet Auteur renonce aux *tours de parler affectez*. Il en est d'autant plus à louer, de perferer ainsi par choix *la verité toute nue* aux vains ornemens du discours. On trouvera cependant qu'il nous tient un peu trop parole sur la negligence du style, & qu'il ne nous la tient pas assez sur l'exactitude des choses. En évitant ces deux defauts, on pourroit faire un excellent Journal.

Le premier Memoire qui se presente dans

ce volume, est une retractation de l'Auteur. En donnant dans le Journal des Sçavans du 13. May, 1701. quelques demonstrations des Theoremes de M. Hughens sur la force centrifuge des corps mûs circulairement, il avoit attaqué comme fausse une proposition renfermée, ou supposée dans plusieurs de ces Theoremes. Elle se trouvoit rétablie par M. Saurin dans les Memoires de Trevoux de Novembre & Decembre derniers: mais M. Parent a esté bien aise de donner une marque du zele qu'il a pour la verité, en commençant le nouveau Journal par une reconnoissance publique de son erreur, & en rétablissant luy-même la proposition qu'il avoit combatuë. Il n'y a rien en cela qui ne luy fasse honneur. Il finit ce premier article par ce court avis: *J'ay communiqué une copie de ce memoire à M. Saurin le 7. Fevrier, avant que le Journal de Trevoux parut.* M. Saurin nous a appris qu'il ne trouvoit pas cet avis exact: il dit qu'afin que la verité fût icy *exposée toute niée*, au lieu de ces mots, *Avant que le Journal de Trevoux parut*, il faudroit lire ceux-cy: *à 4. ou 5 heures du soir le jour même que le Journal de Trevoux parut.* C'est avec peine qu'il releve cet endroit; & il n'auroit eu garde de le relever, s'il n'estoit conçu d'une maniere qui pourroit faire penser qu'on a profité contre M. Parent dans le Journal de Trevoux, du memoire communiqué par M. Parent même. Car au reste M. Saurin ne pretend pas atta-

quer la bonne foy de M. Parent, ni empêcher que le public ne croye que cet Auteur a reconnu de luy-même sa méprise au sujet de M. Hughens, & qu'il n'a point tiré le fonds de sa démonstration, de celle qui est dans les mémoires de Trevoux.

Les Extraits qui composent la première partie de ce Journal, sont tirés des Actes de Lipsic de 1682. Voicy les titres des morceaux de Physique: *D'un monstre multiforme sorti d'une riviere.* C'est ainsi qu'on rend le titre du Journal de Lipsic, pour ne pas chatouiller nos oreilles: *D'un Parbelic observé au coucher du soleil: De sept Parbelies vûs à la fois: De l'Histoire d'Ethiopie par Ludolphe.* On en tire trois mots sur la vertu d'une plante nommée affazoë contre les serpens. Il y a ensuite deux Extraits de Mathematique; l'un d'une piece de M. Leibnitz, & l'autre d'un memoire de M. Tschirnaus.

Dans le premier de ces Extraits, il s'agit de rendre raison des loix que suivent les rayons de lumiere dans la reflection; & dans la refraction. Quelques Geometres, prenant les accidens pour la cause, ont expliqué la reflexion par le principe du *plus court chemin*, & la refraction par le principe du *plus court temps*. M. Leibnitz reunit ces deux principes sous une seule idée generale de la *voye la plus facile*, qui comprend l'un & l'autre, & qui convient aux trois sortes de rayons, le direct, le reflechi, & le rompu. *Le celebre Theoreme de M. de Fermat*

au sujet de la refraction, est un probleme qui se resout par de des plus grandes, & des plus petites.

Dans la solution que M. Leibniz ne, après en estre venu à l'expression quantité qui est la plus grande ou la plus petite, selon qu'on la rapporte à la fin ou à la difficulté des milieux, il omet les Operations que sa methode prevoit, & conclut tout d'un coup ce qu'il avoit à dire: mais M. Parent a eu soin de dire ce qui manquoit. Notre Auteur dit-il, & cache la methode par laquelle on résout ce probleme. Voicy comme je l'explique par ses propres principes. M. Parent a ensuite habilement la difference de la quantité trouvée par M. Leibnitz, & la mette difference à zero avec beaucoup de facilité; ce qui luy donne la solution de ce probleme. Comme il n'y a pas de difficulté de faire cela, on ne sera pas surpris de voir le même calcul dans les Actes de l'Académie de 1684. où M. Leibnitz donna publiquement sa methode, connue alors de plusieurs personnes, l'applique au sujet present (pag. 471.) & fait là, ce que M. Parent a fait icy. On trouvera encore la même methode & le même Calcul dans les Elements de l'Optique de M. David Gregory, & dans son Traicté en Astronomie à Oxford (pag. 48). Je ne parle point de l'Analyse des Petits, que tout le monde connoit.

a rendu si commune la methode en general, & la solution en particulier.

Il ne faut pas oublier que dans le Memoire de M. Leibnitz les causes finales sont maintenues dans leur bon droit contre la violence de M. Descartes, qui veut les bannir de la Physique. L'Auteur de l'Extrait se declare aussi en leur faveur avec beaucoup de force, & interesse même la Providence & la Religion dans leur défense. Le zele de M. Parent est edifiant; mais on craint que les Cartesiens, gens peu dociles, n'en soient pas plus touchez, que de *la tres belle reflexion* que M. Leibnitz a faite contre eux.

La matiere du second Extrait de Mathematique, est un morceau de M. Tschirnaus sur les Caustiques par reflexion. C'est un prejuge facheux, contre l'exacititude du nouveau Journaliste dans la Critique qu'il entreprend des *plus celebres Auteurs*, que d'avoir vu dans les Theoremes de M. Hughs une faute qui n'y est pas, & de n'avoir point apperçu dans le memoire de M. Tschirnaus une erreur essentielle qui s'y trouve. On y donne une construction facile qui determine en particulier, à ce qu'on pretend, la caustique formée par les rayons reflechis dans un quart de cercle. Il n'y a point de Geometre qui ne sçache que M. Tschirnaus s'est mépris, & que par sa construction il se forme une toute autre courbe que la caustique proposée. Cet illu-

stre Auteur a reconnu luy-même, & corrigé dans un autre endroit la faute qui luy est échappée dans celui-cy. Elle a aussi esté relevée par M. de la Hire dans un Memoire assez long, & fort beau communiqué à l'Academie des Sciences en 1686. & imprimé en 1694. à la fin de son excellent *Traité des Epicycloïdes, & de leurs usages dans les Mécaniques*, où tout est démontré à la manière des Anciens. Il auroit donc esté à desirer que l'Auteur des *Recherches*, eût fait usage dans cet Extrait, comme il l'a fait dans le précédent, de la liberté qu'il a demandée au public de faire ses remarques sur les memoires qui ne sont pas de luy, *afin qu'on ne luy impute pas de donner les pieces pour meilleures qu'elles ne sont, & de n'entendre pas le sujet dont il s'agit.*

A propos du traité de M. de la Hire touchant les Epicycloïdes, & leurs usages dans les Mécaniques, ceux qui auront de la peine à entendre la 3. partie du nouveau Journal, dans laquelle l'Auteur nous communique ses découvertes sur la figure qu'il faut donner aux dents des roues pour rendre égale le mouvement des machines, pourront avoir recours à cet Ouvrage. Cette matiere en fait le principal dessein; on l'y trouvera traitée à fond, & avec beaucoup de netteté; ce qui est un grand point en Mathématique, où quelquefois les Auteurs sans charger la verité d'ornemens, ont l'art de l'envelopper de si épaisses tenebres, qu'il

qu'il n'est pas facile de percer jusqu'à elle pour *en contempler la beauté*. M. Parent au reste n'auroit pas manqué de nous renvoyer à M. de la Hire: mais il nous a déclaré, qu'il s'en faut beaucoup qu'il n'ait lû tous les Auteurs, ni qu'il se souviene de tous ceux qu'il a lûs. Cecy tiendra lieu de ce que nous aurions eû à dire plus bas sur la troisieme partie de ces Recherches.

Encore un mot sur l'Extrait de M. Tschirnaus. On nous y apprend que ce Sçavant Geometre a donné à l'Academie Royale des Sciences *une methode generale pour determiner les Tangentes des lignes courbes geometriques, & mechaniques*. Ce qui joint à ses autres découvertes, ne peut que luy acquerir une gloire immortelle. Nous sommes fort éloignez de vouloir diminuer le merite de M. Tschirnaus, ni le prix de sa methode: mais si c'est la même qu'il a donnée dans les Actes de Lipsic 1682. pag. 391. M. Parent n'est pas tout-à-fait exact. Cette methode ne s'étend pas generalement aux courbes geometriques, & mechaniques; mais aux courbes geometriques, & à certaines courbes mechaniques seulement, c'est à dire, à celles qui ayant le même axe que les geometriques, sont formées par une Equation quelconque qui exprime la relation des arcs de la Courbe Geometrique aux parties correspondantes des ordonnées à l'axe, interceptées entre les deux courbes, la Geometrique & la Mechanique.

touchez. Nous le croyons capable
faire de meilleures: mais en verité il
excusable d'avoir jetté de pareilles
ques sur le papier sous le vain titre d'
de la Philosophie de M. Descartes.
un échantillon de ces Remarques. C
le premier Article.

Il a combatu la preuve de l'exister
corps, tirée des sentimens que nous
vons, & qui nous portent à les
reellement existens. On laisse à pa
preuve est bonne, ou si elle ne l'est pas
l'Auteur du nouveau Journal après b
raisonnemens extraordinaires, pour
cette sorte: Afin cependant que pe
» ne prenne icy le change par avan
» ne s'imagine que je n'admets d'Est
» Dieu & des esprits créez; j'avert
» je conçois que l'idée produite de

ce qu'il y a entre l'Esprit Createur & l'Esprit creé ; & sans cette difference , la creature seroit elle-même un Createur ; ou , le Createur n'auroit plus la faculté de créer , & ne seroit par consequent luy-même qu'une simple creature : Mais cette idée produite en Dieu n'est point encore sortie au dehors , jusqu'à ce qu'elle ait esté manifestée à ses creatures.

Ne sied-il pas bien à un Auteur qui raisonne de cette maniere , & qui a de telles idées , d'accuser M. Descartes en plusieurs endroits , de n'avoir pas des idées nettes & distinctes ? Au reste , on auroit passé volontiers ce discours à M. Parent , s'il avoit esté permis de ne le regarder que comme un discours qui ne s'entend point : mais il est bon de l'avertir qu'il y a plus que cela , & dans celuy qu'on a rapporté & dans quelques autres ; & qu'en continuant de parler ainsi , il pourroit se mettre fort mal avec les Theologiens. On est persuadé que cet Auteur n'a pas de mauvaises intentions ; & il faut esperer qu'il profitera de cet avis , & qu'à l'avenir il aura la prudence de se renfermer dans des matieres de pure Physique , & de pure Mathematique , dans lesquelles on peut errer sans consequence.

Nous ajouterons icy une remarque qui nous estoit presque échapée , & dont l'Auteur des *Recherches* pourra faire un bon usage. C'est qu'il n'y a pas assez de choix dans les *Extraits* qu'il a tirez des *Journaux*. Il

semble qu'il devoit éviter de prendre ces morceaux de Mathématique qui regardent des matières traitées depuis avec soin, & avec étendue dans de grands Ouvrages connus de tout le monde. Son dessein seroit plus utile, & plus agreable au public, s'il choissoit les Memoires qui peuvent nous apprendre quelque chose de nouveau, ou qu'on ne trouve pas ailleurs.

Traité des Langues, ou l'on donne des Principes & des Regles pour juger du merite & de l'excellence de chaque langue, & en particulier de la Langue Françoisse. Par M. Frain du Tremblay de l'Academie Royale d'Angers. A Paris, chez Jean Baptiste Delespine, rue S. Jacques. 1703. 1. vol. in 12. pp. 178.

LE dessein de l'Auteur dans ce Livre est de montrer que naturellement toutes les Langues sont égales, & que la Grecque & la Latine n'ont aucun avantage sur le François, ni sur aucune autre Langue vivante: ou que s'il y en a quelqu'une qui ait moins de perfections qu'une autre, elle est du moins capable de les avoir si on vient à la cultiver avec autant de soin que les Romains & les Grecs ont cultivé la leur. Comme il seroit impossible de comparer les langues les unes aux autres, puis qu'il n'y a point d'homme qui les puisse sçavoir assez

faitement pour cela, & qu'il est même assez rare qu'on sçache parfaitement la langue maternelle; l'Auteur examine en quoy peut consister l'essence & la beauté d'une Langue, il pretend que cela convient également à toutes. Il n'approuve ni la définition de M. Furetiere, ni celle du Dictionnaire de l'Academie sur le mot de *Langue*; celle qu'il donne est conçue en ces termes: *Ce que l'on appelle Langue, est une suite, ou un amas de certains articulez, propres à s'unir ensemble, dont se sert un peuple pour signifier les choses. Et pour se communiquer ses pensées: mais qui sont indifférentes d'eux-mêmes à signifier une chose ou une pen- sée plutôt qu'une autre.*

Il pretend contre le sentiment de plusieurs Philosophes, que la convention n'a eu aucune part à l'origine des Langues: que Dieu a donné à l'homme avec toutes les sciences, & avec une langue infuse. La confusion des langues fut aussi un miracle. La premiere Langue, selon luy, est l'Hebreu, que nous paroist pauvre que parce que nous n'avons qu'un seul Livre écrit en cette langue. Il rejette la distinction ordinaire des Langues Primitives, & de Dialectes; il pretend que l'Italien differe aussi essentiellement du François que l'Allemand: il prétend même que le François qu'on parloit il y a six cens ans, est une langue qui differe essentiellement de celle que nous parlons aujourd'hui, & qu'il n'y a point de langue au monde qui fut il y a 600. ans.

La perfection des langues , selon notre Auteur , suit la perfection des Sciences & des Arts , & on ne doit point craindre d'introduire des mots nouveaux , soit en les tirant du fond de la langue , ou des dialectes des provinces ; soit en les empruntant des autres langues mortes ou vivantes.

Les Langues n'estant donc que pour exprimer les pensées , comme il n'y en a point qui n'ait cet avantage , elles sont essentiellement toutes égales , puis qu'elles viennent toutes de Dieu ou immédiatement , comme celle d'Adam , ou par le moyen de la premiere dont les autres tirent leur origine.

La clarté , la pureté , la netteté , l'elegance , l'abondance , la force , l'énergie , le sublime , le pathétique , sont également de toutes les langues : il n'y en a point dans laquelle on ne puisse se servir de termes clairs & précis , & employer une construction facile , naturelle , & sans embarras. Il n'y en a point dans laquelle on ne puisse donner à des pensées vives , nobles , grandes , merveilleuses , des expressions qui leur conviennent. Quand on pense bien , on s'exprime bien : or comme il convient à toutes les nations de bien penser , elles doivent trouver dans leurs langues des termes & des manieres propres à exprimer ce qu'elles pensent. Il n'y a point de langue dans laquelle on ne puisse composer sur toutes

s de sujets, & en toutes sortes de sty-
 Il pretend qu'en cela nous ne le cedons
 aux Anciens : que nous avons même
 us grands sujets qu'eux pour le beau &
 le sublime, ayant des lumieres sures &
 grandes veritez que la foy nous four-
 au lieu que les connoissances des Pa-
 estoient tres-courtes & tres-incertaines.
 dit que ceux qui ont traduit Platon &
 osthene, semblent avoir eu dessein de
 gagner la cause aux Modernes, tant
 ouvrages traduits sont inferieurs à la
 art des nôtres ; & les Caracteres de
 ophrasie ne nous donnent pas, selon lui,
 grande idée de cette Atticité tant van-

Auteur croit que le François convient
 bien au style Lapidaire que le Latin ;
 que les manieres de parler concises & ab-
 es sont des defauts contraires au veri-
 but des Inscriptions, qui est de per-
 er la memoire de certains faits conside-
 s ; & qu'ainsi loin d'imiter ces manie-
 on doit soigneusement les éviter.

Il pretend que l'estime que nous avons
 le Grec & le Latin, & pour les An-
 , vient des prejudés du College, & que
 es les raisons qu'on apporte pour la pre-
 ce des Anciens au prejudice des Mo-
 es, n'ont aucun fondement solide. Il
 ere la plus grande partie de nos Philo-
 es à Platon, au moins pour la science.
 it aussi le procez à Ciceron sur la Ver-

rine, & soutient qu'il ne devoit pas dans ses pieces, faire de si longs Epifodes, ni se jouer, comme il fait quelquefois, dans des sujets qui ne demandent que du serieux. Il finit par assurer que si une Langue a quelque avantage sur une autre par quelque endroit, elle lui est inferieure par d'autres, & qu'ainsi tout bien compensé, elles doivent passer pour égales.

Ce Livre est écrit d'une maniere nette & facile. L'Auteur fait sentir qu'il a bien medité son sujet, & il donne des idées fort precises des choses dont il traite. Il a quelques opinions singulieres, comme cette difference essentielle entre une langue qui se forme, & cette même langue qui est dans sa perfection; en sorte que, selon lui, ces langues non seulement sont essentiellement differentes l'une de l'autre, mais que les états même qui tiennent le milieu entre ces deux extrêmes, constituent de nouvelles especes de langues. Il pretend aussi que les regles de la Poésie Latine & de la Française, ne sont bonnes qu'à gaster l'esprit. Que les Latins n'avoient gueres de raison de s'amuser à convenir de longues & de breves, non plus que nos François de s'astreindre à leurs rimes. Il voudroit que les vers des Latins & les nôtres fussent sans toutes ces petites regles; mais il ne dit point en quoy consisteroit donc la Poésie.

A l'égard du Sublime, il dit que Longin a fort bien décrit les merveilleux effets qu'il

produit, mais qu'il nous a laissé à chercher la cause de ces effets. Pour suppléer quelque manière à ce défaut, il dit que sublime peut bien n'estre autre chose qu'une vive & parfaite imitation de la nature, ou de ce qui surpasse la nature. L'imitation de la nature fera le sublime des Auteurs; & l'imitation de ce qui est au dessus de la nature, fera celui des Poetes. Comme il n'y a rien de plus grand ni de plus admirable que la nature; ce qui l'imité parfaitement, ce qui nous en presente des images vives & ressemblantes, ne pourroit manquer de paroistre véritablement grand & sublime: Et comme la nature n'est pas uniforme dans ses opérations, qu'elle ne se conduit pas toujours par les mêmes voyes, & qu'elle a ses prodiges & ses miracles; c'est dans une vive expression de ces prodiges qu'éclate principalement ce merveilleux. Les expressions que Longin rapporte d'Homere, & quelques autres Auteurs, tirent toute leur magnificence de ce qu'elles représentent le naturel aussi grand qu'il est: Et l'exorde de Moyse loué par le même Longin n'est infiniment sublime, que parce qu'il le peint d'une manière naturelle, & non merveilleuse d'une puissance infi-

nelles, Par M. Gauret, Secrétaire de
 sieur le Camus, Conseiller du Roy en
 Conseils, Maître des Requestes, & Lie
 Civil. A Paris, chez les Associez
 par ordre de S. M. pour l'Impressi
 Stiles & Formules, suivant les no
 Ordonnances. 1702. in 4. pagg. 3

MR Gauret a déjà donné au public
 le Universel sur les Ordonnances
 le de 1667. & Criminelle de l'an 16
 visé en deux Tomes. Ce troisième V
 est une suite des deux premiers. Il
 esté commencé sur le Reglement du C
 du 27 Fevrier 1660. mais l'Auteur a est
 gé d'en changer l'ordre, pour s'accor
 der au dernier Reglement du 17. Juin
 qu'il a suivi pour dresser tous les acte
 Stile. Il n'en a negligé aucuns de
 qu'il a crû nécessaires pour l'instructi
 Instances. La certitude des maxim
 Conseil & la noblesse des expressions
 souverain Tribunal ont beaucoup serv
 perfection de cet Ouvrage. Il est div
 trois parties.

La premiere contient, 1. Les Regl
 de Juges, avec une explication des dif
 degrez de jurisdiction, du pouvoir d
 que Juge, & des matieres qui sont d
 competence; afin que les parties co
 fant où elles doivent plaider, elles pu
 par ce moyen éviter les conflits de
 diction.

Les Evocations, qui sont ou generale
e tous les procez mis & à mouvoir,
estre instruits & jugez en certaine Juris-
on; ou particulieres d'un procez civil
riminel, à cause des parentez & des
ices des parties.

Les Instances qui s'introduisent au Con-
par requestes que les parties donnent
ctivement, soit pour affaires de finan-
& autres où le Roy a interest, soit pour
es entre particuliers.

Les Oppositions au sceau qui se font
tre, ou afin de conserver le droit &
otheque du creancier sur l'Office.

Le faux incident, dont l'instruction
ommencée au Conseil, & laquelle a-
que les moyens de faux ont esté dé-
ez admissibles, est renvoyée aux Reque-
de l'Hostel.

La Revision des procez criminels. Sur-
il est à remarquer que ceux qui ont
nu des lettres de revision, ne sont pas
ours obligez d'estre prisonniers lors de
revision; parce que l'Ordonnance n'im-
cette necessité qu'à ceux qui sont por-
s de lettres d'abolition, remission, & par-

La cassation des Arrests, tant du Con-
que des Cours Superieures, & des juge-
is en dernier ressort. L'Auteur a fait
x observations importantes sur ce sujet.
premiere, que les moyens de cassation
Arrests du Conseil, sont des moyens de

requeste civile à l'égard des Arrests de Cours Superieures, & des jugemens en dernier ressort. La seconde, que toutes les contraventions aux Ordonnances ne sont pas des moyens de cassation : mais il faut distinguer celles qui sont du fait des Juges, & celles qui sont du fait des parties. Il n'y a que les premieres qui puissent servir pour le pourvoir en cassation au Conseil ; & les dernieres donnent lieu seulement aux Requestes civiles.

8. Les Recusations des Juges, l'exception de M. le Chancelier, qui ne peut jamais estre recusé.

9. L'Instruction des Instances à l'ordinaire.

10. Les Dépens en ce qui regarde la taxe des voyages & sejours ; ce que l'on peut demander par jour selon la qualité des personnes, le temps auquel les sejours doivent commencer & finir, les regles pour dresser les declarations des dépens, les procedures pour les faire taxer, & les appellations de la taxe.

11. Les Appellations d'appointemens & ordonnances des Rapporteurs.

La seconde partie regarde le ministere des Intendans des Provinces pour la justice, police & finances, la liquidation des dettes de Communautez, l'imposition des tailles, la recherche des Usurpateurs du titre de noblesse, & ce qui concerne les subdeleguez par les Intendans.

La 3. partie contient les divers reglemens

ont esté faits au sujet de la procedure
Conseil, depuis le reglement du der-
Juin 1597. jusqu'à celuy du 17. Juin
7.

DES SÇAVANS



[Faint, illegible text from the reverse side of the page is visible through the paper.]

JOUR.

Du Lundi 30. Avril, M. DCC

Apparatus ad Bibliothecam maximam Patrum & antiquorum Scilicet Ecclesiasticorum, Lugduni editus quo quidquid ad eorum scripta & nomina, variosque scribendi & legendi modos pertinet, dissertationibus examinatur & illustratur.

De Scriptoribus primi & secundæ sæculi, ac de omnibus Cælestini Alexandrini Operibus. Opera Domini Nicolai le Nourry, P. & Monachi Ordinis S. Benedicti congregatione S. Mauri. Parisius apud Robertum Anisson, Typographiæ Receptæ, via Cytharea. C'est
Apparat pour la Bibliothèque des anci

la Congregation de S. Maur. Tome premier : dans lequel on examine les Ecrits des Peres du premier & du second siecle , & toutes les œuvres de S. Clement d'Alexandrie. A Paris, chez Anisson. in fol. 1703. pp. 688.

ON a donné en differens temps , & sous differens titres , des Recueils d'Ouvrages des anciens Ecrivains Ecclesiastiques. Le premier a esté à Basle en 1555. sous le titre de *Orthodoxographia* en un gros vol. in fol. Il fut ensuite augmenté de divers Ouvrages , & imprimé à Paris en 1766. Il y a esté imprimé plusieurs autres fois , & augmenté sous le titre de *Bibliotheca S. Patrum* , in fol. 8. vol. Puis à Cologne en 1618. sous celuy de *Magna Bibliotheca veterum Patrum* , in fol. 14. vol. Et enfin à Lion en 1677. sous celuy de *Maxima Bibliotheca veterum Patrum , & antiquorum Scriptorum Ecclesiasticorum* , in fol. 27. vol.

Tout le monde sçait qu'entre plusieurs choses qui manquent à ces Recueils , la principale est la Critique des Ouvrages qu'ils contiennent , & l'explication des endroits difficiles , obscurs & corrompus qui s'y rencontrent assez souvent. Ceux qui ont eu soin de l'Edition de la Bibliothéque de Lion , ont reconnu ce defaut ; & pour y remedier ils avoient promis de donner un Apparat , afin qu'on pût lire cette Bibliothéque avec utilité & avec plaisir. Mais il y a bien de l'apparence que la grandeur & la diffi-

difficulté d'un si penible travail, les péché de tenir leur promesse. Ceci parce qu'il estoit important que le eût cet Apparat, des personnes qui l'autorité sur le P. D. Nicolas le N l'ont engagé à y travailler, après qu'il a donné aux public les œuvres de Saint Ambroise; & il n'a pu se dispenser d'obéir.

Pour rendre cet Ouvrage plus parvenu à suivre la Bibliothèque de Lion, parce qu'elle comprend non seulement tous les livres qui sont dans les précédentes, mais encore d'autres très considérables; cet Apparat servira également pour toutes les Bibliothèques des Pères qui ont paru jusqu'à présent. Voici le premier Tome qui vient de faire imprimer. Dans la préface on trouve le plan de tout l'Ouvrage & ce plan est un des plus grands & le plus étendu qu'on puisse se former. Au commencement de chaque siècle, le Père de la Rivière prétend donner une idée générale de tous les Écrivains Ecclesiastiques qui ont vécu en ce temps-là, en marquant le caractère de leur génie, quelles ont été leurs études, quelles occasions ils ont eues de se distinguer, quels ont été les ennemis de leur doctrine, contre lesquels ils ont écrit, & enfin quelles ont été les Ecoles Chrétiennes de leur même siècle, & ce que l'on y a remarqué.

Il vient ensuite à chaque Auteur

à chacun de ses Ouvrages, il ne analyse exacte. Il examine si est veritablement, ou s'il n'est Auteur dont il porte le nom; et si ou s'il est imparfait, quels usages qui nous en sont restez, de fois & en quelle forme il a été, soit en Grec soit en La-

voir poussé cette critique aussi peu peut estre, il entre dans l'expli- cation de cet Ouvrage qui sont les plus & les plus remarquables. Il se sert toujours par ce qui regarde l'histoire, les Ecrits des hommes A- nciens, les Traditions divines & hu- manes ont esté transmises par écrit, soit de vive voix, & il marque les caractères de la vraye Eglise & le depositeur de ces sacrées Tradi-

tion après cela les Dogmes Theo- logiques son Auteur parle; & pour le plus de methode, il suit l'ordre de saint Thomas & par les plus ha- biles Scholastiques.

de là à l'examen des loix des Rois, de leurs mœurs, de leurs cou- tumes usages, & des abus qui se sont suivis dans le Christianisme. Il rapporte un grand nombre des Martyrs des Eglises. Enfin il vient aux Heresies & il decouvre ce que chaque

Auteur a dit de leurs personnes & de leurs erreurs.

Après cet examen, il parle de la Religion Payenne, & de l'Idolatrie: il developpe tout ce que les Auteurs rapportent de l'origine du Paganisme, des fausses divinitez des Payens, de leurs temples, de leurs autels, de leurs statues, de leurs mysteres, de leurs sacrifices, de leurs oracles & de toutes leurs superstitions les plus obscures & les plus secrettes. De là il passe à ce que chaque Auteur a écrit de la Philosophie, & des differentes Sectes des Philosophes. Et à cette occasion il parle des premiers Philosophes, tant Grecs que Barbares, de leurs opinions, & de ce qu'ils ont tiré des Ecrivains sacrez. Il traite aussi de ce qui regarde les autres sciences & les arts comme la Dialectique, la Geometrie, l'Architecture, la Navigation, l'Astronomie, la Musique, &c. De là il vient aux mœurs des Payens, aux coutumes singulieres de quelques peuples, & aux actions extraordinaires de quelques particuliers.

Enfin le P. le Nourry marque quels sont les Ouvrages de chaque Auteur qui se trouvent perdus, ceux qu'il avoit promis de publier, & ceux qui lui sont faussement attribuez.

Cet Apparat, comme nous l'avons est dressé sur la Bibliotheque des Papes à l'Edition de Lion. Cependant comme dans cette édition on n'a pas mis le texte

ulement la version Latine des Auteurs
le P. le Nourry en citant leurs pas-
sages ou en faisant l'analyse de leurs Livres,
qu'il soigneusement les pages de la der-
niere edition Grecque & Latine de leurs
Ouvrages.

Il nous avertit que dans ces longues &
difficiles recherches, il a tâché d'éviter deux
defauts dans lesquels plusieurs Ecrivains
sont tombez. Quelques-uns, & principa-
lement ceux qui dans ces derniers temps se
sont séparés de l'Eglise Catholique, sem-
blent n'avoir lu les écrits des anciens Peres,
pour les décrier. D'autres au contrai-
re croient que tout ce que les Peres ont
écrit est sans exception tres sain & tres ortho-
doxe.

Pour éviter ces deux defauts, le P.
le Nourry défend de toutes ses forces con-
damner les dogmes que ces Peres
ont enseignés, & qu'il croit orthodoxes :
il veut au contraire voir avec sincerité contre les se-
ctaires, que ces mêmes Peres se sont quel-
ques fois sentis de la foiblesse humaine, &
qu'ils ont donné dans quelques fausses opi-
nions de leurs temps qu'ils croyoient bon-
nes. En un mot, il dit qu'il a tâché de
suivre partout la verité, & de ne s'en écar-
ter jamais.

Il finit sur ce plan qu'il nous donne dans
le premier Tome de son Apparat, des dis-
cussions critiques sur les Ouvrages des
Peres des deux premiers siècles de l'Egli-
se. *sur tous ceux de Saint Clement d'A-*
lexan-

alexandrie. Celles qui font les deux premiers livres de cet Ouvrage, ont déjà imprimées en deux tomes in 8. dont le premier a paru en 1694. & le second en 1700. On en a parlé dans les Journaux de Paris de ces mêmes années. Mais dans le premier Livre de cette édition in fol. le Nourry a retouché tout ce qu'il a écrit dans le premier tome, & il y a fait plusieurs additions nouvelles; par exemple dans ses Notes sur la Lettre de saint Héribert, il fait voir que ce Saint a soutenu l'unité de J. C. que Hermas dans ses *Instructions* du Pasteur, & saint Ignace d'Antioche dans ses Lettres, l'ont aussi enseignée très clairement. Il combat dans ce même Livre l'opinion singulière de Tenzelius sur les Lettres de saint Ignace. On y trouve encore d'autres remarques nouvelles qu'il n'est pas trop long de rapporter icy. On peut les voir dans l'Original.

Dans le second Livre on doit principalement remarquer la nouvelle méthode par laquelle il a examiné les erreurs des Millénaires, qu'on n'avoit pas assez débrouillées jusqu'à présent. On y trouve aussi les Notes qu'il a données sur les Ouvrages de saint Justin, sur ceux d'Artérogote, de Théophile d'Antioche, & de Irénée. Ce qu'il a fait sur Tatien a été jugé si excellent, qu'on a réimprimé sa Dissertation toute entière dans la nouvelle édition des Ouvrages de cet Auteur, qu'on

ée en Angleterre. Le P. le Nourry a de cet endroit le petit traité de Gregoire l'ame, parce qu'il en doit parler ailleurs en traitant des Ouvrages de saint Gregoire de Neocesarie.

Le troisieme livre de ce Tome de l'Apologie, est sur les Ouvrages de saint Clement d'Alexandrie. Le P. le Nourry s'est coup plus étendu sur les Ecrits de ce saint, que sur ceux des autres; & ce n'est sans raison: car ils sont remplis d'une doctrine sacrée & prophane si difficile & si profonde, qu'on ne peut pas les expliquer sans entrer dans une tres longue dissertation.

Saint Clement d'Alexandrie fut d'abord né dans le Paganisme; mais il y renonça bien-tost, & fit profession de la Religion Chretienne. On sçait qu'il eut pour disciples des successeurs des Apôtres; mais on ne sçait le nom d'aucun d'eux, si on en excepte Pantenus, si celebre dans ces premiers temps de l'Eglise. Saint Clement pour se faire instruire voyagea en Grece, en Italie, en Palestine, en Egypte, en Orient; enfin après estre devenu luy-même un grand Maître, il s'arrêta à Alexandrie, où il fonda l'Ecole des Catechumenes. Ce fut pendant qu'il estoit appliqué à cet employ, qu'il peu avant l'an 194. qu'il fit son premier Livre intitulé *l'Admonition aux Gentils*. Il y composa des Exhortations & des Instructions qu'il avoit faites aux Catechumenes.

nes. Il prouve dans ce Livre que les Gentils doivent abandonner le culte de leurs Idoles, leurs erreurs & leurs superstitions, pour embrasser la Religion Chretienne.

Il fit bientôt après les trois Livres du *Pedagogue*. Le P. le Nourry remarque que la division de ces Livres en Chapitres a esté fort mal faite, & que les Sommaires de ces Chapitres ne sont pas exacts. S. Clement enseigne dans ces Livres tout ce qu'un Chretien doit faire pour vivre saintement dans son estat. Sa Morale n'est ni trop relâchée, ni trop severe. S'il dit quelque chose qui paroisse trop dur, il a soin de l'adoucir par les motifs de la récompense, & par l'exemple de J.C. Quoy que ces livres ne soient faits que pour former les mœurs des Chretiens, saint Clement ne laisse pas d'y mêler beaucoup d'erudition profane; mais c'est pour faire mieux goûter la Morale Chretienne, & pour combattre les vices & les erreurs des Payens par leurs propres armes.

Le troisieme Ouvrage de saint Clement comprend les sept Livres des *Stromates* ou *Tapisseries*. C'est ce titre qui a esté cause que quelques anciens Auteurs ont donné à ce Pere le surnom de *Tapissier*. Ces livres, comme le titre le marque, & comme l'Auteur le declare luy-même, sont composés sans ordre & sans methode: il y passe souvent d'un sujet à un autre; il y fait beaucoup de digressions, il y mêle le profane

sacré, qu'il vouloit cacher aux Pa-
 dé découvrir aux Chrétiens : mais il
 que si quelqu'un vouloit mettre en
 out ce qu'il y traite, il feroit de cer-
 ge, qui est comme un bois rustique,
 & confus, un Jardin tres agreable &
 le. Le P. le Nourry a tâché d'executer
 ein dans la seconde Dissertation, qu'il
 ence par une exacte analyse de ces
 vres, qui fait voir assez clairement
 nt Clement avoit écrit avec un mé-
 & une confusion affectée. Il montre
 que saint Clement est veritablement
 de ces Livres, & qu'il les avoit é-
 ers l'an 194. Qu'une des principales
 qui l'obligea à les mettre au jour,
 ur montrer la verité de la Religion
 enne contre les Payens & contre
 eretiques, & pour apprendre aux
 ens en quoy consiste la perfection de
 rat.

que ces Livres furent publics, ils pa-
 si utiles, que du temps d'Eusebe ils
 it entre les mains de tout le monde :
 depuis ce temps-là les manuscrits en
 evenus si rares, qu'on n'en a pu trou-
 v'un seul, qui n'est pas même fort an-
 Il est dans la Bibliotheque des Jesui-
 Collece de Paris. Cette grande di-
 de manuscrits est cause que plusieurs
 its de ces Livres qui sont corrompus,
 sté tres difficiles à rétablir. C'est à
 le P. le Nourry s'est particulièrement

Commentaires du même Heryet
fort peu utiles, & il avouë luy-m
n'a pû découvrir d'où saint Clém
tiré une infinité de choses dont il
ses Livres.

Les Notes ou Scolies que qu
tres Auteurs ont données sur les
ce Pere, ne sont pas fort confide
on ne trouve presque rien sur te
droits les plus difficiles & les pl
quables. C'est à l'explication d
droits que le P. le Nourry s'est j
rement appliqué. Nous souhaite
pouvoir entrer dans ce détail; mais
que nous nous sommes prescrites
mettent pas. Il suffit de marqu
P. le Nourry dans l'analyse qu'il
œuvres de saint Clement d'Alex
executé avec un travail immen
exactitude tres scrupuleuse. le de

et les antiquitez sacrées, que sur les profanes.

Une des plus belles questions que saint Clement ait traitées dans ses Livres des *Stromates*, est celle du *Gnostique*, ou du Chretien parfait. Le P. le Nourry a ramassé avec un tres grand soin, tout ce que ce Saint en a dit en differens endroits, & l'a rangé dans un ordre tres naturel. Il commence par la définition & l'explication du nom de *Gnose* & de *Gnostique*; il marque quel est, selon son Auteur, le progres du *Gnostique* depuis ses commencemens jusques au plus haut degré de sa perfection; quelles doivent estre ses bonnes œuvres & ses vertus, ses abstinences & ses mortifications du corps: Il examine si ses songes pendant le sommeil sont toujours purs & saints, si son amour est si pur, qu'il n'aime Dieu uniquement que pour Dieu même, & s'il peut quelquefois lui faire le sacrifice de son propre salut: s'il doit faire des Oraisons vocales, s'il doit faire des actes dans sa meditation, si ces actes doivent estre directs ou reflexis, s'ils doivent estre sur la divinité pure, ou sur l'humanité de J. C. si le *Gnostique* peut parvenir à une *apathie* qui le rende entierement insensible & sans aucune passion; & s'il peut voir une si grande ressemblance avec Dieu, qu'il ne puisse plus perdre la vertu, ni tomber dans le peché. Comme nous ne pouvons pas entrer dans ce détail, nous sommes obligez d'y renvoyer les Lecteurs.

La troisieme Dissertation du P. le Nourry, est sur les autres Ouvrages qui sont veritablement de saint Clement d'Alexandrie, ou qui lui sont faussement attribuez, & sur ceux qu'il avoit promis de faire. A la fin du septieme Livre des *Stromates*, S. Clement s'estoit engage a en donner un huitieme: mais on ne scait pas s'il l'a compose. Dans les Editions des ouvrages de ce Pere, on en a mis un qui porte ce titre, & qui est divise en deux parties. Le P. le Nourry apres en avoir donne l'Analyse, montre que ce Livre est suppose, parce que ce n'est qu'un traite de dialectique, qui ne contient rien de ce qui regarde la Religion Chretienne, & qui n'a aucun rapport aux *Stromates* ni a ce que saint Clement avoit promis d'y traiter. De plus l'Auteur de ce Livre examine fort au long la question, si le *Fœtus* est anime; & c'est une question que saint Clement dit positivement qu'un Chretien ne doit point agiter.

Il y a plus de raison de douter si le livre qui a pour titre, *Si le riche peut estre sauvé*, est veritablement le huitieme livre des *Stromates*. Le P. le Nourry en fait une analyse, & dit ensuite que cet Ouvrage ayant este long-temps perdu, Cariophilus le trouva avec les homelies d'Origene dans un Manuscrit Grec de la Bibliotheque du Vatican, & en fit une traduction Latine, que Ghislerius fit imprimer a Lion en 1623. sous le titre de *La derniere Homelie d'Origene*;

yant reconnu son erreur, il dit
 la Preface de son Commentaire sur
 que cet écrit est de saint Clement
 d'Alexandrie. Le P. Combefix le fit rimprimer
 sous son nom dans son *Auctuarium* des Peres
 en 1672. & y joignit de longues No-
 tes fut encore imprimé à Oxford en
 1685 sans aucunes Notes, mais seulement
 la Preface où l'on prouve que saint
 Clement en est l'Auteur : Enfin Ittigius l'a
 fait imprimer à Lipsic en 1700. avec
 des Notes du Pere Combefix, & il avertit
 que l'edition precedente est de Jean Fell,
 d'Oxford. Le P. le Nourry rappor-
 te plusieurs raisons qui ont pû faire croire que ce
 livre est d'Origene, & ensuite celles qui
 prouvent qu'il est de saint Clement d'Ale-
 xandrie : mais il fait voir que ce n'est pas le
 livre des *Stromates*; parce que c'est
 un ouvrage bien suivi, fait avec ordre &
 méthode; ce qui ne convient point aux
 ouvrages de Origene : & parce qu'il n'y est point parlé
 de plusieurs choses que saint Clement avoit pro-
 posées à traiter dans ce huitième livre. Le
 P. le Nourry parle ensuite de quelques au-
 tres Ouvrages qu'on a attribuez à saint
 Clement, & de quelques fragmens des au-
 tres Ouvrages de ce Pere citez par les an-
 ciens : & il fait sur tout cela des remarques
 qui sont fort judicieuses. Enfin il vient
 à parler des *Hypotyposes* qui sont perdus.
 Ces livres estoient des commentaires sur
 les Epistres de saint Paul, & sur le nouveau Testament. Eu-

sebe de Cesarée, qui les avoit lûs, en dit beaucoup de bien. Photius au contraire dit qu'ils estoient remplis des erreurs les plus grossieres. C'est ce qui fait dire au P. le Nourry, qu'il faut que ces livres ayent esté corrompus par les Heretiques après le temps d'Eusebe, & avant celuy de Photius, & il rapporte un passage de Rufin qui prouve cette corruption. Il fait aussi une longue liste des Ouvrages que saint Clement avoit promis de donner au public; mais on ne sçait pas s'il les a composez.

Saint Clement pour prouver l'antiquité de Moÿse, & de ses Ecrits, rapporte plusieurs morceaux de chronologie, tant de luy-même, que de plusieurs autres Auteurs. De tous ces morceaux separez le P. le Nourry en a dressé une table chronologique depuis Adam jusques au temps de l'Empereur Commode. Il a joint à cette Table la chronologie d'Eusebe & celle de Sincelle, afin qu'en les comparant avec celle de saint Clement, on en puisse juger plus aisément, & en découvrir la verité ou la fausseté.

Voila en general tout ce qui est contenu dans le premier volume de l'Apparat du P. le Nourry. Ce livre sera d'un grand secours à ceux qui s'appliquent à la lecture des Peres. Le stile en est pur, net, facile, & sans aucun embarras: la matiere en est agreable par sa diversité; & la maniere dont le P. le Nourry la traite, est très

pable d'exciter la curiosité des Lecteurs.

sephi Pitton Tournefort, Aquisextienfis, Doctoris Medici Parisiensis, Academiæ Regiæ Scientiarum Socii, & in Horto Regio Botanices Professoris, Corollarium Institutionum rei herbariæ; in quo plantæ 1356. munificentia Ludovici Magni in Orientalibus Regionibus observatæ, recensentur, & ad sua genera revocantur. 1703. in 4. Parisiis ex Typographia Regia, apud Joannem Anisson. C'est à dire. *Corollaire des Institutions de Botanique, où sont renfermées selon leurs differens genres, 1356. plantes, que M. Pitton Tournefort, de l'Academie Royale des Sciences, Professeur en Botanique au jardin Royal, & Docteur en Medicine de la Faculté de Paris, a découvertes dans les voyages qu'il a faits en Orient, par la libéralité de Louis le Grand. Volum. in 4. pp. 54. avec treize planches en taille douce.* A Paris de l'imprimerie Royale, chez Jean Anisson. 1703.

DE toutes les sciences que l'on a perfectionnées dans ces derniers temps, la Botanique est une de celles que l'on a portées plus loin. Le Roy persuadé des puissans cours que l'on tire de cette partie de la medecine, a employé M. Tournefort depuis l'année 1684. jusqu'à present à voyager dans les endroits les plus remarquables

res qui nous paroît infini. Il e
la nature n'est pas sujette à
mais notre esprit, dont les l
bornées, ne sçauoit embrasser
sion, tant de sortes d'individus
soulagé par des secours qui luy
les choses qui sont échapées à l
La Methode de M. Tournefort
reduire sous le même genre, les
ont le même caractère, & en m
à disposer ces genres de telle f
par cette seule disposition, sans
d'aucun Maître, l'on puisse parv
noître chaque plante en particu
illustre Auteur, depuis vingt an
montre les plantes dans le Jardin
persuadé que toutes les autres
qu'on a proposées, sont inutil
qu'en effet elles manquent d'un p
Et voilà ce que l'on a fait de si

Rei Herbariæ, que sa Methode est
à present dans les plus fameuses Uni-
versitez de l'Europe. M. Tournefort après
ainsi établi des principes assurez dans
la Médecine, s'est appliqué à ce qui pou-
voit rendre cette science & plus utile, &
plus agreable. Dans cette vuë, il a fait im-
primer l'Histoire des Plantes qui naissent
dans les environs de Paris, laquelle est propre-
ment l'Histoire de celles qui sont les plus u-
tiles dans la Médecine. Il n'a pas seule-
ment recherché ce qu'il y a de plus certain
dans les plus celebres Praticiens touchant
l'usage des Plantes, par rapport à la gueris-
son des maladies; mais il y a joint une in-
dication de remedes qu'il a veu pratiquer dans
ses voyages, & il a ouvert une nouvelle
voie pour expliquer les vertus des Ve-
getaux par des principes sensibles, établis
dans la Physique Experimentale. Cet Essay,
qui est le canevas d'un grand Ouvrage, a
été bien receu du public; & M. Tour-
nefort auroit continué sur les mêmes prin-
cipes son Histoire de la matiere Médicinale,
l'année 1700. le Roy ne luy avoit
permis d'aller dans le Levant. 1. Pour
recueillir les debris de l'ancienne Médecine
sur l'usage des plantes, qui s'y est
conservé par tradition. 2. Pour observer
les principales maladies qui regnent dans
ce pays-là, les symptomes qui les accom-
pagnent, & les remedes qu'on y apporte;
ce qui estant bien connu, éclaircit merveil-

pour orner le Jardin Royal des plus singulieres que produit l'Orient

M. Tournefort dans le petit Ouvrage donne icy sous le nom de *Corollarium Rei Herbariae*, rend compte des plantes rares qu'il a observées en son voyage avec M. Gundelsheimer Medecin Allemand, que le Roy a donné pour Aide. Il a fait dessiner une grande partie de ces plantes par M. de Jussieu qui peint en miniature celles que l'on a envoyées pour le Cabinet du Roy. M. Tournefort donne icy qu'un avantgoût de son Catalogue des Plantes du Levant, à laquelle il a travaillé. Ce Corollaire n'est donc qu'un dénombrement de celles dont nous n'avons pas bientôt les descriptions & les figures. On peut dire que ce dénombrement est le Catalogue auquel toutes les plantes sont réduites à leurs véritables genres par M. de Jussieu.

. Tournefort & ses amis, que nous ve-
 de nommer, s'embarquerent à Mar-
 le 23. d'Avril de l'année 1700. & pas-
 nt en Candie par le temps le plus fa-
 ble du monde; car ils arriverent à la
 ée le 3. de May. Cette Isle où les Empe-
 s Romains entreténoient des personnes
 la recherche des Plantes, retint agrea-
 ment nos Voyageurs pendant trois mois.
 passerent ensuite aux Isles de l'Argentic-
 du Milo, de Sifanto, de Serpho, d'An-
 ros, de Paros, de Paxie, & aux autres
 t il est parlé dans la Preface de ce Co-
 ure. L'hiver les obligea à sejourner
 lque temps à celle de Mycone. Ils furent
 rintemps à Constantinople, & s'embar-
 rent sur la Mer Noire, dont ils visite-
 les côtes jusques à Trebizonde, allant
 les jours à terre parcourir les Pays qui
 sparoissoient les plus propres pour la re-
 che des Plantes. De Trebizonde, qui
 à onze cens mille de Constantinople,
 raverserent l'Armenie, & s'arrêterent
 lque temps à Erzeron. Malgré les Cour-
 , ou Caldéens qui sont les plus insignes
 eurs qu'il y ait en Asie, ils furent reconnoî-
 les veritables sources de l'Euphrate, & pas-
 nt dans la Georgie; d'où après avoir par-
 ru les environs de Tessis, ils grimperent
 ues aux neiges du fameux mont Ararat
 est une partie du mont Caspien. En sui-
 repassant par l'Armenie, ils prirent la
 te de Tocat & d'Angora, pour venir

visiter le mont Olympe, & ensuite le mont Syphilus. Enfin ils arriverent à Smyrne & à Ephese. Ils furent se promener aux Isles de Samos & de Patmos, d'où ils retournerent en France, chargez non seulement d'une grande moisson de Plantes rares, mais d'un grand butin de pieces antiques, sur tout d'Inscriptions & de Medailles. M. Tournefort fera bien-tôt imprimer la relation de ce Voyage. On y trouvera non seulement le plan & la description des principales Villes qu'il a veües; mais aussi l'histoire & les figures d'un grand nombre de Plantes curieuses. On y sera pleinement instruit des manieres des differens pays par où il a passé, des Religions qui s'y exercent, du commerce qui s'y fait, des monumens antiques qui s'y voyent, & de plusieurs singularitez qui regardent la Geographie ancienne & moderne.

Joh. Henrici Mollenbecii J. U. Doctoris & Profess. Extr. Polit. Ord. Giess. Aphorismi prudentiæ civilis, succinctè in usum lectionis privatæ collect. Giessæ, Typis & impensis Henningi Mulleri. C'est à dire, *Aphorismes Politiques recueillis par Jean Henry Mollenbec Docteur & Professeur en Droit.* A Giessen, de l'Imprimerie & aux frais de Henning Muller. 1701. in 12. pagg. 243.

CE Recueil de maximes politiques est divisé en neuf Chap. chaque chap. est distingué

ué par article, & chaque article contient un aphorisme ou une maxime. La plupart de ces maximes sont expliquées suivant les définitions & les divisions de la Philosophie d'Aristote; ce qui ne contribue pas à rendre ce recueil agreable. Mais ce qui rebute encore davantage les lecteurs, c'est qu'on n'y apprend rien de nouveau. Il n'y a personne qui ne sçache que les hommes sont nez pour la société, qu'il y en a de vertueux & de vicieux, que les uns sont riches, les autres pauvres, & que d'autres vivent dans un état de mediocrité, &c. qu'il faut faire des loix salutaires, créer des Magistrats, qu'il doit y avoir une Religion & n'y en avoir qu'une seule, qu'il est nécessaire de pourvoir aux besoins de l'Etat. Ce nouveau Politique marque aussi que pour procurer la santé, il faut de bons Apoticaire, d'habiles & fideles Medecins, *Pharmacopolæ enè instruantur, Medici periti fidelesque ordinentur*, par où il semble avoir exclu les Chirurgiens, dont l'art toutefois est tres necessaire au public; que pour former une armée, il faut non seulement de l'infanterie, mais même de la cavalerie, & principalement des Dragons, *Nec solum pedites, sed & equites adhibeantur. Et maximè Dragonarii.* Et qu'un des moyens d'augmenter les revenus d'un Etat, c'est d'établir des Lotteries, *Sortilegia ve Lottariæ instituantur, ac ad eadem vicina civitates invitentur.*

Ephemerides des Mouvements Celestes depuis l'an 1702. jusqu'en 1714. où l'on trouve les mouvemens diurnes des Planes en longitude ; leurs latitudes, aspects, & mediations visibles ; celles des Etoiles, leur lever, coucher, apparitions, & occultations : avec les Immersions, & Emerions du premier Satellite de Jupiter pour les mêmes années. Pour le Meridien de Paris. Par le sieur de Beaulieu. A Paris, chez Guillaume Valleyre. 1703. in 4. pagg. 350.

L'Auteur de ces Ephemerides ne s'estoit proposé au commencement d'en donner que d'année en année. Suivant ce dessein, il en publia d'abord pour 1701. imprimées à Rouën & tresmal imprimées ; & ensuite pour 1702. imprimées à Paris chez Guillaume Valleyre. Il auroit continué de même ; & la crainte de blesser la delicatesse des sçavans si fine en ce temps, & même toute rigoureuse sur tout sorte de matiere, l'auroit empêché de faire paroître tout-à-la-fois les douze années, qui avec 1702. qu'on y a joint, composent ce volume, si quelques-uns de ceux qu'on estime avec justice exceller dans cette science n'avoient engagé fortement le Libraire à les faire imprimer. C'est le debut de l'Avertissement que l'Auteur a mis à la teste de son Ouvrage. Il souhaite qu'on ne prenne pas ce qu'il dit icy pour un langage ordinaire de Préface. Il parle tres serieusement ; en sorte, ajoute-t-il,

que.

que ceux dont on doit infiniment reverer le travail, & les observations exactes, jugeront à se faire part au public des fruits de leurs observations; celui qui donne ces Ephemerides, avoit supputées que pour son usage particulier aussi-tot recours à ces sources excellentes pour s'instruire, & se rectifier. Il y a tant de modestie & de docilité dans ce discours, que je ne sçay s'il n'y en a pas un peu trop, on n'y sentira point un Auteur piqué d'un autre Auteur qu'il a en vue. Il en est de même de M. de Beaulieu, dont le nom, n'est plus en estat d'instruire luy-même, ni d'instruire les autres. Il y a près d'un an qu'il est mort; je ne voudrois pas assurer qu'en le perdant on ait perdu l'Auteur de cet Ouvrage.

Il n'y a guere de choses à dire de l'Ouvrage. Outre que tous les livres d'Ephemerides sont faits à peu près de la même façon, & ne different gueres qu'à l'égard de la méthode du calcul, & de la bonté des Tables Astronomiques sur lesquelles les Ephemerides ont esté supputées; ce volume comparé à l'année 1702. qu'on a déjà vue, est de même, & dont on a parlé dans nos Journaux. Ce qu'on en a dit convient aux douze Livres qui suivent; c'est le même plan, & la même forme. Dans la page des mouvemens des Plantes, on trouve leur longitude & latitude marquées à l'ordinaire; c'est la longitude pour tous les jours du mois,

mois, & la latitude de dix en dix jours seulement; excepté à l'égard de la Lune, dont l'Auteur a cru devoir donner la Latitude comme la Longitude pour chaque jour, tant parce que la difference en est tres grande d'un jour à l'autre, qu'à cause du besoin qu'on en a pour diverses Operations Astronomiques. Dans la page des aspects, il n'a marqué des conjonctions de la Lune avec les Planetes, que les conjonctions qui nous sont visibles; *n'ayant pas jugé qu'il fût assez important de marquer les autres, pour entreprendre un si long travail.* La même consideration l'a obligé à ne donner les mediations des Planetes, & des principales Etoiles, que pour les temps que ces Planetes, & ces Etoiles sont sur notre horizon. Il a marqué les Eclipses axactement; mais il en a omis le calcul; il luy a paru qu'il importoit peu qu'on sçût quelles regles il a suivies, pourveu qu'il trouvât que les principaux points qu'il a déterminez répondissent aux apparences. Il a aussi negligé les figures qu'on a coutume d'en tracer, dont il ne reconnoit d'autre utilité, que celle de plaire aux yeux, & d'amuser.

Immédiatement après ces Ephemerides, il a mis les Tables des Immersions, & des Emerisions du premier Satellite de Jupiter, supputées pour les 12. années qui commencent avec 1703. & finissent avec 1714. Ce n'est pas ce qu'il y a dans cet ouvrage de moins considerable, & de moins utile. Ces

rsions & ces Emerfions ont cette com-
 é , qu'elles peuvent estre observées
 at , & facilement ; & tout le monde
 aujourd'huy que par ces Observations
 en même temps en différens lieux de
 re , on a tres précifement la longitude
 lieux. L'Auteur nous assure qu'il a
 avec toute l'exaétitude poffible , les
 elles Tables de M. Caffini , & qu'il a
 ard au retranchement des 5. minutes
 e fçavant Aftronome juge présente-
 y estre néceffaires. On trouve enco-
 la fin de ce volume plusieurs autres
 s avec leurs ufages , comme celle de la
 y du Pole des lieux les plus confiderables ,
 la difference de leur Meridien avec celuy de
 ; celle des Equations des Ascenfions obli-
 &c.

otre Auteur , que je crois toujourns
 de vie , quoique M. de Beaulieu foit
 ; nous fait efperer bien-tôt un fecond
 d'Ephemerides , qui contiendra dou-
 tres années depuis 1715. jufqu'en 1726.
 fivement. Il promet d'y expliquer fort
 ng tout ce qu'on peut defirer dans ce-
 y ; & fur tout il fe propofe d'y donner
 e des Ephemerides avec plus d'eten-
 qu'il n'a fait. Il ne trouvera pas mau-
 qu'on l'avertiffe , qu'il pourroit fe dif-
 r d'appliquer de nouveau cet ufage aux
 es conjectures fur les temps , & les
 entes difpofitions de l'air , fur les jours
 es à femer , à planter , à prendre me-

decine, &c. Dans le Journal où l'on a parlé de ses premières Ephemerides, on a fait la justice de remarquer qu'il paroît convaincu de l'incertitude de ces conjonctions; & qu'il n'y avoit donné que pour tenter le peuple. On ajoute icy qu'il n'a encore un pas à faire, & que pour contenter les gens sages; il doit reconnoître non seulement qu'on ne peut point deviner aux influences qu'ont sur ces choses les différentes configurations des Astres, mais encore que ces prétendues influences, il ne paroît pas tout à fait desabusé, & imaginaires. Rien ne deshonne plus un Astronome, & n'avilit davantage la belle utile science dont il fait profession, que ces vaines prédictions de l'astrologie; il faudroit interdire même aux plus petits auteurs d'Almanachs.



XVIII.

JOURNAL
 DES SCAVANS

Du Lundi 7. May, M.DCCIII.

Œ Astronomicae Ludovici Magni jussu, munificentia exaratae, & in lucem edita. In quibus Solis, Lunae, reliquorumque Planetarum motus ex ipsis observationibus, nulla adhibita hypothese, tractantur; habenturque praecipuarum fixarum in nostro horizonte conspicuarum positiones. Ineundi calculi methodus, cum geometrica ratione computandarum Ephemeridum solâ triangulorum rectilineorum analysis breviter exponitur. Adjecta sunt descriptio, constructio, & usus Instrumentorum Astronomiae, novae practicae servientium, variaque problemata Astronomis, Geographicisque perutilia. In meridiano Observatorii Regii Parisiensis, in quo habitae sunt Observationes ab ipso Autore Philippo de la Hire, Regio Matheseos Professore, & Reg. Acad. Socio. Parisiis, apud Joannem LeClerc, Regis, & Reg. Sc. Acad. Typographum, 1702. C'est à dire, *Tables Astro-*

les Tables Astronomiques. Mais ce qui fait le merite particulier de celles-cy, c'est la maniere dont elles sont construites. L'Auteur ne s'est assujetti à aucun systeme; il a suivi seulement toutes les Planetes dans un tres-grand nombre de leurs differentes positions à l'égard du Soleil, & de la Terre; & c'est de toutes ces positions differentes qu'il a tiré leur veritable mouvement, dans toute la justesse où l'on peut arriver par cette voye, qui luy a paru la plus assurée.

La plupart des Astronomes se contentent de choisir trois ou quatre Observations, & sur ces Observations ils bâtissent un systeme qui convient dans la derniere exactitude avec les Observations qu'ils rapportent; mais pour l'ordinaire ils le trouvent fort écartez du vrai dans les autres positions; une infinité de lignes courbes pouvant se couper dans 4. points. Il faudroit supposer d'ailleurs, pour adopter ces systemes, que les Observations sur lesquelles ils sont fondez, sont exactes; & c'est dequoi on a lieu de douter: car jusqu'à present on n'a point pu compter sur des Observations d'une tres-grande justesse, comme sont celles que M. de la Hire a faites pour construire ses Tables.

Il rapporte au long dans sa Preface, la methode dont il s'est servi pour faire ses observations Astronomiques. Il a fait placer un grand quart de cercle dans le plan du

ridien; & il a commencé par une longue suite d'Observations particulieres pour s'assurer de la veritable position de ce cercle sur le plan du Meridien, & même pour connoître si le limbe de ce cercle estoit exactement dans un plan: ensuite après l'avoir arrêté ferme & immobile, il a fait une suite de tables des erreurs qu'il y a remarquées dans cet état par de nouvelles Observations, & il a eu égard à ces erreurs dans toutes ses Observations des Astres.

C'est sur le passage des Planetes par le Meridien & sur leur hauteur meridienne qu'il a trouvé leur veritable position, en comparant les temps de ces passages, avec ceux du passage de l'Etoile du grand Chien, appelé *Sirius*, & avec le temps du passage de la *Lyre*. Les horloges à pendule dont on s'est servi, estoient toujours réglées de telle maniere, qu'il pouvoit s'assurer d'une demi seconde de temps dans ces passages; ce qui luy donnoit la position des Planetes entre eux & à l'égard de l'Etoile du grand Chien avec toute la justesse qu'on peut desirer, puisque par ce moyen il n'est pas possible de tomber dans une erreur qui surpasse 7. ou 8. secondes de degré. Son quart de cercle mural, & ses autres quarts de cercle portatifs ont des lunettes d'approche au lieu de pinnules, d'où l'on tire un tres-grand avantage dans toutes les Observations Astronomiques.

On doit en partie les grands progres

que l'Astronomie a faits de nos jours ces deux nouvelles découvertes de l'Académie Royale des Sciences; l'une des Géomètres à pendule, & l'autre de l'usage des Reticules d'approche, qu'on s'est avisé d'employer, au lieu de pinnules, aux portées de l'Arc de Cercle, & auxquelles on a aussi trouvé le moyen d'appliquer les Micromètres, & les Reticules. Avec le secours de ces deux découvertes on porte les Observations Astronomiques à un degré de justesse, dont les Observations des anciens n'approchent point. C'est pourquoi la pratique de l'Astronomie est aujourd'hui tout-à-fait différente de ce qu'on trouve dans les Livres des Anciens.

L'Auteur après avoir expliqué l'usage des Tables, s'est particulièrement attaché à décrire les instrumens dont il se sert, qui sont les plus utiles pour les Observations. Il a donné plusieurs Methodes particulières pour la facilité de faire ces observations. On doit estre d'autant plus assuré de l'exactitude de ces methodes, que M. de la Hire les a découvertes, & éprouvées par une longue pratique. Il a fait un grand usage de ces Reticules dans les Observations des Eclipses, du Retour du Soleil, & de la Lune. Nous avons vu la maniere de faire ce Reticule, dont les fils sont au moins aussi deliez que ceux des vers à soye, sans danger cependant de se changer, ou de se rompre par les

dens extérieurs de l'air. Parmi ses diverses pratiques pour observer les Astres, il en rapporte une tres commode & tres facile, qu'il a trouvée pour éclairer suffisamment pendant la nuit les filets qui sont au foyer des lunettes, & qui tiennent lieu de pinnules oculaires. Il couvre le verre objectif de la lunete avec une toile de soye blanche, & tissüe de fils fort deliez, & mediocrement serrez. Par ce moyen une chandelle assez éloignée éclaire cette toile, & fait paroître distinctement les filets de la pinnule sur un fond blanc; ce qui n'empêche point que l'astre ne paroisse aussi fort clair.

Il y a dans cet Ouvrage plusieurs problemes tres utiles, & quelques-uns tres curieux, qui regardent l'Astronomie. On doit mettre au nombre des plus utiles ceux qui servent à regler les horloges à pendule sur le vrai mouvement du Soleil par diverses manieres simples & faciles. M. de la Hire les avoit déjà donnez en François separement, avec une machine qui montre les Eclipses de Soleil, & de Lune, & les RR. Peres Jesuites les avoient fait imprimer pour la commodité de leurs Missionnaires qui s'appliquent à l'Astronomie: mais comme ils n'en avoient fait tirer qu'un petit nombre d'exemplaires, il ne s'en trouvoit plus. C'est ce qui a obligé l'Auteur à donner icy de nouveau ces Problemes: & il a cru faire plaisir au public d'y joindre la constru-

de trouver si une pierre ou no
est ecliptique ; c'est à dire ,
une Eclipse: ce qu'il détermine
multiplication de deux certains no
par la division du produit par un
bre.

On trouve à la fin du Livre c
ches en taille douce. Dans la p
voit la construction des quarts
toutes les parties qui entrent
construction y sont représentées
On y trouve aussi représenté to
rapport à la maniere de les div
les rectifier , dont l'Auteur de
monstrations dans le corps de
pour servir de réponse à quelque
qui avoient esté faites par de cele
noms contre l'usage des pinnu
re.

La seconde planche contient

ensemble, avec ce qui doit estre gravé, & marqué sur chacune en particulier, comme il est expliqué fort au long dans son lieu.

Enfin la dernière de ces planches est une figure de la Lune où toutes les taches, & toutes les parties lumineuses que l'on peut voir distinctement avec une lunete de mediocre grandeur, sont représentées avec soin. Il y a des chiffres de renvoy pour les noms qui ont esté donnez par le R. Pere Riccioli à quelques unes de ces taches & de ces parties lumineuses, dont on se sert ordinairement dans l'Academie pour observer le passage de l'ombre de la Terre sur le disque apparent de la Lune.

Il est bon de remarquer que dans ces Observations, il faut se servir d'une lunete d'environ 6. pieds de longueur. On a souvent éprouvé que par ce moyen on pouvoit connoître avec beaucoup de justesse & de precision, la difference de longitude des lieux où les immersions des taches dans l'ombre, & leurs émerfions hors de l'ombre ont esté observées; pourvu que les observations ayent esté faites exactement, & sur des horloges bien réglées. Car si l'on fait plusieurs de ces observations pendant la même Eclipsé, & qu'on prenne un milieu entre toutes les differences, on arrivera fort près de la vraye difference de longitude de ces lieux.

Ces tables sont dédiées au Roy, dont

cadence, l'avoit exercé à met-
niere main à cet excellent Ouvra-
grande partie de ce que nous ve
rapporte icy, est tiré de ce
ce.

*La Vie de Dom Armand Jean le Be-
Rancé, Abbé Regulier & Reso-
Monastere de la Trappe, de l'Etr-
vance de Cisteaux: Par M. l'Ab-
solier, Chanoine de l'Eglise Cathed-
A Paris, chez Jean de Nully,
ques. 1703. in 4. pagg. 742. & i
vol. Tome premier, pagg. 460.
cond pagg. 478.*

LE public a déjà veu une Vie de
bé de la Trappe, dont l'Extra
ve dans le 41. Journal de l'anné
re. M. l'Abbé de Marfolier, A

à la confiance du deffunt Abbé, & en partie tirez des lettres que ce saint homme avoit écrites. Que depuis pour s'instruire de luy-même, il a fait un voyage exprès à la Trappe, où il a passé 15. jours à conférer avec ceux qui estoient les mieux instruits de la particularitez de la vie du deffunt Abbé, & à voir en original les Memoires sur lesquels les siens avoient esté faits: Qu'en son retour, il en a eu encore d'autres qui luy ont esté fournis par les amis de feu M. de la Trappe, qui luy ont aussi donné des avis sur les difficultez qu'il a eues en travaillant. Ce sont là les conjonctures les plus favorables où puisse estre un Auteur qui veut écrire fidèlement une histoi-

M. l'Abbé de la Trappe se nommoit Armand Jean le Bouthillier de Rancé. Il étoit neveu du Secretaire d'Etat Surintendant des Finances. Les premieres veües de son Roy ne tendoient qu'à le faire Chevalier de Malthe, & il ne le fit entrer dans l'état Ecclesiastique, que pour le charger des Benefices que son frere aîné laissa vacans par son

On a parlé dans le 41. Journal de l'année dernière, de sa passion pour les belles lettres, des rares progresz qu'il y fit, de son édition des Poësies d'Anacreon avec des notes qu'il donna au public à l'âge de 12. ans, & de la traduction Françoisë qu'il fit de ce Poëte. On a fait aussi mention de

ses Etudes en Philosophie & en Theologie, du succez avec lequel il fut reçu Docteur de la Faculté de Theologie de Paris.

Son Oncle, l'Archevêque de Tours, le fit élire ensuite Deputé de sa Province pour l'Assemblée du Clergé. Ce fut celle de 1655. si fameuse par sa durée & par la grandeur des affaires qui y furent traitées. François de Harlai, alors Archevêque de Rouën en avoit esté exclus par la Cour, & envoyé à Gaillon, d'où il ne revint que par l'entremise de l'Assemblée, qui deputa pour lui au Roy deux Evêques & deux Abbés. M. de Rancé fut un d'eux. Il entroit dans les plus grandes affaires, & dans celle-cy l'Archevêque de Rouën reconnut qu'il luy avoit la principale obligation de son retour.

On trouve dans cette même Assemblée d'autres marques plus éclatantes de son estime pour cet Abbé. L'Archevêque de Tours son Oncle l'ayant fait recevoir en survivance à sa Charge de premier Aumônier de Monsieur, dès que l'Assemblée le sçut, elle deputa sur le champ à l'Archevêque, l'Evêque de Vannes & M. de Bonzy, pour le remercier de la grace qu'il venoit de faire à son Neveu, & elle pria M. de Gondrin, alors Archevêque de Sens, d'écrire à Monsieur au nom de l'Assemblée, pour le remercier de l'honneur qu'il avoit fait à cet illustre Abbé en le choisissant pour la première

iere Charge Ecclesiastique de sa Maison. La lettre de son Altesse Royale en réponse de celle de M. de Sens, se trouve dans le procès verbal du Clergé de l'année 1655.

Tous les Prelats de l'Assemblée avoient une telle estime pour l'Abbé de Rancé, qu'ils le prièrent de veiller sur l'édition Grecque d'Eusebe, & de quelques autres Peres Grecs qu'ils vouloient faire imprimer.

On a parlé diversément des motifs de sa conversion. Quelques-uns l'ont attribuée à la mort de Monsieur, d'autres à celle d'une Duchesse de laquelle notre Auteur ne nous dit rien de particulier.

A l'égard de la mort de Monsieur, lors qu'elle arriva, il y avoit déjà du temps que Dieu avoit touché l'Abbé de Rancé. Il avoit fait une retraite à l'Institution de l'Oratoire de Paris. Il s'étoit mis sous la conduite du P. de Mouchy, il avoit fait une Confession Generale. Il s'étoit retiré à Veret avec un ami, où il estoit occupé de la lecture des Saints Peres *jusques à l'épuisement*, quand M. le Duc d'Orleans le manda à Blois pour venir faire auprès de luy sa charge de premier Aumônier.

La véritable raison pour laquelle il fut appelé auprès de Monsieur, c'est que Dieu qui avoit touché ce Prince par les pressentimens de sa mort, vouloit lui donner en sa personne de son Aumônier, un Ministre de son salut: & il le fut en effet, par la

reformé qu'il mit d'abord dans la maison de Monsieur, par les vertus qu'il y fit fleurir, par la mort heureuse & chretienne à laquelle il le prépara, & à laquelle il l'assista ensuite.

Sa conversion ne fut donc pas l'effet de la mort de Monsieur; long-temps auparavant Dieu avoit préparé son cœur, & l'avoit à la fin changé par une suite de marques singulieres de sa protection. Un jour entr'autres, Dieu l'avoit préservé d'un coup de fusil, dont les balles qui devoient le percer, donnerent dans le fer de sa gibbeciere, qui para le coup: *Helas que devenois-je, s'écria-t-il en ce moment, si Dieu n'eût eu pitié de moy!* Une autre fois à Veret étant seul à la chasse, il désarma un Chasseur, un *duelliste fameux* suivy de plusieurs autres Chasseurs: *Quelle puissance supérieure a empêché que je ne le tuasse, dit le Duelliste désarmé! Quelle protection de Dieu singulière m'a garanti dans cette occasion, dit l'Abbé, de son côté.*

Ce fut cette protection visible, & ensuite la mort & les disgraces de plusieurs de ses amis qui le firent à la fin rentrer sérieusement en luy-même. C'est de ce temps que dans ses lettres on voit le trouble de son cœur, & la piété qui s'y forme. Elle n'estoit encore que dans son enfance; mais elle croissoit de jour en jour. C'est environ en ce temps qu'on peut mettre sa retraite à l'Institution, sa Confession Generale, sa solitude à Veret. Ses yeux furent bien dif-

s de ce qu'ils avoient esté pour celieu.
is-je, dit-il alors en y rentrant? *Où
 ngile nous trompe, ou c'est icy la maison d'un
 vé.* La mort de Monsieur vint en-
 , après laquelle l'Abbé de Rancé sere-
 chez un de ses amis dans le Maine, &
 te à Veret, où ses uniques occupati-
 furent la priere, les saintes lectures,
 in des pauvres, qu'il faisoit subsister
 au nombre de quatre à cinq cent.
 oissant de jour en jour en vertu, in-
 in pourtant des voyes que Dieu sou-
 it qu'il suivît, il prit les avis des Evê-
 de Cominge, d'Aleth, de Chalons &
 amiers: l'un le dépouilla de ses bene-
 , l'autre de son patrimoine, & le troi-
 : enfin fit de luy un Religieux. Ce fut
 éference à leurs avis qu'il quitta ses
 fices, qu'il renonça à la Coadjutorerie
 ours où son Oncle s'efforçoit de l'at-
 er, & qu'il ne se reserva que son Ab-
 de la Trappe. Il vendit sa belle mai-
 le Veret, & ses autres biens; le tout
 tant à 300000. livres, qu'il donna à
 tel Dieu de Paris. Il quitta enfin sa
 mende pour vivre Abbé Regulier. C'est
 nit le premier Livre de cette Histoire.
 n a marqué dans le Journal de l'an-
 derniere, l'état où estoit l'Abbaye
 la Trappe, quand l'Abbé de Rancé
 tra. On a dit en quel temps & pour
 cette Abbaye fut originaiement fon-
 de quel Ordre elle sortoit, comment

Concordat qu'il fit avec les Anciens^s reformer; son Noviciat ensuite, & Profession, dont nous ne dirons rantage, à moins qu'on ne veuille c la reforme qu'il introduisit dans le stere de Champagne, n'estant encc Novice; celle qu'il refusa d'introdu leurs pour ne pas trop interromp traite de son Noviciat; & à l'égar Profession, l'esprit dans lequel il la éloigné de l'ambition, dont ses e l'ont taxé.

Le même Journal a suffisamment du voyage qu'il fit à Rome pour m la reforme en qualité d'Abbé Regul peut seulement observer que les Ca estoient contre l'étroite observance ne grande indisposition, laquelle au de beaucoup par une these qu'un R

lus que quelques herbes & quelque
 lie mal apprêtée, toujours dans les veils
 & dans les prières. Loin de toute curi-
 osité il ne vit que les Eglises, & seulement
 y prier Dieu. Il n'apporta aussi de Ro-
 quelques présens qu'on luy fist, que
 reliques des Saints Martyrs.

tant de retour à la Trappe, ce fut alors
 qu'il projetta la grande & pieuse reforme
 nous y admirons aujourd'huy, sur la-
 quelle M. de Marfolier rapporte les mesu-
 res qu'il voulut prendre afin de la faire re-
 venir. L'opposition qu'il trouva dans l'es-
 prit de ses Religieux, les esperances qu'il
 avoit sur les Novices à venir, l'éloigna-
 ment que tout le monde eut de son cloître
 par le fruit de ses austeritez, la demande qu'il
 fit à l'Abbé de Prieres, des plus zelés de
 ces Religieux, avec offre de luy en donner
 quelques uns: la réponse de cet Abbé, qui luy
 avoua que ses vertus estoient admirables,
 mais qu'elles auroient peu d'imitateurs.
 L'auteur nous parle des Religieux des au-
 tres Ordres qui vinrent s'engager à la Trap-
 pe, des oppositions qu'y formerent les Su-
 périeurs de ces Religieux, de la fermeté
 avec laquelle l'Abbé de la Trappe les retint,
 de l'admirable reforme qu'il introduisit
 dans son Abbaye.

4. Livre commence par la convoca-
 tion d'un Chapitre general de l'Ordre, où
 l'Abbé de la Trappe fut mandé. Il tomba mal
 en chemin. Quoy qu'absent il fut nom-

ment à son General.

Il fit plus, ceux de la communauté ayant obtenu un Arrest du Conseil qui les renvoyoit à Rome pour miner leurs différens, l'Abbé de [] presenta une Requête au Roy, & des Commissaires à Paris, qui luy furent d'abord favorables; mais ils jugerent contre luy, par des considérations

Estant libre par ce jugement de suite de cette affaire, & tout est Religieux, plus il craignit pour la communauté, plus il travailla à l'augmenter. Ses disciples par un renouvellement de vœux s'engagerent de la maintenir jusqu'à leur soupir de leur vie. Cependant il se fit malade. La mort luy enleva aussi un grand nombre de Religieux. On s'en profita pour la sterilité de la regle dont on médisoit, & déclara (douze années s'estoient pa

ladies, de mourants, de morts, un
 rere Convers fut d'avis qu'on pouvoit
 ir quelque chose. On tâcha dans la
 de rendre sa foy & la personne suspe-
 Quelques amis luy conseillèrent de
 iquer par écrit. Il le fit par déferen-
 & écrivit à M. le Marechal de Bellefons,
 depuis qu'il n'estoit plus du monde, il n'a-
 amais esté d'aucun parti que de celuy de J.
 c. qu'il avoit veu avec douleur les conte-
 s presentes, l'Eglise déchirée par ses propres
 r, &c. qu'il avoit signé simplement le for-
 re, sans restriction & sans reserve: il ajou-
 te plus il a vû que la chaleur augmentoit
 les deux partis, plus il s'est tenu à l'écart,
 oster à ses Religieux la connoissance
 uestions & des personnes; touchant le
 , que quoi que son fait ne soit pas de s'en
 , qu'il suit S. Thomas: & quant à la
 le chretienne, que ses sources sont l'Evangile
 s SS. Peres: qu'il ne goüte ny ne comprend
 affoiblisse les veritez saintes, pour fortifier
 ture & ses convoitises, &c. qu'on ne
 pourtant pas outrer, mais aussi qu'il ne
 pas élargir la voye, appeller bien ce qui est
 &c. Il ne se peut empêcher ensuite de
 indre de la facilité de juger. Il main-
 qu'on ne peut croire en conscience ni publier
 al de quelqu'un, qu'on ne le sçache avec cer-
 ; qu'on ne le peut d'un homme caché
 e parle ni n'écrit point; qu'avec quelque in-
 u qu'on médise. Dieu ne punira pas moins
 id sans que les blasphémateurs, les homici-

des & les adulteres ; & pressé quelque
 après de se declarer de nouveau , i
 re toujours dans les mêmes sentim
 fant qu'il croit le droit & le fait ,
 ait lú *Jansenius* , mais parce que dans
 ons il croit que les Souverains Pontife
 stez particulièrement de Dieu ; que quoy
 ve *saint Thomas* , il ne condamne pas ce
 loignent de ses sentimens , puisque l'Egli
 mais quant aux *Casuistes* , qu'il pa
 l'avoir éprouvé par une experience
 vingt années ; qu'il les croit en general
 cieux à l'Eglise , &c. Ce sont là
 mens qu'il n'a jamais retractez.

L'Auteur vient ensuite aux Ouv
 ce sçavant Abbé. Le Journal de
 derniere en a suffisamment instruit
 passe au bruit de son nom , aux
 qu'un de ses amis fit fraper pour l
 inſçu , à l'estime où il fut à Rome
 prit des Cardinaux. Il y en avoi
 le jugeoit seul capable d'écrire c
 Quietistes , & il s'efforça de l'y eng
 Pape Innocent Onze pensoit même
 Cardinal. L'Auteur n'oublie pas
 la veneration où il fut dans tout l
 me , le concours des peuples & d
 Seigneurs à l'Abbaye de la Trappe
 sites reiterées qu'y fit le feu Roy
 terre , celles de la Reine son Epoul
 me de l'Abbesse & des Religieuses
 rets , & leur empressement à se me
 la conduite de ce Saint Abbé.

cinquième Livre comprend trois choses : la Lettre que l'Abbé de la Trappe écrivit à l'Abbé Nicaise sur la mort de M. Arnauld ; on en a parlé fort au long dans le Journal de l'année passée : la demission qu'il fit de son Abbaye & sa conduite avec ses trois disciples, qu'on trouve encore dans ce Journal : & enfin la mort de ce grand Abbé comblé d'années & de bienfaits, au milieu de ses Religieux, assisté de son Evêque, possédant son ame en tout plein de jugement & de foy jusqu'au dernier soupir de sa vie.

Le sixième Livre exprime son esprit, ses sentimens & ses maximes, dignes sans doute de toute la curiosité des Lecteurs ; & ce qui peut l'augmenter encore, outre la beauté de l'histoire, c'est la maniere dont elle est écrite. Avec les graces des autres Ouvrages de M. l'Abbé de Marfolier, on trouve dans ce Livre une onction singuliere, telle qu'elle convient à l'Historien & à l'histoire de la vie de M. l'Abbé de la Trappe.

d'Esopé Phrigien avec celles de Phidias. Traduction nouvelle, enrichies de discours moraux & historiques, & des quatrains de chaque discours. On a joint à cette traduction, les Contes d'Esopé, les Fables de Babouin & d'Aviennus. A Paris chez Michel Brunet, au Palais. 1722. 2. vol. 1. pagg. 287. 2. pagg.

Les Fables d'Esopé ont esté traduites & expliquées tant de fois, & en tant de manieres différentes, qu'il semble difficile de rien produire de nouveau sur ce sujet.

Voicy cependant un Traducteur, qui nous dit que pour tirer tout le fruit qu'il est possible des Fables d'Esopé, il ne faut pas s'arrester simplement à la lettre; il faut penetrer dans l'esprit de la Fable, ou l'on peut puiser de belles instructions sur tous les devoirs de la vie civile. C'est dans cette veüe qu'il a ajouté à chaque Fable le sens moral, pour en faciliter l'intelligence, & pour aider le peu de penetration de certaines gens, ou plustost leur paresse naturelle, qui les empêche de faire toutes les reflexions qu'ils pourroient faire sur une matiere si riche & si feconde. Ces Discours Moraux, qu'on trouve après chaque Fable, sont suivis chacun de quatre vers, dans lesquels l'Auteur a renfermé le principal sens de ces discours. Il y a cependant quelques-uns de ces quatrains qui contiennent des sentimens fort differens de ceux qu'on trouve dans les Discours; comme, par exemple, celuy de la pag 163. du 2. vol qui est conçu en ces termes:

*Chacun selon son goût se forme des plaisirs.
 Quel droit a-t-on d'y trouver à redire?
 Comme notre penchant se le seul nos desirs;
 Lors qu'ils sont satisfaits, cela nous doit suffire.*

faut avouër qu'on n'apperçoit pas du premier coup d'œil, l'utilité que la jeunesse tire de cette maxime.

En parcourant ce Livre, on rencontre plusieurs fautes. Je ne sçai s'il faut les attribuer à l'Auteur, ou à l'Imprimeur: mais quelque costé qu'elles viennent, il sembleroit qu'il eust esté bon de les marquer dans le Texte. Par exemple, à la 2. pag. de la 1. ce, l'Auteur en parlant d'Esopé, dit *Il vivoit du temps de Cresus Roy de Lydie, deux cens ans avant la naissance de Jesus-Christ.* Il falloit mettre, Environ cinq cens & vingt ans avant la naissance de Jesus-Christ. Dans le 2. vol. pag. XIX. l'Auteur raconte l'histoire d'Osiris dit qu'il fut enfermé dans un coffre, jetté dans le fleuve, & porté à la mer par l'embouchure du Thanais; On ne voit pas cette Geographie: Le Thanais n'est point un fleuve de l'Égypte. Il falloit dire qu'Osiris fut jetté dans le Nil, & que son corps fut porté à la mer par l'embouchure de ce fleuve près de laquelle estoit la ville de Tanis.

onis Alting Descriptio Frisæ inter
 Idis portum veterem & Amisiam, seu
 r Sine & Emese secundum medii ævi
 ptores, quæ est pars altera Notitiæ
 mania inferioris cis & ultra Rhe-
 n, quæ hodie est in ditione VII. Fœ-
 atorum, repræsentata tabulis geogra-
 is IX. & commentario in loca fere
 om-

tu facillimum quæ lector desiderat
Amstelædami, apud Henricu
nium, 1701. C'est à dire, *Sec*
de la Notice de la Frise ou Basse
représentée sur IX. Cartes Geog
avec un Commentaire tiré des Auteu
âge, c'est à dire, de ceux qui ont
le temps de Justinien, jusques à la
siècle, disposé par ordre alphabétique
vir d'explication & de preuve aux
graphiques. Par Menfon Alting.
dam. 1703. in fol. pagg. 216.

LA premiere partie de cet Ou
donnée au public en 1697.
petit vol. in fol. de 132. pagg. de
l'Auteur fait la description Geogra
la Basse Allemagne ancienne, liti
ça & au delà du Rhin, & possede
d'huy par les Hollendois. Les p

de Dictionnaire, qui sert d'explication & de preuve à cinq Cartes Geographiques sur lesquelles il a representé ce Pays avec beaucoup de netteté.

Dans la seconde partie, dont nous venons de donner le titre, l'Auteur suit la même methode qu'il avoit suivie dans la premiere. Comme il ne parle dans cette seconde partie, que de la Geographie du moyen âge, c'est à dire, de l'estat où a esté ce pays depuis l'Empire de Justinien jusques à la fin du XIII. siècle; il ne tire ses preuves que des Auteurs de ces temps-là, soit imprimez, soit manuscrits. Il a fait sur ce sujet des recherches assez curieuses; elles peuvent beaucoup servir à ceux qui veulent s'instruire de la geographie de ce pays-là, & des divers changemens qui y sont arrivez par la verité des peuples qui en ont esté les maîtres les uns après les autres.

Nouvelle Institution coutumiere contenant les regles du droit Coutumier, fondées sur les dispositions de toutes les Coutumes de France, & sur l'usage établi par les Arrests. Tom. III. des Hypotheques, du Retrait lignager, &c. Par M. de Ferriere, ancien Avocat, & Professeur Royal en droit Canonique, Civil & François, dans l'Université de Reims. A Paris, chez Antoine Warin, rue S. Jacques, & Jean Jombert, proche les Augustins. 1702. in 8. pagg. 495.

Coutumier est renferme dans Ion
En voici la methode. Les matier
distribuées par articles & par maxim
que article comprend une maxim
maximes sont tirées en partie du
nos Coutumes, & en partie de la Juri
ce des Arrests. L'Auteur a pris soin
des Notes sur chaque article, soit po
quer, soit pour autoriser les dispositi
sont contenuës. Il s'est étendu da
sur les Hypotheques & sur le Retrait
estant d'un plus grand usage, &
contenté de donner des regles gene
les titres de l'action personnelle, &
sies & arrests, executions & gageri
ce que ces matieres s'apprenent (dit-il
la pratique & par l'usage que par les L
que c'est par la même raison qu'
legerement sur le titre des actions p
res.

JOURNAL
 DES SCAVANS

Du Lundi 14. May, M.DCCIII.

de la Doctrine Chretienne & Orthodoxe, dans lequel les veritez de la Religion sont éta- blies sur l'Ecriture sainte & la Tradition, & les erreurs opposées détruites par les mêmes princi- pes. Par Mre. Louis Ellies du Pin, Docteur Theologie de la Faculté de Paris. A Paris, chez André Pralard. 1703. in 8. pagg. 2.

Ce volume est le commencement d'un corps entier de Theologie en François, que l'Auteur a dessein de donner au public. Il est intitulé, *Traité de la Doctrine Chretienne & Orthodoxe*, parce qu'on prend d'y expliquer tous les points de la doctrine, de la discipline, & de la morale Chre- tienne, & de les établir sur les temoignages des Livres sacrez, sur les decisions des Conciles, & sur les sentimens des Peres. L'Auteur veut et de traiter ces matieres avec toute l'exac- titude necessaire pour en instruire à fond & d'une maniere qui quoique méthodique, n'est pas desagréable par sa trop grande

Comme on luy pourroit objecter
tude de la Theologie n'appartient
Ecclesiastiques, que les Laiques n'
point approcher de ce sanctuaire,
si il est inutile de traiter cette ma-
François, il previent cette difficul-
» tant dans la Preface, que quoy
» les fideles ne soient pas obligez de
» la Theologie, & qu'il suffise pour
» de croire avec simplicité les articles
» foy que l'Eglise enseigne, on ne
» neanmoins douter qu'il ne soit utile
» particulièrement à ceux d'entre nous
» ont plus de lumieres, d'estre instruits
» fond de leur Religion, de ne pas
» les fondemens & les preuves de leur
» ce, & d'estre en estat d'en rendre
» de répondre aux difficultez qui
» leur opposer; qu'il est plus convenable
» des Chretiens d'étudier leur Foy

religion, mais qui en ont même
 et pour instruire les Fideles, soit
 et battre les Heretiques & les Pa-

de d'entrer dans la discussion d'au-
 mes en particulier, il traite en
 ce premier Tome, des princi-
 uels ils sont établis, & des reg-
 se doit servir pour connoître les
 oy.

tion divine en est le fondement.
 roire des choses qui sont au des-
 e raison, il faut estre convaincu
 et appuyées sur une autorité à la-
 t obligé de soumettre son enten-
 Ainsi quoique la raison ne doive
 on jugement sur les choses qu'on
 à croire, il est toutefois raison-
 même necessaire qu'elle juge de
 qui les lui propose; & elle ne
 donner son consentement à des
 t elle ne connoît pas la verité par
 , qu'elle ne soit assurée qu'elle
 dre à l'autorité sur laquelle elles
 ées. M. du Pin établit ce princi-
 moignage de Jesus-Christ même,
 soit que les Juifs n'eussent pas este
 ajouter foi à sa doctrine, s'il ne
 irmée par le témoignage de Moï-
 r des miracles. L'Apôtre Saint
 veut que la raison soit soumise à
 t aussi que cette soumission doit
 nnable, & avertit de ne pas croi-

pas juger de la grandeur & de
par nos foibles lumieres. La se
n'y a que Dieu qui ne puisse e
pé, ni trompeur, & par con
n'y a que luy à qui nous devons
entiere sur les choses que nous
vons point. Il y a deux égareme
res à ces deux veritez : l'un est
que ce que l'on voit; l'autre est
mement des choses qui ne sont
puyées sur une autorité infaillible
mier est la source de l'impieté
second que toutes les fausses
rent leur origine. La veritez
nous fait éviter ces deux égareme
nous obligeant de ne point douter
Dieu nous enseigne, quand bien
ne le comprendrions pas, & de
fendant d'avoir la même source
les inventions des hommes.

de nom Chretien, de quelque secte
 soient, qu'outre les veritez que Dieu
 révéla dans l'ancien Testament, tout
 ce que Jesus-Christ a enseigné, est aussi ré-
 vélation de Dieu. Ce qui fait les différentes se-
 ctes, n'est pas qu'ils ne reconnoissent
 la vérité de Jesus-Christ; mais c'est qu'ils
 croient pas des choses qu'il a révélées,
 & toutes leurs contestations viennent
 de ce que chaque secte prétend estre la seu-
 le véritable enseigne de ce que Jesus-Christ a ensei-
 gné. Pour trouver donc la vérité, il faut
 avoir des regles sûres pour connoître la
 volonté de Jesus-Christ. Ce sont ces reg-
 les que l'Auteur établit dans les Chapitres
 15.

Il prouve dans le second, que Dieu ne
 tromper les hommes en leur révélant
 des choses pour des veritez. Cette ma-
 nière est fondée sur l'idée que nous ayons na-
 turellement de Dieu comme d'un Etre sou-
 verainement parfait, souverainement sage,
 souverainement bon, & qui par consé-
 quent ne peut ni ne veut nous tromper;
 repugnant à sa sagesse, & l'autre à sa
 bonté. Si Dieu peut nous tromper, il n'y
 a rien de certain au monde. Nous ne
 pouvons estre assurez s'il ne nous trompe
 dans les choses qui nous paroissent les
 plus évidentes. Sa bonté, sa veracité, sa fide-
 lité sont le fondement de la certitude de tou-
 tes nos connoissances.

Cette verité, toute claire qu'elle souffre les difficultez, parce qu'il y a plusieurs passages de l'Ecriture d'où il se peut tirer l'on puisse inferer que Dieu a voulu parler par les hommes, & qu'il s'est servi de plusieurs Prophetes pour les induire dans l'erreur, & y répondre en détail.

Après avoir établi la verité de la Revelation divine, il vient à la question de sçavoir quand, par qui, & de quelle maniere Dieu a revelé aux hommes les vérités de la Religion, & par quelle voye on peut être certain qu'il a revelé ces veritez. Il y a deux sortes de toutes les revelations, après Saint Paul, à deux temps. Celle qui est faite à différentes reprises aux Prophetes, à Moysé, aux Prophetes jusqu'à Jésus-Christ, & celle que Dieu a faite ensuite par son propre Fils. Les premières estoient imparfaites, mais la seconde est complete & parfaite. Comme il n'y a point eu de semblable jusqu'à présent, n'y en aura plus dans la suite, & elle subsistera jusqu'à la fin des siècles. Ce qui s'étend sur les différentes manieres dont Dieu s'est servi pour reveler les vérités de la Religion dans les temps qui ont précédé Jésus-Christ, & il conclut que ce qui nous reste de ces anciennes revelations est compris dans les Livres du vieux Testament.

A l'égard des Revelations du Nouveau Testament, il fait voir que Jésus-

seul Auteur; qu'il a instruit ses Apôtres par lui-même & par le Saint Esprit de ces veritez qu'il a voulu reveler aux Nations: que les Apôtres ont prêché toutes ces veritez aux Nations, & qu'il n'y a point de veritez revelées que celles qu'ils ont enseignées aux premiers fideles. Cette doctrine s'est conservée & se reconnoit facilement par la Tradition uniforme de toutes les Eglises du monde fondées par les Apôtres ou par leurs Disciples. Secondement, par les écrits que les Apôtres & les Evêques ont composez par l'inspiration du Saint Esprit, & qui ont esté reçus comme Ecritures divines.

Comme ces Livres contiennent les principales veritez de la Religion, la Tradition de l'Eglise n'a pas cessé d'estre d'une grande autorité pour expliquer, pour confirmer & pour developper les veritez contenues dans l'Ecriture sainte. Le témoignage de l'Eglise est un des principaux moyens de connoître la véritable Tradition de l'Eglise. Mais pour estre une regle infaillible, il faut, selon M. du Pin, que leur consentement soit unanime, qu'ils assurent une doctrine comme estant une doctrine de Tradition reçue par toute l'Eglise, & que cette doctrine concerne la Foi ou la Religion. Mais il est arrivé dans l'Eglise que malgrés ces regles, il y a eu des contestations sur certains points de doctrine, on a fait des Conciles d'Evêques pour porter leur juge-

ment sur les differens qui sont survenus: mais ces Evêques n'ont point eu intention d'apprendre aux hommes des mysteres nouvellement revelez; ils se sont au contraire uniquement appliquez à rechercher ce que les Livres saints leur enseignoient sur ces points contestez, quelle avoit esté la creance de l'ancienne Eglise, & quelle estoit celle de l'Eglise universelle. Ils n'ont point pretendu établir de nouveau dogme, mais seulement maintenir, conserver, expliquer l'ancienne doctrine, la défendre contre les attaques des Novateurs, & se precautionner contre les explications perverses qu'ils donnoient aux anciennes expressions, & qui en détruisoient le veritable sens. C'est pour cela qu'ils ont esté quelquefois obligez de se servir de nouveaux termes, pour exprimer d'anciennes veritez. Les decisions de ces assemblées estant reçues dans toutes les Eglises, portent avec elles une marque infallible de verité, non seulement parce qu'il est moralement impossible que toutes les Eglises conviennent de recevoir comme leur ancienne doctrine, une doctrine nouvellement inventée, mais encore parce que Jesus-Christ ne permettra jamais que toute son Eglise reçoive une erreur qui détruiroit le fondement de la foi: puis que si cela estoit, elle cesseroit d'estre la veritable Eglise: Ce qui est contraire à la promesse de Jesus-Christ. Pour cette raison les decisions des Sou-

ins Pontifes, & celles des autres Evêques, quoi qu'elles ne soient pas de la même autorité que celles d'un Concile, sont des regles certaines & infaillibles de verité, & qu'elles sont reçues & approuvées de toute l'Eglise. Ces principes sont reduits dans le septième Chapitre, en Axiomes & Corollaires, & ensuite expliquez & prouvez avec beaucoup d'étendue dans le reste de l'ouvrage.

Le Chapitre du Pin apporte dans le huitième Chapitre, une suite de passages des Auteurs ecclésiastiques des premiers siècles, pour établir l'autorité de la Tradition, & pour servir de regles & des moyens de connoître les véritables traditions. Le neuvième & le dixième sont sur l'autorité, sur l'inspiration, sur les manières de connoître les Livres Canoniques, & sur les moyens de distinguer de ceux qui ne le sont pas. Le onzième est traité dans l'onzième, de l'usage qu'on doit faire de l'Ecriture pour l'établissement des dogmes de la Religion. L'auteur y agite des questions importantes. Il veut faire voir qu'il est certain que les livres de l'Ecriture sainte, ne contiennent pas de révelations qui ont été faites aux hommes : Il ne croit pas que l'on puisse avoir une connoissance certaine de ce qui a été fait dans le temps de l'Ancien Testament, qui ne sont pas contés dans les Livres sacrez. Il examine ensuite s'il en est de même à l'égard de celles

que Jesus-Christ a faites aux hommes. Il pense qu'il n'y a pas lieu de douter que les plus importantes veritez de la doctrine de Jesus-Christ, ne soient contenues dans les Evangelies & dans les Lettres des Apôtres; il le prouve par raison & par autorité. Il établit néanmoins la necessité de la Tradition, même à l'égard des articles qui sont contenus dans l'Ecriture sainte.

Quoi qu'il soutienne que les principaux dogmes de la doctrine & de la morale Chretienne sont contenus dans l'Ecriture sainte d'une maniere assez évidente, il avoue néanmoins qu'il y a sur quelques-uns des obscuritez & des difficultez qui ne peuvent estre entierement levées que par le moyen de la Tradition; & qu'il y a même bien des choses qui sont de Tradition Apostolique, qui ne se trouvent point exprimées dans les Livres du nouveau Testament. Il marque les conditions nécessaires pour faire juger qu'une chose est de tradition Apostolique. Il n'entre point dans les autres questions de Critique touchant l'Ecriture sainte; il les a traitées dans un autre Ouvrage, & elles n'entrent pas dans le dessein de celui-cy. Il remarque seulement que les fautes qu'il peut y avoir soit dans le Texte, soit dans les versions des Livres sacrez, ne diminuent point leur autorité: & en distinguant deux sortes de sens, spirituel ou mystique, il resout clairement la question, si ce sens peut, ou ne peut pas servir

veuve aux dogmes de la Religion.
 examine dans le Chapitre douzieme,
 il poid est l'autorité des Peres. Il
 ir que le sentiment d'un ou de plu-
 Peres n'est pas infallible. Tout le
 en convient : mais il traite ensuite
 re point plus delicat , sçavoir si leur
 tement unanime est infallible sur des
 ons purement Theologiques dans les-
 on peut se tromper sans danger , &
 font ni des dogmes de foi , ni des
 uences necessaires de ces dogmes. Il
 oigne pas du sentiment de Melchior
 , qui soutient la negative , & il suit
 e que cet Auteur apporte pour distin-
 es questions qui appartiennent à la
 : celles qui n'y appartiennent pas. Il
 ne même ce sentiment par des passa-
 l'Écriture sainte & des Peres , & il
 re sur l'autorité du Concile de Tren-
 ii a restreint la défense d'interpreter
 re sainte d'une maniere differente
 e dont elle est expliquée par le con-
 ent unanime des Peres , aux choses
*ardent la foi & les mœurs , desquelles
 l'édification de la doctrine chrétien-*

du Pin découvre dans le treizième
 re , l'origine des Conciles ; il en mon-
 tilité ; il recherche une notion pre-
 lu Concile General. Il fait voir
 est la representation & l'acceptation
elise qui le rend infallible dans ses

tevinon. On trouvera dans ce
plusieurs observations curieuses sur
rentes questions qui peuvent est
dans les Conciles, sur la different
de leurs Decisions par rapport aux
tes matieres; & sur les different
res dont les choses y peuvent e
dées.

Il traite dans le 14. Chapitre
torité des Decisions du Pape, en
des preuves contre leur infailibili
examinant les autoritez de l'Ecrit
Peres qu'on allegue pour l'établ
„ qu'il auroit bien voulu se dispens
„ ter cette matiere odieuse, mai
„ sujet l'y a engagé necessairement
„ que si les Jugemens du Pape est
„ faillibles, ils seroient un princip
„ en matiere de doctrine, & que
„ tiens ne pourroient douter de

que les decrets du Pape ne regardent pas seulement une Eglise particuliere, mais qu'ils les concernent toutes en general, & chacun en particulier.

Les Jugemens des autres Evêques sont encore d'un grand poids dans l'Eglise : ce sont les Evêques qui sont établis de Dieu pour estre les Pasteurs & les conducteurs des Eglises; ce sont eux qui sont chargez d'instruire leurs Peuples & de les gouverner; ce sont eux que les simples Fideles doivent regarder comme Jesus-Christ. Ils ne sont pas pourtant infallibles dans leurs jugemens. Ils peuvent se tromper, ils peuvent devenir heretiques, & enseigner une mauvaise doctrine, ou établir une discipline contraire à la verité. Mais ils ont leurs Superieurs pour les redresser & les corriger; & en cas que ceux-cy ne le fassent pas, tous les Evêques, quand ils s'agit de la foi, ont droit & sont obligés de la maintenir & d'étouffer l'erreur qui s'y présente.

Les quatre Chapitres suivans contiennent des questions qui regardent l'Eglise. M. du Perron donne dans le commencement du premier, la definition de l'Eglise en general. & il dit que c'est *Une Societé de personnes qui font profession de la doctrine de Jesus-Christ*. Il autorise cette definition par des passages de l'Ecriture sainte, & par la tradition unanime de tous les Auteurs ecclesiastiques jusqu'à Canisius, qui y ajoute *la discipline Romaine*. Cette definition a

ment & l'estat de l'Eglise, & non pas l
ce, comme André du Val Docteur
bone, l'a remarqué. Jesus-Christ
pouvoit absolument établir un aut
vernement dans son Eglise, mai
pouvoit faire que son Eglise ne f
profession de la veritable foi, & c
membres ne fussent pas unis par de
exterieurs de charité. Il se peu
me faire qu'une Eglise particuliere f
quelque temps sans Evêque, & mêm
Prêtres, supposé que la mort les
levez & que l'on ne puisse en avoi
tres, & que l'Eglise Universelle se
Pape pour un temps, comme il a
la mort de chaque Pape. Mais il
peut pas faire qu'aucune Societé qui
pas profession de la foi de Jesus-C
ou qui ne veut point avoir d'unio
ceux qui font profession d'avoir la

qu'il est aisé de décider plusieurs que-
que l'on fait sur les membres de l'E-

Il paroît évident que ceux qui font
tenuent profession d'infidélité ou d'he-
ne sont point de l'Eglise. Cependant
que M. Jurieu a voulu étendre le nom
caractères de l'Eglise à des Sociétez qui
nt pas profession de la véritable doctri-
Jesus-Christ, M. du Pin prouve con-
i, que les Sociétez d'Herétiques & de
nétiques ne sont point de l'Eglise.
qui donne occasion d'assigner la différen-
il y a entre les Herétiques, les Schisma-
, & les autres Sociétez séparées de
se. Il explique en quel sens ceux qui
excommuniez injustement, les Cathé-
nes & les Penitens sont, ou ne sont
de l'Eglise. Mais la plus importante
ion qu'il traite touchant les membres
le corps de l'Eglise est composé, est cel-
li regarde les méchans & les reproc-

Elle peut estre entendue en deux ma-
s. La première, sçavoir s'il peut y avoir
méchans & des criminels mêlez avec
justes & les innocens dans la véritable
; ou si toute Société qui les souffre
tolere, cesse d'estre la véritable Eglise.
C'est en ce sens que les Novatiens &
donatistes pretendoient que l'Eglise n'e-
composée que de justes & d'innocens:
A cette erreur que les Peres ont refu-
ta écrivant contre eux. La secon-
maniere dont on peut prendre cette

est en supposant qu'il peut y a-
 qu'il ya dans l'Eglise des méchants &
 rouvez, & que l'Eglise ne cesse pas
 d'estre Eglise; sçavoir s'ils appar-
 nt à l'Eglise, s'ils sont membres du
 de l'Eglise, s'ils sont de l'Eglise.
 ecision de cette question dépend de
 qu'on se forme de l'Eglise, & de la défini-
 qu'on en donne: Car si par le nom d'E-
 on entend tous ceux qui sont profes-
 de la foi de Jesus-Christ, il est vrai de
 e, que les méchants sont de l'Eglise: mais
 l'on prend le nom d'Eglise pour la Socie-
 des Justes, ou pour la Société des Elus,
 on peut dire en ce sens que les méchants &
 es reprouvez sont bien dans l'Eglise; mais
 qu'ils ne sont point membres du corps de
 l'Eglise. On se determineroit facilement à
 suivre l'une ou l'autre de ces idées, si l'Ecri-
 ture sainte & les Peres ne s'étoient servis du
 nom d'Eglise tantôt dans le premier sens,
 tantôt dans le second: c'est ce qui fait en-
 tre eux, & souvent entre les expressions du
 même Auteur, des contradictions qu'il est
 aisé d'accorder par ces deux notions d'Eglise.
 M. du Pin explique dans le Chapitre sui-
 vant, les caractères de la véritable Eglise
 marqués dans le Symbole, & fait voir en
 quel sens elle est *Une, Sainte, Catholique & A-*
postolique. Il traite en même temps de son
 antiquité, de son étendue, & de sa visibi-
 lité. On trouvera dans ce Chapitre des re-
 flexions assez particulieres sur l'étendue de
 l'Eglise.

prouve dans le 28. *l'indesectibilité* de
 se, par une tradition unanime des Pe-

Il en conclut par une consequence
 faire, qu'elle est infaillible dans la foi.
 pond aux faits que l'on allegue pour
 trer qu'elle a celle d'estre visible. Il
 gue les points de foi dans lesquels l'E-
 est infaillible, des questions sur lesquel-
 lle n'a pas la même infaillibilité. Il
 é qu'une doctrine enseignée par l'Egli-
 universelle, est un dogme Catholique ;
 il soutient que les questions qui n'ap-
 ennent point à la foi, n'ont jamais
 & ne font point partie de la creance
 Eglise Universelle. En quoi il pretend
 e Pierre d'Ailly, Gerson, Toftat, Sta-
 n, &c. Il examine enfin comment
 eut connoître si une doctrine est celle
 Eglise, & donne des principes assez ju-
 sur l'approbation, la condannation,
 tolerance d'une doctrine par l'Egli-

fin pour achever entierement les que-
 s qui concernent l'Eglise, il apporte
 le 19. Chapitre, les preuves de cette
 é: *Que hors de l'Eglise il n'y a point de sa-*
 C'est un axiome repeté par tous les
 , qui a pourtant ses exceptions, que
 a Pin allegue. Car 1. il en faut excep-
 tous les Enfans qui sont baptisez dans les
 munions des Schismatiques, & qui
 ent avant l'usage de raison. 2. Ceux
 vant esté nourris & élevez dans le schis-
 me,

me, n'ont pas encore des lites pour connoître le mauvais où ils sont. 3. Ceux qui sont capables de se réunir à l'Eglise qui auroit esté jettés dans l'aveuglement avant l'usage de raison. 4. Ceux qui sont dans l'ignorance invincible de la véritable Eglise, ou non, & qui sont excommuniés & séparés de l'Eglise. Saint Gregoire, Socrate & Salvien, semblent faire les exceptions plus loin. On verra leurs Passages dans le Livre de M. du Pin, à quoi qu'il ne souscrive pas ses noms.

M. du Pin ayant établi & étendu les vrais principes, la Religion Chretienne est apprise à se faire, & apprend de parler dans le 20. chapitre de sa methode de la traiter, & duquel on tire des Sciences étrangères en peu de mots, mais avec une précision & d'exactitude, & des methodes dont se sont servis les Peres dans le traité de la Religion Chretienne, & des mysteres depuis J. C. jusqu'à present. On verra l'origine de la Theologie Scholastique & en distingue trois âges, & on verra que la distinction entre la Theologie Scholastique & la Theologie moderne n'est fondée sur aucune différence de principes, ni d'objets, qu'elle ne soit que la differente maniere de

puis qu'il y a des Scholastiques, comme Maître des Sentences qui en est le chef, n'ont point traité les questions suivant l'ordre de la dialectique, & qu'il y a desitez de Positive & de Controverse écrits sans l'usage de dialectique. La seule différence qu'il trouve entre la Positive & la Scholastique, est en ce que les Theologiens Scholastiques, ont renfermé dans un seul livre & mis dans un certain ordre, toutes les questions qui regardent la Doctrine; au lieu que les Anciens ne traitoient des dogmes de Religion, que quand ils estoient obligez de le faire, ou pour confirmer les autres dans l'ancienne Doctrine, ou pour combattre les Heretiques. Monsieur du Pin donne la definition que Luther donne de Scholastique, & embrasse celle de la Faculté de Theologie de Paris qui dit, que c'est *l'étude des divines Ecritures, suivant le sens que l'Eglise approuve, en y joignant les interpretations & les censures des Docteurs Orthodoxes, en appellant quelquefois au secours, les autres sciences.* Il montre que la Theologie Scholastique en ce sens, est aussi ancienne que l'Eglise. Il traite en suite de l'usage & de l'abus que l'on peut faire dans la Theologie, de la raison & des sciences prophanes. On ne se sert de la raison, 1. Pour prouver la veritez de la Religion qui sont confirmez d'ailleurs par la lumiere naturelle. 2. Pour assurer la possibilité de certaines veritez que la Religion enseigne. 3. Pour con-

noï-

noître si une verité est revelée, ou non. 4. Pour tirer des consequences des veritez revelées. On en abuseroit, 1. Si l'on ne vouloit rien croire que ce que la raison naturelle conçoit évidemment. 2. En entreprenant de prouver par la raison, des mysteres qui ne sont connus que par revelation. 3. En raisonnant avec trop de subtilité sur nos mysteres, & en les voulant tous expliquer par les principes de la Philosophie. 4. En agitant & en formant quantité de questions étrangères & inutiles, qui ne servent ni à l'instruction, ni à l'édification des Fideles. M. du Pin apporte quantité de belles autoritez pour condanner ces defauts, particulièrement contre les questions inutiles & Philosophiques de la Scholastique. Il parle ensuite de l'usage & de l'abus qu'on peut faire de la Philosophie. Comme cet Extrait n'est déjà que trop long on peut voir ce qu'il en dit en particulier & les témoignages des Peres qu'il allegue pour & contre la Philosophie. Il loue fort l'éloquence Chretienne, & la croit d'un grand usage pour la Religion, pourveu qu'on évite certains defauts qu'il marque. Enfin il assure qu'un bon Theologien peut faire usage de toutes les sciences, & s'en servir soit pour entendre l'écriture sainte, soit pour se former le jugement, soit pour éclaircir les difficultez qui peuvent naître de ces sciences, & que l'on est quelquefois obligé de résoudre en tant des matieres de Religion. Mais il

d'un Theologien, 1. évite la trop grande curiosité. 2. qu'il ne s'attache point aux choses purement superflues. 3. Qu'il évite les sciences frivoles ou dangereuses. 4. qu'il ne donne pas même trop de temps à celles qui sont utiles. 5. Qu'il s'en serve avec moderation. La connoissance de l'Histoire est tres necessaire à un Theologien, comme M. du Pin le fait voir : en remarquant néanmoins l'excez qu'il faut fuir, & en blamant les fausses histoires inventées & publiées sous prétexte de pieté. Il donne aussi des regles pour distinguer les faits véritables de ceux qui sont faux, & les Ouvrages legitimes des pieces supposées. Il finit ce Chapitre traitant de l'usage que l'on peut faire de l'autorité des Philosophes anciens & modernes, & marque les differens jugemens qui ont esté portez sur la Philosophie d'Aristote.

L'autorité des Theologiens Scholastiques en matiere de Theologie, est certainement plus considerable que celle des Philosophes : mais M. du Pin ne la croit pas comparable à celle des saints Peres de l'Eglise, & donne plusieurs raisons de cette difference. Il examine jusqu'où doit aller la deference qu'on doit avoir pour eux, Il ne croit pas que leur consentement même unanime, soit toujours une preuve infailible de verité. Il veut qu'on ait beaucoup de consideration pour les Decisions des Facultez de Theologie, & principalement pour celles de la Faculté de Theologie de

Paris. Mais il remarque qu'afin qu'elles soient de quelque poids, *il faut que ces Facultez soient nombreuses, qu'elles ne soient point dominées par quelque Ordre ou Société, & qu'elles ayent une entière liberté.* Il ne fait pas beaucoup de cas des Canonistes & des Casuistes.

Il explique dans le 22. Chapitre, les différentes sortes d'erreurs en matière de Religion. Il y donne des définitions exactes de l'Herésie & du Schisme, & des qualifications de *Temeraire, d'erronée, de scandaleuse, &c.* dont les Theologiens se servent pour censurer des Propositions. Il y examine ce que c'est que l'obstination qui rend les hommes hérétiques. Il y traite enfin des causes des erreurs.

Il donne dans le dernier Chapitre, un plan de la manière d'étudier, d'enseigner, & de traiter la Theologie, tant pour ceux qui veulent être médiocrement sçavans, que pour ceux qui veulent sçavoir à fond tout ce qui regarde la Religion. Cet Extrait fait connoître combien il y a de choses renfermées dans ce Volume, qui paroît très propre à former l'esprit d'un jeune Theologien, & à lui donner du goût pour la bonne Theologie; à le diriger dans ses études, & à lui donner de bons principes.

Salomonis Libri tres, Proverbia, Ecclesiastes & Canticum Canticorum: Item liber Sapientiae & Ecclesiasticus, cum selectis

annotationibus. Autore J. B. Du Hamel, Presbytero & Exprofessore Regio- Rotomagi, sumptibus Guillelmi Behourt, &c. C'est à dire, les trois Livres de Salomon, les Proverbes, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques. De plus le Livre de la Sagesse & l'Ecclesiastique, avec des notes. Par. J. B. du Hamel, Prestre, cy-devant Professeur Royal. A Rouën. Et se trouve à Paris chez Jean Baptiste Delespine. in 12. 1703. pagg. 407.

C'Est icy le quatrième Tome des Notes de M. du Hamel sur les endroits les plus difficiles de l'Écriture sainte. Le premier Tome contient les Prolegomenes sur les Livres de l'ancien Testament, & les Notes sur le Pentateuque. Dans le second, on trouve les Notes sur les autres livres historiques de l'ancien Testament. Dans ces deux premiers Tomes l'Auteur s'est contenté de faire imprimer les endroits difficiles de l'Écriture, sur lesquels il a fait des remarques sans y joindre le texte entier. Dans le troisième volume, qui contient les Pseaumes, il a fait imprimer le Texte de la Vulgate entier, & y a mis des notes pour éclaircir les endroits difficiles qui sont en grand nombre. On a parlé de ce volume dans le ix. Journal de l'année dernière. Le quatrième Tome dont il est question icy, contient les Livres Sapientiaux, c'est à dire, les trois livres de Salomon, qui sont les

Pro-

... tant anciens que modernes. Il est en
palement attaché à expliquer le se
ral, sans négliger cependant les re
morales qui luy ont paru les plus uti
principal dessein en donnant ces No
d'éclaircir autant qu'il est possible,
y a de plus obscur dans l'Ecriture fait
que les Ecclesiastiques qui n'ont pas
de lire de longs Commentaires, ni
estre les moyens d'acheter de grand
mes, puissent se nourrir de la parole
sans qu'il leur en coûte beaucoup,
perdre un temps qu'ils sont obligez
ministere, d'employer au service
chain.

M. du Hamel a eu soin de marquer
commencement de chaque livre, & de
faces qui expliquent le dessein de l'
l'ordre qu'il a suivi, & la maniere de
traité son sujet. Il éclaircit aussi

différences du Texte original ; il cite aussi les explications des Peres & des nouveaux Interpretes ; mais c'est toujours d'une maniere si nette, si claire, & si précise, qu'on voit bien qu'il n'a pas moins de facilité à développer les obscuritez de l'Ecriture sainte qu'il en a fait paroître autrefois en expliquant les effets les plus cachez de la nature, & les mysteres les plus impenetrables de la Religion.

Horti Medici Amstelodamensis Rariorum, tam Orientalis quam Occidentalis Indiæ, aliarumque peregrinarum plantarum descriptio & icones. Autore Joanne Commelino, urbis Amstelodamensis, dum viveret, Senatore, &c. Amstelodami. 1701. Pars altera. C'est à dire, *Descriptions, & figures des Plantes les plus rares tant des Indes Orientales que des Indes Occidentales, & d'autres Pays étrangers, lesquelles se trouvent dans le Jardin des Simples d'Amsterdam.* Seconde partie. vol. in fol. 1701. pp. 237.

LA premiere Partie de cet Ouvrage a esté donnée au public en 1697. en un Volume in folio, contenant cent douze figures, avec des Descriptions & des Notes. Cette seconde Partie imprimée en 1701. fait un second Volume qui est de la même grandeur, & de la même grosseur que le premier. Ces deux volumes renferment le même nombre de Figures & de Descriptions.

ons. Chaque figure occupe une page, & fait voir dans leur grandeur naturelle les feuilles, les fleurs, & les graines de la Plante qu'elle represente. Le feuillet qui suit chaque figure est divisé en deux colonnes, dont la premiere contient en Latin, & l'autre en Hollandois un discours simple & naturel où la Plante est décrite avec toute la brieveté possible, & où l'on voit en même temps en quels lieux cette Plante croît, en quelles saisons elle fleurit, comment il la faut cultiver, & quelles en sont les vertus. Le Discours Latin est une traduction du Hollandois. C'est à M. Ruifch Professeur de Botanique, & à M. Kiggelarius que nous devons cette traduction, qui est tres nette & tres élégante.

L'Auteur de la premiere partie de l'Ouvrage est feu M. Jean Commelin, Sénateur d'Amsterdam: celui de la seconde est M. Gaspar Commelin son Neveu, Docteur en Medecine, & Professeur de Botanique au Jardin des Simples d'Amsterdam. Ces deux Volumes sont imprimez en si beaux caracteres, & ornez de figures si finies, qu'il ne manque rien à cet Ouvrage pour le rendre tout ensemble agreable & utile. C'est la ville d'Amsterdam qui a fait les frais d'une si belle Impression.

JOURNAL DES SCAVANS

Du Lundi 21. May, M. DCCIII.

controverſia Theologica de Regula externa
 dei divinæ, Authore R. P. Chriſtopho-
 Raſſler, Soc. Jeſu, S. S. Theologiæ
 rofeſſore ordinario, in alma & Electo-
 li Univerſitate Ingolſtadienſi, cum ſa-
 lutate Superiorum. Ingolſtadii, ſumpti-
 ſ Joannis Andreæ de la Haie, Biblio-
 læ Academiæ. Typis Thomæ Graſſ,
 ypographici Academiæ. Anno 1702.
 eſt à dire, *Controverſe de Theologie ſur la*
gle exterieure de la foi, Par le R. P. Chri-
ſtophe Raſſler, de la Societé de Jeſus, Profeſ-
ur ordinaire de Theologie dans l'Univerſité
ectorale d'Ingolſtad, aux frais de Jean An-
é de la Haie, Libraire de l'Univerſité, &
primé par Thomas Graſſ, Imprimeur de la
ème Univerſité. 1702. vol. in 12. pagg.

5.

ne ſont pas les Heretiques ſeule-
 ment que ces Controverſes atta-
 quent, ce ſont auſſi les Catholiques,

03.

Y

&

& nommement l'Assemblée de France de l'année 1682. L'Assemblee des Heretiques veut prouver qu'il n'y a point de Dieu sans voir dans le monde une vraie Religion. Pour en faciliter le choix, il rassemble toutes les Religions en cinq classes, toutes celles qui ont jailli de la premiere est celle des Gentils ; la seconde, est celle des Idoles, la troisieme, est celle des Rateurs du vrai Dieu, dont les uns ont fait Dieu dans leur culte, que la seule Veritable est Dieu, comme sont les Philosophes, les autres suivent la revelation. Les premiers, quelques-uns ne reconnoissent point Jesus-Christ : Ce sont les Juifs, qui le reconnoissent, ou c'est comme un Prophete ; ce sont les Idolatres : ou ils le reconnoissent pour Dieu, & ceux-cy sont les Chrestiens.

Les caracteres de ces cinq Religions, ne permettent pas de douter aux esprits mediocres, que la Religion véritable est celle qui adore J.C. En suite entre toutes les sectes Chrestiennes, il paroist que celles qui ont le plus de pureté, ou qui tendent à leur perfection par leur propre défailance, n'ont jamais esté la Religion véritable. A l'égard de celles qui subsistent encore, plus long examen de chaque secte particulier, l'antiquité, l'étendue, la sainteté & les autres marques qui se trouvent attribuer aux autres sectes, viennent évidemment à la Reli-

ce, prouvent qu'elle est la seule véritable
 qui on doive s'attacher.

La vraie Religion estant trouvée, l'Au-
 teur examine comment on doit decider les
 controverses qui y naissent, si c'est par la lu-
 miere naturelle, ou par l'esprit particulier;
 ou par la seule parole de Dieu, soit écrite, soit
 orale qui est venue à nous par la voye de
 tradition, ou par cette même divine paro-
 le & par l'esprit particulier joints ensemble;
 ou enfin, si c'est l'Eglise qui doit estre
 la seule regle exteriere de la foy. C'est ce
 qu'il prouve d'une maniere assez methodi-
 que.

Le traité qu'il donne au public, il l'avoit
 paravant donné à ses Ecoliers, & il n'a
 écrit ici que l'étendre un peu davantage.
 Il reste il ne s'est pas proposé de nous rien
 de nouveau, mais seulement de rebat-
 tre aux Protestans avec qui il vit, les ve-
 rités Catholiques: ainsi les preuves dont il
 se sert, sont celles de tous les Livres de
 controverse, que chacun peut consul-
 ter.

De là passant aux Catholiques, & sur-
 tout à l'Assemblée du Clergé de France de
 l'année 1682. & à ses cinq propositions, il
 examine quelle est entre les Catholiques la
 regle exteriere de leur foy: en qui reside la
 superiorité & l'infailibilité de l'Eglise; si
 c'est dans le Concile, ou dans le Pape.
 Quand ces deux Puissances concourent &
 decident *unanimentement*, tous les Catholiques

depoier; mais hors ces cas, ,
est superieur? Sont ils infailib
l'autre? & en cas qu'ils decidasse
ment, à qui les peuples en
croire? L'Auteur prononce qu
pe preferablement au Concile.
loin; & arrivant que le Con
unaniment, que le Pape seu
sur les raisons les plus frivoles
cision contraire, sans avoir au
voqué le Saint Esprit, sans av
aucun habile homme, sans m
meurement pensé; quelque re
l'Auteur avouë que seroit une
reille, cependant il tient qu'elle
lible encore, & qu'elle devroit
pour telle par l'Eglise, à moind
torieté publique de cette temer
cas la decision *pourroit peut estre*
faillible, & le parti des Fideles

les, & qu'il a chargé du soin de con-
 ses Freres dans la foi. 3. Parce que
 Papes sont les Pasteurs universels & sou-
 ns. 4. Parce qu'à eux appartient la
 formation des Conciles, sans laquelle
 qu'ils n'approuvent pas sont veritable-
 reprouvez. 5. Enfin par leur primau-
 l'ou l'Auteur par avance a tiré sa con-
 n; d'où il conclut encore, que les
 illes même œcumeniques que les Papes
 pas convoqué, dont ils n'ont pas esté
 lens, n'ont d'autre autorité dans l'E-
 que celle que les Papes leur donnent
 e, qui est la même que celle de leurs
 ons singulieres, ou celle d'un Concile
 ulier qu'ils auroient bien voulu confir-
 ceux même qu'ils ont convoquez &
 at presidé leurs Legats, mais où ces
 es Legats n'ont pas suivi leurs instru-
 , soit parce qu'ils n'en ont pas eu, soit
 qu'ils n'ont pas crû pouvoir les suivre:
 quelque droiture d'ailleurs que ces
 illes ayent décidé, cependant jusqu'à
 obation du Pape l'Auteur les repute
 encore, & leurs Canons sans authori-
 e qui n'empêche pas cependant les a-
 mes que lancent les Peres, non que
 à la ratification des Papes les Hereti-
 en soient liez, mais c'est dans l'esperan-
 e les Papes n'en dédiront pas les Peres,
 udront bien les autoriser.

point une fois constant, que c'est des
 que les Conciles tirent toute leur in-

faillibilité des Papes independamment & hors
des Conciles n'est plus douteuse; il faut se-
lement qu'ils decident *ex Cathedra*, c'est à
qu'ils proposent à toute l'Eglise leurs
sions comme des veritez de foy. C'est
selon notre Auteur, toute la formal-
quise.

Melchioris Friccii, Medici Ulmenfis,
tus medicus de virtute venenorum
Ulmæ, impensis Autoris. 1701.
dire, *Traité des remedes qui se tirent*
sons; Par Melchior Friccius, Med
ville d'Ulm. A Ulm. 1701. in 12.

Plusieurs Medecins ont fait d
sur les qualitez mortelles des
mais aucun jusqu'icy n'en avoit
leurs vertus. Notre Auteur com-
Livre par un Chapitre sur les Poi-
neral, où il examine de quelle
agissent; & il le finit par un au-
fait voir qu'il y a des maladies
qu'on ne sçauroit les vaincre qu'
medes que nous fournissent
sons. En effet dans combien
n'est-on pas obligé de recourir
à l'antimoine, à la ciguë, &c.
Chapitres sont au nombre d
On y voit les remedes qui se ti-
nic, du sublimé corrosif, du
l'aconit, des cantharides, &c.
de l'esula, du concombre

quinte, de l'hellebore blanc, de la
d'azur, de la litharge, de l'opium,
rot, de la ciguë, de la mandragore,
lanum, du cynoglosse, de la noix vo-
, du saphran & du Tabac.

trouvera peut-estre étrange que notre
r mette icy le Tabac au rang des Poi-
mais cela n'étonnera que ceux qui
nnoissent pas assez cette Plante. M.
us rapporte que si on fait avaler à un
, ou à un autre animal, quelques gout-
ne huile qui se tire du tabac, l'ani-
meurt aussitost. Il raconte après Ga-
Clauder dans ses observations, qu'à un
certaines personnes ayant mangé des
aux qui avoient cuit avec un morceau
bac qu'un homme qui croyoit se di-
y avoit jetté, ces mêmes personnes
peu après tourmentées de vomisse-
si furieux, & tomberent dans des dé-
ces si extraordinaires, qu'on les tint
emps pour mortes. Pierre Borel dans
bservations, Centur. 4. dit qu'un
reur de ses amis qui n'estoit point
umé au Tabac, ayant voulu en fu-
ne pipe, n'eut pas plutost la pipe à la
e, que pour n'avoir pu rendre la pre-
gorgée de fumée, il tomba dans une
le étrange, qui luy laissa une jaunisse
selle, dont il ne put guérir que par
de la conserve de fleurs de genets &
ici.

Le Tabac a des qualitez pernicieuses

estant pris immoderement, il en a aussi salutaires estant pris avec prudence, comme l'observe icy notre Auteur. Outre vertu qu'a cette Plante de charger les fitez superflues quand on l'introduit dans le nez, ou qu'on la mâche, ou qu'on en fait la fumée par une pipe, elle a plusieurs autres propriétés considerables. On fait prise de Tabac laquelle est admise pour ceux qui ont la poitrine embarrasée d'humeurs visqueuses que les remèdes ordinaires ne peuvent détacher. Voici comment elle se fait : Mettez dans quatre pintes d'eau de fontaine une once de feuilles de Tabac ; laissez bouillir le tout jusqu'à la réduction de deux pintes ; sur la fin ajoutez une poignée de feuilles de mauve, de bursine & de violettes. Passez ensuite l'eau & y meslez un peu de sucre. On prend un gobelet de cette eau le matin à jeun, & d'autre une heure après. Ce remède est véritablement contre l'asthme, contre l'empieumement contre la vomique des poumons, contre la pleuresie.

On prepare avec le Tabac & le fustic un syrop qui a la même vertu.

On fait que les lavemens faits avec

yeux, elles en ôtent l'inflammation. Le même remede guerit les écrouelles, meurtrisseures, les schirres de la ratte, adoucit les douleurs des gouttes. L'eau l'on a fait bouillir de ces feuilles, dissipe les boutons & les rougeurs du visage si s'en lave quelques jours de suite.

Nous venons de dire que le Tabac pris quelquefois en poudre par le nez, ou tiré fumée par la bouche, déchargeoit les ferretes superflües: mais toutes les personnes abondent en serositez ne doivent pas s'en servir pour cela que le tabac leur conviendrait; c'est en quoy Bontekoe s'est trompé, quand il en conseille l'usage indifferemment tout le monde. Ceux dont les serositez sont acrés, ceux qui ont du penchant à la bilieuse, les bilieux & les sanguins, tous ces gens-là, dit M. Friccius, doivent éviter le tabac. Ceux qui vivent d'alimens grossiers, & qui boivent de la bierre, ont plus besoin de tabac que ceux qui se nourrissent de bons alimens, & qui boivent des vins actifs & vigoureux; parce que les parties acrés du tabac sont tres propres à corriger & à dissiper le phlegme visqueux, qu'une nourriture grossiere a coutume de produire.

Les peuples septentrionaux, comme les Suois, les Flamans, les Allemans, les Danois, les Suedois, se trouvent mieux du tabac, que les Italiens, les François, les Anglois: De même ceux qui habitent dans les lieux marécageux, ou qui vivent sur

en France fut attaque d'une man
ôta l'usage de ses sens, & celuy
le. Comme il ne pouvoit s'ex
faisoit signe de la main qu'on l
du tabac. On luy en mit dans
& aussitost le malade rendit par
d'une chopine d'eau, & fut gu
ment. L'Histoire que rapport
Auteur, est toute à fait avanta
bac. On ne doit pas neanmoi
là qu'il faille toujours en prendre
tomber dans l'erreur de celuy q
qu'une medecine auroit sauvé la
qu'un, concluderoit qu'il faut
purger.

Pour ce qui est de l'arsenic,
corrosif, du napellus, &c.
ferons icy quelques-uns des pri
medes qu'ils fournissent à la
L'arsenic est un poison des plus

M. Friccius ne parle icy que du jaune & blanc. Il cite plusieurs Auteurs qui recommandent ce mineral comme un spécifique contre les fievres intermittentes, & il qu'il a luy-même éprouvé plusieurs fois, & l'arsenic donné dans une certaine dose, & erit avec un succès surprenant, ces fortes Fievrés. Voici comme il conseille de le prendre: Mêlez, dit-il, dans un peu de triaqué, trois grains d'arsenic jaune, augmenté dit orpiment, avec quatre grains de bezoar oriental, & prenez cela en une fois. Ce remede fait doucement vomir, & chasse toutes les cruditez qui sont la cause de la fievre. Mais on ne le doit point conseiller à ceux qui sont d'un temperament chaud & sec, aux malades qui sont adent à la phthisie, ni aux Hypochondriaques. Il ne peut convenir qu'aux temperamens froids & humides, & qui abondent en humeurs gluantes. Notre Auteur étend que l'arsenic est bon contre la Peste. Untzerus dans son Livre de la Peste, & plusieurs autres Auteurs le recommandent fort contre ce mal. M. de Mayerne dans son traité des Fievrés conseille d'en porter sur soy pour se défendre de l'air contagieux. Prenez, dit-il, deux crapaux de terre, bien sechez au four ou au soleil; quatre onces d'arsenic blanc, autant d'arsenic jaune, & de mercure sublimé: quatre os de poudre de gentiane, autant de poudre de zedoire, de rue & de scordium,

trois gros de feuilles d'œillets, autant de fleurs de muscade bien pulvérisées, & un scrupule de camphre. Mêlez le tout, & le mettez dans un petit sac, que vous porterez pendu au cou; ou bien avec un peu de gomme adragant faites en une pâte, que vous porterez de même. Il faut remarquer que cette pâte ne doit pas toucher la chair: parce que elle y feroit élever des vessies.

Après les remèdes qui se tirent de l'arsenic, l'Auteur propose les contrepoisons de l'arsenic. Il n'en reconnoit point de meilleurs que le lait de vache, le beurre frais, les émulsions avec les semences froides, l'huile d'olive seule, ou batuë avec un blanc d'œuf, le syrop de guimauve, l'eau rose, & même l'eau commune buë en quantité.

Pour ce qui est du mercure sublimé & du mercure précipité, un grand nombre d'Auteurs en recommandent l'usage intérieur contre les maladies veneriennes. On peut voir là dessus Estienne Blancard dans son Traité des maladies veneriennes; Scroder dans sa Pharmacopée liv. 3. chap. 15. & plusieurs autres que cite notre Auteur. Les antidotes du mercure sublimé & du précipité, sont les mêmes que ceux de l'arsenic. Au regard du Napellus, c'est un tres bon vesicatoire contre la peste. Quelques Auteurs ont écrit que la theriaque estoit l'antidote du Napellus; mais ils se sont trompez. Cette plante est un poison corrosif, dont l'effet ne peut estre corrigé que par des

choses grasses & gluantes. Mathiole recommande fort dans cette occasion, l'huile de scorpion.

Les Cantharides sont de petits insectes, dont la poudre prise interieurement, écorche la vessie, fait uriner du sang, cause des vertiges, des défaillances, & quelquefois la mort. Ces pernicious effets n'empêchent pas qu'on ne puisse tirer de ce poison d'excellens remedes. Mercurialis dans le liv. 2. des maladies des enfans, chap. 3. recommande les cantharides contre l'Epilepsie des enfans. Prenez, dit-il, deux gros de graines de pivoine, autant de gui de chêne, un gros de cardamome, deux scrupules de mouches cantharides. Mettez le tout en poudre, & le mêlez avec un peu de miel. On prend un demi gros & jusqu'à un gros de ce mélange, le matin, trois heures avant que de manger.

Dans les supressions d'urine causées par les glaires, les cantharides sont d'un prompt secours.

Pour l'hydropisie, Hipocrate conseille de prendre trois cantharides, de les broyer dans une chopine d'eau après leur avoir osté les ailes, la tête, & les jambes, & puis de donner de cette eau à boire au malade.

Platerus recommande les cantharides aux puiffans. Il faut prendre, dit-il, une once de graines de roquettes, un gros poivre, une demi once de gingembre, une once de canelle, un gros & demi de bor-

rax, un demi gros de queuës de st font de petits animaux ressemblant crocodiles, six cantharides, dont ôté les aïles de dessous. Piler le tout jouter une once de sucre candi, & que de se coucher, prendre un gros mi de cette poudre dans un demi se lait. David Spilembergius dit que les cantharides sont spécifiques contre la rage des chiens enragez, & que donnée cette occasion elles ne font point tirer le sang, mais déchargent seulement un peu de l'abondance d'urine.

Plusieurs Auteurs écrivent que quatre cantharides beuës dans quelque liqueur convenable, sont un excellent remède contre la morsure de la tarentule. La poudre de Hanneçons a la même vertu que celle des cantharides, mais elle se donne en plus grande dose, parce qu'elle est moins violente.

On sçait que les cantharides entrent dans la composition de plusieurs vesicatifs dont on tire de grands secours dans la médecine. Si on avoit avalé imprudemment des cantharides, le meilleur moyen pour empêcher l'effet, est de prendre promptement de l'huile d'amandes douces, ou de valer un blanc d'œuf battu avec de l'huile, & de faire dans l'urette des injections avec une decoction de racine de guaiac.

L'Euphorbe est un suc qui coule d'un arbre de Lybie, qu'on appelle du même

ic purge si violemment, que presque les Medecins en ont condanné l'usage. L'Auteur ne laisse pas néanmoins de le mettre parmi les meilleurs remedes de la médecine. Il y a des maladies qui ne guérissent point, si l'on ne les attaque par des remedes violens. L'apoplexie, & la lethargie sont de ce nombre. L'Euphorbe dans ces occasions est tres propre à tirer de loin les intestins la pituite épaisse qui cause ces accidens. On n'en doit pas donner au delà de douze grains. Un Charlatan à Patua un jour un hydropique pour luy avoir fait prendre une dragme. Les vertus de l'Euphorbe sont les mêmes que celles de l'arsenic & des autres poisons corrosifs.

Esula est une plante à peu près de la même qualité que l'Euphorbe. L'écorce & la racine purge violemment les serositez. L'Auteur enseigne icy les différentes manieres de la preparer & de s'en servir.

Le Concombre sauvage est encore un violent purgatif, c'est un poison en certaines occasions, & il devient en d'autres un excellent remede. La maladie où il convient le plus, est l'hydropisie. M. Friccius rapporte là dessus tout ce que les Auteurs en ont écrit, & ce que l'experience luy en a appris.

La racine de Concombre sauvage est bonne pour ramolir les schirres, & les duretez. L'applique sur la partie malade. Galien
écrit

uations.

L'Ellebore blanc & l'Ellebore noir
des racines purgatives émetiques,
Friccius fait aussi voir les bonnes
Il s'étend fort sur cet article, &
un ample Recueil d'Observations de
divers Auteurs sur les bons effets de
bore.

La pierre d'azur, appelée en latin
Lazuli, est mise par plusieurs Auteurs
nombre des poisons : mais on ne
de s'en servir avantageusement pour
la melancholie, & pour fortifier
On l'employe dans la confection
mes. Notre Auteur enseigne icy un
nombre de remedes qui se tirent
Pierre.

La Litarge, la Ceruse, le Minium
les autres preparations de plomb font

avoit ôté le mouvement des bras & des jambes. Les Potiers de terre, qui ont fait de litarge leurs vaisseaux, éprouvent combien le plomb est dangereux. Ils sont sujets à des coliques furieuses, & ils ont eu des tremblemens extraordinaires aux bras & aux jambes. Notre Auteur pour éviter les mauvais effets de la litarge, a vu que les maux qu'en 1695. & 1696. les distillateurs causèrent au peuple pour en avoir mêlé dans leurs vins, afin d'en corriger la trop grande verdeur. Cependant que la litarge & les autres préparations de plomb soient très pernicieuses, on peut faire servir à la guérison de plusieurs maladies. Le sucre de saturne pris à proportion dans la dose qu'il faut, éteint les inflammations des viscères, emouffe les acides & corrige les ferments des fièvres. On l'a donné aux maniaques, aux mélancholiques, aux phthésiques.

Le usage extérieur du saturne est admirable pour les maladies de la peau. Les antidotes du plomb sont tout ce qui peut ranimer les nerfs, comme l'huile de theriaca, l'huile de mastic, celle de canelle, la gomme arabique. Notre Auteur dit que les saignées sont dangereuses dans ces occasions.

Le belladone, le jusquiame, la ciguë, la mandragore, le solanum sont des narcotiques dangereux, dont on ne connoît que les pernicieux effets. Notre Auteur

pour

pour faire voir que ces poisons
pas d'avoir leur utilité dans la Mé-
recueilli tous les remedes que l'on
d'en tirer, & donne là dessus un a-
ricieux qui dispense de lire bien des A-

Le cynoglosse & la noix vom-
mis au rang des poisons, quoique
Auteurs ne les regardent pas co-
M. Friccius en fait voir au long l-
qualitez, & en enseigne le legitime

Pour ce qui est du saphran, si
amine bien les qualitez, on n'a
peine à se persuader que c'est un p-
saphran rejouit, mais souvent il t-
jouissant. Schenkius & Pierre E-
portent des exemples qui font v-
seule odeur est mortelle, si on
long-temps. Plusieurs Auteurs p-
que le frequent usage du saphran
beté. Une petite quantité de saphra-
à un cheval, le fait uriner jusqu'au
le tuë.

Notre Auteur après avoir me-
mauvaises qualitez du saphran e-
les bonnes. Estant pris en petite e-
il rejouit le cerveau, il donne du
il aide à la digestion, fait dormir
la jaunisse, & l'astme, &c. applic-
stomach, il en appaise les douleur
re Borel dans ses Observations, p-
femme dont la maladie estoit de
pleurer, & qui fut guerie en port-
region du cœur un petit sac de saph-

ius rapporte plusieurs autres exemples, & la longueur de cet Extrait nous oblige d'arrêter.

Pedonis Albinovani Elegiæ tres, & Fragmenta, cum Interpretatione, & Notis Jos. Scaligeri, Frid. Lindenbruchii, Nic. Insii, Theod. Goralli, & aliorum. C'est à dire, *Trois Elegies de C. Pede Albinovanus, & les Fragmens du même Auteur; avec l'Interpretation, & les Notes de Jos. Scaliger, de Fred. Lindenbruch, de Nic. Insius, de Theod. Gorallus, & d'autres.*

Cornelii Severi Ætna, & quæ supersunt Fragmenta, cum Notis, & Interpretatione Jos. Scaligeri, Frid. Lindenbruchii, Theod. Goralli. Accessit Petri Bembe. Amstelædami, apud Henricum Schelte. 1703. C'est à dire, *L'Ætna de Corneille Severe, & les Fragmens qui nous restent de luy, avec les Notes, & l'Interpretation de Jos. Scaliger, de Fred. Lindenbruch, & Theod. Gorallus. On y a joint l'Ætna de Pierre Bembe.* A Amsterdam, chez Henric Schelte. 1703. in 12. Pede Albinov. pag. 180. Corneille Severe, & Pierre Bembe, pagg. 224.

Tout le monde sçait que les *Catalectes* de Virgile sont diverses Poësies qui luy en sont attribuées, dont on a fait un recueil, dans lequel on trouve plusieurs
Ou-

1595. où il ajouta seulement quelques notes de luy, à celles de Scaliger y en a encore une troisième de 1617 sur la seconde, & qui lui est entièrement conforme. Dans toutes ces Editions eu l'indiscretion de laisser des vers inutiles dont la lecture est pernicieuse à la jeunesse. Il est honteux à Scaliger, & à d'autres de ne les avoir pas retranchés. Gorallus en est choqué avec raison; ce qui l'a engagé à tirer des *Catalectes*, de quelques illustres Poëtes du siècle d'Auguste peuvent estre lûs avec fruit, *Pedo Albinovanus*, & *Cornelle Severe*. Il les a imprimés ensemble avec une paraphrase à côté du texte, & avec les notes de Joseph Scaliger, celles de Frederic Libruch, & les siennes. A l'égard de *Albinovanus* en particulier, M. Goussier nous a donné de plus les notes de Jean Heinsius, & celles de quelques autres.

Pedo Albinovanus estoit contemporain d'Ovide, qui en faisoit grand cas, & luy trouvoit beaucoup d'élevation; Scilicet que *Pedo*, dit Ovide parlant de luy dans l'épigramme 16. du 4. Livre *De Ponto*. C'est à *Albinovanus* qu'est adressée la 10. de ce même Livre, dans laquelle Ovide luy

où cet Auteur décrivoit les faits de
 ce. Notre Albinovanus avoit aussi
 des Epigrammes. Martial le nomme
 enloge. Il ne nous reste des Ouvrages
 de Poète, que ceux que nous avons dans
 ce volume; sçavoir, trois Elegies; le Fra-
 gment d'un Poëme sur la navigation de Ger-
 culus dans l'Océan Septentrional; & un
 conte plaisant au sujet de Spurius Pa-
 palus, qui faisoit de la nuit le jour. Ce
 conte, qui ne consiste presque qu'en trois
 vers, est tiré de l'Epitre 122. de Seneque
 qui le rapporte, & qui met entre les divers
 noms d'Albinovanus, celui de conter agréa-
 blement.

La premiere Elegie est une consolation à
 Propertius sur la mort de son fils Drusus. Elle
 est donnée à Ovide, à cause de la pré-
 sence de conformité du stile, fondée en par-
 tir quelques vers qu'on lit presque en
 tout de mots dans Ovide. Mais Scaliger
 a vu la foiblesse de ce fondement. Il
 trouve le stile de l'Elegie très différent de
 celui d'Ovide; & il a persuadé la plupart
 des sçavans qu'elle est certainement d'Al-
 binovanus. La seconde a pour sujet la
 mort de Mecenas. Quelques Critiques l'ont
 jugée indigne du siècle d'Auguste, & ont
 cru que Lactance en estoit l'Auteur. On
 a plus regardé long-temps la troisième,
 qui contient les dernières paroles de Mece-
 nas, comme faisant partie de celle-cy. C'est
 Joseph Scaliger qui a remarqué qu'elle
 le

le en devoit estre separée, & qui a resté
ne & l'autre à Albinovanus.

Ce sçavant Critique est aussi le p
qui ait découvert que Corneille Sever
l'auteur de l'Etna, attribué aupara
Virgile. On décrit dans ce Poème l
souterrains qui s'exhalent du mont
& l'on en rend assez raison pour un
où l'on n'estoit pas Physicien. Il n
ste encore de Corneille Severe un
gment sur la mort de Ciceron. Il
entrepris d'écrire la guerre de Sicile
sieurs livres; mais il n'eut pas le
d'achever son dessein. Il mourut apr
composè le premier livre, que nous
perdu. Quintilien & plusieurs autres
parlent comme d'un morceau parfait
bien écrit, & qui promettoit un exc
Ouvrage.

M. Gorallus a fait une Preface tres
cieuse, qui explique les regles que les
mentateurs doivent suivre, & les d
qu'ils doivent éviter. Pour les regle
approuve entierement celles qui avoient
prescrites aux Sçavans qui ont travaillé
Editions faites pour l'usage de Monseig
le Dauphin; mais il prétend que ces
vans ne les ont pas tous également
vées. Il en trouve quelques-uns peu
dans la correction du texte des Au
qu'ils ont donnez, & trop secs dans
Notes. M. Gorallus n'est pas neant
pour celles qui sont trop chargées &

s veut courtes, mais en même
actives, & pour cela il deman-
des; l'une, qu'elles soient sou-
le témoignage d'un ancien Au-
utre, qu'elles indiquent les Li-
traitée avec étendue, la matiere
it, afin qu'on puisse les consul-
truire plus à fond, si on le juge

ussi que pour faciliter l'intelligen-
es, il ne suffit pas de démêler
droits dont la construction est
embarrassée, en les separant,
ant une interpretation latine en
endroits seuls. Il trouve que de
re, on n'en fait pas assez sentir
ec le reste de l'ouvrage, & que
rés les avoir entendus hors de
on ne les entend plus quand on
Ainsi une interpretation sui-
le texte, ou une espee de
simple, claire & nette, paroît
uteur d'une utilité considera-
sçai si à l'égard de ce dernier
ut le monde sera de son senti-
il n'y auroit pas moyen de faire
arfaitement les endroits diffici-
es lier avec ce qui precede, &
sans une paraphrase de tout l'ou-
ie interpretation entiere de cette
ite aux notes de plusieurs Com-
qu'on entasse ordinairement
les autres, par un usage peu
son-

fondé en raison, grossit tellement l'un me, que le texte n'en fait plus qu'une petite partie.

M. Gorallus au reste a tâché d'être exactement dans cette édition, les conjectures qu'il a expliquées, & d'y éviter les conjectures qu'il a remarquées. Il a revû & corrigé le texte avec beaucoup de soin. Il luy a été présenté entre les mains par le moyen d'une Edition des Catalectes qui avoit été comparée avec les deux Editions de Vossius l'une de 1484. & l'autre de 1517. Le critique avoit aussi cette dernière qui est de d'Alde Manuce. Il a examiné les conjectures de ces Editions, en les conferant avec les leçons, & les conjectures de Scaliger. Par tout où les leçons s'accordent avec le sens estant raisonnable, M. Gorallus a suivi sans avoir égard aux conjectures de Scaliger, qui estoient quelquefois contraires. Quand elles varioient, mais qu'elles présentoient toutes néanmoins un bon sens, il a choisi celle qui lui a paru convenir le plus au temps, au sujet, & à l'esprit du Poëte. Enfin lors qu'il n'y avoit ni leçon, ni sens raisonnable, il a eu recours aux conjectures de Joseph Scaliger & aux siennes. Dans la première de d'Albinovanus, il a suivi principalement l'Edition de Nicolas Heinsius, qui a fait primer cette Elegie parmi les Ouvrages de Virgile. Il reconnoît qu'il a beaucoup profité des Notes de cet habile Critique.

de grandes louanges. Il n'a pas eu de secours dans Corneille Severe, sur lequel Heinsius n'a point travaillé: car pour ces de Scaliger sur ce Poëte, on s'aperçoit aisément selon notre Auteur, qu'elles ont été faites à la hâte, & qu'il n'y a rien de plus négligé.

Les notes de M. Gorallus ne sont ni trop fines, ni trop chargées d'érudition; elles sont exactes & judicieuses. Il rapporte, quand il est nécessaire, les histoires, les usages, ou les coutumes, auxquelles le Poëte fait allusion; mais c'est toujours avec une brieveté raisonnable, appuyant ce qu'il avance de quelque autorité suivant sa source, & indiquant les sources. Sa Paraphrase fait entendre parfaitement le texte. Son discours en est pur, simple, aisé, net, & tout ce qu'on doit demander dans un ouvrage de cette nature. Il conseille à ceux qui ne sont pas familiers avec les Poëtes, de commencer par la paraphrase avant le texte. La lecture de la paraphrase après celle de la prose leur fera plus de plaisir, que si commençant par le texte ils estoient obligez de passer à la prose pour le comprendre.

Notre Auteur au reste, n'est pas de ceux qui se bornent à admirer tout dans les Ouvrages qu'ils lisent. Il ne fait point de difficulté de reprendre Pede Albinovanus, & Corneille Severe, quand il les juge dignes de critique; & il justifie cette liberté en démontrant son utilité. *contre le nouveau Commentateur*

n'oler jamais avoir raison contre un
ancien, ni ouvrir les yeux sur
fautes.

A l'Etna de Corneille Severe en p
tine, il a joint le Dialogue de Pierr
be sur le même sujet. Il nous aver
ce Dialogue est plus correct dans ce
tion, que dans celle des Ouvrages de
faite à Strabourg en 1652. Ce peti
est d'un latin fort élégant; mais M.
lus y trouve avec raison plus de pure
le stile, que de solidité dans les rai
mens physiques.

*La Devotion de S. François d'assise envers
Christ crucifié, tirée de sa Vie, de sa Reg
ses Ecrits, avec une retraite & des prat
piété sur la Passion de Notre Seigneur
Paris, chez la Veuve d'Antoine L
rue S. Jacques. & Pierre Augustin I*

JOURNAL
 DES SCAVANS

Mercredi 28. May, M.DCCIII.

Elæochrismatum Myrothecia tria,
 quæ exponuntur olea atque unguen-
 nos in codices relata : & olim vel
 in universam gentibus in vitæ quæ
 Romano, quæ molliore cultu, vel no-
 tum apud Israëlitas in sacrorum An-
 nus, locis, supellestilibus, quàm in
 his solemniter inaugurandis usurpa-
 ctore F. Fortunato Scaccho, Or-
 demitarum S. Augustini, Aposto-
 crarii Præfecto. Opus eruditione
 elici conspersum, & instituta vetè-
 litterasque reconditiores, Hebraï-
 Græcas, Romanas hujus argumenti
 one passim illustrans, nec antea sic
 latum. Adornatum figuris elegan-
 s. Amstelædami, apud Franciscum
 am, Typog. & Bibliop. sub signo
 antini Magni. 1701. C'est à dire,
*des huiles & des parfums sacrez, dans
 on rapporte ce qui en est dit dans l'Ecri-
 ture, & on en explique tout ce qui re-*

Halma. 1701. in fol. pagg. 5
trouve à Paris, chez Anillo
Harpe.

Uoy que nous ne parlions
ment que des Livres nouvel
primez, ou de ceux qu'on rim
des changemens ou des aug
confiderables, les lecteurs vous
nous permettre de nous écarter
notre regle en faveur de cet Au
ses Ouvrages, qui ne sont pas p
connus, sur tout en ce pays icy.
Fortunatus Scacchus naquit
vers la fin du seizième siecle. Sa
se nommoit Marguerite Petruic
de la ville de Trau en Dalmatie.
l'obligea de quitter son pays & d
en Italic. Estant arrivée à Ancor

mé, & on le fit entrer dans l'Ordre de saint Augustin, où il prit l'habit de Religieux, & fut nommé F. Antoine de Marie. Le Pape Sixte V. ayant en ce temps-là fait défense aux Religieux, de recevoir des Novices qui ne seroient pas nez de legitime mariage, il fut obligé de sortir: mais cette défense n'ayant pas subsisté, il fut reçu à Fano dans une maison du même Ordre, où il fit Profession & fut nommé Fortunatus. Il passa quelques années dans ce convent, bien fâché de ne pouvoir contenter l'envie qu'il avoit d'étudier. Enfin il obtint de ses Superieurs qu'on l'envoyeroit à Rimini. Il ne fut pas content des Etudes qu'on faisoit en ce lieu-là: Il vint à Rome en 1594. & obtint du Chapitre general de l'Ordre qui se tenoit alors, une permission d'aller en Espagne. Comme il n'avoit point d'argent pour faire ce voyage, il fut obligé de faire la cuisine pour l'équipage du Vaisseau qui le portoit à Barcelone. Enfin après bien des peines & des fatigues, il arriva à Toledé, d'où on l'envoya faire ses Etudes, comme il le souhaitoit, dans l'Université d'Alcala, qui estoit alors tres florissante. Il employa sept ans à l'étude de la Philosophie & de la Theologie. Il soutint des Theses publiques pendant trois jours entiers, & fit admirer sa subtilité & son érudition. Il revint en Italie, où il s'appliqua à l'étude des langues. Il acquit une connoissance si parfaite de la langue Hebraïque, qu'on au-

les écrits avoient tant fait de bruit
après avoir donné des preuves
d'érudition & de son éloquence, (car
pas moins grand Predicateur que
Theologien) on le fit venir à
1624. où il fut pourvû de la chaire
de Théologie du Pape Urbain VIII. qui
pendant quinze ans. — Ensuite il
fut transféré à Fano, où il mourut aveugle, 30
ans. En 1609. il fit imprimer à
Rome une belle Bible, dans laquelle on
trouve la Vulgate, la version de Pagnin
ou de Breu, la version Latine appellée
Septante, & la version
Paraphrase Chaldaïque. En 1616
il donna au public 7. Livres sur la Bible
& sur la canonisation des Saints.
Le 1. des marques de la sainteté : le 2.
des marques de la sainteté : le 3.
des miracles : le 4.

heologiques, un Commentaire sur des usages choisis de l'Écriture, & des sermons pour le Carême, & pour tous les Dimanches & toutes les Fêtes de l'année. Mais l'Ouvrage le plus sçavant que cet Auteur ait composé, est sans doute celui dont nous avons donné le titre au commencement de cet article. Il est divisé en cinq livres. Dans le premier l'Auteur traite des huiles en general, & de leur nature; de l'usage auquel on les employoit dans la Religion des Juifs; & à cette occasion il explique ce qui a rapport au Chandelier & aux Lampes sacrées & marque à qui appartenoit le soin de les entretenir. Il parle ensuite des Parfums & de la maniere de les composer, des différentes especes d'aromates qui entroient dans cette composition, & de l'usage auquel on l'employoit dans la Religion, de l'abus qu'on en faisoit pour le luxe. Il parle aussi des bains & de tout ce qui y a rapport, de la parure des femmes, & de l'usage qu'elles ont fait des parfums dès la premiere antiquité.

Dans le second Livre l'Auteur parle des huiles & des parfums par rapport à la consecration des Prêtres, des lieux saints, & des vases sacrez dont il est fait mention dans le Levitique. Il décrit avec beaucoup de soin la construction du Tabernacle, celle de l'Arche, des Autels & de tous les vases qui servoient au Temple. Il explique les rites & les ceremonies de leur consecration. Il vient

ensuite à la maniere dont on sacroit le grand Prêtre, & marque la difference qu'il y avoit entre son sacre & celui des autres Prêtres. Il explique sur ce sujet plusieurs coutumes anciennes des Egyptiens, des Grecs & des Latins.

Le troisieme Livre de cet Ouvrage est employé à expliquer le sacre des Rois des Juifs, qui se faisoit par le grand Prêtre avec une pompe extraordinaire; c'est pourquoy l'Auteur à cette occasion, parle du Senat des Juifs, des soldats, des gardes, des habits Royaux, des adorations, des applaudissemens, des acclamations, du serment qu'on exigeoit, de l'alliance que le Roy faisoit en cette occasion avec Dieu & avec le peuple, des sacrifices qu'on offroit dans cette solemnité; & enfin du repas par lequel toute cette ceremonie estoit terminée. Voila en peu de mots ce que contiennent les trois livres qui composent ce volume. On y trouve un tres grand nombre de passages de l'ancien & du nouveau Testament expliquez avec beaucoup de netteté; les coutumes & les ceremonies des Juifs y sont developées d'une maniere tres claire, les antiquitez payennes rapportées, & leur explication confirmée par des passages tirez des meilleurs Auteurs Grecs & Latins.

Il nous reste à dire un mot des deux derniers livres qui manquent. Le premier est employé à expliquer l'usage des Parfums dans les ceremonies des mariages, & le der-

re la maniere de s'en servir pour
 es corps après la mort. Ces
 contiennent sans doute une e-
 i n'est pas moins curieuse que
 is premiers. Nous ne sçavons
 rement, s'ils ont déjà esté im-
 on que le marque Leo Allatius;
 encore en Manuscrit en quel-
 neque d'Italie. Quoy qu'il en
 ivans de ce pays-là rendroient
 considerable au public, s'ils
 en en faire la recherche, &
 là moyen au Libraire de rendre
 complet. Il seroit aussi à sou-
 es autres Libraires suivissent l'ex-
 luy-cy, & qu'ils s'appliquassent
 nouvelles Editions des anciens
 ont devenus rares. Peut-estre
 oit perdre le goust de ces nou-
 oides dont le public est surchar-
 lesquelles les habilles gens ont
 qui n'est que trop bien fon-

ningii J. U. D. nova Instituta
 quibus Processus communis
 telissimo Judicii Aulici, Camera-
 ribunalis Wisuariensis, & Fo-
 i, ex solidis prudentiæ practicæ
 & præjudiciis novissimis, brevi
 enere, sed amplissimo sensu &
 ibus III. libris exhibetur. His
 atalogus Scriptorum Practico-
 rum >

rum, ad ordinem Institutorum dige-
 ita ut eadem, vice Bibliothecæ & r-
 ductionis practicæ, omnibus tam in A-
 miis, quàm foro verlantibus utilite-
 queant. Hamburgi, sumptibus B.
 leri, anno 1702. C'est à dire,
veaux Instituts pratiques, avec un paral-
proces ordinaire, & des jugemens du
Aulique de l'Empereur, de la Chambr-
periale, du souverain Tribunal de Vi-
& de la Justice de Saxe, &c. Par
Groningius, Docteur ès Droits, A
 bourg, aux frais de B. Schiller. 170
 12. pagg. 320.

Nous avons une infinité de Traite
 l'ordre & pratique judiciaire sui-
 droit Commun, Civil, & Canonique
 les usages particuliers de chaque na-
 Notre Auteur a cité plus de trois cent
 ticiens anciens & modernes, Italiens,
 çois, Allemans, Espagnols, Flaman
 autres dont ces nouveaux Instituts son
 abregé. Il les a composez pour facilité
 ceux qui étudient dans les Ecoles, &
 sont attachez au barreau, l'intelligence
 la Procedure qui s'observe dans l'Empir
 y a inseré quantité d'Arrests & de p
 gez, qui ne se lisent point ailleurs, &
 a recueillis à la Cour de Vienne & à la C
 bre Imperiale. Il a divisé son Ouvrag
 trois livres, suivant les trois degrés d
 risdiction. Il traite dans le premier, &

origine & de leur progres. Il en attribue la cause à la malice & à la corruption des hommes, les fonctions des Juges & des Avocats estant aussi inutiles dans le premier estat d'innocence, qu'elles sont à present necessaires pour l'administration de la Justice. C'est de cette source que viennent les juridictions, qui se sont introduites en tous lieux, & qui sont, ou superieures, ou subalternes. L'Auteur parcourt celles qui sont établies à Rome, en France, en Angleterre, en Hongrie, en Espagne, en Portugal, en Suede & en Hollande. Il passe à celles d'Allemagne, telles qu'elles estoient anciennement & du temps de Charlemagne. Ensuite il descend à l'état present des Juridictions de l'Empire, qui est son principal objet.

Il n'y en a que de deux sortes en Allemagne, qui concernent tout l'Empire, le Conseil Aulique de l'Empereur, & la Chambre Imperiale. Ces deux tribunaux sont souverains. La Chambre Imperiale doit son établissement à l'Empereur Maximilien I. qui l'institua le dernier Octobre 1495. Au commencement elle n'avoit point de lieu fixe, & se tenoit tantost à Ratisbonne, tantost à Wormes, & tantost à Francfort. Elle devint sedentaire à Spire en l'an 1527. mais cette ville ayant esté destruite en l'année 1688. la Chambre a vaqué depuis le mois de *Septembre* 1688. jusqu'au mois de *Fevrier* 1690. qu'elle a esté transferée en la ville de *Wetzlar*.

est établi dans la ville de Vinnit ,
dans le Duché de Mecklebourg, & ce
Roy de Suede par le traité d'Osnabr
pour y rendre la justice en dernier
aux Provinces d'Allemagne qui vivent
sa domination & sous sa protection.
tre est pour la Saxe ; l'Electeur de Sa
stant en possession de juger souverain
dans tous ses Etats en vertu du droit
tumier de Saxe.

L'Auteur explique les Ordonnances
procedures, judiciaires qui s'observent
ces quatre differens Tribunaux.

Le second Livre contient les remede
se pourvoir contre les sentences. C
dans l'Allemagne il y a peu de Jurisdic
c'est par cette raison qu'on y a mu
les voyes de droit pour attaquer les
mens. On en compte jusqu'à cinq ou

1. La plainte de nullité, en exposé

as recevable. Si l'on se pourvoit devant le même Juge, il la faut presenter dans les dix jours depuis la sentence rendue: si c'est pardevant le Juge superieur, on a deux ans pour se pourvoir par cette voye. La levation est un remede qui approche de la supplication, & qui est usité en certaines Cours d'Allemagne, particulièrement en Saxe, & dans les Duchez de Brunswic & de Lunebourg. Elle a un effet suspensif & non pas revolutif; car elle doit estre proposée devant le même Juge, qui a rendu le jugement.

3. La revision, qui est encore un remede extraordinaire pour faire reformer, soit par le Juge inferieur soit par le superieur, un jugement dont il n'y a pas d'appel.

4. La restitution en entier, qui s'accorde par le même Juge qui a rendu la sentence, lorsque la partie condannée prouve qu'elle a esté lesée.

5. Le syndicat est un autre remede pour obtenir du juge la restitution du dommage qu'on a souffert par son jugement.

6. L'appel, qui est porté devant le Juge superieur, & qui est reçu en toutes matieres civiles & criminelles, suivant le droit civil: mais qui par une tres ancienne coutume de toute l'Allemagne, n'a point lieu en matiere criminelle, principalement en la Chambre Imperiale, laquelle ne connoist point des causes qui emportent peine afflictive, & qui prononce seulement sur la validité ou nullité de la procedure.

Le troisieme Livre regarde le Juge
Conseillers des Tribunaux souverains
magne.

Le Juge de la Chambre Imperi
ordinairement un Prince de l'Empi
du moins Comte ou Baron, Ecclesi
ou Seculier. Il est de stile de luy
toutes les requestes. Il est nom
l'Empereur. Il a 12000. liv. d'ap
mens. C'est l'Electeur de Treves qu
plit aujourd'huy cette place. Il doit
quatre Presidens en vertu des traite
de Westphalie: presentement il
a que deux, qui sont le Baron de
heim, & le Comte de Solms. Ch
6000. liv. d'appointement.

L'Empereur est le Juge du Consei
que. C'est à luy que les requestes se
ressées. Il y a un President qui le re
te, lors qu'il ne s'y trouve pas en p
ne. Ce President doit estre Prince
mand, Comte ou Baron. Il doit ve
ce que les Conseillers s'acquittent
ment de leur devoir. Ils sont divi
deux bancs, dont l'un est occupé p
Nobles, & l'autre par des gens l
Les appointemens du President sont de
florins, & ceux des Conseillers de
florins. En l'absence, ou en cas d'em
ment du President, il y a un Vice-Pr
qui fait sa charge; & en l'absence de cel
c'est le plus ancien du banc des Nobles.

Il y a quelques differences entre le

de la Chambre Imperiale, dont est, que dans la Chambre Impériale a plus de pouvoir que le Conseil Aulique: car celuy-cy a le droit de constituer un Conseiller de l'Empire, un droit qui n'appartient qu'à l'Empereur, au lieu que le Juge de la Chambre, & les Assesseurs peuvent décider qui s'est écarté de son devoir. Les Jurisdictions conviennent que les affaires y sont décidées dans tous les Tribunaux, à la plus grande célérité.

Le Tribunal de Vismar ressemble au Conseil Aulique. Les requestes sont présentées au Roy de Suede comme Juge Souverain, par un Président, qui est Comte de Vismar, & qui représente la personne

de l'Empereur, ou Assesseurs dans les Tribunaux Generaux. Dans la Chambre Imperiale, il y a cinquante, mais presentement il n'y en a que dix. Ils sont nommez & presentez par l'Empereur, & ils ont chacun voix & vote, à l'ordre & la preeminence du rang qu'ils ont presentez.

Dans le Conseil Aulique il ne doit y avoir que trente Conseillers, quoi qu'ils ayent esté nommez jusqu'au nombre de trente. Ils sont nommez par l'Electeur de Mayence, & par l'Arch-Chancelier de l'Empire.

Dans

Dans le Conseil Souverain de Vifman, il n'y avoit au commencement que six Assesseurs: le nombre en a esté depuis augmenté de deux autres.

Il y a pareillement de la difference dans les Tribunaux Generaux d'Allemagne sur le fait de la Religion. Dans la Chambre Imperiale, on admet des Catholiques & des Protestans; mais le nombre de ces derniers n'y est pas égal à celui des autres. Le Conseil Aulique n'estoit autrefois rempli que d'Assesseurs Catholiques. L'Empereur sur la plainte des Protestans, reçut en l'an 1654. six Assesseurs de leur Religion.

Le Conseil Aulique & la Chambre Imperiale connoissent en premiere instance des causes civiles, des criminelles hors la peine de sang, & de celles des finances. Il y en a dont le Conseil Aulique connoist privativement à la Chambre Imperiale; & d'autres qui leur sont communes.

Celles qui sont particulieres au Conseil Aulique, sont causes de Justice ou de Grace.

La connoissance des premieres appartient au Conseil Aulique, ou à raison du territoire comme les causes d'Italie qui ne sont jettes à la jurisdiction de l'Empereur aucune loy expresse, mais par la coutume ou à cause des personnes, qui ne sont dans l'étendue des terres de l'Empire par la qualité des choses, comme

es spirituelles, telles que sont les mariages, les causes feudales concernant les fiefs Realiens & les francalleux, les contestations sur la preffiance, les rangs dans l'Assemblée des Etats de l'Empire; les concessions, confirmation & interpretation des privilèges, l'engagement des fiefs de l'Empire; la connoissance des libelles & peintures diffamatoires, du fait des monnoies, des postes, &c.

Les causes de Grace, dont le Conseil Aulique connoist particulièrement, sont la concession des investitures, la declaration des lettres d'inféodation, lors que ce sont des grands fiefs, la concession de la dignité de Duc, lors qu'il s'agit de decider du droit d'aînesse en faveur d'un Prince ou d'un Comte, l'erection d'une Université ou d'un College, les lettres de benediction d'âge pour des Ducs & Comtes, la legitimation des enfans, le droit de foires, &c.

Les causes qui sont communes à la jurisdiction de la Chambre Imperiale en premiere instance, sont les causes Ecclesiastiques, les contraventions aux traitez de paix de Westphalie, la perturbation du repos public, les finances, &c.

Il n'y a gueres de causes qui ne ressortissent au Conseil Aulique, ou à la Chambre Imperiale, soit par appel, ou par plainte de nullité, qui sont les remedes ordinaires; ou par la restitution en entier, qui est une vo-

point de la compétence de la C
periale, il s'en trouve aussi ta
ce que de grace, qui sont ex
jurisdiction du Conseil Aulique
ce, comme celles qui concer
pour toutes les choses que les
ont laissées à la disposition du P
les Protestans ont accordées à
sistoires. Les causes qui rega
pire, sont aussi de justice, lon
de reglemens de Juge, de l'a
Cercles & des Dietes, de l'in
de traitez de paix, les proc
moderation des sommes qui
par les contribuables employez
tricule de l'Empire, &c. Le
grace qui n'appartiennent poi
seil Aulique, sont de deux sort
elles sont renvoyées par le Pap

fiefs, la reception de ceux qui sont faits Princes, Etats ou Membres de l'Empire. Le droit de battre monnoie, &c. Ces avantages & preeminences ont fait douter si la Chambre Imperiale n'estoit pas superieure au Conseil de la Cour de l'Empereur. Notre Auteur cite les noms de ceux qui ont traité cette question; & après avoir rapporté quelques-unes de leurs raisons de part & d'autre, il panche du côté de ceux qui ont tenu pour le Conseil Aulique.

Il n'est pas permis d'appeller de l'Empereur aux Etats de l'Empire ou à l'Empereur & aux Etats ensemble. Il l'est encore moins d'appeller de l'Empereur au Pape. Il y a dans ce dernier cas une peine de cent marks d'or portée par les Ordonnances. On ne peut pas même dans les causes civiles des Ecclesiastiques, l'appel qui a esté interjetté des Officiaux au Pape, ou à son Nonce; mais alors les parties doivent se pourvoir au Conseil de l'Empereur, ou à la Chambre Imperiale. Sur quoy il intervint le 12. May 1663. un jugement de la Chambre Imperiale, qui cassa une sentence de Rome, & qui néanmoins fit grace à l'appellant. Jos. Sacripantes, Soudataire de la Cour de Rome, fit un écrit à ce sujet en l'an 1688. intitulé *Defense de la Jurisdiction Ecclesiastique touchant l'appel des sentences de l'Official de l'Evêque de Liege, aux Superieurs Ecclesiastiques dans les causes profanes entre personnes Laïques.* M

les jugemens de ces deux Tribunaux
la revision & le syndicat à l'éga-
rances de la Chambre Imperiale
supplication à l'égard de celles
Aulique, laquelle doit s'obtenir
quatre mois depuis la sentence re-

La supplication a esté subrogée
de la revision. Il y a néanmoins
différence entre elles, que la revision
en la chambre Imperiale par les
ges, au lieu que dans le Conseil
en est nommé d'autres que ce
rendu la sentence.

Une autre différence marquée
Auteur, est que la revision n'est
que la sentence ne s'exécute par
mais suivant la dernière jurispru-
supplication suspend l'exécution
ment.

aire des Rappports en Chirurgie, où
 on ne la pratique, les formules, & le
 us en usage parmi les Chirurgiens com-
 Rappports; avec un Extrait des Ar-
 tatuts & Reglemens faits en consequen-
 tout mis en ordre par Monsieur De-
 Prevoft de la Compagnie des Maitres
 ens de Paris. A Paris, chez Lau-
 Houry, rue saint Severin. 1703.
 4. pp. 550. & pour l'Extrait des
 5 pp. 71.

COISE Paré, & plusieurs autres
 ars après luy, ont écrit sur la ma-
 faire les Rappports en Chirurgie.
 x a ramassé icy dans un petit vo-
 is les enseignemens que ces Auteurs
 é là dessus.

avons fait dans le 28. Journal de
 rniere, un long Extrait du Re-
 rappports en Medecine & en Chi-
 nné au public par M. Valentini.
 ont curieux de ces matieres, trou-
 ns le Livre de cet Auteur bien des
 gnes de leur attention. Le livre
 e icy M. Devaux, ne leur en four-
 s moins. Il renferme plusieurs
 nt la connoissance est tres utile &
 use, comme, par exemple, s'il
 arques certaines de la Virginité
 , quels sont les signes de Sterilité
 ommes & dans les femmes, &
 plu-

plusieurs autres articles semblables. M. Devaux fait paroître dans l'examen de ces questions, tout le discernement qu'on doit attendre d'un Chirurgien véritablement éclairé.

Au regard de la Virginité, il dit que les signes en sont bien incertains, & que sur ce sujet on s'est laissé aller à bien des erreurs, comme nous allons voir.

Severin Pineau dans le premier Chapitre de son Opuscule qui a pour titre, *des marques de la Virginité*, dit que quelques gens croyent qu'on ne doit point douter de la sagesse d'une fille, lors qu'un fil qu'on lui a étendu depuis l'extrémité du nez jusqu'à la fin de la suture sagittale, du côté où se joint avec la lambdoïde, peut ensuite faire le tour de son col.

Charles Musitan, Medecin de Naples propose comme infallible une expérience tirée encore de la mesure du col. Il dit-il, entourer le col d'une fille avec un fil double, puis ouvrir le fil & le luy passer autour de la teste. Si sa teste passe avec facilité, le signe est mauvais, & entre à peine, le signe est bon. Il y a de singulier, c'est que ce Medecin de sang froid, qu'il a fait plus de cette expérience, & qu'elle ne l'a jamais trompé. M. Devaux auroit pu remarquer qu'anciennement lors qu'on manquoit de nourrice de la fille, ou qu'elle étoit morte, on y mettoit une autre femme en sa place, venoit

D E S S Ç A

de tous les assistans luy
fil, la grosseur de son co
main matin elle entroit a
bre de parens dans la c
riée, & puis examinait
re de mesure; que quan
court, elle se tournoit c
& leur crioit toute tr
Ma chere fille est deven
dans les Nopces de The
allusion à cet usage, qu

*Non illam nutritrix orie
Hesterno collum poter*

Il y a des signes d'une autre espece qui ne sont pas plus constans, comme la membrane nommée Hymen, la jonction des caroncules mirtiformes, & quelques autres. Pour l'Hymen, c'est une partie qui ne subsiste que dans l'idée de certains Anatomistes; & M. Devaux la regarde comme un signe qui ne se trouve jamais. L'union des caroncules mirtiformes, est quelque chose de plus reel: mais c'est un signe tres incertain, pour bien des raisons qu'il n'est pas necessaire de dire icy, & qu'on peut voir dans le Livre de notre Auteur. Quant aux signes de la grossesse, de la sterilité des femmes & de l'impuissance de hommes, ce sont encore des points sur lesquels il ne faut pas decider promptement.

Au regard du premier article, M. Riolan en rapporte un exemple dans son Anthropographie. Une femme pendue pour ses vols, & dissequée ensuite aux Ecoles de Medecine de Paris, fut trouvée grosse de cinq mois, contre ce qu'en avoient jugé d'après leurs rapports, les Chirurgiens & les Sages-femmes qui l'avoient examinée avant l'execution. Comme cette femme estoit si grasse, ils avoient attribué la grosseur de son ventre à son embonpoint.

La continuation des regles est ordinairement un signe qu'une femme n'est pas grosse. Mais ce signe n'est pas si certain qu'on se le trompe souvent; & c'est pour s'y estre trompé qu'en 1666. des Chirurgiens lais-

prendre à Paris, une femme grosse de quatre mois, dont on fit ensuite l'anatomie dans la Cour des Cuïfines du Louvre.

L'enflure du ventre, qui paroît un signe presque indubitable, peut encore jeter dans l'erreur. Rien n'imité mieux la grosseffe que l'hydropisie de matrice, & l'on a veu un grand nombre de femmes que cette maladie a tenuës plusieurs mois dans l'attente d'un veritable accouchement.

Au regard des signes de la Sterilité, on remarque icy après plusieurs Auteurs, que ce deffaut est plus frequent dans les femmes que dans les hommes. On en apporte quelques raisons tirées d'un Livre où cette matiere est traitée au long; mais où la politesse & la bienséance pouvoient, sans doute, estre un peu mieux ménagées. S'il est vrai, comme la raison & l'expérience le font assez voir, que dans la plupart des mariages steriles, les causes de la sterilité viennent plustost du côté des femmes que du côté des maris; il y a lieu de s'étonner avec notre Auteur, que dans les actions intentées en Justice sur le fait d'impuissance pour obtenir le divorce, les femmes soient presque toujours demanderesses & les hommes défendeurs. Comme dans ces sortes d'occasions il faut qu'un Medecin & un Chirurgien exposent les signes de sterilité qui se trouvent dans les deux Sexes, M. Devaux se contente de parler de ceux qui se tirent de la mauvaise conformation des organes,

ensuite dans un Chapitre exprés ,
moyens ridicules qu'on a emplo
s'éclaircir de la sterilité des gens
& c'est par cet article que nous
notre Extrait. Du temps d'Yves
trés quand une femme accusoit d
son mari, la coutume estoit de n
semble plusieurs billets, entre les
en avoit un marqué d'une croix.
lets après avoir esté remuez con
d'une loterie, estoient distribuez
parties. Celle à qui le billet m
rivoit, passoit pour avoir dit la ve
On voulut dans la suite une pr
forte, & pour cela l'on introdui
du congrez, que les Juges même
stiques ont long-temps autorisé. C
este sagement aboli par le Parlemen
le 18. de Janvier de l'année 167
conclusion de M. l'Avocat Gener

du Siege de Landau en l'année 1702.
 Metz, chez Jean Collignon. Et se trou-
 ve à Paris, chez Jean Guignard, rue
 de la Harpe, in 12. pagg. 192.

Le monde sçait que le siege de Lan-
 dau est un des plus fameux que les Fran-
 çois ont soutenu, depuis long temps. Le
 14. de Juin de l'année 1702. la tranchée
 fut ouverte par les Imperiaux sous les or-
 dres du Prince Louis de Bade; & le 9. de Sep-
 tembre suivant M. de Melac, qui défendit
 la place, signa la Capitulation. Ceux
 qui voudront connoître en détail tout ce qui
 se fit à ce siege, peuvent lire ce Journal.
 L'Auteur y a marqué jour par jour, &
 ainsi dire, heure par heure, tout ce
 que les Assiegeans ont fait pour prendre
 la ville, & tous les efforts des Assiegez
 pour la défendre. Personne ne pouvoit
 être mieux instruit que luy de toutes les
 particularitez de ce siege. Il estoit Officier de
 l'artillerie, & present à tout ce qui se

D'ailleurs la maniere simple & na-
 turelle dont il raconte les actions les plus
 importantes, ne permet pas de douter de sa fide-

Critique sur l'Eloquence & sur la Poësie.
 Paris, chez Jacques Colombat, rue
 de la Harpe. 1703. in 12. pagg. 27.

Il est à remarquer que l'Auteur de cette Lettre ne
 soit pas nommé, on sçait que c'est

M. l'Abbé de Villiers qui l'a écrite. trouve le feu, la délicatesse, & le bon qui regnent dans tous ses Ouvrages. une espece d'allegorie, qu'il semble faite que pour instruire un jeune homme le divertissant; mais elle renferme flexions & des preceptes qui peuvent servir à toutes sortes d'Ecrivains. Elle est en vers. L'Auteur après avoir fait le caractère du bel esprit, & l'avoir opposé au pédantisme, fait sentir en quoy la poésie sont différentes, & en quoy elles conviennent. Il s'attache ensuite à quer le caractère des ouvrages qui conviennent à l'un & à l'autre genre; & il fait voir par quel rail il donne des regles, & fait de judicieuses sur tout ce qui est contraire à la vraye beauté des ouvrages de l'esprit, mais aussi à l'innocence & à la pureté des mœurs.



XXII.

JOURNAL DES SCAVANS

Lundi 4. Juin, M. DCCIII.

Scriptorum Illustrium de tribus Ju-
m sectis syntagma, in quo Nicolai
i, Joannis Drusii, Josephi Scaligeri
ula quæ eo pertinent, cum aliis
m exhibentur. Jacobus Triglandius
. N. diatriben de Secta Karæorum
t. Duobus tomis distinctum. Del-
apud Adrianum Beman. C'est à
*Recueil des Opuscules de Nicolas Sera-
le Jean Drusius, & de Joseph Scaliger
trouve ce que ces trois grands hommes
à touchant les trois Sectes des Juifs; a-
e Dissertation de Jacques Triglandius
ecte des Karaites. 1703. 2. vol. in 4.
gg. 496. II. pagg. 609. A Delft,
Adrien Beman. Et se trouve à Pa-
chez la Veuve Horthemels, rue S.
es.*

le premier volume de ce Recueil
rouve 1. Un petit Ouvrage de Dru-
chant les Hassideens. 2. Le Tribæ-

vesium de Serarius, c'est à dire, un traité des trois principales Sectes des Juifs, qui sont les Pharisiens, les Sadduceens, & les Esseniens. Cet Ouvrage est divisé en trois livres, & sert de réponse au livre de Drufius touchant les Hassideens. 3. Un Ouvrage de Drufius divisé en quatre livres, pour servir de Réponse au *Tribaresium* de Serarius. 4. Une Réponse de Joseph Scaliger au même Livre de Serarius.

Le second volume contient 1. Une Dissertation de Jacques Triglandius touchant la Secte des *Karaites*. 2. Le *Minerval* de Serarius, qui est une réplique à Scaliger & à Drufius pour la défense du *Tribaresium*. Elle est divisée en 5. livres. 3. Une Réponse de Drufius au *Minerval* de Serarius, en deux livres. 4. Un Ouvrage de Serarius intitulé, *Rabini & Herodes*, en trois livres. Dans les deux premiers l'Auteur traite de l'origine & de l'autorité des Rabins; dans le troisième, il explique tout ce qui regarde la naissance, la Religion, le Regne, & la Famille d'Herode.

Tous ces Ouvrages, si on en excepte la Dissertation de M. Triglandius touchant les *Karaites*, ont déjà été imprimés plusieurs fois. Ils sont connus de tous les Sçavans, & sur tout de ceux qui se sont appliquez à la recherche des antiquitez Judaïques. Ainsi sans en donner l'analyse, nous nous contenterons de rapporter tres succinctement ce qui a donné occasion aux Auteurs de les écrire.

us, dont les Ouvrages sont connus
 nez de tous les Sçavans : a composé
 Livres de Questions sur des endroits
 les de l'Écriture sainte. Il examine
 chapitre 47. du premier livre, qui e-
 at les *Hassideens*, dont il est parlé dans
 Livres des Maccabées ; & il pretend
 ouver par un passage de Joseph Ben Gor-
 1, que les *Hassideens* sont les mêmes que
Pharisiens. Serarius dans son Commen-
 are sur les Maccabées pretend au contrai-
 e, que les *Hassideens* sont les mêmes que les
Esseniens ; & il se sert pour prouver son sen-
 timent, du même passage de Joseph Ben
 Gorjon, dont Drusius s'estoit servi pour
 prouver le sien. C'est donc ce passage qui
 a donné occasion à la dispute qui s'est éle-
 vée entre ces Auteurs.

Drusius composa d'abord son petit livre
 des *Hassideens*, dans lequel il pretend prou-
 ver, Que les Juifs, quelque temps après le
 retour de la Captivité, commencerent sous
 pretexte d'une plus grande perfection, à
 vouloir ajouter quelque chose à la loy de
 Moïse, en observant des pratiques qui n'e-
 stoient point ordonnées par cette Loy. Que
 les *Hassideens* qui estoient une espece de
 Confrairie chez les Juifs, pratiquoient ces
 œuvres de surerogation volontairement, &
 sans croire y estre obligez. Que pendant ce
 temps-là le peuple Juif ne fut point partagé
 en différentes Sectes ; mais que depuis qu'on
 eut donné des regles par écrit touchant ces

œuvres de surerogation, il s'éleva des doutes & des disputes dans la Nation. Que de là vinrent deux sortes de Docteurs, dont les uns ont esté nommez *Karaites*, c'est à dire, qui s'attachoient uniquement à la loy écrite, & à ce qu'elle ordonnoit; & les autres *Pharisiens*, qui outre la loy écrite, recevoient aussi les Traditions. Des *Karaites*, vinrent les *Sadduceens*, en poussant trop loin leur principe; comme des *Hassideens* vinrent les *Pharisiens*, en enseignant que les œuvres de surerogation n'étoient pas arbitraires; mais qu'on devoit les pratiquer sous peine de peché. De là vinrent encore les *Esseniens*, dont la vie estoit bien plus austere, & l'exactitude bien plus grande que celle des *Pharisiens*. Voilà à peu près le sommaire du livre de *Drusius*, qui est fort court.

Ce fut contre ce petit livre que *Serarius* composa celuy qu'il intitula *Tribaresium*, où il traite avec beaucoup d'étendue & d'érudition, tout ce qui regarde les trois principales Sectes des Juifs. Comme dans ce livre ce *Jesuite* attaqua en passant les Ecrits de quelques *Protestans*, & sur tout ceux de *Joseph Scaliger*, on vit paroistre bientôt après, avec la Réponse de *Drusius* sur l'Ouvrage de *Scaliger*, où il tâche de relever quelques endroits des livres de *Serarius*, & tout ce qu'il avoit avancé, que les *Esseniens* estoient des Moines Chrétiens. On trouve dans cet Ouvrage, comme

es autres de Scaliger, une tres vaste é-
 on. Ce fut pour répondre à ces li-
 e Drufius & de Scaliger, que Serari-
 nposa celuy qu'il intitula *Minerval*, &
 t divisé en cinq parties. On trouve
 cet Ouvrage beaucoup de disputes in-
 es & personnelles. Drufius y répondit
 même ton, & enfin Serarius luy fit
 lique intitulée, *Rabbini & Herodes*,
 laquelle il attaqua aussi les Notes de
 er sur la Chronique d'Eusebe. Ainsi il
 e que le champ de bataille luy soit de-
 t. Nous avons déjà averti que tous
 ouvrages ont esté imprimez plusieurs
 Cependant cette Edition ne laissera
 estre bien reçue du public, parce
 a joint ensemble plusieurs pieces dis-
 s, qui regardent toutes le même su-

udroit maintenant parler de la Differ-
 de M. Triglandius, sur la secte des
 s: mais comme cette matiere a esté
 par M. Scuppart, dans un Ouvrage
 né à Jene en 1701. & qu'on a donné
 trait de cet Ouvrage dans le XX.
 al de l'année dernière, nous y ren-
 ons les Lecteurs, qui y trouveront à
 rés ce qu'on trouve dans la Disserta-
 e M. Triglandius. Il ne paroist pas ce-
 nt que ce dernier Auteur ait lli le Li-
 e M. Scuppart: mais comme ils trai-
 tous deux la même matiere, il n'est
 ssible qu'ils ne disent souvent les mé-

raités dans l'histoire de Joseph, & que quand cet Auteur rapporte Hircan quitta le parti des Pharisiens s'attacher à celui des *Sadduceens*, entendre en cet endroit que les n'y ayant pas d'apparence, selon ce Prince, & une partie de ceux succederent, eussent voulu entrer avec des gens qui auroient soutenus aussi monstrueux, que le fait que les véritables *Sadduceens* enseignent. Les *Karaites* convenoient à la vérité au principe des *Sadduceens*, qui n'admettent pour règle de leur foi que la seule loi écrite: mais ils ne tiroient pas les mêmes conséquences de ce principe, les Protestans ne tirent pas les mêmes conséquences, les Sociniens. M. Trigland a vu aussi les *Karaites* sous le nom d

ses Livres, des dogmes qui luy sont particuliers, & de la methode qu'elle suit en expliquant le Texte de l'Escriture. Il cite quelques livres manuscrits composez par des Docteurs *Karaites*. Ces docteurs sont, selon luy, bien plus habiles que les *Rabani-stes*. Si l'on trouve dans ces derniers quelques bonnes explications litterales du Texte de la Bible, c'est selon M. Triglandius, qu'ils les ont tirées des livres des *Karaites*, & il cite pour exemple les Ouvrages de R. *Abenezra*.

Maniere aisée de démontrer l'égalité des temps dans les chutes d'un corps tombant par une Cycloïde de plus ou de moins haut, & de trouver le rapport du temps de la chute par la Cycloïde au temps de la chute perpendiculaire par son axe.

Toute le monde sçait que M. Huguens a découvert & démontré le premier ces deux choses: L'une, qu'un corps qui tombe dans une Cycloïde renversée, employe toujours le même temps à tomber jusqu'au point le plus bas, quelle que soit la hauteur du point de la Cycloïde d'où commence la chute: l'autre, que ce temps est à celui de la chute perpendiculaire par l'axe, comme la demie-circonférence du cercle à son diamètre.

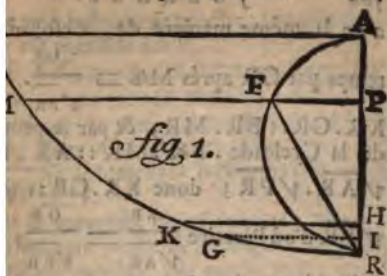
Cette découverte est une des plus belles, & des plus utiles du siècle passé; mais la

démonstration de M. Huguens est si longue & si embarrassée, que bien des gens aiment mieux tout d'un coup la croire bonne & scavante, comme elle est en effet, que de se donner la peine de la lire jusqu'au bout avec l'attention nécessaire pour l'entendre. Cette considération a obligé plusieurs Geometres à chercher quelque démonstration moins difficile. M. Bernoulli de Groningue nous en a donné une dans les journaux de Leipfic, tres-courte & tres-aisée; mais elle ne regarde que l'égalité des temps dans les chutes par des arcs d'inegale hauteur; & il ne démontre point le rapport du temps de la chute par la Cycloïde, à celui de la chute perpendiculaire par l'axe. On verra icy avec quelle facilité ces deux choses se démontrent par le nouveau calcul.

*Pour l'égalité des temps dans les chutes
par des arcs inegaux.*

Soit BR une demie Cycloïde; MR un arc quelconque moindre que BR; AFR la demie circonférence du cercle générateur; AR le diamètre du cercle, & l'axe de la Cycloïde. Il faut démontrer que le temps de la chute par BR, le corps commençant à tomber par B, est égal au temps de la chute par MR, le corps commençant à tomber par M.

Que l'on conçoive BR divisé en une infinité de petites parties égales, je prends



pour une de ces petites parties. Que
concoive de même l'arc MR divisé en
infinité de petites parties égales, qui
à celles de BR comme MR est à
je suppose que GR est une de ces peti-
arties. Ayant nommé le temps par
t; le temps par KR après BK, qui
différence du temps par BR, sera dt:
même si l'on nomme le temps par M
; le temps par GR après MG se-

maintenant on sçait que la vitesse au
K après la chute par BK est exprimée
 \sqrt{AH} , ou \sqrt{AR} (à cause que le point
infiniment proche du point H.) Or
infiniment petit KR étant parcou-
vec cette vitesse comme avec une
e uniforme; on a dt, c'est à dire le

par KR après BK = $\frac{KR}{\sqrt{AR}}$; & l'on

Aa 7 a de

$\sqrt{AR} \cdot \sqrt{PR}$; donc $KR \cdot GR$
 \sqrt{PR} d'où l'on tire $\frac{KR}{\sqrt{AR}} = \frac{GR}{\sqrt{PR}}$
 à-dire $dt = d\theta$, & par consequent
 ce qu'il falloit démontrer.

Pour le rapport du temps de la chute
 Cycloïde au temps de la chute par



cercle aussi infiniment proche ; la petite droite F_n est parallèle à AR .

Soit $AR = 2a$; $AP = x$; donc $PR = 2a - x$; & $MR = \sqrt{4aa - 2ax}$.

Soit encore la demie-circonférence $AMR = c$; l'arc $AM = z$; l'arc Cycloidal $BN = S$; le temps par $BN = t$; le temps par $AP = \theta$.

Par la propriété de la Cycloïde , Nn partie infiniment petite de la tangente au point N , étant parallèle à la corde MR ; on a ,

$$PR (2a - x) \cdot MR (\sqrt{4aa - 2ax}) \\ \therefore F_n (dx) \cdot Nn = \frac{dx \sqrt{4aa - 2ax}}{2a - x}$$

$$\text{\& divisant par } \sqrt{2a - x} ; Nn = \frac{dx \sqrt{2a}}{\sqrt{2a - x}}$$

Mais on sçait que $\frac{Nn}{\sqrt{AP}} = dt$; on a

$$\text{donc } dt = \frac{dx \sqrt{2a}}{\sqrt{2a - x} \sqrt{x}} = \frac{dx \sqrt{2a}}{\sqrt{2ax - xx}}$$

$$\text{\& multipliant par } \sqrt{2a} ; dt = \frac{I}{\sqrt{2a}} X \frac{2adx}{\sqrt{2ax - xx}}$$

Donc $t = \frac{I}{\sqrt{2a}} X \int \frac{2adx}{\sqrt{2ax - xx}}$

Mais par la nature du cercle $\int \frac{2adx}{\sqrt{2ax - xx}} = 2z$; donc $t = \frac{2z}{\sqrt{2a}}$.

Mais

Mais on a $\theta = \frac{PA}{\frac{1}{2}\sqrt{AP}} = 2\sqrt{x}$; donc

on a $t \cdot \theta :: \frac{2x}{\sqrt{2a}} \cdot 2\sqrt{x} :: x \cdot \sqrt{2ax}$; c'est

à-dire comme l'arc AM à sa corde; & lorsque $x = 2a$, & $x = c$, on a, $t \cdot \theta :: c \cdot \sqrt{4aa} :: c \cdot 2a$; ce qu'il falloit démontrer.

Autre maniere de trouver ce rapport.

Par la nature de la Cycloïde, $Nn(ds)$
 $= 2x MR - mR$; c'est-à-dire que la
 différence de l'arc Cycloïdal est égale à deux
 fois la différence de la corde correspondan-
 te du cercle. Or $MR = \sqrt{4aa - 2ax}$; &
 sa différence prise négativement, (parce
 qu'icy MR diminue quand AP augmente.)
 est $\frac{adx}{\sqrt{4aa - 2ax}}$ donc $ds = \frac{2adx}{\sqrt{4aa - 2ax}}$
 $\frac{\sqrt{2ax}\sqrt{2a-x}}{2adx}$. Or $dt = \frac{dx}{\sqrt{x}}$; donc
 $dt = \frac{\sqrt{2ax}\sqrt{2ax-xx}}{\sqrt{2ax}}$ comme auparavant,
 ce qui donne $t = \frac{2x}{\sqrt{2a}}$, &c.

COROLLAIRE.

Puis que par-tout on a $t = \frac{2x}{\sqrt{2a}}$, il s'en-

suit 1° que dans une même Cycloïde le temps par differens arcs BN, est comme x , c'est à dire comme l'arc correspondant du cercle; 2°. Qu'en différentes Cycloïdes il est comme $\frac{x}{\sqrt{2a}}$; c'est à dire en raison

droite de l'arc correspondant du cercle, & en raison reciproque du diametre, qui est l'axe de la Cycloïde.

Il y a long-temps que cet Ecrit est entre nos mains, & qu'il devoit estre mis dans le Journal: mais on n'a pû l'y mettre plutôt. L'Auteur a eu quelque peine à consentir qu'on le donnât après ce qui vient de paroître sur le même sujet dans les nouveaux Memoires de l'Academie Royale des Sciences. On trouve en effet dans ces Memoires tout ce qui regarde les mouvemens curvilignes en general, & la chute par la Cycloïde en particulier, épuisé en peu de mots par M. Varignon, & démontré de la maniere du monde la plus élégante. Mais quoi que cet excellent Memoire ne laisse rien à desirer, on a crû qu'il restoit à celuy-cy au moins une sorte d'utilité, par rapport à ceux qui aiment ces matieres: c'est de leur donner le plaisir de voir comment par différentes routes, on est conduit

aux mêmes veritez. Et en cela même peut servir encore à faire connoître la bonté, & la fécondité du nouveau Calcul qui ouvre ainsi d'ordinaire plusieurs voyes également abrégées, commodes & sûres dans les sujets les plus composez & les plus difficiles, & à l'égard desquels les chemins marquez par les anciennes Methodes, sont ou fermez entierement, ou impraticables, ou du moins extremement embarrassés & pénibles.

Joannis Davidis Thoennikeri Jur. utr. Doctoris, Advocatus Prudens in Foro criminali, sive succinctæ instructio Advocati circa inculpati defensionem, qua impios haud rarò malitiosi, malevoli & periti Judicis fraudes ac ineptias declinat & superare valebis: opusculum pro notabilibus casibus criminalibus, varias defensionum formulas, rara præjudicia, & cautelas, & solidas refutationes errorum intolerabilium nonnullorum criminorum, defensoribus inquisitorum in quocumque processu parte utilissimum indice locupletissimo. Chemnitii Conradum Stosselium. an. 1702.

dire, L'Avocat versé dans la pratique criminelle, ou Instruction succinte de l'Avocat concernant la défense des accusez, par Jean David Thonniker, Docteur en Droit, à Chemnitz, chez Conrad Stosselium.

in 4. pagg. 288.

VOicy un Docteur qui s'érige un tribunal de son autorité privée, pour faire le procez aux Juges, qu'il accuse de malice, de prevention & d'ignorance, & qui nous fournit des moyens pour défendre l'innocence opprimée, & la delivrer de leur injustice. Il avertit toutefois ses lecteurs de ne pas croire qu'il ait eu dessein de décrier les Juges, ou d'avilir leur profession dans cet Ouvrage. C'est pour éloigner ce soupçon qu'il a mis à la teste de son Traité, un Chapitre de la dignité de l'Office du Juge; & il déclare que son intention n'a esté que de condamner les abus. Après avoir ainsi mis à couvert l'honneur des Juges qui ont de la conscience & de la probité, il conseille aux Avocats d'avoir soin dans tous leurs plaidoyers, particulièrement dans la défense d'un accusé, d'y éviter tout ce qui peut quer les Juges, mais de se les rendre favorables, autant que le permet l'intérêt de sa cause: que s'il découvre néanmoins qu'un Juge, soit par haine, soit par une severité excessive, ou par une sottise gloire, cherche à perdre un malheureux accusé, il assure qu'on en voit tous les jours des exemples, c'est alors, dit notre Auteur, un Avocat prudent & avisé, doit s'employer à repousser l'injustice, non par des moyens ni par des expédiens de chicane, mais par des moyens honnestes & legitimes, & à monter par sa prudence toute l'iniquité.

quité de son Juge. C'est là le but de ce Traité, qui contient aussi une introduction succinte à la pratique criminelle.

Ce Docteur fait voir dans le premier Chapitre, combien la fonction de Juge est respectable, ce qu'il prouve par plusieurs passages tirez de l'Écriture sainte, & par les paroles de Luther, dont il suit la doctrine. Il traite ensuite des abus qui se commettent dans cette profession, & qui regnent particulièrement dans les Justices inférieures. Il dit que les mauvais Juges méritent plutôt le nom d'assassins que celui de protecteurs de l'innocence. Il marque la différence des bons & des mauvais Juges. Que c'étoit pour exprimer leurs différens caractères, qu'on voyoit autrefois dans les Pays-Bas un tableau représentant deux Couteliers; l'un mal vêtu, qui de faucilles faisoit des couteaux pointus, avec ce distique traduit de l'Allemand :

*Je suis sans biens & mal vêtu,
Pour vouloir redresser cet ouvrage tortu.*

L'autre vêtu d'écarlate, qui de couteaux pointus faisoit des faucilles, avec cet autre distique :

*De pourpre on me voit revêtu,
Pour avoir seu courber cet ouvrage pointu.*

Notre Auteur parcourt les causes ordi-

la corruption des Juges, & les viciels ceux de son pays sont les plus varice & l'ambition nées de la venafices, le commerce des femmes, la fumée du tabac, qui offusque la raison, & sur tout les eaux dont l'usage est devenu si commun, que les Juges des petites voyent gueres juger leurs procez, avoir bu une grande quantité de vins, persuadés, dit M. Thonniker, ont plus de bon sens & d'éloquen-

beaucoup étendu à prouver qu'il est difficile de voir des Juges, d'accorder un Concoctez pour toutes sortes de crimes, sans qu'on puisse leur donner secours, sous pretexte de la pauvreté des parties, de la notoriété du crime, de la longueur de l'instruction; mais que les Docteurs n'ont pas fait attention de dire, que quand on feroit le malin, il ne seroit pas permis de chercher aucun des moyens de les dé-

autres Chapitres de ce Traité concernent les devoirs des Avocats pour la visite des prisons, leur conference avec les accusés, leur soin & leur diligence, soit pour la libération des prisonniers, soit pour la poursuite des sauf-conduits lors qu'il y a decret

Corps contre les accusez, ce que l'on doit faire pour prevenir ou empêcher

tre en public. Et ce qui est encore plus fâcheux, c'est que quand ils sont avancés en âge, ils ne veulent pas avouer qu'ils ont reçu de mauvaises instructions pendant leur jeunesse. Voilà les défauts que ce Critique remarquoit dans la methode dont se servoit de son temps ceux qui faisoient profession d'enseigner la Rhetorique, & de former les jeunes gens à l'éloquence; & ce sont à peu près les mêmes que le P. l'Ami a remarqués dans la methode qu'on suit aujourd'hui dans les Colleges.

Ce Pere voudroit que si on a à étudier la Rhetorique, on ne le fist qu'après avoir travaillé à se former le jugement par l'estude de des sciences exactes, & qu'après avoir fait quelques progres dans ces sciences, souhaiteroit aussi qu'on s'appliquast à l'Eloquence plus solide que celle qu'on étudie communement dans les Colleges: croit même en general que cette étude n'est pas fort necessaire, & qu'elle est quelquefois tres dangereuse à ceux qui n'ont nul acquis dans les sciences. La vraie science, selon luy, est celle qui se fonde sur la nature même du sujet, & de la prudence, qui produisent de concert; celle qui se fonde sur le cœur produisent de concert; celle qui se fonde sur le mot, qui persuade sans regle, sans methode. Que si l'on croit que l'on doit s'occuper de la Rhetorique, il faut s'occuper d'abord de se faire des regles pour l'usage de la Rhetorique, & de la prudence, aux autres les choses dont on est persuadé, la grande & la vraie

cela est, de connoître l'homme, l'usage des deux parties dont il est composé, la dépendance que son esprit a du corps, & son par l'entremise de ce corps avec les objets qui l'environnent; en un mot ses passions, ses interests, ses penchans, ses foiblesses; car c'est par ces faiblesses qu'on peut trouver mille manières de remuer le cœur de l'homme, & de vaincre du moins machinalement.

M. Gibert, Professeur en Rhetorique au Collège Mazarin, a apparemment cru que l'usage de l'Eloquence employé l'obligeoit à soutenir l'honneur de l'Université, contre les attaques du P. Malebranche. C'est donc pour refuter ce que ce P. avoit écrit sur la maniere dont on enseigne l'Eloquence dans les Collèges, qu'il a entrepris de composer l'ouvrage dont nous parlons icy. Il prétend montrer d'abord, que le Pere l'Ami n'a pas bien distingué la véritable éloquence de la fautive, & que les idées qu'il en a données sont fautes, vagues & confuses, & que quoy qu'il ait prétendu qu'il ne parloit que contre la fautive éloquence, ce qu'il a dit combat également la véritable. Il tâche de montrer ensuite que la Rhetorique ordinaire ne corrompt l'esprit, ni le cœur, qu'elle n'est point dangereuse, que les images sensibles, quel-ques vives & touchantes qu'elles soient, n'altèrent ni ne falsifient la vérité; que l'éloquence telle qu'on l'enseigne communément, ne retrecit point la capacité & l'é-

rit, qu'elle nel'atton...
uisible ni à la justesse, ni au
à la tranquillité, ni à la pu-
r; en un mot, qu'elle ne pro-
ces mauvais effets que le P. l'Ami

e.
nous faisons profession de ne
ter de jugement sur les disputes
ent entre les Scavans, & que nous
tentons de marquer succinctement
se dit de part & d'autre, les Le-
e trouveront pas mauvais que nous les
ons aux livres mêmes des Auteurs,
ulent juger sur le fond de leurs con-
ons. Nous ajouterons seulement,
eroit peut-estre plus aisé de faire con-
t M. Gibert avec le Pere l'Ami, sur les
es de la veritable éloquence, que de
rigner les deffauts qui se sont introduits
as les Colleges, & qui se trouvent auto-
ez par un long usage. Quoy qu'il en
oit, ceux qui liront les Ecrits des deux
auteurs dont nous venons de parler, re-
narqueront sans doute, que le P. l'Ami,
qui semble blâmer l'éloquence ordinaire,
& qui n'a peut-estre jamais fait d'étude par-
ticuliere des preceptes de la Rhetorique,
écrit cependant avec une netteré, une po-
litesse, & une eloquence qui est beaucoup
au dessus de ce qui vient ordinairement du
College.

Le...
veritable
Quilla
pagg.

M. R. Gib
mons d
crit contre
galement en ve
cembre Philosph
té que la Physiq
tauses des passion
à la Morale.
servir de repor
bert. L'Aute
qui vont à m
te, on ne s'
losophe appo
Rhetoricien
c'est appare
l'embarras.
part à ces
donneron
une chof
l'Univer
question
te la p
peut se

Dictio

soi

Le

Lettre d'un Juriste, à l'Auteur du
veritable Eloquence. A Paris, chez
 Quillau, rue Galande. 170
 pagg. 22.

MR. Gibert dans le livre dont
 nous de parler, n'a pas seu-
 crit contre le P. l'Ami, qu'il avo-
 palement en veüe; il a aussi attaq-
 lebre Philosophe, & l'a repris d'au-
 cè que *la Physique qui examine la na-*
causes des passions, est utile à la Rhet-
à la Morale. Cette lettre est éc-
 servir de réponse aux reflexions
 bert. L'Auteur y fait plusieurs
 qui vont à montrer que dans ce
 e, on ne s'entend pas bien, q-
 losophe appelle *Causes Physiques,*
 Rhetoricien appelle *Causes morales*
 et apparemment cet équivoque
 embarras. Comme le public pre-
 t à ces sortes de demêlez, n-
 nerons pas icy le détail. Ce
 chose nouvelle de voir des I-
 niversité disputer avec chalet
 est ions de nom. Ceux-cy le fon-
 la politesse & toute l'honneft-
 it souhaiter d'eux.

tionnaire Royal François & Angloi-
coistier des Dictionnaires de Riche-
 Tachard, de l'Academie E-

JOURNAL

des Remarques de Vaugelas, Menage & Bouhours divisé en deux parties, par M. Boyer. A la Haye, chez Henry Van Bui-deren. 1702. in 4. Première Partie pagg. 576. Seconde Partie pagg. 695. Il se trouve à Paris, chez la Veuve Horthemels, rue S. Jacques.

CE Dictionnaire est composé de deux parties. La première est celle du François rendu en Anglois; & la seconde celle de l'Anglois expliqué en François. Pour le François, l'Auteur s'est servi des Remarques de Vaugelas, de Menage, du Pere Bouhours, des Dictionnaires de Richelet, de Furetiere, du Pere Tacet & de celui de l'Academie Française. Il n'a pas suivi l'ordre de ce dictionnaire qui range les mots sous les Racines & Alphabetique, parce qu'il donne beaucoup de peine & moins d'embarras à ceux qui y ont recours.

Pour ce qui est de l'Anglois, on dit qu'il a eu beaucoup plus de peine pour le François. La langue Angloise est fort abondante, & elle a esté enrichie d'un tres grand nombre d'expressions du Latin, du François, & de l'Italien. Il ne s'est encore trouvé personne de cette sçavante Nation, qui ait pris la peine de faire connoître les Richesses de sa langue en composant un bon Dictionnaire.

Ouvrages de *Cooper*, de *Gouldman*, de *Littleton*, de *Holyoke*, de *Skinner*, de *Blount*, de *Philips* & de *Coles* sont des pieces tres imparfaites; c'est pourquoy l'Auteur ne s'est pas contenté de faire une compilation de tous ces Ouvrages. Pour composer le sien, il a lû tous les meilleurs Auteurs Anglois, & en a recueilli un grand nombre de mots & d'expressions, dont il l'a enrichi. Il a marqué les différentes significations des termes, les expressions qui sont propres ou figurées, celles qui ont vieilli, celles qui sont basses, proverbiales, &c. Les mots qu'il a trouvés dans quelques Auteurs, dont l'autorité ne luy a pas paru suffisante, il les a marquez comme douteux. Dans les phrases, il a choisi celles qui ont un tour différent dans les deux Langues, & a tâché de les rendre dans toute leur force.

Pour ce qui est des termes des Arts & des Sciences, on trouvera icy ceux qui entrent dans la conversation ordinaire, & qui sont generalement connus. L'Auteur en donne une definition claire & succincte. Il a aussi marqué les particules Angloises qui jointes à un verbe, en changent souvent la signification, & la rendent plus forte & plus emphatique; telles sont *in*, *into*, *down*, *away*, &c.

du Systeme sur la Construction & les mouvemens du monde; avec une Dissertation sur la Ligne de Niveau. Par M. Gobert, cy devant

La premiere l'Auteur explique
stemés tres nouveaux, & tout-à-
liers qu'il a inventés pour rendre
l'obliquité de l'Ecliptique, ou d
ment apparent du Solcil d'un T
Pautre. La seconde, comme on le
le titre, est une *Dissertation sur*
Niveau. On y attaque sur cet
Traité du Nivellement de M. Pi
l'on soutient que la ligne droite h
le, qui avoit esté prise jusqu'icy po
du Niveau apparent, est en effet
veritable Niveau.

Homelies sur les Evangiles & les
Mysteres & des Fêtes des mois de Fe
vrier, Mars & Avril. Par le R.^e P.
Capucin, Predicateur du Roy.
ties, en deux Volumes du mois de
deux autres Volumes pour les mois

XXIII.

JOURNAL
DES SCAVANS

Du Lundi 11. Juin, M. DCCIII.

Antiquité de la Nation et de la Langue des Celtes, autrement appellez Gaulois. Par le R. P. Dom. P. Pezeron, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & ancien Abbé de la Char-moye. A Paris, chez Jean Boudot, rue S. Jacques. 1703. in 12. pagg. 440.

CE n'est icy qu'une partie d'un grand Ouvrage que le R. P. Pezeron a composé sur *l'Origine des Nations*. M. Bouchart, qui a traité ce sujet avec beaucoup d'étendue & d'érudition, pretend que les *Celtes*, ou anciens *Gaulois*, sont designez dans le Livre de la Genese par le nom de *Chodanim* ou *Dodanim*. Il veut aussi que l'ancienne Langue des *Celtes*, qui subsiste encore, au moins en partie, dans la Langue des Bretons & dans celle des habitans du Pays de Galles en Angleterre, tire son origine de celle des Pheniciens, qui avoient, selon luy, envoyé des colonies dans

ces contrées, aussi-bien qu'en plusieurs autres parties de la terre.

Le P. Pezeron prend une route différente. Il prétend que *Gomer*, fils aîné de *Japhet*, & petit fils de *Noé*, doit estre regardé comme le premier & véritable pere des peuples *Gaulois*, auxquels les Grecs donnent communement le nom de *Galates*. Selon ce Pere, pendant que les descendans de *Gomer* demurerent dans la haute Asie, ils porterent le nom de *Gomarites*, ou de *Gomariens*. Ils s'étendirent après cela dans la *Margiane* & dans la *Bactriane*, & furent nommez *Saces*, ou *Saques*. Ensuite s'étant beaucoup multipliez & rendus maîtres de la petite Asie, de l'Isle de *Crete*, & de toute la *Grece*, ils prirent le nom de *Titans*, ou d'enfans de la terre. Quelques-uns d'eux s'estant détachez des autres qui estoient demurez dans la haute Asie, & ayant passé dans les pays Septentrionaux qui sont au dessus du *Pont Euxin*, furent nommez *Cimbres*, ou *Cimbriens*, c'est à dire, hommes de guerre: ce sont ceux que les Grecs ont nommez *Cimmeriens*. Enfin ces peuples belliqueux s'estant établis dans l'Europe, & sur tout dans cette partie qui est située entre l'Océan, les *Pyrenées*, la mer *Mediterranée*, les *Alpes* & le *Rhin*, furent nommez *Celtes* & *Gaulois*, c'est à dire, hommes puissans, ou hommes de valeur. Il n'est pas possible de fixer ces differens changemens par une chronologie certaine, ni

de marquer les raisons qui ont fait prendre à ces peuples, des noms differens à mesure qu'ils se sont rendus maîtres de différentes contrées.

Plusieurs siècles avant qu'ils portassent le nom de Gaulois, & pendant qu'ils occupoient les provinces de la petite Asie, toutes celles de la Grece, & les autres voisines, ces peuples formerent un Empire qui, suivant le sentiment du P. Pezeron, s'estendoit depuis l'Euphrate jusques aux extremités de l'Espagne & de la Mauritanie. Quelques-uns d'entre eux ont esté connus sous le nom de *Titans*, ou de *Geans*. Ils estoient d'une grande taille, & se sont eux qui se sont rendus maîtres de la terre, comme par l'Ecriture.

Le premier Fondateur de ce grand Empire se nommoit *Acmon*. Son frere *Doeas* & luy demeuroient d'abord dans la Cappadoce où ils avoient établi les *Sagues* proche du Thermodon. *Acmon* passa ensuite dans la Phrygie, où il bâtit une Ville qui porta son nom. Il fit de si grandes choses pendant sa vie, que les peuples l'adorerent après sa mort, & luy donnerent le nom d'*Elion*, ou *Tres haut*. Son fils *Urane* luy succeda. Ce nom en langage Celtique signifie *homme du Ciel*; & ce n'est pas sans raison qu'on le luy donna: car les anciens Historiens nous apprennent que ce Prince, s'appliqua avec beaucoup de soin à connoistre la nature, les influences, les revolutions & les mouve-

pagne. Il penetra dans les parties
frérique qui sont sur l'Océan Atlant
subjuga plusieurs contrées de l'Eu
s'étendent vers le Nord. Le plus
ses enfans, nommé *Sadorn*, *Krone*
turne, après bien des intrigues &
lences, s'empara de l'Empire des
prejudice de son frere aîné. Il prit
pre & le diademe, & fut le premi
Princes qui porta le nom de Roy.
guerre à son propre pere, & le mi
son, où il mourut de chagrin.
ayant épousé la sœur *Rhea*, eut ent
enfans le Prince *Jou*, ou *upiter*.
qui par le cours de ses victoires por
pire des *Titans* au plus haut degré
où il pouvoit aller. Son fils *Teutat*,
cure, & son frere *Dis* ou *Pluton* s'é
dans les parties de l'Occident qui fu
puis nommées les Gaules, & ils de

e que la domination des *Titans*, soit dans la petite Asie & dans la Syrie, soit dans la Grèce, l'Italie, & dans le reste de l'Europe, peut avoir duré environ trois cens ans.

Cette domination apporta de grands changemens dans les mœurs, dans les coutumes, dans la Religion, & sur tout dans la Langue des premiers peuples. Ainsi il n'est pas étonnant qu'on trouve dans la Langue Grecque & dans la Latine, un grand nombre de mots qui tirent leur origine du langage des *Celtes*, qui estoit celuy des *Titans*. Il en est de même de la Langue *Phrygienne*, qu'on doit regarder comme la véritable mere de la *Teutone*, que nous appelons aujourd'huy *Allemande*.

Le P. Pezeron dans la suite de cet Ouvrage, donne des preuves de toutes ces Origines. Il pretend que les *Spartiates*, ou *acedemoniens*, sont venus des *Titans*, que les *Ombriens* estoient *Celtes* ou Gaulois, & que les *Sabins* sont venus des *Ombriens* & des *Spartiates*. Il examine quelle a esté la Langue des Grecs avant le temps de *Deucalion*, & de son fils *Hellen*. Il parle de l'ancienne Langue des *Aborigenes*, qui depuis ont esté appellez *Latins*; de l'origine des peuples appellez *Teutons*, ou *Allemans*, & de la conformité de leur Langue avec celle des *Celtes*.

Il compare la Langue des *Perfes* avec celle des *Allemans*, & tache de donner des raisons de la conformité que plusieurs Sçavans

ont trouvée entre elles. Enfin il pretend qu'après une revolution de plus de quatre mille ans, la Langue des *Titans*, qui a esté celle des anciens Gaulois, s'est conservée jusques à notre temps, & que c'est celle qui est en usage aujourd'huy dans la Basse-Bretagne, & dans la partie de l'Angleterre qu'on nomme le Pays de Galles.

Peut-estre que les preuves que le P. Pezeron apporte de tout ce qu'il avance dans cet Ouvrage, ne paroistront pas decisives à tous ceux qui liront son Livre: On dira qu'il n'est pas merueilleux qu'on trouve dans des Langues fort differentes, des termes qui leur soient communs pour marquer les mêmes choses, sans qu'elles les aient empruntés les unes des autres. Il suffit pour cela qu'elles tirent toutes leur origine de la même source. Il est vrai que la confusion des Langues est certaine; mais elle n'a peut-estre pas esté si entiere, qu'il ne soit resté quelques mots de la premiere Langue, qui ont passé dans celles qui se sont formées dans la suite, comme plusieurs Sçavans l'ont remarqué. Il n'y a pas d'apparence que le P. Pezeron disconvienne de la verité de ce principe, suivant lequel on pourroit dire, que les mots Grecs, Latins, Allemans, & autres qu'il fait venir du Bas-Breton, tirent tous leur origine d'une langue plus ancienne, dont les termes se trouvent répandus dans celles qui se sont formées depuis. Quoy qu'il en soit, il faut
 avouer

avouër que les recherches de ce Pere sont curieuses & utiles , & qu'elles peuvent sur tout beaucoup servir à découvrir la verité de l'ancienne Histoire , que les Grecs ont tellement déguisée , en l'enveloppant de fables & de narrations ridicules , qu'il a esté jusques à present impossible de débrouiller ce cahos.

Ceux qui sont curieux d'Etymologies , seront bien-aïses de trouver à la fin de ce Volume, trois tables de mots Grecs, Latins, & Allemans, tirez de la Langue Celtique.

Caroli Musitani , Philosophi ac Medici experientissimi Trutina Medica, in tres Libros divisa. Coloniae Allobrogum. C'est à dire , *Examen des différentes Opinions des Medecins. Par Charles Musitan. A Geneve. 1701. Vol. in 4. pp. 759.*

M. Musitan examine icy les opinions des Medecins anciens & des Medecins modernes , sur le sujet des maladies. Il rapporte les sentimens d'Hyppocrate , de Galien , de Paracelse , de Van-Helmon , &c. & approuve comme bon , ce qu'il y trouve de conforme aux loix de la nature , & rejette comme mauvais ce qu'il croit les contrarier. Il ne se borne pas à l'examen de ce que ces Auteurs ont écrit sur les causes des maladies : Il considere encore quelles sont leurs opinions sur les signes de ces

qu'on appelle communement le vent

Dans la premiere, M. Musitan traite de l'apoplexie, de la paralyse, de l'incocohemar, des affections soporeuses, des somnambules, c'est à dire, de ceux qui se lèvent en dormant, & qui marchent sans s'éveiller. Il y traite de l'épilepsie, des convulsions, de la phrenesie, de la rage, des philtres, de la melancholie, des vertiges, & de l'esquinancie. Il y parle de toutes les maladies des yeux, de toutes celles qui attaquent les oreilles, le nez, la langue, & les dents.

Dans la seconde, il traite de la pleurésie, de l'asthme, de l'hydropisie de poitrine, de l'empyeme, de la toux, du crachement de sang, de la phtisie, de la palpitation du cœur, de la lipothymie, & de la syncope.

Dans la troisieme, il traite de toutes les

vomiffemens, du hoquet, du *Coleramor-*
lus, de la lienterie, du *Miferere*, de la diar-
 rhée, & de la dyffenterie, du tenefme ou
 des épreintes, de la maladie qu'on nomme
 flux hepaticque, de la jauniffe, de la melan-
 cholie hypochondriaque, de l'hydropifie,
 du diabete, ou de l'incontinence d'urine,
 de la pierre, & de la goutte.

La methode qu'il fuit, eft de décrire
 d'abord la maladie dont il s'agit, puis de
 rapporter les fentimens des anciens sur les
 caufes de cette maladie; enfuite d'expofer
 le fien, qui eft prefque toujours celuy des
 modernes; après cela de venir aux progno-
 nostics de cette maladie, & enfin de mar-
 quer comment les anciens s'y prenoient
 pour la guerir, & comment il s'y faut pren-
 dre en effet.

Nous ne fçauroids faire icy l'Extrait de
 tout ce que l'Auteur dit sur tant de matie-
 res differentes; nous nous bornerons aux
 chapitres du *Cochemar* & des *Somnambu-*
les.

DU COCHEMAR.

Le *Cochemar* eft une maladie qui fait
 sentir dans le fommeil, je ne fçay quel
 poids fuffoquant dont on tâche de fe déli-
 vrer par toutes fortes d'efforts, fans pou-
 voir neanmoins ni crier ni fe mouvoir. Il
 femble aux uns que c'eft une mafle qu'ils
 ont fur la poitrine, aux autres que c'eft
 quel-

quelque personne, ou quelque bête affreuse qui se tient sur eux. Cette maladie s'appelle chez les Medecins, Ephialte, d'un mot grec qui signifie attaquer, assaillir. Pline dans le 25. Livre de son Histoire Naturelle, Chapitre 4. croit que ce sont des Faunes qui se jouent ainsi des hommes pendant le sommeil; d'autres s'imaginent que ce sont des demons qui empruntent une figure humaine & qui viennent ainsi la nuit dans les maisons. Ce sentiment a donné lieu à quelques anciens, de croire que des demons incubes avoient quelquefois commerce avec des femmes. Cette opinion toute ridicule qu'elle est, a eu ses partisans. Elle s'introduisit d'abord par la stupidité, & ensuite s'établit par le dérèglement, qui la trouva commode à ses fins. Les anciens ont eu diverses pensées sur la cause de ce mal. Rhafis & Avicenne disent qu'il vient immédiatement d'un sang fereux & crud. Mais ce sentiment se détruit par l'expérience puis que l'on voit des gens entierement pleins de sang, & d'un sang fereux, n'est nullement sujets à cette maladie. Fernel assure qu'il est causé par les excez du boire & du manger; mais il y a bien de l'apparence que cette cause n'est pas l'unique qu'il faut leur assigner ici; puis que souvent l'Ephialte attaque des gens qui sont d'une vie tres saine, ainsi que notre Auteur dit l'avoir eu en la personne d'un Prêtre qui toutes les nuits étoit attaqué de ce mal, quoi qu'il

ait pauvrement, & que le plus souvent
 laist coucher sans souper.

ailleurs cette maladie regna une fois à
 de telle sorte, qu'elle n'épargnoit
 personne, & que comme une peste, elle
 fit un grand nombre de peuples: dans
 temps-là néanmoins on n'y mangeoit &
 n'y beuvoit pas plus qu'à l'ordinaire.

Quelques Auteurs attribuent la cause de
 l'Éphialte à un air froid & grossier; & ceux-
 ne rencontrent pas mieux, puisque cet-
 maladie n'est pas plus ordinaire dans les
 froids, que dans les autres. Averrhoës
 que l'Éphialte vient d'une intemperie
 humide; mais ce ne sont là que des mots.
 Le secte des Humoristes pretend que ce
 mal est causé par des vapeurs grossieres,
 qui s'élevent d'une pituite froide & épaisse,
 embarrassent de telle maniere les orga-
 nes de la respiration, qu'il semble qu'on
 en effet un poids sur la poitrine. Mais
 même le cochemar vient tout d'un coup,
 qu'il s'en va de même, il semble que si
 mal estoit produit par des vapeurs, ce
 doit plustôt, dit M. Musitan, par des va-
 peurs subtiles, que par des vapeurs grossie-
 res. Notre Auteur après avoir refuté ces
 opinions, declare la sienne. La veritable
 cause du cochemar est une serosité acide
 pendant le sommeil attaque d'abord les
 fibres du diaphragme, & les muscles de la
 poitrine, & à force de les picoter les prive
 leur mouvement naturel; ce défaut de
 mou-

mouvement donne occasion à l'ame de croire que quelque poids fort lourd est sur son corps, & dans cette erreur elle se laisse aller à des imaginations si vives, qu'après le reveil elle a quelquefois de la peine à ne pas prendre pour une realité, le songe qu'elle a fait. M. Musitan remarque icy que l'Ephialte n'est pas une maladie si attachée au sommeil, qu'elle n'arrive quelquefois en d'autres temps: & il renvoye là dessus les lecteurs à Rhod. cent. 1. observ. 54. à Smetius, in *miscellaneis Medicis*, & à quelques autres qui en ont rapporté des exemples. En suite il vient à ce qui regarde le traitement de cette maladie.

L'Ephialte n'est pas à craindre quand il arrive rarement; mais quand il est frequent, il degene quelquefois en epilepsie, ou il se tourne en apoplexie, en manie, en melancholie hypochondriaque, & quelquefois tué subitement dans le sommeil. Ainsi il n'est pas d'une petite consequence de proposer quelques remedes contre un mal dont les suites sont si à craindre.

Notre Auteur se moque de la maniere dont quelques gens s'y prenoient anciennement pour guerir l'Ephialte. Les uns ordonnoient au malade de se coiffer avec une peau de loup: d'autres faisoient venir un Prestre, qui en surplis & en étole recitoit plusieurs oraisons, & avec force eau benite, tâchoit de chasser du logis le pretendu demon Incube, sans faire reflexion, dit-il,

que

bonne priere est de demander à Dieu
: nous induise point en tentation.

: guerir le Cochemar, il faut éva-
matiere mucilagineuse, & la lym-
ide qui empêche le mouvement du
gme, & des muscles de la poitrine.
leur moyen pour réussir dans cette
tion, est de purger avec quelques
de tartre Emetique, ou avec un gros
i d'extrait d'hellebore noir, un scru-
: demi de mercure doux, trois ou
grains de diagrede, un grain de tro-
: alhandal, mêlez avec une suffisan-
atité d'huile d'anis distillée, & redui-
etites pilules. On ne sçauroit trop
ces pilules non seulement contre l'E-
, mais même contre l'Epilepsie. No-
teur recommande encore beaucoup
pilules d'aloës qui se prennent le soir
atement avant le souper.

nd le corps est suffisamment purgé,
recourir à des remedes spiritueux,
e sont l'esprit de sel ammoniac, le
til de corne de cerf, le magistere
in &c.

re Auteur ajoute, que quelques grains
pris un peu avant que de se coucher,
a moyen spécifique pour se preserver
hemar.

seigne icy contre le même mal, la
sition d'un baume dont il n'y a qu'à
er la region de l'estomach & de la
e. Ce baume outre la vertu qu'il a

de

de preserver de l'Ephialte, c'est un
 que contre toutes sortes de playes,
 tre la gangrene. Il est si ennet
 corruption, que si l'on en met
 gouttes sur un morceau de chair fa
 corrompre, comme est par exemple
 de veau, cette chair ne pourrira ja
 deviendra à la longue comme u
 mic.

Ce baume a plusieurs autres ver
 fiderables que notre Auteur décrit.
 Nous donnerions la preparation
 mede si utile, si nous ne craignons
 trop étendre : On la peut voir da
 teur à la page 74.

DES SOMNAMBULI

On appelle Somnambules ceux q
 en dormant, se levent, marchent
 rent sans s'evveiller. Notre Auteu
 voir eu un ami à qui cela arrivoit
 toutes les nuits, & à qui il a veu
 que nous allons dire: Au milieu d
 il se levoit de son lit, sortoit du
 alloit dans une maison voisine q
 ruinée, & où il n'y avoit que
 murs, & quelques poutres mal assi
 montoit au plus haut de cette maï
 toit d'une poutre à l'autre, quoy
 eût au dessous un profond abyss
 certaine nuit qu'il faisoit clair de le
 Musitan ayant apperçu son ami qui

infi, l'attendit au retour, & si tost qu'il fut rentré le fouetta rudement. Il reitera ce remede quelques autres nuits de suite, & par ce moyen guerit son ami.

Les Somnambules font des choses surprenantes. Il y en a qui écrivent & qui lisent, d'autres qui tirent l'épée, d'autres qui traversent des rivieres à la nage, d'autres qui montent sur des toits. Ils s'accordent tous en une chose, qui est de se rendre ensuite dans leur lit, d'y dormir tranquillement, & puis de se reveiller sans se ressouvenir de ce qui s'est passé.

Notre Auteur fait là-dessus une reflexion. Comment nous assurera-t-on, dit-il, que toute notre vie ne soit pas un continuel songe, & que tout ce que nous faisons croquant estre éveillé, nous ne le faisons pas en dormant?

Les actions des Somnambules ne sont pas faciles à expliquer. Quelques Medecins en attribuent la cause à la melancholie, d'autres à la bile, d'autres à la pituite, d'autres à l'abondance du sang. Mais ils se trompent tous; puisque l'experience fait voir que la maladie des Somnambules n'est pas plus attachée à un temperament qu'à un autre.

Sennert ne rencontre pas mieux quand il lit, que la veritable cause de ce sommeil ambulante, vient d'une vapeur narcotique; puisque par là il explique seulement d'où vient qu'on dort, & non d'où vient qu'on marche en dormant.

de, M. Musitan la réfute au long.
D'autres soutiennent qu'il y a
Somnambules quelque chose de su
mais notre Auteur appelle ce sentin
saint azile de l'ignorance, *Sanctum
tia axilum.*

La véritable cause du sommeil d
nambules, de ce sommeil qui fait l
choses qu'on n'oseroit jamais tente
étoit éveillé, vient, dit M. Musita
ne vapeur semblable à celle qui
gens yvres, lesquels s'exposent ha
à des dangers, dont ensuite ils fr
quand les fumées du vin sont passé
tre Auteur étend cette explication
ne la rend pas plus intelligible.

Cette maladie n'attaque gueres
jeunes gens. Ceux qui y sont sujets
fuir les alimens grossiers, comme l

ment ; mais s'il est dans un endroit creux, comme sur le bord d'un toit, un puis, il y a du risque à l'éveiller. Notre Auteur examine avec soin toutes ces maladies du corps humain. Il se d'excellens remedes pour les guerir, serve toujours beaucoup de methode ses traitemens. Il n'est point Galenique c'est ce qui luy a attiré l'inimitié de nos Medecins, qui s'imaginent que Galien est infallible. M. Musitan a composé plusieurs autres Ouvrages, & entre autres un Traicté des Fievres, imprimé en 1700. une autre sous le titre de *Pyrotechnia Sophia*, imprimée en la même année, & une *Chimie* imprimée en 1698.

que de M. Leibnitz, sur un Endroit des nouveaux Elemens d'Algebre de M. Ozanam.

Algebre de M. Ozanam, que je viens de recevoir, me paroist bien meilleure que la pluspart de celles qu'on a vues de quelque temps, qui ne font que copier les autres & ses Commentateurs. Je suis persuadé qu'il fasse revivre une partie des inventions de Viète, inventeur de la *Specieuse*, qui meritoient de n'estre point oubliées. On trouve de plus quelques adresses tres-utiles pour résoudre les problemes à la mode de Diophante. C'est fort bien fait aussi qu'il cherche à dissoudre les divisions qui se doivent faire des Polynomes irrationels, ou d'oster
l'a-

donné, le produit devienne rationel. Mais
 arresté en beau chemin, ayant crû
 que cela n'alloit que jusqu'aux Quadrats
 dans les racines quarrées. C'est pour
 je veux en donner la solution, dans
 un Trinome, ou Quinome, comme il l'a
 afin de l'encourager, ou quelqu'autre
 aura le loisir, à achever cette recherche
 qui le merite assez.

Soit un Quinome $a + b + c + d + e$
 j'entends par ces lettres des quarrés
 dont les quarrés sont rationels; par ex.
 $\sqrt{2} + \sqrt{3} + \sqrt{5} + \sqrt{7} + \sqrt{11}$.
 Multiplions le Quinome proposé par $a +$
 $c - d - e$, & il vient $2ab + 2ac -$
 $2de + mm$, supposant $mm =$
 $bb + cc - dd - ee$. Il est vray
 que le produit est encore un Quinome et
 mais nous corrigerons ce défaut dans
 la suite. Multiplions ce produit par $a + b +$

en multipliant ce qui en vient, encore par
 $2ab + 2ac + 2bc + 2de - mm$; ou
 en multipliant le *Quinome* proposé tout
 d'un coup par $(a+b+c-d-e)$ ($2a$
 $b + 2ac + 2bc + 2de - mm$). Mais
 si au lieu de cela on multiplioit le *Qui-*
nome proposé par $(a+b+c-d-e)$
 $(2ab + 2ac + 2bc + 2de - mm)$
 $- 8abc$; il est visible qu'il proviendrait
 $-n^4 + 4mmde + 8abc(a+b+c)$
 $- 8abc(a+b+c+d+e)$. c'est à-
 dire $-n^4 + 4mmde - 8abc(d+e)$.
 Ce qui est un *Quadrinome*; & nous avons
 gagné. Mais qui plus est, ce *Quadrinome*
 a l'avantage de pouvoir estre réduit d'abord
 au binome, en employant la seule multi-
 plication par son contraire, sans passer par
 le trinome: & ainsi nous rattrapons ce que
 nous avons esté obligez de perdre au com-
 mencement par une multiplication qui n'a-
 vançoit pas d'abord. Car multipliant ce
 produit par $-n^4 + 4mmde + 8abc$
 $(d+e)$, il nous viendra $p^2 - 8q^2de$.
 opposant $p^2 = n^2 + 4mmdee - 64$
 $abbcc(dd+ee)$, & $q^2 = mmm^2 + 16$
 $abbcc$. Et ce produit estant enfin mul-
 plié par $p^2 + 8q^2de$, nous aurons une
 quantité delivrée de l'asymmetrie, qui est
 $-64q^2dde$. Ce qu'il falloit fai-
 re. Et ce produit nous vient en multipliant
Quinome $a+b+c+d+e$ par le pro-
 duit de ces trois quantitez: $(a+b+c-$
 $-e)$ ($2ab + 2ac + 2bc + 2de -$
 mm)

$mm) - 8abc, -n^4 + 4mmde +$
 $(d+e), p^3 + 8q^2de.$

Il y a demonstration, que tout
 me, quel que puisse estre le nomb
 quelle que puisse estre l'espece des
 pourra toujours estre multiplié par
 le formule, que le produit soit rati
 en poussant le calcul des canons, or
 vera une progression réglée qui no
 gnera la peine d'aller plus loin. J'
 canons, des formules generales, q
 nent d'abord ce qu'on demande. Pa
 ple à l'égard des racines quarrées,
 ra.

dans le Binome

dans le Trinome

$$\begin{array}{l}
 a + b, \quad a - b = aa - bb \\
 a + b + c, \quad a^3 - aab + 2abc = a^4 - \\
 \quad \quad \quad b^3 \quad \quad abb \quad \quad \quad b^4 \\
 \quad \quad \quad c^3 \quad \quad \quad aac \quad \quad \quad c^4 \\
 \quad \quad \quad \quad \quad \quad acc \\
 \quad \quad \quad \quad \quad \quad bbc \\
 \quad \quad \quad \quad \quad \quad bcc
 \end{array}$$

Et on pourra calculer des canons
 bles pour le Quadrinome, Quinom
 ce qui donnera enfin la regle de la p
 sion, qui est le canon des canons
 coutume de me servir d'expressio
 gées; par exemple, en disant dan
 nome, $a, a^3 - aab + 2abc =$
 $2aabb.$

*Quelques autres Remarques sur le même
Traité d'Algebre à l'occasion de
celle de M. Leibnitz.*

Un simple défaut d'attention, a empêché M. Ozanam de s'appercevoir que sa methode, qui est aussi celle du P. Prestet, s'étendoit à tous les multinomes d'incommensurables. S'il se fût seulement avisé de l'essayer, il auroit vû sans peine qu'elle a toute l'étendue qu'on peut desirer. C'est aussi ce que reconnoit le celebre Auteur de la Remarque, en disant que M. Ozanam *s'est arrêté en beau chemin.*

On avoit fait la même remarque; & l'on peut assurer M. Leibnitz, qu'il aura dans peu de temps un entiere satisfaction sur la recherche à laquelle il invite les Algebristes. Ce n'est au reste que pour les exciter à ce travail qu'un aussi sçavant homme que luy veut bien en relever le prix. Dans le fond, pour trouver les formules qu'il demande, il n'y a qu'à calculer; mais le calcul est long, & tres rude; & comme on ne voit pas qu'elles puissent estre d'usage dans la pratique, cette inutilité décourage.

Aux reflexions de M. Leibnitz, nous allons joindre icy par occasion seulement, & sans ordre, quelques-unes de celles qui se sont présentées à nous en lisant l'Algebre de M. Ozanam. Nous l'avons lûe avec beau-

me assez grec. Je voudrois qu'Ozanam n'eût pas dit que Descartes a fait l'imitation de Viète, & que quelques autres ont affecté de ne pas servir des termes de Viète, par un principe de vanité. Je suis persuadé que M. Ozanam pense cela comme il a étudié Viète dans sa jeunesse. L'usage luy a rendu familiers les termes de l'Auteur, & ils luy paroissent naturels, qu'il ne croit pas que l'on puisse parler un autre langage, sans affectation & sans vanité. il pense donc véritablement ce qu'il dit; mais on ne pensera pas de luy, & l'on jugera que ce reproche de vanité & d'affectation, pourroit être appliqué.

Quelques mots grecs conservés dans son ouvrage, ne font pas que M. Ozanam ne soit intelligible, methodique. Il seroit à souhaiter pour ceux qui voudroient prendre l'Algebre dans ses Elements, & dans d'autres Ouvrages, qu'il

traction des racines d'une puissance impar-
 aite. Ces suites estant d'un grand usage pour
 resoudre plusieurs problemes de la Geome-
 trie composee. Il seroit sur tout à souhait-
 ter, qu'il n'eût pas omis les demonstrations
 des operations du calcul dans le premier li-
 vre, & celles des regles de l'Analyse dans
 le second. On en trouve tres peu dans l'un
 & dans l'autre; & cependant c'est ce qu'il
 y a de plus utile pour faire entrer dans les
 principes des regles, ceux qui commen-
 cent; pour leur en ôter toutes les difficul-
 tez, pour leur donner l'adresse d'en inver-
 ter de semblables; en un mot pour les ren-
 dre maîtres de cette science generale de
 Mathematiques.

Ces demonstrations leur auroient fait
 tout l'art des nouvelles methodes de l'Al-
 gebre pour resoudre les Equations. 1.]
 leur auroient montré que les deux pre-
 mieres methodes pour le second degre (p.]
 234. & suiv.) dependent du même prin-
 cipe, & n'en font qu'une seule, puisqu'
 étant le produit des deux racines,
 de $yy - zz$ égal au dernier terme
 en même temps $y + z$ égal à l'une
 des racines, que l'autre racine ne soit
 ce qui fait la seconde methode.

2. Elles leur auroient appris que
 les nouvelles methodes qu'il donne (pa-
 ges 234. & suiv.) pour trouver une racine
 d'une Equation $x^3 + apx - aaq = 0$; x

$= 0$, en supposant pour la première $y^3 = aaq$, & $x = x - y$; & pour la seconde $x^3 + y^3 = aaq$, & $x = x + y$, dérivant de la nature même des équations: que, si l'on suppose que $x - y$ est la racine de la première, & $x + y$ celle de la seconde, il faut qu'en divisant la première par $x - y = 0$, & la seconde par $x + y = 0$, le reste de la division soit égal à ce qui arrive nécessairement par les suppositions précédentes.

Ils auroient aussi vu que l'Equation $xy + yy - ap = 0$ (pag. 247.) qui en ajoutant ces deux Equations $x^3 - aaq = 0$, $y^3 - apy - aaq = 0$, & faisant leur produit par $x + y$, ne contient les deux racines véritables de $x^3 - apx - aaq = 0$, que par la même raison; c'est-à-dire parce qu'en supposant que y représente une racine véritable de $y^3 - apy - aaq$ connue par la méthode précédente, & que x de $x^3 - apx + aaq = 0$; si l'on divise $x^3 + aaq = 0$, par $x + y = 0$, le quotient sera exact, en ôtant le reste de la division $y^3 - apy - aaq = 0$, &c. Il est bon de remarquer qu'il y a une faute d'impression pag. 248.

au lieu de $\frac{1}{2}y + \frac{1}{2}x + \frac{3}{4}yy + \frac{1}{4}xx - ap$, il faut

$$y - \frac{1}{2}x + \sqrt{-\frac{3}{4}yy - \frac{1}{2}yx - \frac{1}{4}xx + ap},$$

$$- \frac{1}{2}x - \sqrt{-\frac{3}{4}yy - \frac{1}{2}yx - \frac{1}{4}xx + ap}.$$

Mais ce qui seroit le plus à souhaiter des démonstrations, c'est que l'auteur en eût donné une exacte de la règle de M. Descartes, laquelle apprend à distinguer dans une Equation dont toutes les racines sont réelles, combien il y en a de vraies, & combien de fausses; car jusque-là ce n'est que par induction qu'on conjecture qu'il y en a autant de véritables, qu'il y a de suite deux signes opposés $-$, & autant de fausses qu'il y a de suite deux mêmes signes $+$ ou $-$ — sonne que je sçache n'en a donné une démonstration parfaite, & qui ne laisse rien à désirer. M. Ozanam se contente de copier les autres, d'établir cette règle sur un exemple particulier, & d'ajouter qu'elle s'applique à toutes sortes d'Equations. Il prétend (pag. 176.) qu'elle s'applique même à celles qui ont pour racines de simples imaginaires; quoy que M. Descartes en ait formellement exceptées, & d'autres après luy ayant fait voir clair qu'en effet il y a des cas où les racines imaginaires rendent cette règle inutile. Il est surpris que l'Auteur repete icy ce qu'il avoit déjà écrit sur cette matière dans les Journaux des Sçavans de 1684. & qui a été trouvé solidement réfuté par le P. I. dans ses *Elemens des Mathématiques*, tome 1. liv. 8. pag. 365. Je ne sçaurois croire que M. Ozanam ait lu cette réfutation; car il ne point parler des autres choses, s'il

lucé, il n'auroit pas manqué de corriger la méprise qui luy estoit échappée, & dans laquelle il tombe encore, en persistant de dire qu'afin que la racine imaginaire, $a + \sqrt{-bb}$ soit essentiellement fausse, ou, ce qui est la même chose selon luy, que son cube soit négatif, il faut que $3aa$ ne soit pas plus grand que bb . L'exemple contraire qu'apporte le P. Prestet, fait voir évidemment que ce cube peut estre négatif, quoi que la valeur de $3aa$ surpasse celle de bb . Si l'on prend, dit-il, 2, pour a ; & 6, pour bb ; ou $2 + \sqrt{-6}$ pour $a + \sqrt{-bb}$, son cube $-28 + 6\sqrt{-6}$ sera négatif, quoi que $3aa$ ou 12 soit plus grand que bb , ou 6. Cela est sans réplique.

L. 2. probl. 4. pag. 221. M. Ozanam enseigne dans ce probleme l'usage des transformations pour faire évanouir celui qu'on voudra des termes moyens d'une Equation; mais si on veut appliquer cette methode à quelqu'un des derniers termes d'une Equation fort élevée, elle suppose la résolution des Equations du 3. degré & 4. degré, &c.

On souhaiteroit encore que M. Ozanam eût donné des formules des Equations du 3. degré qui font connoître les cas où les racines sont commensurables, & ceux où elles ne le sont pas, afin d'épargner la peine d'extraire des racines cubiques, & quarrées, quand on peut s'en passer; & comme toute les racines qu'il donne contiennent

nent les signes radicaux, il eût esté bon de faire voir 1. que $\sqrt{\frac{1}{4}a^2qq - \frac{1}{27}a^3p^3}$ est une expression imaginaire, lors que toutes les racines de l'Equation sont reelles: 2. que les racines imaginaires sont toujours en nombre pair dans une Equation; & qu'ainsi il y en a toujours au moins une reelles dans une Equation du 3. degré, quoi que la formule qui l'exprime par les methodes de M. Ozanam, renferme quelquefois des grandeurs imaginaires, que cet Auteur reduit dans quelques cas à une grandeur reelles, en faisant en sorte que les imaginaires se détruisent par des signes opposés. Si M. Ozanam au reste avoit trouvé une regle generale pour cela, le cas où les Equations du 3. degré sont irreductibles, seroit entierement resolu, & il obligeroit infiniment tous ceux qui s'appliquent à l'Analyse, s'il vouloit en faire part au public.

Il ne donne point les methodes particulieres qui conviennent aux Equations composées dont quelques-unes des racines sont égales; ce qui est pourtant d'un grand usage dans la Geometrie composée. Peut-estre n'a-t-il rien de particulier là-dessus, & il n'a pas voulu copier les Commentateurs de M. Descartes.

Il ne dit rien non plus des Equations qui passent le 4. degré, ni de la maniere de trouver les racines approchées des Equations Algebriques.

L'Auteur n'a pas donné aux matieres
 quées dans le premier & dans le second
 , toute l'étendue qu'on desireroit ;
 compense il s'est extremement étendu
 e troisième Livre. Il y applique les
 de l'analyse aux problemes d'Arith-
 ue déterminez, *Simples, Plans, & So-*
 & ensuite aux problemes indetermi-
 il y enseigne tout ce qui regarde les
 s, doubles & triples égalitez, & don-
 principes necessaires pour resoudre
 maniere generale & en nombres ratios-
 es questions de Diophante. Il appli-
 y-même ces principes à plusieurs que-
 Il y a dans tout cela quantité de
 curieuses. Peut-estre ne sont-elles
 si utiles que celles que l'Auteur a ne-
 s dans les autres Livres : mais elles ne
 t pas d'estre excellentes, & de faire
 ue M. Ozanam possede parfaitement
 ace dont il fait profession.



Du Lundi 18. Juin, M.DCC

*Histoire Ecclesiastique, par M. Fleury
Abbé du Loc-Dieu, Sousprecepte
d'Espagne, de M. le Duc de Bourgogne
M. le Duc de Berry. Tom. IX. depuis
jusqu'à l'an 794. A Paris, chez
Aubouyn & Pierre Emery. Quatre
gustins. 1703. vol. in 4. pagg. 6*

CE neuvième Tome de l'Histoire
Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury
renferme ce qui s'est passé de
considérable dans l'Eglise depuis
jusqu'à l'an 794. L'Auteur l'a divisé en
5. livres. Dans le premier, qui

en retrancher la cause, l'Empereur Constantin Pogonat crut qu'il estoit à propos de convoquer un Concile. Il le fit : les Legats du Pape Agathon s'y trouverent, & les Députez d'un Synode que ce Pape venoit de tenir à Rome, y porterent aussi la confession de foy des Eglises d'Occident.

Les Peres y definirent deux volonteZ & deux operations naturelles en Jesus-Christ, anathematizerent les Auteurs du Monothelisme, parmi lesquels ils enveloperent le Pape Honorius, & deposerent Macaire Patriarche d'Antioche. La temerité d'un certain Polichrone, sectateur de ce Prelat, donna lieu dans cette assemblée à un genre de preuve assez extraordinaire. Cet Heretique, qui estoit Prêtre & Moine, eut l'impudence d'offrir de prouver la pureté de la doctrine des Monothelites par la resurrection d'un mort ; & passant plus outre, il essaya publiquement de faire un si grand miracle. Les Legats du Pape & 165. Evêques souscrivirent à ce Concile, qui fut receü par les Eglises d'Espagne dans un Synode assemblé à Toledé en 684.

Il est aussi parlé dans le même Livre d'un Concile de Rome, de six de Toledé, d'un de Saragosse, & d'un *in Trullo*. L'un de ces Conciles de Toledé dépouille le bon Roy Vamba de sa Royauté, parce que malheureusement ce Prince avoit esté revêtu d'un froc à son insceu, dans le temps d'une dangereuse maladie. Un autre de ces

ses.

Le Concile *in Trullo*, qu'on regard
me un supplement des deux dernier
ciles Generaux qui n'avoient point
Canons, en fit 102. & se proposa
donner à toutel'Eglise comme un Co
versel. Un de ces Canons défend au
tres, aux Diacres & aux Soudiacres
marier après leur Ordination, leur p
tant neanmoins de continuer de vivre
leurs femmes, s'ils estoient mariez
vant; ce qui sert encore de regle à
les Eglises d'Orient. L'Empereur Jus
les quatre Patriarches, 211. Eveque
Legats mêmes du Pape Sergius, si n
croyons Anastase, touscrivirent à ce
de. Mais ce qui est certain, c'est
Sergius, ni ses successeurs ne l'ont
voulu approuver.

stoire du Monothélisme. L'an 694. Justinien avoit esté déthroné par Leonce, qui avoit pris sa place. Deux ans après Apfirmare, surnommé Tibere, enferma Leonce dans un Colitre, & monta luy-même sur le Throne. En 705. Justinien fut rétabli; mais ayant esté massacré 5. ans après, Bardanne, surnommé Philippique, prit la Couronne. Celui-ci fit condanner dans un Conciliabule le sixième Concile general, & en fit bruler publiquement les actes, chassa de Constantinople le Patriarche Cyrus, & le confina dans un cloître; en un mot, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit servir à faire revivre le Monothélisme. Mais ayant esté déthroné dès la troisième année de son regne, les actes du sixième Concile general furent authentiquement rétablis, & les siens abrogez.

La mechanceté du Roy Vitiza ne causa pas de moindres desordres dans les Eglises d'Espagne après le dixhuitième & dernier Concile de Toledé. Non seulement ce Prince libertin permit à tous les Clercs d'avoir des femmes & des concubines, mais aussi il le leur commanda; ne les laissant libres sur cet article que par rapport au nombre de ces dernieres. Nous voyons quelques années après, c'est à dire en 713. la fin du regne des Goths dans cette partie de l'Europe, les Mahometans s'en étant rendus les maîtres par la trahison du Comte Ju-

Les histoires des Saints de ce siecle, fournissent d'autres evenemens tres memorables : la conversion des Frisons par les Saints Wilbrod & Wulfran ; celle du Duc & du peuple de Baviere , par Saint Rupert ou Robert , premier Evêque de Sallbourg ; la Mission extraordinaire de Saint Corbinien ; les merveilles operées par Saint Boniface Apôtre de l'Allemagne.

Le troisieme livre contient principalement trois choses : les commencemens des Iconoclastes , les ravages des Sarazins , & les progresz de Saint Boniface dans la conversion des Infidelles.

Leon Isaurien étant parvenu à l'Empire en 716. tomba dix ans après dans l'erreur des Mahometans qui condamne le culte des Images , & y fut confirmé par un Apostat nommé Dezer , & par un Evêque Phrigien appellé Constantin. Avant de decouvrir ouvertement son sentiment , il fonda la disposition de ses Peuples dans une assemblée publique , & trois ans après il fit un decret pour abolir les Images.

M. Fleury rapporte les desordres que causa dans Constantinople la destruction d'une Image qui passoit pour miraculeuse , les excès de l'Empereur contre le Patriarche Germain , âgé de 80. ans ; sa cruauté à l'égard de plusieurs sçavans hommes Gardiens d'une Biblioteque de 30000. volumes , laquelle il fit bruler avec eux ; ses intrigues pour se defaire de Gregoire II. & les violen-

ces horribles qu'il exerça sur ses peuples.

Tandis que ceux-ci se souleverent de toutes parts contre lui, les Papes firent éclater leur fidélité, & témoignèrent par leur sage conduite, qu'on peut en un même temps & rendre ses devoirs aux Princes, & résister à l'ennemi de Dieu. On passe les raisons avec lesquelles saint Germain, Gregoire III. & Saint Jean Damascene, qui n'estoit point sujet de Leon, défendirent le culte des Images; il faut seulement observer que ses Iconoclastes conservoient la Croix, & que l'Eglise Grecque n'admettoit que les Images de platte peinture.

Après que les Sarazins eurent envahi l'Espagne, ils firent à diverses reprises de grandes irruptions dans la France; mais ce ne fut pas toujours impunément. Eudes Duc d'Aquitaine, comme il l'écrit à Greg. II. leur tua dans un seul combat, 375000. hommes: & les armes de Charles Martel ne furent pas moins heureusement meurtrieres que celles de ce Duc. Ces Victoires n'empêcherent pas ces cruels Etrangers de faire une infinité de maux, (& un grand nombre de Martyrs, par tout où ils mirent le pied.

L'Eglise n'estoit tranquille qu'en Allemagne, par les soins de Saint Boniface. Il érigea quatre Evêchez dans la Baviere, & trois autres dans la Germanie, dont il n'y a plus que celui de Virsbourg qui subsiste. Il fonda

fonda en differens lieux des Abbayes d'hommes & de filles, entr'autres l'Abbaye de Fulde, que le Pape Zacharie exempta depuis à sa consideration, de la Jurisdiction de tout Evêque, excepté celuy de Rome; & que M. Fleury regarde comme la premiere Abbaye qui ait joui d'un pareil privilege. Il tint aussi plusieurs Conciles: un dans la Germanie, dont on ne sçait pas le lieu; un à Leptine ou Lessine en Cambresis; un troisième à Soissons, & un quatrième où il deposa l'Evêque de Mayence. Deux autres Evêques imposteurs, Adalbert & Clement, dont on lit ici les reveries, furent aussi deposez sur sa denonciation, dans un Concile tenu à Rome; & ce fut depuis ce Concile que son Siege fut enfin fixé à Mayence, & qu'on rendit à cette Ville la dignité de Metropole, qu'elle avoit eue anciennement.

Au quatrième livre notre Auteur suit encore pendant quelque temps la Vie de saint Boniface, & enfin en l'année 755. il nous donne son martyre, dont on voit icy les circonstances; il reprend ensuite l'histoire des Iconoclastes.

Constantin, à qui certain cas arrivé pendant son Batême, avoit attaché le surnom de Copronyme, assembla en 754. un Concile de 338. Evêques, lesquels deciderent que le culte des Images étoit un culte Idolâtre, contraire aux sentimens des six Conciles Generaux, & propre à renouvel-

ler les erreurs que ces Conciles avoient condamnées. La Peinture y fut déclarée un art illicite: on y anathematiza Saint Germain de Constantinople, George de Chypre, & saint Jean de Damas: & à la fin du Concile Constantin de Sylée fut élevé sur le Siege de Constantinople qui venoit de vaquer. Il n'y avoit à cette Assemblée ni Legats du Pape, ni Patriarches, ni personne de leur part. Sur sa décision néanmoins l'Empereur fit bruler les Images par-tout, défigura les Eglises, & perfecuta les Moines Orthodoxes. Parmi plusieurs autres, S. Estienne, Abbé du Mont S. Auxence près de Nicomedie, se rendit illustre par ses souffrances.

Le sceptre qui passe des mains de Childeric III. dernier Roy de la premiere Race dans celles de Pepin premier Roi de la seconde, en consequence d'une réponse du Pape Zacarie, attire ensuite l'attention des lecteurs sur la France. A ce Pape succeda Etienne II.

Astolphe Roy des Lombards, profitant de la foiblesse des Empereurs de Constantinople, aggrandissoit tous les jours ses Etats, & par la prise de Ravenne, avoit mis fin à l'Exarcate, après une durée de 180. ans. Dans le dessein de pousser plus loin ses conquêtes, il attaque aussi le Duché de Rome. Etienne crut arrêter cet Usurpateur pour quarante ans, par un traité qu'il fit avec luy; mais il ne l'arrêta que pour quatre
mois

Ce Prince s'avança au devant de
qu'à une lieue de Pontyon en Cha
& luy fit un accueil digne de sa
descendit d'abord de cheval ; se
devant luy avec la Reine, ses En
les Seigneurs de sa Cour ; & luy se
me d'Ecuyer une partie du che
Pontife accompagné de ce Monar
toute sa suite, continua sa route,
des hymnes en action de graces
qu'il fut arrivé à Pontyon, il fit d
presens à Pepin, & aux princip
neurs François.

Le lendemain Etienne s'humili
tour avec son Clergé. Couvert de
& revêtu d'un cilice, il se prost
pieds du Roy, le suppliant de dé
S. Siege de l'oppression sous laqu
missoit ; & il demeura constamme

& à l'Eglise Romaine, tant en son nom
 au nom des deux Princes Charles &
 Romain ses enfans, de plusieurs Villes &
 contrées d'Italie occupées par les Lombards.
 sa confiance ne le trompa point; car ayant
 été par deux fois en Italie, il chassa Al-
 ppe de Ravenne, & donna à l'Eglise
 maine vingt-deux villes, qui furent com-
 la base de sa grandeur temporelle.

Vers les mêmes temps il y eut en France
 plusieurs Conciles, ou Assemblées d'Evê-
 ques & de Seigneurs. Saint Chrodegang, qui
 résida à celle d'Attigni sur Aisne, dans
 Diocèse de Rheims, fût auteur d'une Re-
 gule pour les Clercs, laquelle il tira presque
 toute entiere de celle de saint Benoit. Des
 Legats du Pape & des Ambassadeurs de
 l'Empereur Constantin, assisterent au Syn-
 ode de Gentilly, & ces Grecs y reproche-
 rent aux Latins d'avoir ajouté *Filioque* au
 symbole.

Au cinquième livre, l'on voit que le Pa-
 pe Adrien, à l'exemple d'Etienne II, eut
 plusieurs fois au Roy de France contre l'oppres-
 sion de Didier Roy des Lombards, succés-
 seur d'Astolphe. Charles se transporta en
 Italie avec ses forces, dépouilla Didier, qu'il
 enferma dans le Monastere de Corbie; ane-
 tant le Royaume des Lombards, qui avoit
 été en Italie un peu plus de 200. ans,
 confirma au S. Siege la donation faite par
 Charlemagne, & l'augmenta même considerable-
 ment. Un autre voyage, qu'il fit quelque
 temps

temps après en Italie, valut encore à l'Eglise Romaine six villes, qu'il conquit sur Arigise Duc de Benevent. A son retour, il apporta en France le Chant Gregorien.

La suite des actions de ce Heros, donne occasion à M. Fleury de parler de la conversion des Saxons, & des travaux de S. Sturme, de saint Villehade, de saint Ludger, & de plusieurs autres saints Prêtres, qui allerent sous sa protection, leur prêcher l'Evangile. Il n'oublie ni ses Capitulaires, ni ceux de Theodulphe Evêque d'Orleans; & venant aux prétendues Decretales, il en montre évidemment la fausseté. Il reprend ensuite l'Histoire des Iconoclastes.

Irene Imperatrice de Constantinople, & son fils Constantin, ayant offert à Taraise le Siege Patriarchal de cette ville, celuy-cy ne l'avoit accepté qu'à condition qu'ils assembleroient incessamment un Concile. Ce qu'ils firent. Les Legats du Pape Adrien, & ceux des Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem, se rendirent pour cela à Constantinople en 786. Mais le Concile ne put se tenir en cette ville, à cause d'une émotion des gens de guerre suscitée par les Evêques Iconoclastes, & l'on fut obligé de le transférer à Nicée en Bithinie pour l'année suivante. Taraise en fit l'ouverture: on y compta jusqu'à 377. Evêques. Ceux qui l'année précédente avoient esté les auteurs du trouble, vinrent d'eux-mêmes à resipiscence dès les premières sessions.

ons. Le pretendu septième Concile General fut anathematizé. La question du culte des Images fut examinée par la tradition, plutôt que par une critique inquiète, dont les Peres ne se piquoient point. Les objections furent discutées; & comme les Iconoclastes adoroient la Croix, & souffroient des Images sur les vases & les ornemens sacrez, les Prelats assemblez, combattant ces Heretiques par eux-mêmes, conclurent qu'ils ne devoient point faire de difficulté d'en admettre ailleurs. Saint Germain, saint Jean de Damas & George de Chypre furent authentiquement absous; & les Heresiarques Iconoclastes, & quelques autres heretiques particuliers, condannez nommément. La huitième & dernière Session de ce Concile, se tint à Constantinople, en presence d'Irene & de Constantin, qui y occuperent les premieres places. Il fit vingt-deux Canons, l'un desquels semble condanner les Interdits locaux. Le Pape Adrien en envoya les actes en France.

Les Evêques de ce Royaume ne les trouverent point à leur gré, & écrivirent contre. Leurs Livres, qu'ils appellerent *Carolins*, du nom du Roy, témoignent une tres grande prevention contre les Grecs, & sont remplis de beaucoup de duretez. Les Prelats prétendoient que ce Concile n'estoit pas œcumenique, l'Eglise d'Occident n'y ayant assisté que par les seuls Legats du Pape. Ils approuvoient à la verité qu'on eût

tion qu'il rendoit à la sainte Trinité; qui
eût dit tout au contraire, *Qu'il hon*
saintes Images; mais qu'il n'adoroit du
latric, que la sainte Trinité. Ce fut
même mal-entendu, que le Conc
Francfort s'éleva aussi contre le C
de Nicée. Le Pape répondit aux
Carolins, article par article, mai
beaucoup de ménagement pour le Roy

Le même livre de l'Histoire de M
bé Fleury parle de l'Herésie de Felix
que d'Urgel, & d'Elipand Archevêq
Toledo, qui tenoit que Jesus-Christ n
Fils du Pere Eternel que de nom & par
tion: doctrine qui fut condannee d
Conciles de Frioul en 791. de Ratisbr
793. & de Francfort en 794. & q
combattuë par plusieurs Ecrivains,
autres par Alcuin qui estoit alors en

, & ayant souhaité que je luy rendisse
 e de la construction de ma Carte de
 grie, m'a fait penser, Monsieur, à
 en instruire aussi, puisque vous pou-
 avoit sur cela les mêmes doutes que ce
 eux Inconnu. Il est certain que les Pays
 sont décrits dans cette Carte, sont du
 bre de ceux qui ont esté des plus negli-
 , non seulement pour la Geographie
 erne, mais aussi pour l'ancienne; &
 ce qui m'a déterminé à y travailler pour
 er de les éclaircir.

me suis servi pour cela, de toutes les
 es imprimées de ces endroits, que j'ay
 ecouvrer; d'une Carte de Hongrie en
 feuilles, gravée à Nuremberg l'an 1684.
 elle du P. Coronelli, en 4. feuilles,
 cours du Danube faits en Allemagne,
 rance, & en Hollande; & de quelques
 es qui m'ont esté communiquées par
 amis, principalement par M. Sauveur,
 en a ramassé plusieurs de differens Au-
 s. J'ai confronté ces Cartes les unes
 les autres; & j'ay commencé par negli-
 celles que j'ay reconnu n'estre que de
 es copies des autres.

près cela je me suis mis à examiner cel-
 qui me restoit sur les Itinéraires de Buf-
 & de Deshayes, qui sont allez de Vien-
 Constantinople; sur ceux de Collier
 e Favolius, qui ont esté de Raguse à
 e même Ville; sur celuy de Broum, qui
 s avoir visité les mines de la Haute Hon-

grie, s'est rendu à Belgrade, & de Belgrade à Larisse; sur ceux de Zeiller à travers la même Hongrie jusqu'à l'extrémité de la Transsylvanie; sur celui de George Douza qui a esté de Kaminiecz à Constantinople, & sur celui du Comte d'Oeting Ambassadeur de l'Empereur auprès du Grand Seigneur après la paix de Carlowitz. J'ay tâché de reconnoître sur ces Cartes, ce que j'avois trouvé de Geographique dans Boninius & dans Lucius, dont l'un a fait l'histoire de Hongrie, & l'autre celle de Dalmatie.

M. Baudelot Derval sçachant qu'un de ses amis avoit voyagé dans ce pays-là, a tiré de luy les corrections qu'il avoit faites sur une Carte de M. Nolin, des fautes qu'il avoit trouvées sur sa route, & me les a communiquées. Un autre de mes amis m'a prêté le voyage M. S. de Mathieu de Gondala, Ambassadeur de la Republique de Raguse vers le Grand Seigneur; & l'Etat present des Missions de l'Eglise Romaine par Urbano Cerri, Secrétaire de la Propagande. Gondala a esté de Raguse à Constantinople, & de Constantinople à Kaminiecz, & a fait différentes routes qui se croisent les unes les autres, & fixent raisonnablement les distances de ces endroits-là. Cerri ne me paroît pas avoir voyagé, mais il a ramassé avec soin ce qu'il a trouvé dans diverses Relations envoyées à la Congregation de la Propagande.

Mais il faut icy reconnoitre de bonne foi, que rien ne m'a plus servi dans ces pays perdus, que les memoires de feu M. l'Abbé Baudrand. L'amour qu'il avoit pour la Geographie luy avoit fait ramasser avec beaucoup de soin, tout ce qu'il avoit trouvé de propre pour l'avancement de cette science, & les RR. PP. Benedictins de S. Germain des Prez, à qui il a laissé ses livres & ses écrits, me les ont obligeamment communiquez, ou pour faire honneur à la memoire du defunt, ou pour se conformer à sa volonté; parce qu'il a souhaité que le public pût profiter de ses travaux après sa mort. J'ai trouvé dans ces Memoires quelques excellens morceaux, partie en Cartes M. S. & partie en discours, touchant la Dalmatie, l'Albanie, la Bosnie, la Servie & la Bulgarie, qui sont des endroits autant difficiles à démêler, qu'il y en ait sur cette Carte.

Je ne publierai point icy ce que j'ai dit à l'Academie sur le grand ouvrage de M. le Comte de Marsilii, dont il a envoyé un projet à la même Academie. Je dirai seulement que ce seul projet m'a infiniment servi, & que j'y ai puisé des lumieres que je n'esperois pas pouvoir trouver nulle part.

J'ai crû qu'il ne falloit pas non plus négliger la Geographie ancienne, & qu'il falloit tâcher d'en tirer quelque connoissance pour la nouvelle. Les noms subsistans de

Delminio , de Nyssa , de Scopia , de Nicopoli , de Ternovo , de Missevria , de Philippopoli , d'Andrinoble , de Trajanople , de Marcenopoli , & autres que je trouvois sur mes Cartes ou imprimées ou M. S. ne me laissoient aucun doute que ces places ne fussent les anciennes villes de Delminium , de Nayssus , de Scupi , de Nicopolis , de Ternobum , de Mesembria , &c. La lecture de quelques Auteurs de l'histoire Byzantine , m'en a fait decouvrir quelques autres ; & les sçavantes Pandectes de Leunclavius m'en ont encore fait connoitre d'autres , que j'aurois eu de la peine à demeler sans elles.

J'avois crû pouvoir aussi me servir utilement de l'Arabe de Nubie , parce qu'il a décrit plusieurs routes de ce pays-là dans la quatrième partie de son cinquième Climat , & qu'un de mes amis avoit bien voulu me déchiffrer les noms propres que les Traducteurs de ce livre ont laissez en Arabe. Mais pour dire la verité , je n'en ai pas tiré tout le secours que j'en esperois ; parce que les mots Arabes manquans de leurs points diacritiques , peuvent estre lus de beaucoup de manieres , parmi lesquelles il n'est pas aisé de choisir ; l'ancienne Geographie estant d'ailleurs fort alterée en ce temps-là. Neanmoins le livre ne m'a pas esté tout à fait inutile , puisque j'y ai reconnu plusieurs de ses routes , une de Duraz à Segna , le long du Golfe de Venise , une autre de la même

ville à Calgardon sur le Danube, en passant par Ocride, par Scupi, &c. une troisième encore de la même ville de Duraz à Chre-souboly, qui est la ville de Chryfopolis, ou de Scutari sur le Bosphore de Thrace.

Par la confrontation que j'ai faite de toutes ces pieces avec les Cartes que j'avois, il m'a paru que ces Cartes estoient tres defectueuses, & qu'elles s'éloignoient beaucoup de la verité, non seulement dans le détail, mais même dans le gros des pays: Qu'il y avoit des places transportées d'une extremité d'une province, à une autre; qu'on en avoit omis de tres considerables, & qu'il y en avoit de doublées, & même de triplées. Que les montagnes n'y estoient pas disposées comme elles le sont dans la nature, qu'il y avoit plusieurs rivieres considerables oubliées, & que l'on avoit donné à d'autres un cours tout different de celui qu'elles doivent avoir.

J'ai reconnu que l'on avoit mal à propos diminué la Hongrie & la Transylvanie, & que l'on avoit donné trop d'étendue à la Moldavie: car on ne conte que 40. heures de chemin de la Mer Noire aux frontieres de Transylvanie, quoique toutes les Cartes modernes y en mettent plus de 80. Que Nissa doit estre plus éloigné de Raguse, & plus près de Constantinople qu'on ne le met. Que Scopia ne doit pas estre sur une Riviere qui tombe dans le Danube, mais sur celle d'Axius, que l'on appelle aujourd'hui

tes, que je ne crois pas qu'on puisse
de leur validité. Mais quoique je n'e
la même certitude par tout, je n'ai
sé de hazarder de faire la Carte e
dans l'esperance que quand j'aurois p
villes, tant anciennes que modernes
la position m'estoit connue, & que j
rois fait un chassis bien affermi, je p
remplir les vuides avec ce qui me r
de moins seur; & je croiois pouvoir
avec une estimation d'autant plus v
blable, que quand on est assuré de
tion de quelques villes, on trouve
facilité à en placer d'autres.

C'est ce que j'ay tâché d'execut
par la Carte de Peutinger, & les I
res d'Antonin & de Jerusalem, que
routes modernes dont j'ai parlé ci de
par les observations qui ont esté fa
Hongrie, à Constantinople & à

Besnier, & en dernier lieu M. de Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, ont fait leurs observations à Constantinople, & le P. Feuillet Minime a fait les siennes à Thessalonique. Par toutes ces Observations faites en differens lieux, & par differentes personnes, il se trouve que tous ces pays doivent estre bien rabaissez, & n'ont pas tant d'elevation qu'on leur en a donné jusqu'icy. Constantinople est rabaislé de deux degrez, & mis à la latitude de 41. degrez 6. minutes, au lieu de celle de 43. degrez qu'on lui donnoit. Et pour ce qui est de la longitude, cette ville ne doit estre éloignée de Paris que de 26. degrez & demi, au lieu que dans les Cartes qui ont esté faites ci-devant, on l'en éloigne de 33. degrez, qui font 6. degrez & demi de difference.

Cette latitude de Constantinople demande que les embouchures du Borysthene, du Boh, du Niester, & autres Rivieres d'Ukraine descendent à proportion vers le Midi comme je les ai marquées, & comme elles sont representées, dans la Carte d'Ukraine que le Sr. Beauplan a faite sur les lieux, de laquelle je me suis étonné bien des fois qu'on se soit éloigné sans raison, comme l'on a fait en faisant couler ces Rivieres plus droit en Orient.

Au reste par les M. S. qui m'ont esté communiqués, j'ai appris deux ou trois choses assez curieuses, dont je suis bien-aise que le public profite aussi-bien que moy.

La premiere est, que la residence du Hofpodar de Valachie est à Bucharest, & non pas à Targovisk, comme nous le disons communement en ce pays-cy.

La seconde est, que les Ragusois ont des Colonies & des Eglises dans la Bosnie, Serbie, Bulgarie & autres Provinces, à Belgrade, à Novibazar, à Procopie, à Sophie, à Philippopoli, à Andrinople, à Ruslik, à Silistrie, à Provat, &c. Que dans tous ces endroits il y a exercice public de la Religion Catholique, & que leurs Chapelains non seulement y sont exemts des tributs & des avanies des Turcs, mais aussi à couvert des extorsions que les Evêques Grecs Schismatiques font sur les Ecclesiastiques de leurs Dioceses.

La troisieme chose curieuse que j'ai apprise est, qu'il y a encore aujourd'hui des Paulianistes dans ces endroits, c'est à dire, des Sectateurs de Paul de Samosate, ou au moins des gens qu'on appelle de la sorte.

Theodoret avoit dit que (vers l'an 450.) il ne restoit pas même des vestiges de ces Sectaires: mais j'ai appris d'un sçavant homme que cette heresie avoit esté renouvelée par un Evêque de Sirmium; & ceux dont parlent nos memoires, pourroient bien estre de ceux-là. Ils ajoutent qu'ils ont esté convertis par un Archevêque de Sophie, & qu'ils sont aujourd'hui dans le Diocese de Nicopoli. Une Carte M. S. qui se trouve dans

moires de feu M. l'Abbé Baudran, où leur demeure dans la Romanie, avec les paroles : *Villæ Paulianistarum ex Bulgarentium*; & c'est ce que j'ai suivi, ne tant pas l'étenduë de l'Evêché de Nico-

veau Traité du Rhumatisme, & des vapeurs, où après avoir expliqué la nature, les causes, les symptômes & les signes de ces maladies, l'on donne les remedes propres & faciles pour les guerir. Par M. du Moulin. A Paris chez Laurent d'Houry, rue S. Sever. 1703. vol. in 4. pagg. 317.

Il y a gueres de maladies plus universelles, & plus longues que le Rhumatisme, & les Vapeurs. La premiere, selon l'Auteur de ce Traité, dépend principalement des mauvaises impressions d'air & le chyle font dans nos humeurs, & peut-estre d'une disposition des parties molles & fibreuses ont rarement, à se remplir d'acretes, & à devenir plus rudes qu'à l'ordinaire. La cause, du dérangement, & de l'extensibilité des fibres charnues & membraneuses, que quelques suc irritans met dans des contractions irregulieres; on n'oseroit croire que la maladie qu'on nomme Vapeurs, vienne de fumer qui s'élevent du bas ventre au cer-

quoy notre Auteur se contente
en general avec Willis, Sylvius,
ques autres Modernes, que l'on
Rhumatisme consiste dans une
capable de retarder la circulation
meurs, de disposer la lympe à s
puis à s'arrêter dans les interstices
ties, & enfin à s'y aigrir assez
jour, pour devenir picante &
ve.

Il ne se borne pas aux reflexions
les qu'on peut faire sur la nature
matisme; il va à l'essentiel, & donne
longue liste des remedes qui se
vent communement contre cette
La plupart de ces remedes sont d
tes traduites des plus celebres Pr
& entre autres de M. Sydenham.

Quant au Traité des Vapeurs,

& s'il reconnoît quelque vice dans le sang, il regarde ce vice comme l'effet, & non comme le principe du dereglement qu'on remarque dans l'action des fibres mouvantes.

L'Auteur met au rang des Vapeurs, toutes les folies où les malades sont privez du libre usage de leurs membres : il rapporte l'histoire que M. Baglivi a faite de la Tarantule, avec les explications que ce sçavant Medecin a données des effets que produit la morsure de cet insecte. Il vient ensuite aux convulsions propres à certains organes, & il donne de nouvelles veues pour rendre raison du retour constant & réglé des convulsions, ainsi que de toutes les autres maladies periodiques. Il croit qu'on en cherche en vain la source dans les humeurs qui s'alterent, & il pense l'avoir rencontrée dans les parties musculues, bien moins changeantes que des liqueurs fermentatives. Il passe icy à la maniere dont on doit traiter les convulsions, & il regle sur la pratique des plus fameux Medecins.

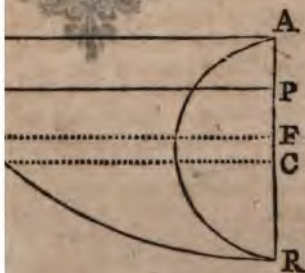
Il n'oublie pas de parler des principaux symptomes de l'Epilepsie, & d'indiquer les specifics proportionnez aux differencés causes qui produisent cette maladie. Il parle aussi des convulsions causées par la lésure d'un nerf ou d'un tendon, par la morsure d'un animal venimeux, ou par l'operation d'un article ; d'où il prend oc-

caſion d'enſeigner les remedes les plus ſurs & les plus faciles pour appaiſer les douleurs vehementes qui accompagnent ordinairement ces ſortes de contractions.

Du traitement de l'Epilepſie commune, il vient à celuy des Epilepſies particulieres, c'eſt à dire, de celles qui attaquent certaines perſonnes, comme les femmes groſſes, les enfans, les ouvriers qui travaillent aux mines de mercure, & ceux qui font des ouvrages où ce mineral eſt employé. Il recherche en même temps les cauſes les plus vrai-ſemblables des agitations involontaires, qu'on remarque dans les furieux, dans les gens yvres, dans ceux qui relevent de quelques longues maladies, & dans les vieillards. L'Auteur après s'eſtre étendu ſur la pratique des Modernes dans le traitement des convulſions, finit ſon Livre par quelques exemples de la conduite que tenoient Hippocrate & Galien pour la guerifon des mêmes maladies. Il tire ces exemples d'Anatus Luſitanus, un des plus illuſtres Medecins de ſon ſiecle, où l'eſprit de l'ancienne Ecole regnoit abſolument. Ce Traité renferme un grand nombre de remarques importantes, dont la connoiſſance peut diſpenſer de lire bien des Auteurs.

Memoire de Mathematique Inscré
 22. *Journal de cette année.*

né dans ce Journal deux demon-
 s sur les chûtes faites le long
 le renversée. La premiere re-
 tronisme des chûtes qui com-
 différentes hauteurs. On y
 $t \equiv \theta$, de ce qu'on a trouvé au
 s bas de la Cycloïde $dt \equiv d\theta$.
 sion ne seroit pas bonne si par
 n'estoient égaux aux $d\theta$ corre-
 ais la demonstration même fait
 our cela il ne faut autre cho-
 ue par tout les parties sembla-
 s BR, MR ayent les racines
 teurs correspondantes en mê-



ce qui est évident par la natu-

re de la Cycloïde, & que l'on a suppose
 connu. Car si bR , mR sont deux parties
 semblables des arcs BR , MR , & que les
 Elemens semblables de ces arcs en b , & m

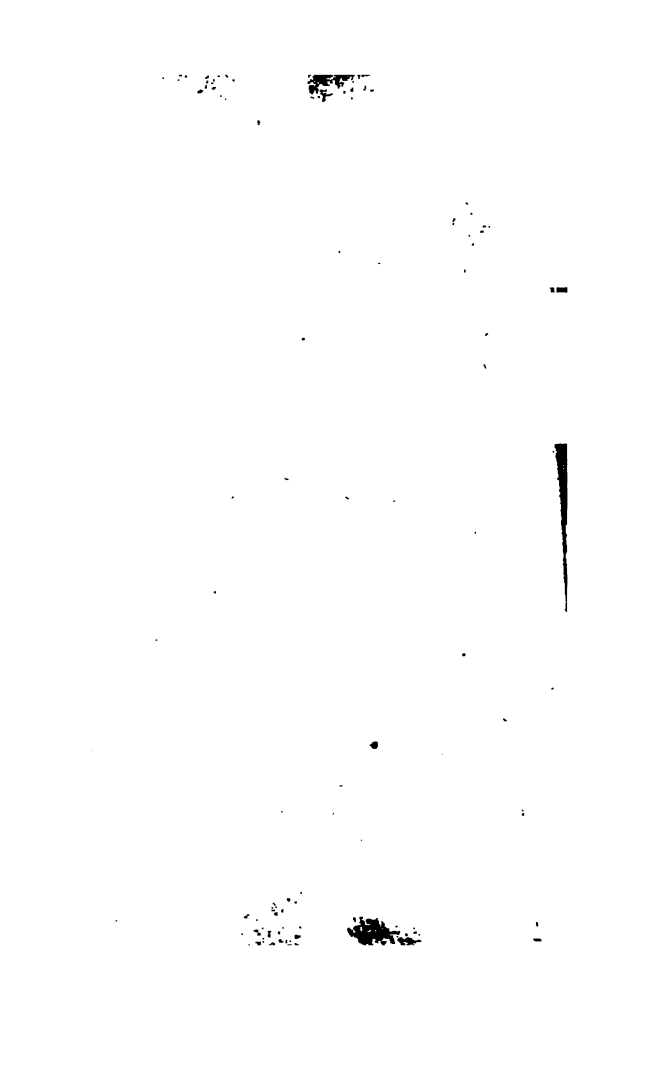
soient nommés ds , dz ; on aura $BR \cdot MR ::$
 $\sqrt{AR} \cdot \sqrt{PR} :: bR \cdot mR :: \sqrt{ER} \cdot \sqrt{CR} :: Bb \cdot Mm :: \sqrt{AF} \cdot \sqrt{PC} :: ds$.

dz ; donc $\frac{ds}{\sqrt{AF}} (ds) = \frac{dz}{\sqrt{PC}} (dz)$,

& par tout de même; ce qui donne $\int \frac{ds}{\sqrt{AF}} = \int \frac{dz}{\sqrt{PC}}$,
 comme on l'avoit conclu.



JOU



7